



TUNISIE



SUIVI DE LA MISE EN OEUVRE DES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE 2030

RAPPORT NATIONAL VOLONTAIRE
TUNISIE 2026



RAPPORT NATIONAL VOLONTAIRE TUNISIE 2026

**SUIVI DE LA MISE EN OEUVRE DES
OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT
DURABLE 2030**

TABLE DES MATIÈRES

Liste des acronymes	06
1. Exposé introductif	09
2. Points clés	12
2.1 Le rnv 2026: un processus d'examen ascendant et délibératif	12
2.2 Agenda 2030 au cœur du pilotage stratégique	12
3. Introduction	16
4. Processus et méthodologie de la revue	19
4.1. Le rnv 2026: un processus consultatif, inclusif et territorialisé	19
4.1.1. Le dispositif de la gouvernance	19
4.1.2. La méthodologie des consultations	20
4.1.3. Le processus consultatif	22
4.1.3.1. La consultation avec le secteur privé	22
4.1.3.2. Les consultations avec les jeunes	24
4.1.3.3. La consultation avec les personnes en situation de handicap	26
4.1.3.4. La consultation avec les acteurs locaux	28
4.1.3.5 Consultation stratégique sur l'ia pour le développement durable en tunisie	30
4.1.4 La production de données	32
4.2. L'alignement national et l'ancrage stratégique	34
4.2.1. Le cadre d'analyse onusien: les domaines de transformation	34
4.2.2. Les leviers stratégiques transversaux	34
4.2.3. La modélisation des interactions	35
4.3. L'opérationnalisation par l'analyse structurelle	36
4.3.1. La matrice d'ancrage et de finalité	36
4.3.2. La matrice d'opérationnalisation	37
4.3.3. L'articulation systémique des odd	38

4.4. L'ingénierie de la priorisation: l'articulation entre la modélisation systémique et l'arbitrage sectoriel	38
4.4.1. De l'analyse structurelle à la sélection des cibles	39
4.4.2 L'approche sectorielle et délibérative: l'expertise de terrain	40
4.4.3. L'architecture décisionnelle: la cartographie des 42 cibles prioritaires	42
4.4.3.1. L'orientation stratégique: l'approche analytique (16 cibles)	42
4.4.3.2. La priorisation sectorielle: l'approche délibérative (34 cibles)	42
4.4.3.3. La convergence: le socle stratégique (8 cibles communes)	42
4.5. La territorialisation des odd: l'ancrage local au cœur de la planification ascendante	43
4.5.1. L'évaluation territoriale: la dynamique des examens locaux volontaires (elv)	43
4.5.2. L'intégration aux standards mondiaux et le retour d'expérience	43
5. Politiques et environnement favorable	46
5.1. L'intégration des odd dans les politiques publiques	46
5.2. Les mécanismes institutionnels et le financement des priorités	47
5.3. L'appropriation nationale: une gouvernance ascendante et participative	49
6. Progrès accomplis concernant les objectifs et les cibles	52
6.1 Une analyse systémique des progrès	52
6.1.1. La digitalisation comme catalyseur de transparence et d'efficacité	52
6.1.1.1. Modernisation de l'état, transparence et services (nexus des odd 16, 2, 3)	52
6.1.1.2. Sécurisation des droits et inclusion (odd 1, 8, 11)	53
6.1.1.3. Gestion prédictive des ressources et résilience (odd 7, 9, 12, 13)	53
6.1.2. Le passage d'une gestion de crise à une planification prospective	54
6.1.2.1. Le nexus eau-climat-souveraineté (cibles 6.1, 6.4, 2.1)	54
6.1.2.2. La souveraineté génétique comme bouclier (cibles 2.5, 13.B, 15.6)	54
6.1.2.3. Transition industrielle et innovation (cibles 9.2, 9.5, 8.2)	54
6.1.2.4. La mobilisation de partenariats multipartites stratégiques	55
6.1.2.5. L'approche Inob (ne laisser personne de côté)	56
6.2. Une analyse du progrès par pilier	60
6.2.1. Le pilier social: dignité, inclusion et équité citoyenne	60
6.2.1.1. La protection sociale comme socle de stabilité nationale	60
6.2.1.2. La santé et l'éducation comme fondements du capital humain	61
6.2.1.3. L'autonomisation des femmes et l'égalité des chances	61
6.2.2. Le pilier économique: compétitivité, innovation et inclusion économique	62
6.2.2.1. La transition vers une économie décarbonée et résiliente	62
6.2.2.2. Le développement des compétences et de l'innovation	62
6.2.2.3. L'inclusion financière et la formalisation économique	62

6.2.3. Le pôle environnemental: résilience écologique et souveraineté des ressources	63
6.2.3.1. Le stress hydrique comme enjeu de sécurité nationale	63
6.2.3.2. La résilience agricole et la préservation de la biodiversité	63
6.3 Consolider la dynamique de résilience par une transformation structurelle	64
6.3.1. Le déploiement d'accélérateurs et de leviers de rupture	64
6.3.2. Digitalisation et fiscalité verte: les vecteurs de la synergie	64
7. Moyens de mise en œuvre	66
7.1. Préservation des grands équilibres et mobilisation des ressources propres de l'état	66
7.1.1. Mobilisation des ressources propres et optimisation des recettes fiscales	66
7.1.2. Sécurisation des équilibres financiers et gestion de la liquidité	66
7.2. Politique monétaire, investissement et contrainte énergétique	67
7.2.1. Conduite de la politique monétaire, maîtrise de l'inflation et financement de l'économie	67
7.2.2. Dynamique de l'investissement, diversification des leviers de financement et inclusion financière	67
7.2.3. Dynamique des exportations et la transition énergétique garant de la souveraineté	67
7.3. Équilibres extérieurs et réorientation de la coopération internationale	68
7.3.1. Contribution des transferts des tunisiens résidents à l'étranger (tre)	68
7.3.2. Recadrage des mécanismes du financement extérieur	68
7.4. Infrastructures de la donnée et ciblage des politiques publiques	69
7.4.1. Interopérabilité et ciblage des transferts	69
7.4.2. Modernisation de l'appareil statistique et gouvernance territoriale par la donnée	69
7.4.3. Valorisation du capital humain et montée en gamme technologique	70
8. Questions nouvelles et émergentes	72
8.1. Cartographie des contraintes structurelles et nouvelles vulnérabilités	72
8.1.1. La rareté des ressources naturelles	72
8.1.2. Couverture sociale et santé: des filets sociaux sous pression	73
8.1.3. Problèmes environnementaux et impératif de décarbonation	73

8.2. Problèmes transversaux comme multiplicateurs de risques et implications logiques	73
8.2.1. La transition numérique	73
8.2.2. Diversifier les leviers de financement	73
8.2.3. La nécessité de consolidation de l'appareil statistique	73
8.2.4. L'urgence hydrique et la souveraineté alimentaire	74
8.2.5. L'économie de la connaissance et de l'innovation	74
8.3. Trajectoires tunisiennes vers 2030: alignement stratégique avec les odd sous revue au fphn 2026	74
8.3.1. Le nexus eau-énergie-infrastructures: fondement de la résilience	74
8.3.2. Le pivot de la résilience territoriale et la ville durable (odd 11)	75
8.3.3. Les partenariats et la gouvernance: moteur de l'exécution (odd 17)	75
8.3.4. La cohérence systémique de l'agenda 2030	76
9. Conclusion et prochaines étapes	78
9.1. Démarche participative et consécration du principe d'inclusion (Inob)	78
9.2. Chantiers prioritaires et alignement stratégique post-rnv	78
9.2.1. Consolidation de la gouvernance institutionnelle	78
9.2.2. Territorialisation et appropriation locale	78
9.2.3. Renforcement du système statistique national et gouvernance de la donnée	79
9.2.4. Évaluation continue et impulsion de la coopération régionale	79
9.2.5. Diversification des mécanismes de financement et ingénierie financière	79
9.3 Une perspective optimiste fondée sur le capital humain	79
10. Annexes	82

LISTE DES ACRONYMES

AMEN	AMEN Social (Programme tunisien d'aide sociale)
ANME	Agence Nationale pour la Maîtrise de l'Énergie
ANPE	Agence Nationale de Protection de l'Environnement
APD	Aide Publique au Développement
APIA	Agence de Promotion des Investissements Agricoles
ATFD	Association Tunisienne des Femmes Démocrates
BNG	Banque Nationale de Gènes
BSDE	Budgétisation Sensible aux Droits de l'Enfant
BSG	Budgétisation Sensible au Genre
CDMT	Cadres de Dépenses à Moyen Terme
CDN	Contribution Déterminée au Niveau National
CNAPP	Comité National d'Approbation des Projets Publics
CONECT	Confédération des Entreprises Citoyennes de Tunisie
CUEGIP	Cadre Unifié d'Évaluation et de Gestion des Investissements Publics
DD	Développement Durable
DHIS2	District Health Information Software 2 (Gestion des données du suivi VIH)
ELV	Examens Locaux Volontaires
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FTDES	Forum Tunisien pour les Droits Économiques et Sociaux
GBO	Gestion Budgétaire par Objectifs
GSDR	Global Sustainable Development Report
IACE	Institut Arabe des Chefs d'Entreprises
IA	Intelligence Artificielle
INS	Institut National de la Statistique
ITES	Institut Tunisien des Études Stratégiques
JCI	Jeune Chambre Internationale
LNOB	Leave No One Behind (Ne laisser personne de côté)

LOB	Loi Organique du Budget
ODD	Objectifs de Développement Durable
OIT	Organisation Internationale du Travail
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
PFE	Projets de Fin d'Études
PH	Personnes Handicapées
PIB	Produit Intérieur Brut
PISA	Programme for International Student Assessment
PNPA	Plateforme Nationale des Procédures Administratives
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPP	Partenariats Public-Privé
RIA	Rapid Integrated Assessment (Analyse Rapide Intégrée)
RLV	Rapport Local Volontaire
RNV	Rapport National Volontaire
RSE	Responsabilité Sociétale des Entreprises
SCRM	Sectoral Risk Management
SDG	Sustainable Development Goals
SEI	Stockholm Environment Institute
SIDRA	Système d'Information Durable sur le Risque des Addictions
THES	Tunisian Household Health Survey
TIMSS	Trends in International Mathematics and Science Study (Évaluation éducative)
TRE	Tunisiens Résidents à l'Étranger
UGTT	Union Générale Tunisienne du Travail
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UTICA	Union Tunisienne de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat
VNR	Voluntary National Review (Rapport National Volontaire)



EXPOSÉ INTRODUCTIF

01

1. EXPOSÉ INTRODUCTIF



M. SAMIR ABDELHAFIDH

Ministre de l'Économie et de la Planification

Une décennie après l'adoption de l'Agenda 2030, la Tunisie dépasse le stade de la simple déclaration d'intention pour faire du développement durable un véritable impératif de souveraineté nationale. Si les Examens Nationaux Volontaires de 2019 et 2021 ont constitué une étape fondatrice en dotant l'État d'un premier référentiel d'évaluation, plaçant ainsi le pays parmi les pionniers africains de cet exercice, l'enjeu n'est désormais plus seulement de mesurer les progrès accomplis, mais de comprendre et d'agir. Forte de cet ancrage institutionnel, la Tunisie s'oriente vers le pilotage stratégique de ses ressources, où les impératifs sociaux, économiques et environnementaux forgent l'action publique.

La présentation de ce Rapport National Volontaire (RNV) 2026, couvrant la période 2021-2025, intervient à une étape importante pour la Tunisie. Depuis le précédent examen, la trajectoire nationale a été marquée par de profondes réformes institutionnelles, fondées sur la Constitution de 2022. Afin de renforcer la gouvernance des territoires, ces réformes se sont traduites par l'instauration des conseils locaux, régionaux et des districts, ainsi que par la création du Conseil National des Régions et des Districts. Cette évolution politique fondamentale consacre le choix irréversible d'un État social et d'une gouvernance territoriale renouvelée, strictement orientée vers la préservation de l'intérêt général, la consolidation de la souveraineté nationale et la résilience face aux mutations de l'environnement international.

Le RNV 2026 confirme, qu'en dépit de la succession des chocs exogènes ayant marqué la période considérée, notamment les conséquences de la crise sanitaire, l'intensification des tensions géopolitiques et les perturbations des chaînes d'approvisionnement mondiales, la Tunisie a démontré une réelle capacité de résilience, ayant permis de maintenir la dynamique de développement et de non seulement sauvegarder les acquis sociaux, mais de les renforcer. L'évaluation de la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable (ODD) s'inscrit dans une conjoncture marquée par des défis structurels et interdépendants. Sur le plan social, les politiques publiques ont accordé une attention prioritaire au traitement des causes structurelles du chômage, pour cibler particulièrement les jeunes et les diplômés de l'enseignement supérieur. En parallèle, les efforts déployés ont porté sur la réduction des disparités régionales et la consolidation des mécanismes d'inclusion des catégories vulnérables et à faible revenu, tout en intégrant les nouveaux enjeux induits par la transition démographique. Sur le plan économique, l'examen de ce quinquennat montre que les politiques adoptées ont visé à contenir les pressions inflationnistes, à soutenir la reprise de la croissance et à consolider les grands équilibres macroéconomiques. Enfin, sur le plan environnemental, l'évaluation met en exergue les efforts déployés face à la sévérité du stress hydrique et aux défis climatiques.

L'examen des stratégies nationales de développement met en évidence une véritable appropriation de l'Agenda 2030 par l'État. Durant la période sous revue, la démarche a consisté à intégrer les Objectifs de Développement Durable au cœur des politiques sectorielles. Ce référentiel est ainsi appréhendé comme un cadre d'action qui converge pleinement avec les choix souverains et les priorités nationales, garantissant la cohérence des réformes et l'optimisation de l'allocation des ressources.

Ladite optimisation s'est concrétisée par un arrimage rigoureux entre les ambitions de développement et les contraintes budgétaires. Le dispositif mis en œuvre a permis d'assurer la cohérence entre les Cadres de Dépenses à Moyen Terme (CDMT), les indicateurs de performance sectoriels et la consolidation des équilibres macroéconomiques. Aussi, le déploiement de la Gestion Budgétaire par Objectifs (GBO) a joué un rôle déterminant en érigeant l'équité sociale en un objectif mesurable. L'intégration formelle de la Budgétisation Sensible au Genre (BSG) a aussi permis à l'Etat de se doter d'outils nécessaires à l'identification et l'évaluation de son effort financier ciblant la réduction des inégalités.

C'est précisément cet impératif de réduction des inégalités qui place au cœur des priorités nationales le principe de ne laisser personne pour compte. Face aux vulnérabilités socio-économiques et climatiques, l'intervention publique a été réorientée afin d'amortir l'impact des crises sur les populations les plus exposées. À travers l'élargissement des filets de sécurité sociale, l'amélioration des mécanismes de ciblage grâce au Registre Social National et la politique de promotion de l'intégration des zones intérieures et frontalières dans la dynamique de développement, l'amélioration de l'employabilité des jeunes et l'appui aux initiatives individuelles et collectives, la Tunisie réaffirme que la réduction des disparités, la consécration de l'égalité des chances et la préservation de la dignité humaine sont les finalités ultimes de sa politique de développement.

M. SAMIR ABDELHAFIDH



POINTS
CLÉS

02



2. POINTS CLÉS

2.1 Le RNV 2026: un processus d'examen ascendant et délibératif

Le Rapport National Volontaire 2026 s'est construit sur un processus d'examen ascendant et délibératif, marquant une volonté de localisation des objectifs de développement. En effet, la démarche a dépassé le strict cadre de l'administration centrale pour s'ancrer au cœur des territoires, mobilisant les acteurs locaux et régionaux, y compris le secteur privé, ainsi que des représentants de la société civile, active dans le domaine du Développement Durable. Cette consultation élargie a permis de croiser l'expertise des acteurs du terrain avec les résultats de la modélisation prospective. Cette nouvelle méthode de priorisation vise à bâtir un socle stratégique solide pour le développement durable.

2.2 Agenda 2030 au cœur du pilotage stratégique

L'analyse des trajectoires de développement sur la période 2021-2025 impose une lecture objective. Loin d'avoir constitué une phase de transitions linéaires, ce quinquennat s'est révélé être une mise à l'épreuve de la résilience économique, où l'action publique a fait face à des chocs multidimensionnels. Les progrès ont été évalués à l'intersection des six domaines de transformation du Rapport Mondial sur le Développement Durable (GSDR 2023) et des leviers d'accélération systémiques. C'est à travers ce prisme que se dessine l'articulation entre la gestion de l'urgence

immédiate et les projections stratégiques de l'Agenda 2030. Les six domaines d'intervention sont: (i) le bien-être humain et les capacités ; (ii) des économies justes et durables ; (iii) des systèmes alimentaires résilients ; (iv) la décarbonation énergétique; (v) le développement urbain durable ; et (vi) les biens communs environnementaux. Pour réussir ces transformations, les quatre leviers utilisés sont: (i) la gouvernance pour piloter; (ii) le financement pour soutenir ; (iii) le partenariat pour impliquer tous les acteurs; et (iv) la technologie pour accélérer l'action.

L'évaluation des premiers domaines de transformation, centrés sur le bien-être humain et le renforcement des capacités et l'économie juste, montre que la préservation des équilibres sociaux a exigé une réinvention profonde de la gouvernance. Sous une forte contrainte budgétaire, la mise en œuvre de la Loi Organique du Budget a fourni le cadre juridique indispensable pour protéger les dépenses sociales, rendant possible l'opérationnalisation de la budgétisation sensible au genre et le ciblage de l'inclusion des personnes en situation d'handicap. Ce levier politique a trouvé un relais d'efficacité immédiat dans l'accélération technologique. Le déploiement de l'identité numérique et du système d'interactivité citoyenne e-people a modernisé l'accès aux droits et renforcé la redevabilité. Surtout, la numérisation a servi de bouclier de gestion: la méthodologie des risques sectoriels (SCRM), éprouvée pour rationaliser l'accès aux ressources en eau, s'est étendue au système de santé afin de garantir la continuité des services vitaux de soins.

À travers le prisme des systèmes alimentaires durables et de la protection des biens communs environnementaux, l'évaluation met en exergue un ancrage territorial fort, soutenu par des partenariats inclusifs et de nouvelles alliances locales. Face au stress hydrique, la réponse nationale s'est traduite par la sécurisation du capital génétique, avec plus de 25 000 accessions végétales désormais centralisées à la Banque Nationale de Gènes, une démarche stratégique complétée par la décentralisation des infrastructures de mobilisation des ressources en eau, illustrée par l'entrée en exploitation des stations de dessalement d'eau de mer, à l'instar des complexes de Zarat et de Sfax, afin de sécuriser l'approvisionnement des régions vulnérables. En milieu marin, l'opérationnalisation de la Stratégie Nationale de l'Économie Bleue a structuré une nouvelle gouvernance spatiale. Ces avancées écologiques tirent leur efficacité de coopérations directes sur le terrain, à l'image de la réhabilitation des pêcheries de Kerkennah. Grâce à l'initiative Charfia Road, la connexion des petits pêcheurs et des coopératives de femmes aux circuits écotouristiques a permis de sécuriser des revenus dignes tout en préservant un patrimoine reconnu à l'échelle internationale. Cette même agilité se retrouve dans la valorisation du crabe bleu, où une prolifération biologique menaçante a pu être convertie en une filière d'exportation structurée, générant près de 76 millions de dinars en 2024.

Les domaines liés à la décarbonation de l'énergie et au développement urbain durable ont reposé sur une mobilisation stratégique du levier financier. Les finances publiques ont fait preuve d'une forte résilience, soutenue par une mobilisation accrue des ressources internes qui a permis aux recettes fiscales de couvrir 91% des ressources propres de l'État en 2025. Cette autonomie de fonctionnement, confortée par une maîtrise du déficit budgétaire a relativement contribué à promouvoir l'attractivité du pays. En réorientant ses partenariats, la Tunisie a en effet réussi à capter des flux croissants de capitaux privés, illustrés par une hausse de 30,3% des Investissements Directs Étrangers en 2025. Ces investissements sont dirigés vers les secteurs des énergies renouvelables et des industries manufacturières, et appuyés par des mécanismes de financement fournis par les bailleurs internationaux.

Par ailleurs, l'effort national en termes d'investissement a porté notamment sur les priorités relatives à la mobilisation des ressources en eau, à l'assainissement et à la connectivité inter-régions. L'ensemble des investissements s'inscrit dans la dynamique de la nouvelle Contribution Déterminée au Niveau National (CDN 3.0). Véritable boussole climatique, celle-ci consolide l'alignement du pays sur les engagements internationaux et agit comme un catalyseur pour drainer la finance verte. En conjuguant rigueur budgétaire, ambition écologique et investissements ciblés, l'État consolide sa résilience économique, se dotant de leviers solides pour accélérer la réalisation des Objectifs de Développement Durable d'ici la fin de la décennie.

Sur le terrain, l'acuité du stress hydrique et la dégradation des écosystèmes menacent les capacités de production et la souveraineté alimentaire du pays. Si des initiatives pilotes d'adaptation existent, leur mise à l'échelle est ralentie par des difficultés techniques et institutionnelles, ainsi que par les faiblesses du transfert technologique entre les structures de recherche scientifique et le tissu économique national. La conduite de l'action publique est également freinée par une interopérabilité numérique incomplète entre les différents ministères, ce qui complique la coordination et l'évaluation de l'impact des programmes de développement sur le terrain. À ces défis de pilotage s'ajoute la nécessité d'améliorer la performance de la gouvernance territoriale.

À ces défis de pilotage s'ajoute la nécessité d'améliorer la performance de la gouvernance territoriale, la représentation des femmes par exemple demeure encore marginale dans certaines instances décisionnelles (à l'instar des 13% au Conseil National des Régions et des Districts).

La mobilité humaine reste un enjeu majeur pour la Tunisie en raison de plus de 15% de la population qui réside à l'étranger, et la migration internationale des Tunisiens a plus que doublé entre 2019 et 2024 par rapport à la période entre 2009 et 2014. Elle concerne surtout une population jeune et instruite. L'insuffisance de mécanismes institutionnels et d'incitations ciblées pour mobiliser les tunisiens résidents à l'étranger (TRE) représente un manque à gagner pour l'économie tunisienne (6,7% du PIB, 24,6% de l'épargne nationale et 1,3% de la dette extérieure de la Tunisie).



INTRODUCTION

03



3. INTRODUCTION

Le RNV 2026 dépasse le cadre d'une simple évaluation rétrospective de la période 2021-2025 pour se positionner comme une véritable projection stratégique à l'horizon 2030. Cette démarche prospective s'articule étroitement avec le cadre du Plan de Développement 2026-2030, permettant d'aligner la vision nationale sur l'Agenda 2030. En épousant la problématique centrale du Forum Politique de Haut Niveau de 2026, consacrée aux «Actions transformatrices, équitables, innovantes et coordonnées pour le Programme 2030 et ses ODD en vue d'un avenir durable pour tous», cette évaluation orientée vers l'avenir trace la voie à un nouveau paradigme d'intervention, indispensable pour accélérer la trajectoire de développement de la Tunisie.

Depuis 2021, la Tunisie fait face à un contexte national et international particulièrement en transitions perpétuelles, provoquant une flambée de prix de l'énergie et l'alimentation. Malgré ces épreuves, l'économie tunisienne a prouvé sa capacité de résistance en préservant ses équilibres fondamentaux.

Tout en veillant à accélérer le rythme de réalisation des projets et programmes publics, l'État a orienté, face à la crise, ses ressources budgétaires, à trois priorités absolues: sécuriser l'approvisionnement en produits de première nécessité, maintenir les services publics et honorer rigoureusement ses engagements extérieurs.

Ce réalisme conjoncturel n'a pourtant jamais constitué un renoncement aux Objectifs de Développement Durable. Il s'est au contraire traduit par des mesures pragmatiques visant

à transformer la gestion de l'urgence en un levier de progrès durable, en articulant les acquis de l'innovation, de la gouvernance et des partenariats à travers les trois piliers interdépendants de l'Agenda 2030.

Sur le plan social, l'affirmation de l'État social s'est matérialisée par la volonté de préserver le capital humain contre les effets de l'inflation. En mobilisant les technologies numériques et la gouvernance des données, l'administration a modernisé ses instruments de ciblage social. Cette ingénierie permet d'optimiser l'efficacité des dépenses publiques en orientant les transferts directs vers les ménages les plus vulnérables, tout en préservant l'accès à l'éducation publique et aux soins de santé de base, conformément à l'exigence de ne laisser personne de côté et de soutenir l'autonomisation des femmes.

Sur le plan économique, la résilience nationale a exigé un véritable changement de cap, plaçant l'initiative privée et l'innovation technologique au cœur de la création de richesse. L'action publique s'est ainsi recentrée sur l'amélioration du climat des affaires. La numérisation des procédures et la simplification réglementaire ont été privilégiées pour lever les freins à l'investissement. L'appui aux secteurs à forte valeur ajoutée a constitué le principal levier pour consolider l'ancrage du pays dans les chaînes de valeur mondiales et sauvegarder l'emploi.

Sur le plan environnemental, face à un stress hydrique qui affecte directement l'appareil productif et la sécurité alimentaire, l'action publique s'est organisée autour de choix d'investissements structurels et d'infrastructures

lourdes: accélération des projets de dessalement d'eau de mer, valorisation de l'économie circulaire par le traitement et la réutilisation des eaux usées, et déploiement progressif des infrastructures de transition énergétique.

C'est à la lumière de ces trois dimensions que la Tunisie aborde les cinq objectifs évalués au FPHN 2026: l'eau (ODD 6), l'énergie (ODD 7), l'industrie (ODD 9), les villes (ODD 11) et les partenariats (ODD 17). Ce rapport fait le choix délibéré de ne pas les traiter en silos, privilégiant une approche systémique pour cartographier les véritables nœuds d'interdépendance entre elles. Les liens sont en effet évidents: la gouvernance des ressources hydriques et énergétiques conditionne directement la relance du tissu industriel et la résilience des villes. Cette lecture intégrée permet ainsi de comprendre comment les politiques publiques agissent comme des « boucliers » concrets pour protéger la société et l'économie face aux chocs extérieurs.

Loin d'une simple résistance passive, le déploiement de ces boucliers vise un objectif plus profond: amorcer la transformation structurelle du pays. Cette résilience éprouvée sert de fondement à une véritable trajectoire d'accélération vers l'échéance 2030.

L'élaboration du Rapport National Volontaire (RNV) s'appuie sur une démarche méthodologique rigoureuse et largement inclusive, conçue pour offrir une lecture transparente du bilan national. Ce processus concilie la précision de la modélisation macroéconomique avec une revue documentaire exhaustive. Pour ancrer cette analyse dans la réalité du terrain, la méthode consiste à privilégier un processus de consultation d'une grande richesse. Cette dynamique, soutenue par l'accompagnement technique des agences onusiennes et de divers partenaires internationaux, a mobilisé les départements publics tout en associant étroitement les acteurs locaux, les élus, les jeunes et les personnes en situation de handicap. Ces rencontres se sont appuyées sur des questionnaires traités en temps réel, ce qui a permis d'alimenter et d'orienter les débats de manière interactive.

Concrètement, cette vaste concertation a permis de définir la priorisation des cibles, d'analyser l'alignement stratégique et d'identifier précisément les écarts en matière de données (data gap). En bâtissant de véritables consensus, cette approche participative resserre l'action nationale autour de priorités claires et réalistes. Elle favorise ainsi une territorialisation effective des objectifs, tout en préservant l'indivisibilité de l'Agenda 2030. En démontrant qu'une évaluation partagée constitue un puissant levier stratégique, la Tunisie réaffirme son engagement vers la réalisation des ODD.



PROCESSUS ET MÉTHODOLOGIE DE LA REVUE

04

4. PROCESSUS ET MÉTHODOLOGIE DE LA REVUE

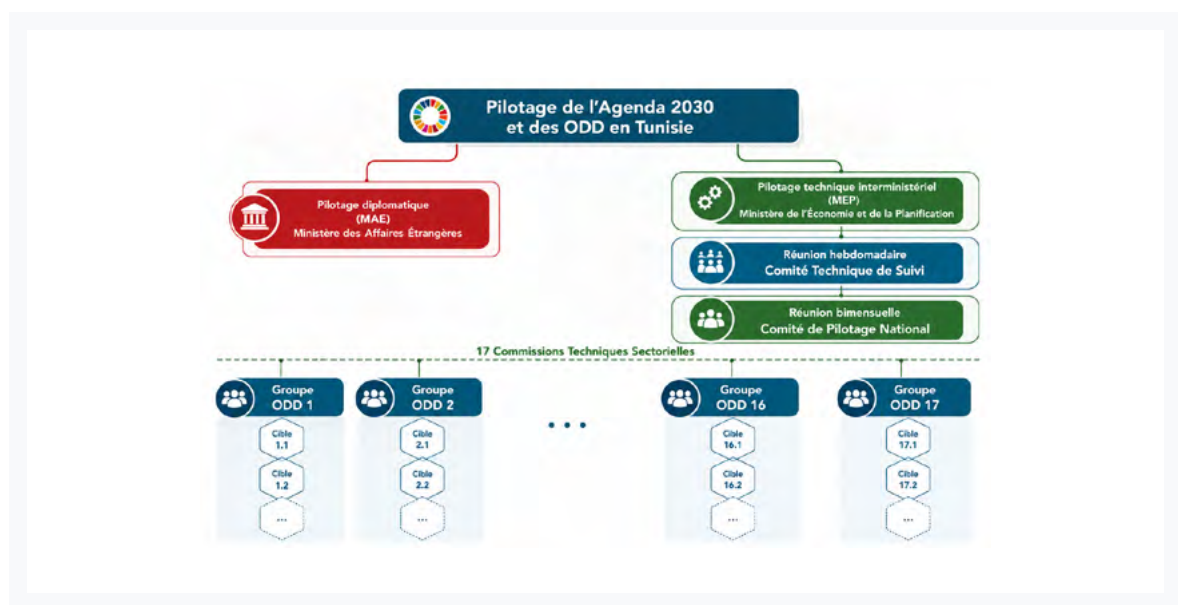
4.1. Le RNV 2026: un processus consultatif, inclusif et territorialisé

4.1.1. Le dispositif de la gouvernance

Dans le cadre de la préparation du Rapport National Volontaire 2026 sur les Objectifs de Développement Durable, un dispositif de gouvernance structuré et participatif a été mis en place dès janvier 2026. Ce processus est placé sous le pilotage du Ministère de l'Economie et de la Planification, conjointement avec le Ministère des Affaires Étrangères, de la Migration et des Tunisiens à l'Etranger, avec la désignation d'un point focal national au sein du Ministère de l'Economie et de la Planification afin d'assurer la coordination

opérationnelle et le suivi rapproché des différentes étapes (Cf. Figure 4.1). Le Comité de pilotage national en charge des ODD, a assuré l'orientation stratégique du processus, tandis qu'un comité technique de suivi s'est réuni chaque semaine pour accompagner l'avancement des travaux, faciliter la coordination entre les parties prenantes et consolider les contributions techniques. Parallèlement, les 17 groupes de travail par ODD, pilotés par les ministères sectoriels concernés, ont travaillé de manière continue tout au long du processus afin d'alimenter le rapport en données, analyses et éléments de contenu nécessaires.

Figure 4.1. Le pilotage du RNV 2026 (Tunisie)



Cette organisation a permis d'assurer le lancement officiel de l'élaboration du RNV 2026 le 11 février 2026, la validation de la méthodologie le 15 février 2026, la conduite des consultations avec les parties prenantes ainsi que la collecte des contributions durant la période mars-mai 2026, (Cf. Figure 4.2)

Figure 4.2. Processus d'élaboration du RNV 2026 de la Tunisie



4.1.2. La méthodologie des consultations

Conformément au principe fondamental de « ne laisser personne pour compte », la préparation du RNV 2026 a reposé sur de larges consultations. Loin d'être une simple formalité administrative, cette démarche a été pensée comme un véritable exercice d'intelligence collective. Pour s'assurer que tous les acteurs s'approprient l'Agenda 2030, le comité de pilotage a mis en place un processus d'échange clair, ouvert et structuré. Ce processus a réuni une grande diversité d'intervenants : cadres de l'administration, experts universitaires, représentants du secteur privé, société civile, jeunes, étudiants et acteurs régionaux.

Pour organiser ces consultations, plusieurs étapes et formats d'échange ont été combinés :

- Une formation nationale en ligne, pour expliquer clairement les objectifs et la méthode du RNV 2026 à tous les participants.

- Des réunions de travail techniques, organisées en présentiel et en ligne, avec les groupes responsables de chaque Objectif de Développement Durable (ODD).
- Des espaces de dialogue ciblés, comprenant des tables rondes, des échanges thématiques approfondis, des ateliers spécifiques pour la jeunesse, ainsi qu'un groupe de discussion (focus group) dédié à l'écoute des populations les plus vulnérables.
- Pour encadrer ces échanges et récolter des informations fiables – aussi bien chiffrées que qualitatives –, l'équipe de coordination s'est appuyée sur une série d'outils précis. Outre le Canevas de collecte (détaillé ci-après), cette « boîte à outils » comprenait :
 - › Les grilles de collecte des données statistiques élaborées par l'INS, indispensables pour consolider les indicateurs de suivi officiels ;
 - › Des guides d'entretien thématiques rigoureux, conçus pour orienter les débats lors

des tables rondes et en extraire des informations ciblées ;

- › Des grilles de priorisation et d'alignement stratégique pour chaque ODD ;
- › Des outils d'animation interactifs (comme des quiz sur la plateforme Wooclap) pour stimuler la réflexion collective lors des ateliers ;
- › Des questionnaires standards, diffusés en ligne et sur papier pour permettre une participation aussi large que possible.

L'intégralité de ces supports et outils de collecte est consultable en annexe de ce rapport.

Encadré 4.1.: Le Canevas de collecte, l'outil central du RNV 2026

Le Canevas constitue l'innovation méthodologique centrale du RNV 2026: il s'agit d'un outil standardisé de collecte, structuré en 9 onglets complémentaires, conçu pour unifier et rationaliser la remontée d'information depuis les institutions responsables vers l'équipe de coordination.

Organisé selon une logique progressive, le Canevas couvre l'ensemble du processus d'évaluation: identification des responsabilités institutionnelles, collecte et analyse des données chiffrées, distinction entre réalisations administratives (outputs) et résultats effectifs (outcomes), recensement des bonnes pratiques et des obstacles, capture les signaux émergents qui dépassent le cadre des indicateurs officiels, repérage des initiatives transformatrices, documentation des lacunes statistiques et formalisation d'engagements d'accélération pour l'horizon 2030.

Ce dispositif a fonctionné selon une logique de va-et-vient itératif entre l'équipe de coordination et les points focaux: chaque canevas transmis a généré des échanges en retour - clarifications méthodologiques, signalements de données manquantes, propositions d'indicateurs alternatifs - qui ont alimenté des révisions successives. C'est cette dynamique bidirectionnelle qui qualifie le Canevas comme outil de co-construction et non de simple collecte administrative.

4.1.3. Le processus consultatif

Le processus consultatif a été officiellement entamé le 31 mars 2026 lors d'une Consultation Nationale organisée autour du thème: « Rôle du Secteur Privé et de la Société Civile dans la mise en œuvre des ODD - La Conduite Responsable des Entreprises (CRE), un levier de Développement Durable ». Cet événement a réuni 180 participants représentant, décideurs publics, secteur privé, institutions financières et société civile.

4.1.3.1. La consultation avec le secteur privé

a. Contexte et Objectifs

La consultation digitale menée auprès des chefs d'entreprises tunisiens a pour but d'intégrer les voix des acteurs non étatiques pour renforcer la légitimité des politiques publiques et favoriser une croissance inclusive. Elle se concentre sur des thématiques comme la numérisation verte, l'entrepreneuriat durable et l'adaptation climatique.

B. Méthodologie et échantillon

La consultation s'est appuyée sur une approche qualitative menée à l'échelle nationale en partenariat avec le réseau de la Confédération des Entreprises Citoyennes de Tunisie (CONNECT). Les données ont été recueillies via un questionnaire auprès d'un échantillon diversifié de 25 entreprises. Ce panel se compose principalement du secteur des services non marchands (32%), de l'agriculture (24%) et des industries manufacturières (20%). Enfin, l'analyse des résultats s'est basée sur un traitement statistique descriptif axé sur le calcul des fréquences.

C. Priorités du développement durable

Les chefs d'entreprise interrogés affichent une volonté claire de recentrer les priorités sur la souveraineté nationale. Les résultats de l'enquête révèlent que la souveraineté alimentaire et agricole s'impose comme le premier impératif pour 72% d'entre eux, suivie de près par la souveraineté énergétique qui préoccupe 60% des répondants. Au-delà de

ces enjeux d'indépendance vitale, les dirigeants accordent également une importance significative aux piliers de la cohésion interne, citant la justice sociale (56%) et le déploiement d'une gouvernance numérique inclusive (52%) parmi leurs attentes majeures. En revanche, la refonte du système éducatif ferme la marche en n'étant plébiscitée que par 12% du panel. Ce net décalage suggère que, dans un contexte d'incertitude globale, les décideurs économiques privilégient de manière pragmatique la résolution des crises matérielles immédiates au détriment des chantiers structurels à plus long terme.

D. Outils et leviers de transformation

Concernant les leviers de transition, les chefs d'entreprise interrogés affichent une nette préférence pour les mécanismes contraignants face aux simples mesures incitatives. En effet, l'instauration de plans d'actions contraignants liés aux ODD s'impose comme le levier prioritaire pour 52% d'entre eux, complétée par la montée en compétences des équipes (24%). Pour accélérer cette trajectoire, les dirigeants estiment que la transformation doit s'articuler autour d'une vision profondément humaniste et sociale. Ils placent ainsi le capital humain (le bien-être et le renforcement des capacités humaines) au cœur du processus pour 72%, suivi par la nécessité de bâtir des économies justes et durables (44%). À l'inverse, les aspects strictement techniques, tels que la décarbonation, ne récoltent que 8% des suffrages. Cette faible proportion indique que la décarbonation est perçue comme une finalité secondaire ou une conséquence logique de la transition, plutôt que comme le moteur principal du changement.

E. Gouvernance souhaitée

Pour garantir l'application concrète des actions de développement durable, la gouvernance idéale s'articule autour de trois niveaux complémentaires, privilégiant la concertation et la pérennité. Au stade de l'orientation, les répondants se prononcent massivement pour des instances de pilotage stratégique, à travers la création d'un

Conseil National du Développement durable (33%) et l'élaboration d'une Charte Nationale des Partenariats Durables (28%). Le niveau du suivi technique, quant à lui, repose sur un double mécanisme de contrôle, partagé à parts égales (13% chacun) entre le déploiement d'une plateforme numérique dédiée et l'appui d'un observatoire indépendant. Enfin, la phase d'exécution met en lumière une nette réserve vis-à-vis des agences nationales ou des forums annuels. Ce faible intérêt démontre que les acteurs économiques rejettent les événements ponctuels ou les structures jugées trop bureaucratiques, exprimant plutôt une préférence claire pour des cadres de gouvernance pérennes, consultatifs et directement ancrés dans la stratégie de l'État.

En définitive, cette étude qualitative, menée auprès d'un panel d'entreprises tunisiennes en partenariat avec la CONECT, dessine les contours d'un nouveau paradigme pour le secteur privé face aux crises globales. Les résultats mettent en lumière un patronat pragmatique et profondément ancré dans les réalités immédiates de son territoire. Face à l'incertitude mondiale, les dirigeants expriment une urgence claire: sécuriser les fondements matériels du pays en priorité absolue, à savoir l'indépendance alimentaire et énergétique, quitte à reléguer au second plan les réformes structurelles de long terme comme celle du système éducatif.

En définitive, cette étude qualitative, menée auprès d'un panel d'entreprises tunisiennes en partenariat avec la CONECT, dessine les contours d'un nouveau paradigme pour le secteur privé face aux crises globales. Les résultats mettent en lumière un patronat pragmatique et profondément ancré dans les réalités immédiates de son territoire. Face à l'incertitude mondiale, les dirigeants expriment une urgence claire: sécuriser les fondements matériels du pays en priorité absolue, à savoir l'indépendance alimentaire et énergétique, quitte à reléguer au second plan les réformes structurelles de long terme comme celle du système éducatif.



4.1.3.2. Les consultations avec les jeunes

A. La consultation avec les étudiants

Perception du développement durable par les étudiants de l'Université de la Manouba

Cette consultation des jeunes (39 étudiants dont 31 filles) a eu lieu le 15 avril 2026 à l'Université de la Manouba durant les journées GREENLUMA en présence de plusieurs enseignants. Elle offre un éclairage important sur la façon dont la nouvelle génération en Tunisie perçoit le développement durable. Contrairement aux approches institutionnelles souvent sectorielles, les jeunes articulent une vision intégrée où survie environnementale, réforme éducative et sécurité socio professionnelle forment un seul et même enjeu. Pour eux, le développement durable n'est pas un thème parmi d'autres: il est perçu comme le cadre conditionnant leur avenir collectif et individuel.

Constat N°1. Le Développement Durable: une priorité absolue et impératif générationnel

Pour 56% des jeunes interrogés, le Développement Durable (DD) constitue une «priorité absolue» et le défi majeur de leur génération. Les réponses qualitatives montrent que le DD est intrinsèquement lié à leur futur et à la continuité de la vie. Les jeunes perçoivent clairement les interconnexions entre crises climatiques, rareté des ressources et inégalités croissantes, et considèrent le DD comme la seule voie pour éviter un futur de pénuries, de conflits et d'exclusion.

Constat N°2. La consommation responsable comme levier principal

Les jeunes privilégient des actions concrètes et immédiatement accessibles: 81% placent la consommation responsable comme le premier pilier de l'engagement individuel ; ils appellent à privilégier le produit local, saisonnier et prônent la réduction du plastique. En effet, la gestion des déchets (réduction et tri des déchets) est mise en avant par 50% des participants, devant la mobilité durable ou la sobriété énergétique. Le déchet est perçu comme la pollution la plus visible et la plus gérable au quotidien.

Constat N° 3. Éducation et recherche: moteurs de transformation

Le milieu universitaire et scolaire est identifié comme le laboratoire central de la transition: Il s'agit en premier lieu de réformer les programmes: 64% demandent l'intégration des défis environnementaux et sociaux dans l'ensemble des programmes d'études, et non plus comme une option isolée. De plus, ils priorisent la recherche utile: 52% souhaitent que les Projets de Fin d'Études (PFE) et les thèses soient appliqués et orientés vers des solutions concrètes (lutte contre le gaspillage, innovation sociale...).

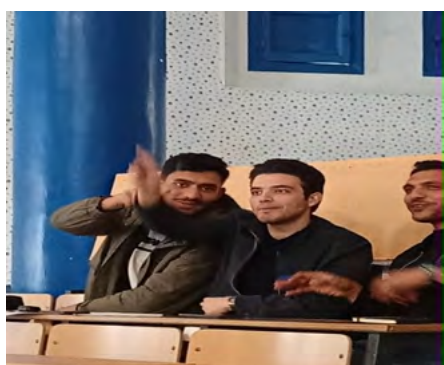
Constat 4. Le Nexus social: travail décent, équité et bien-être

Pour la jeunesse, le DD est indissociable de la justice sociale et de la santé. D'abord, le travail décent est considéré par 62% des participants comme l'aspect social prioritaire. L'accès à des emplois stables et justement rémunérés est une condition préalable à toute autre situation du bien-être. Ensuite, l'égalité des chances (54%) et la santé physique et mentale (54%) sont placées au même niveau d'importance, révélant une vision holistique du bien être humain comme condition de la durabilité.

Cette consultation révèle une jeunesse qui ne se contente plus de sensibilisation et appelle à une transformation structurelle de l'enseignement (programmes, PFE, recherche appliquée) et des garanties concrètes sur le marché du travail (emplois stables, rémunération juste, équité). Pour les jeunes, le DD est le cadre nécessaire pour construire un « monde viable » où épanouissement professionnel et protection de l'environnement se renforcent mutuellement.

Orientations prioritaires pour les politiques publiques:

1. Intégrer le DD dans tous les programmes d'études.
2. Orienter la recherche universitaire vers des projets locaux.
3. Développer des politiques d'emploi vert et décent.
4. Renforcer les dispositifs de consommation responsable.
5. Reconnaître la santé physique et mentale comme composante clé du DD.



b. La consultation avec les jeunes (JCI)

Dépassant les approches technocratiques traditionnelles, ce processus repose sur une démarche participative qui place les jeunes (18-35 ans) au cœur de la co-construction des politiques publiques. Pour capter leurs perceptions, une consultation en ligne a été déployée du 24 avril au 15 mai 2026, s'appuyant sur le réseau national de la Jeune Chambre Internationale (JCI) Tunisie. L'analyse se base sur un échantillon de 83 réponses valides

Profil de l'échantillon:

Les répondants dessinent le profil d'une jeunesse hautement qualifiée et majoritairement citadine. L'échantillon est marqué par une forte jeunesse, 81,5% des participants ayant moins de 32 ans ainsi que par une prédominance féminine (60,5%). Sur le plan académique, 83,1% des jeunes interrogés sont diplômés de l'enseignement supérieur (dont 50,6% à un niveau Bac +5 ou plus). Enfin, l'ancrage géographique est fortement polarisé, le Grand Tunis concentrant à lui seul 68% des réponses tandis que le statut professionnel se partage équitablement entre étudiants (43,9%) et actifs (45,1%).

Constat 1. Le dd est perçu comme une urgence partagée au-delà du genre

Le développement durable ne relève plus du concept théorique: 83,5% des répondants le considèrent comme une priorité absolue ou une préoccupation majeure. L'analyse croisée révèle une remarquable homogénéité des perceptions entre les deux genres, hommes et femmes s'accordant sur l'importance cruciale de cet enjeu. À l'inverse, un groupe restreint de 16,5% exprime des réserves, assimilant la durabilité à un luxe difficilement accessible ou à une stratégie de communication institutionnelle.

Constat 2. L'action transitoire: entre pragmatisme individuel et exigence collective

Face aux défis environnementaux, la jeunesse privilégie le pragmatisme et l'action concrète au quotidien. Au niveau individuel,

les éco-gestes sont préférés, portés en priorité par la consommation responsable (34,6%), le tri des déchets (23,1%) et la sobriété énergétique (20,5%). Au niveau collectif, les structures traditionnelles de sensibilisation cèdent la place à une demande de pédagogie par l'action (29,6%), qui ambitionne de transformer les établissements scolaires et universitaires en laboratoires d'expérimentation vivants. De plus, les jeunes réclament une gouvernance participative dotée de réels moyens budgétaires (22,2%) manifestant ainsi une certaine indifférence ou méconnaissance vis-à-vis des modèles émergents, comme l'entrepreneuriat à impact (17,3%) ou le numérique responsable (11,1%).

Constat 3. Le pilier social, avant ...

Pour les jeunes consultés, la durabilité est intrinsèquement liée à la justice sociale. Le travail décent s'impose comme le pilier fondamental (34,1%) suivi de près par l'égalité des chances (26,8%) et l'accès aux soins de santé et au bien-être (23,2%). Cependant, la volonté de traduire ces idéaux en projets économiques durables se heurte à d'importants freins structurels. Le passage à l'action entrepreneuriale dans l'économie verte (énergies renouvelables, gestion de l'eau, économie circulaire) reste entravé par : la complexité réglementaire et la lourdeur administrative (27,2%), le déficit de capital initial combiné au coût élevé de la recherche (32,1% au total), et le manque de doubles compétences transversales (18,5%) chez les porteurs de projets.

Cette consultation met en évidence une jeunesse tunisienne consciente, désireuse de devenir actrice de la transition nationale. Pour capitaliser sur cet élan, les futures politiques publiques devraient veiller à simplifier le cadre réglementaire de l'entrepreneuriat vert et circulaire et faciliter le financement initial des projets innovants inspirés des réalités contextuelles.

4.1.3.3. La consultation avec les personnes en situation de handicap

Dans le cadre de la Revue Nationale Volontaire 2026 de la Tunisie sur les Objectifs du Développement Durable, ce focus groupe consulte les Personnes Handicapées (PH) selon le critère Ne Laisser Personne De Côté. Il vise à recueillir leurs perceptions et recommandations pour un développement durable et inclusif.

Objectifs Spécifiques (Alignés LNOB/RNV 2026)

- Garantir la transversalité de l'inclusion dans les politiques de développement durable à travers l'analyse des perceptions citoyennes et des priorités opérationnelles.
- Repérer les barrières spécifiques (accessibilité, insertion économique et sociale, numérisation, impact de l'environnement...) afin de prioriser des actions LNOB dans le rapport RNV 2026.
- Recueillir des recommandations et suggestions au sujet des solutions innovantes et best practices issues de l'expertise d'usage, afin d'enrichir les recommandations nationales.
- Mettre en œuvre le principe «Rien pour nous sans nous» dans le processus consultatif de la RNV 2026.

Résultats

Les propositions issues de la consultation des personnes handicapées (PH) révèlent une exigence de transformation systémique, allant bien au-delà d'une simple adaptation ponctuelle. Elles esquissent un passage d'une logique d'assistance à une logique d'inclusion active, de droit et d'autonomisation. Trois axes majeurs se dégagent : la reconnaissance de la participation citoyenne des PH, la refonte des mécanismes de protection sociale et l'adaptation transversale des politiques publiques aux chocs contemporains.

Participation et gouvernance: du symbolique au structurel

Les PH réclament une implication dès l'amont des processus décisionnels (RNV, plans, stratégies). Cela implique de dépasser la simple consultation pour instaurer une co-construction permanente. La mise en place d'un registre national et de statistiques périodiques apparaît comme un préalable technique indispensable pour objectiver les besoins, évaluer les politiques et produire un budget sensible au handicap. L'instauration d'une discrimination positive et la révision de la carte de handicap (actuellement sans avantages réels) traduisent une demande de reconnaissance juridique et d'équité substantive.

Protection sociale et autonomisation: combler les angles morts

L'exigence d'un système de protection sociale spécifique (et non plus subsidiaire) et d'un programme d'autonomisation dédié marque une rupture avec l'approche caritative. Adaptation des services publics face aux crises et aux besoins quotidiens

Les PH ne sont pas un groupe homogène face aux chocs: le plaidoyer intègre résilience sanitaire, changement climatique, énergie, sécurité alimentaire et infrastructures (transport, habitat). Cela exige une conception universelle des politiques sectorielles. Les services publics doivent être repensés via des guichets uniques et des supports vidéo, mais aussi par une inclusion culturelle et de loisirs effective. L'éducation et la formation professionnelle nécessitent une double action: augmenter les écoles inclusives et adapter les centres (infrastructures, équipements, programmes). La création d'un centre de recherche et de formation spécialisé témoigne d'une volonté de capitaliser les savoir-faire et d'outiller les professionnels.

Freins et leviers transversaux

Le principal défi reste le changement des cultures: la proposition de campagnes pour « renforcer la culture du respect de l'Autre » est centrale, car aucune réforme technique

ne suffit sans lutte contre les préjugés. Autre levier stratégique: la révision du principe même de la carte de handicap, gage de crédibilité de tout le dispositif. Enfin, l'absence de données actualisées handicape aujourd'hui toute allocation efficiente des ressources.



4.1.3.4. La consultation avec les acteurs locaux

Cette consultation, menée auprès de 101 acteurs locaux, souligne des spécificités régionales marquées tout en s'inscrivant dans la dynamique participative de localisation des objectifs de développement durable. Contrairement à la consultation nationale du 31 mars 2026 qui plaçait l'eau en tête, la rencontre de Kairouan le 21 Mai 2026 révèle une urgence prioritaire autour de la gestion des déchets, couplée à une exigence forte de décentralisation et d'autonomisation par les compétences. Cette consultation confirme que la transition durable ne peut reposer uniquement sur des objectifs nationaux: elle doit s'enraciner dans les réalités territoriales et répondre aux préoccupations immédiates des citoyens.

Constat N°1. Un appel à la gestion environnementale de proximité: l'urgence des déchets

À Kairouan, les participants situent la lutte contre la pollution et la gestion des déchets comme une priorité absolue (60% des participants). Cette orientation reflète une préoccupation quotidienne immédiate, liée à la visibilité de la pollution et à son impact direct sur la santé et le cadre de vie. Un appel à une valorisation des déchets ménagers par les municipalités et à un contrôle accru des émissions industrielles. Cette demande opérationnelle montre que les habitants ne se contentent pas de constats: ils attendent des actions concrètes et des responsabilités clairement attribuées aux autorités locales. Le binôme Eau-Alimentation arrive en deuxième position (34%), confirmant que le stress hydrique et la sécurité alimentaire restent tout de même des préoccupations majeures partagées par tous les tunisiens.

Constat N° 2. La Décentralisation: condition pré-requise de la localisation des ODD

La consultation met en avant l'importance d'adapter la gouvernance pour soutenir la territorialisation des objectifs de développement durable. Selon les participants, la réussite de ce processus repose sur un renforcement de l'autonomie financière et administrative

locale, ainsi que sur un transfert effectif de compétences. Cela souligne le besoin d'impliquer davantage les acteurs locaux dans les décisions qui impactent directement la gestion de leur territoire. Le manque de décentralisation financière est ainsi identifié comme le plus grand défi pour accélérer les ODD (40%), suivi de près par le besoin de financements dédiés aux collectivités locales (39%). La suggestion de créer des fonds spécifiques pour soutenir les municipalités manquant de ressources budgétaires traduit une volonté de solidarité territoriale. Il ne s'agit pas seulement d'attribuer des crédits, mais de construire un système de financement équitable qui tienne compte des disparités régionales et permette à chaque collectivité de mener ses propres priorités.

Constant N°3. Autonomisation par les compétences (Empowerment)

L'analyse montre que le renforcement des capacités est perçu comme le levier de transformation le plus efficace, tant pour les femmes que pour la gestion locale des ODD. Cette priorité révèle une compréhension mature du développement: les ressources financières sont nécessaires, mais insuffisantes sans compétences humaines capables de les mobiliser efficacement. Pour l'inclusion des femmes, la priorité est donnée au renforcement des capacités techniques et au développement des compétences (52%), devant l'accès au financement (44%). Cela indique que les femmes identifient d'abord le besoin de maîtriser des compétences concrètes, gestion de projet, techniques environnementales, leadership, avant de pouvoir accéder et utiliser efficacement des ressources financières.

Pour l'intégration locale des objectifs, la formation et le développement des compétences (38%) sont jugés plus essentiels que la simple création de comités de suivi (21%). Cette préférence montre que les participants privilégient l'action et la capacité d'agir plutôt que les structures formelles sans pouvoir réel. Un comité de suivi n'a de sens que si ses membres disposent des compétences nécessaires pour analyser les données, évaluer les progrès et proposer des corrections.

Constat N° 4. Vers une gouvernance inclusive et participative

Il existe une forte demande pour une structure de dialogue permanente entre acteurs locaux. 19% des participants préconisent le lancement de plateformes de dialogue locales permanentes incluant la société civile et le secteur privé. Cette suggestion traduit une volonté de sortir d'une gouvernance verticale et fermée pour construire des espaces de concertation où chacun peut contribuer selon ses compétences et ses ressources. Des suggestions émergent également pour investir dans le transport public et l'économie verte, montrant une volonté de diversifier les leviers de développement durable au-delà des secteurs traditionnels. Le transport public représente un levier majeur pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, améliorer la mobilité des populations vulnérables et créer des emplois locaux. L'économie verte, quant à elle, ouvre des perspectives de croissance compatible avec la préservation des ressources naturelles. Ces propositions révèlent une vision dynamique du développement: les acteurs locaux ne se contentent pas de gérer les problèmes existants, ils imaginent de nouvelles opportunités de transformation économique et sociale.



4.1.3.5 Consultation stratégique sur l'IA pour le développement durable en Tunisie

La consultation stratégique sur l'Intelligence Artificielle pour le Développement Durable, organisée par le PNUD, le 16 octobre 2024 à Tunis, a réuni des représentants des institutions publiques, du secteur privé, de la société civile, du monde académique et des partenaires au développement. Elle s'inscrit dans la perspective de structurer une réflexion nationale autour du potentiel de l'IA comme levier d'accélération des Objectifs de Développement Durable en Tunisie, en tenant compte des fondements essentiels de l'IA pour le développement durable en Afrique: la gestion des données, la puissance de calcul et le développement des talents.

Les échanges ont porté sur plusieurs dimensions stratégiques: les capacités de développement et d'investissement en IA, l'impact sur le développement durable, les politiques publiques et l'éthique, l'écosystème et les partenariats, ainsi que la proposition de valeur d'un Hub IA. Les participants ont identifié comme prioritaires les ODD liés à l'éducation de qualité, à l'industrie, l'innovation et les infrastructures, à l'énergie propre et abordable, ainsi qu'à la santé et au bien-être. En matière sectorielle, la santé apparaît comme le domaine offrant le plus fort potentiel d'innovation par l'IA, suivie de l'éducation, de l'agriculture et des services gouvernementaux.

La consultation a mis en évidence un décalage entre le potentiel réel de la Tunisie et le niveau actuel de développement de l'IA. Le pays dispose d'atouts importants, notamment un capital humain qualifié, une bonne base universitaire, des chercheurs actifs, un écosystème de start-up dynamique et une présence croissante d'entreprises tunisiennes sur les marchés africains et européens. Toutefois, plusieurs freins limitent encore le passage à l'échelle: insuffisance de l'infrastructure de calcul, faible disponibilité et qualité des données, complexité de l'écosystème, faiblesse de la demande locale et absence de business cases suffisamment visibles pour susciter l'adhésion des décideurs et des acteurs économiques.

Les participants ont recommandé qu'une stratégie nationale IA pourrait mettre l'accent sur la gouvernance, la vision et les objectifs, la recherche et le développement des talents, l'infrastructure de calcul, la cybersécurité, la politique des données, la régulation et l'éthique.

Les recommandations issues de cette consultation insistent sur la nécessité de renforcer la formation en mathématiques et en IA, de diffuser une culture de l'IA responsable, de développer un écosystème de données transparent et interopérable, de rendre l'infrastructure de calcul plus accessible, et d'orienter la recherche vers des projets ayant un impact concret sur l'industrie et la société. Les secteurs prioritaires retenus sont la santé, l'éducation, l'agriculture et les services gouvernementaux. La consultation appelle enfin à une adoption urgente d'une stratégie nationale inclusive en IA et digitalisation, accompagnée d'un cadre réglementaire adapté à une IA responsable.

Encadré 4.2. Étude de l'ITES: L'intelligence artificielle, un levier du rôle social de l'État

L'étude de l'ITES, intitulée « L'intelligence artificielle, un levier du rôle social de l'État », analyse la manière dont l'IA peut contribuer à renforcer la capacité de l'État tunisien à répondre aux défis sociaux, territoriaux et économiques. L'étude repose sur cinq axes transversaux: l'accessibilité et l'équité des services publics, le renforcement de la qualité et de l'efficacité des services, l'autonomisation des acteurs de terrain, le respect de l'éthique et des droits fondamentaux, ainsi que la résilience, la durabilité et la souveraineté technologique. Elle insiste sur le fait que l'IA ne doit pas être considérée uniquement comme un outil technologique, mais comme un levier de transformation de l'action publique, à condition d'être encadrée, inclusive et orientée vers l'intérêt général.

L'analyse identifie huit blocages transversaux qui freinent le déploiement de l'IA en Tunisie. Il s'agit notamment de l'hétérogénéité des infrastructures numériques, de la fragmentation et de la faible qualité des données, de la pénurie de compétences hybrides, du sous-financement de l'innovation, de l'incertitude réglementaire, de la faible culture numérique dans l'administration et chez les professionnels, de la confiance fragile des citoyens et des inégalités territoriales d'accès aux services numériques. L'étude souligne qu'aucune transformation par l'IA ne pourra réussir sans une approche systémique, coordonnée et simultanée permettant de traiter ces freins dans leur ensemble.

L'étude propose ensuite une analyse sectorielle détaillée. Dans l'agriculture, l'IA peut contribuer à l'optimisation des ressources, à l'irrigation intelligente, à la protection des cultures, à la détection précoce des maladies végétales et animales, ainsi qu'à la démocratisation de l'accès à l'information agricole. Les recommandations prioritaires portent sur la formation aux nouveaux métiers de l'IA agricole, la

création de centres de médiation numérique territoriaux, les solutions accessibles par SMS ou chatbot vocal, et l'usage de capteurs à bas coût.

Dans l'éducation, l'étude met l'accent sur la personnalisation des apprentissages, les assistants intelligents pour les langues, les mathématiques et l'informatique, l'appui aux élèves ayant des besoins spécifiques, la détection précoce du décrochage et l'orientation universitaire. Les recommandations incluent l'élaboration d'une stratégie IA/EdTech coordonnée, la formation des enseignants et personnels administratifs, la diffusion de guides de bonnes pratiques pour l'IA générative et éthique, ainsi que l'expérimentation de solutions portées par les start-up.

Dans le secteur de l'énergie, l'IA est présentée comme un outil d'appui à la transition énergétique. Elle peut contribuer à la gestion intelligente de la demande, à l'éclairage public intelligent, à la maintenance prédictive et à l'optimisation du mix énergétique. L'étude souligne toutefois les risques liés à la cybersécurité, à la dépendance technologique et aux inégalités d'accès.

Dans la santé, l'IA peut renforcer l'orientation des citoyens, la cartographie des inégalités territoriales, l'optimisation des stocks de médicaments, la détection précoce des épidémies, l'aide à la prescription et la prévention. L'étude met en avant l'intérêt de solutions open source ou low-tech, adaptées au contexte tunisien, y compris des chatbots en dialecte pour améliorer l'accès à l'information sanitaire. Les enjeux de confidentialité, de confiance citoyenne, de biais algorithmiques et d'équité sont toutefois présentés comme essentiels.

Enfin, dans le transport et la logistique, l'IA peut améliorer l'information trafic en temps réel, la relation client dans les entreprises publiques de transport, la planification des flux passagers et la mise en relation entre l'offre et la demande. Les recommandations portent notamment

sur les applications mobiles intelligentes, les outils IA pour la relation client, la planification des ferries, les plateformes locales de mobilité et l'accompagnement au changement.

L'étude se conclut sur les enjeux transversaux d'éthique, de régulation et de souveraineté. Elle rappelle que la Tunisie dispose d'un socle juridique existant en matière de protection des données, télécommunications, start-up et cybersécurité, mais qu'un vide réglementaire demeure concernant l'IA elle-même, notamment en matière de responsabilité algorithmique, d'audit, de certification et de transparence. L'IA doit donc être encadrée par une gouvernance responsable, une régulation adaptée et une stratégie nationale permettant de préserver la souveraineté technologique tout en renforçant l'équité sociale et territoriale.

4.1.4 La production de données

Le RNV 2026, présente de manière transparente l'architecture statistique mobilisée pour l'analyse des ODD, ainsi que les niveaux de disponibilité, de fiabilité et de désagrégation des données utilisées. Ce travail de recensement - réalisé à travers l'Onglet G des canevas - constitue à la fois un exercice de redevabilité méthodologique et un outil de pilotage pour le renforcement du système statistique national à l'horizon 2030.

La Tunisie dispose d'un appareil statistique institutionnellement ancré, articulé autour de l'Institut National de la Statistique (INS) comme producteur central de données officielles, en lien avec les systèmes sectoriels des ministères techniques, les agences spécialisées (ANME, ANPE, Banque Centrale,) et les partenaires internationaux (PNUD, OMS, FAO, OIT, UNICEF, etc.). Ce dispositif permet de renseigner la grande majorité des indicateurs ODD avec un niveau de fiabilité satisfaisant sur les indicateurs d'infrastructure et d'accès aux services. Ses fragilités structurelles se concentrent sur 4 points transversaux, documentés de manière convergente

dans l'ensemble des canevas sectoriels: la sous-représentation du secteur informel dans les systèmes de collecte ; l'insuffisance de la désagrégation territoriale infranationale ; la rareté des enquêtes de bien-être à fréquence annuelle ; et l'absence de mécanismes d'interopérabilité entre les bases de données sectorielles.

Trois constats structurels:

L'examen croisé de l'ensemble des parcours de données relatif à tous les ODD fait ressortir trois défis:

- › Une désagrégation territoriale encore insuffisante: dans plusieurs domaines - accès à l'eau, santé, transport, pauvreté ou inégalités - les données disponibles demeurent principalement produites à l'échelle nationale ou régionale large. La production d'estimations robustes au niveau des gouvernorats, et plus encore des délégations, reste limitée par la taille des échantillons des enquêtes nationales et par les contraintes de représentativité statistique. Cette situation réduit la capacité à mesurer finement les disparités territoriales et opérationnalise pleinement le principe de localisation des ODD.
- › Le secteur informel demeure insuffisamment capté par les dispositifs statistiques conventionnels. Plusieurs indicateurs - notamment ceux relatifs au financement des PME (9.3.2), à la productivité économique (8.2.1), au travail domestique non rémunéré (5.4.1) ou encore aux transferts migratoires (ODD 17) - se heurtent à cette même limite structurelle. Compte tenu du poids élevé de l'économie informelle dans l'emploi national, cette sous-couverture réduit la capacité à mesurer pleinement certaines dynamiques économiques et sociales pourtant déterminantes pour les trajectoires de développement.
- › Plusieurs indicateurs sociaux prioritaires ont atteint un seuil d'obsolescence critique. L'indicateur 5.2.1 relatif aux violences exercées par le partenaire n'a pas été actualisé depuis 2010; l'indicateur 5.4.1 sur le travail domestique non rémunéré depuis 2012 ; la dernière Enquête Tunisienne sur la Santé des Ménages

(THES) mobilisée pour l'indicateur 3.8.1 remonte à 2016; tandis que la Tunisie ne participe plus aux évaluations internationales PISA depuis 2015 et TIMSS depuis 2011. Dans un contexte de mutations sociales, éducatives et territoriales accélérées, l'actualisation de ces dispositifs apparaît désormais comme une priorité stratégique pour renforcer la précision du pilotage public et la robustesse du suivi des ODD à l'horizon 2030

En dépit de ces limites, l'INS a mis en œuvre plusieurs initiatives visant à moderniser le système statistique national et à renforcer progressivement ses capacités en s'intégrant dans des projets innovants intégrant l'usage des nouvelles sources de données (BIG DATA) et des technologies et méthodes innovantes pour une production et une diffusion de données de meilleure qualité, plus actuelles et désagrégées en faveur du développement durable.

Dans ce cadre, des projets innovants ont été menés en coopération avec l'initiative Data for Now (UNSD, Banque mondiale, PNUD), qui vise à accroître l'utilisation de méthodes et d'outils robustes et novateurs qui améliorent la pertinence, la couverture et la qualité des indicateurs des ODD. Le premier projet concerne l'usage des données de la téléphonie mobile pour calculer des indicateurs sur la migration interne. Le deuxième projet concerne les données satellitaires pour le suivi des écosystèmes aquatiques (ODD 6.6.1) et de l'érosion côtière (ODD 13 et 14). Par ailleurs, l'infrastructure de données a connu une évolution notable avec la mise en place d'un data Lake, permettant de gérer les données massives et favorisant l'interopérabilité entre les différentes sources de données.

De plus l'INS a adopté l'approche DEGURBA développée par EUROSTAT et adoptée par les NU en 2020, afin de classer le territoire en zones urbaines, intermédiaires et rurales indépendamment des limites administratives. Cette nouvelle classification a été appliquée pour la diffusion des résultats du RGPH 2024, ce qui a permis de produire des indicateurs ODD spatialisés à une échelle fine, notamment dans les domaines du transport, de l'occupation des sols et de l'accès aux espaces ouverts.

Enfin, le RGPH 2024 repose sur une collecte entièrement numérisée (CAPI), accompagnée d'un géoréférencement systématique des données. Ce dispositif a permis de produire des indicateurs socio-économiques à des niveaux géographiques très détaillés (secteurs, délégations, îlots), répondant ainsi aux exigences croissantes de désagrégation territoriale dans le suivi des ODD.

L'analyse des écarts statistiques (Data Gap Analysis), menée dans le cadre de l'Évaluation Rapide Intégrée (RIA) pour les 17 ODD, a reposé sur une méthodologie rigoureuse en quatre étapes: le cadrage normatif onusien, la remontée des sources nationales, la validation par un groupe de travail, et le contrôle qualité des séries et de leurs désagrégations. Cet inventaire empirique s'est avéré une condition pour mesurer le degré d'alignement des politiques publiques et garantir que les futures cibles prioritaires soient adossées à un appareil statistique robuste.

Ce diagnostic a permis d'établir que sur les 203 indicateurs applicables à la Tunisie, 171 sont globalement disponibles. Ce chiffre porte le taux de couverture brut à 84,2%, circonscrivant l'écart statistique initial à 15,8%. Toutefois, l'intégration d'une exigence stricte d'actualisation — excluant systématiquement les données antérieures à 2023 — a considérablement réajusté ce bilan: seuls 90 indicateurs demeurent véritablement opérationnels, creusant ainsi le déficit statistique effectif à 55,7%.

Ce constat met en lumière de nouveaux impératifs. Si les variables classiques (sexe, âge) sont bien renseignées, le défi du principe « ne laisser personne pour compte » impose désormais d'affiner la granularité de l'information. La stratégie statistique nationale s'oriente ainsi vers la territorialisation des données et l'exploitation interopérable des registres administratifs. L'objectif est clair: pallier l'invisibilité infranationale et combler le déficit de suivi des populations vulnérables, notamment en ce qui concerne le handicap ou le statut migratoire.

4.2. L'Alignement national et l'ancrage stratégique

Le fondement de ce modèle intégré réside dans son ancrage exclusif au référentiel stratégique tunisien, notamment ses principes constitutionnels d'équité et de parité. La méthodologie repose sur une architecture dans laquelle le progrès social constitue la priorité absolue, indissociable et soutenue par une double résilience: économique et environnementale. Ce triptyque traduit les finalités de l'État social et garantit une cohérence entre l'évaluation de l'Agenda 2030 et les priorités dictées par le projet du Plan de Développement 2026-2030. Il garantit que les objectifs internationaux sont évalués en fonction des exigences souveraines de la Tunisie capitalisant sur le potentiel de l'ensemble de son capital humain et mesurant le progrès à l'aune de l'impact réel et palpable des politiques publiques sur la vie quotidienne de toutes les citoyennes et de tous les citoyens.

4.2.1. Le cadre d'analyse onusien: les domaines de transformation

Pour décloisonner l'action publique et matérialiser l'alignement international, le référentiel national intègre les six points d'entrée (domaines de transformation) officiels définis par le Rapport mondial sur le développement durable (GSDR 2023) des Nations Unies. Ces domaines constituent le cadre d'analyse et ont été déclinés pour répondre aux défis structurels de la Tunisie:

- Bien-être et capacités humaines: englobe la protection sociale, l'amélioration du ciblage et la mise à niveau du système éducatif pour garantir l'équité et le développement du capital humain.
- Économies justes et durables: axé sur la résilience de l'appareil productif, la consolidation macroéconomique et la création d'emplois décents.
- Systèmes alimentaires et modes de nutrition: appréhendé de manière indissociable avec la sécurité hydrique, afin d'apporter une réponse structurelle à la vulnérabilité

pluviométrique et d'assurer la souveraineté alimentaire.

- Décarbonation de l'énergie et accès universel: centré sur la transition énergétique, l'efficacité de l'appareil productif et l'accélération du Plan Solaire Tunisien.
- Développement urbain et périurbain: orienté vers l'aménagement durable des territoires, la résilience des villes face aux changements climatiques et la réduction des fractures régionales.
- Biens communs environnementaux mondiaux: ciblé sur la préservation des écosystèmes nationaux, la gestion durable des ressources naturelles et le passage vers une économie circulaire.

4.2.2. Les leviers stratégiques transversaux

Une fois l'évaluation structurée autour des piliers et des domaines de transformation, la méthodologie identifie les canaux opérationnels permettant de concrétiser les réformes. Pour parachever l'ancrage national, le modèle intégré mobilise directement les leviers d'accélération transversaux définis par les orientations du projet du Plan de Développement 2026-2030. Ces vecteurs d'intervention catalysent les transformations en générant des effets multiplicateurs sur plusieurs ODD simultanément:

- La gouvernance et les capacités institutionnelles: essentielles pour garantir l'efficacité de l'exécution des politiques publiques, l'optimisation du cadre réglementaire et l'équité territoriale.
- L'innovation: identifiée comme un vecteur principal de la transition numérique, de l'amélioration de la productivité sectorielle et de la mise à niveau de l'appareil productif tunisien.
- Le financement du développement: orienté vers la mobilisation des ressources domestiques et l'efficacité budgétaire afin d'optimiser l'espace budgétaire et de stimuler l'investissement public et privé.

- La refonte des partenariats: axée sur la structuration de Partenariats Public-Privé (PPP) domestiques et la consolidation d'une collaboration multi-acteurs inclusive et alignée sur les priorités nationales.

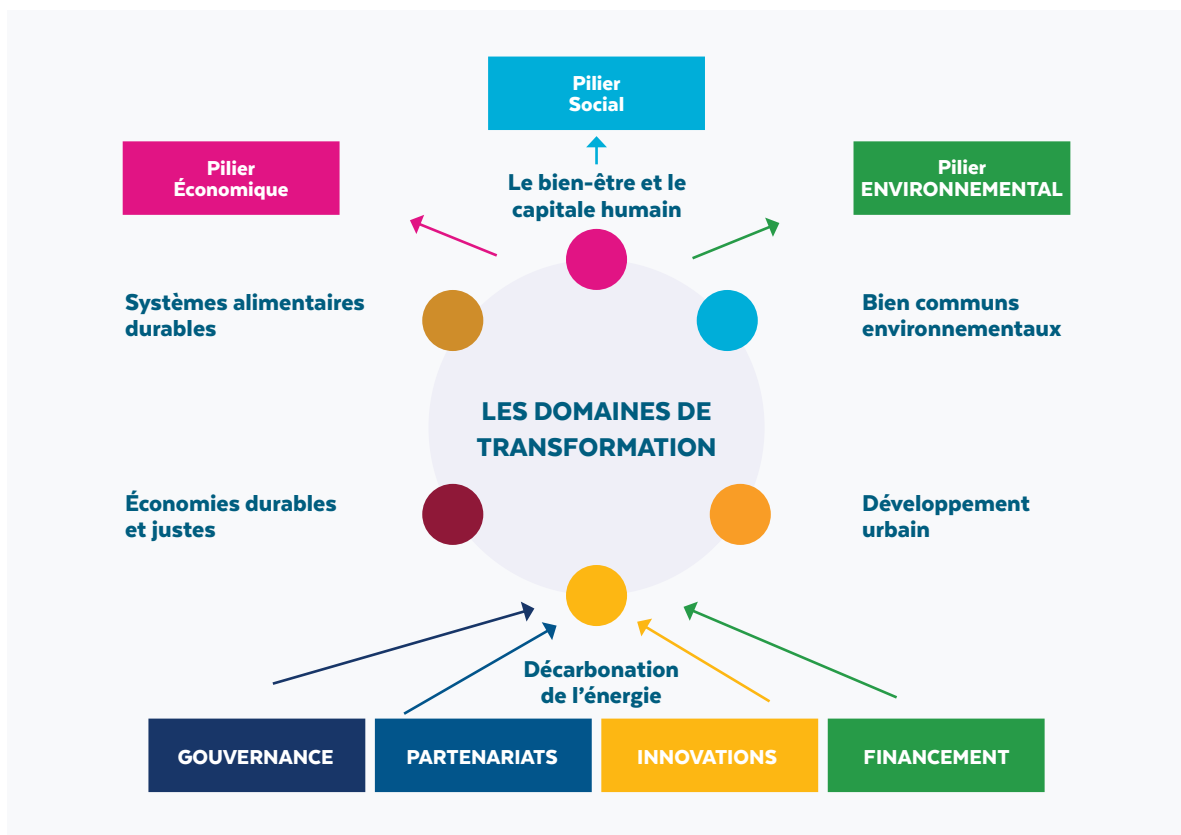
4.2.3. La modélisation des Interactions

Afin de consolider la validité empirique de cette architecture, les interrelations complexes entre les Piliers, les Domaines et les Leviers ont été soumises à un traitement prospectif fondé sur la méthodologie SDG Synergies, développée par le Stockholm Environment Institute (SEI) et promue par

les Nations Unies (UN DESA). Cette approche s'appuie sur une échelle d'évaluation asymétrique stricte, graduée de «-3» (Annulation/Destruction) à «+3» (Indivisible/Synergie absolue).

Cette modélisation analytique permet d'isoler avec précision les variables motrices — celles dont l'activation maximise l'effet d'entraînement systémique sur l'économie tunisienne — tout en la mettant en évidence les trade-offs (effets d'éviction) inhérents à l'action publique.

Figure 4.3. La méthodologie du RNV Tunisie 2026: pour un modèle de transformation intégrée



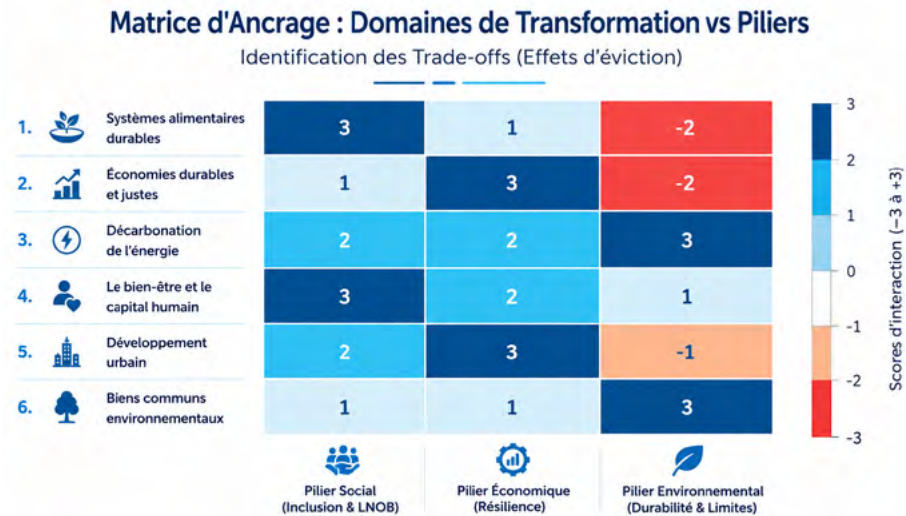
4.3. L'opérationnalisation par l'analyse structurelle

Pour traduire ce cadre conceptuel en trajectoires opérationnelles, le modèle de transformation intégré tunisien a été projeté à travers une double matrice d'évaluation. Cette étape constitue le cœur analytique du rapport: elle permet de décrypter la complexité des interdépendances sectorielles afin d'orienter efficacement la décision publique.

Sur le plan méthodologique, les scores d'interaction attribués au sein de ces matrices constituent la traduction objective des indicateurs évalués sur la période 2021-2025. Issues en grande partie des travaux des groupes interministériels thématiques ODD, ces données empiriques garantissent l'ancrage strict de l'analyse dans les réalités macroéconomiques et sociales du pays. La démarche s'articule en deux temps:

4.3.1. La matrice d'ancrage et de finalité

La Matrice d'Ancrage, présentée ci-après, croise les six domaines de transformation avec les trois piliers du développement durable. Sa lecture graphique permet d'identifier immédiatement la nature des impacts systémiques: elle révèle notamment que si les modèles productifs classiques (systèmes alimentaires traditionnels, industrie) génèrent de fortes synergies économiques (zones bleues), ils induisent simultanément d'importants effets d'éviction, ou trade-offs, environnementaux (zones rouges).



Concrètement, cette cartographie illustre la complexité systémique de la trajectoire de développement en Tunisie. L'analyse met en exergue, d'une part, les moteurs de résilience qui génèrent des co-bénéfices nets, et d'autre part, les tensions structurelles qui imposent des arbitrages critiques:

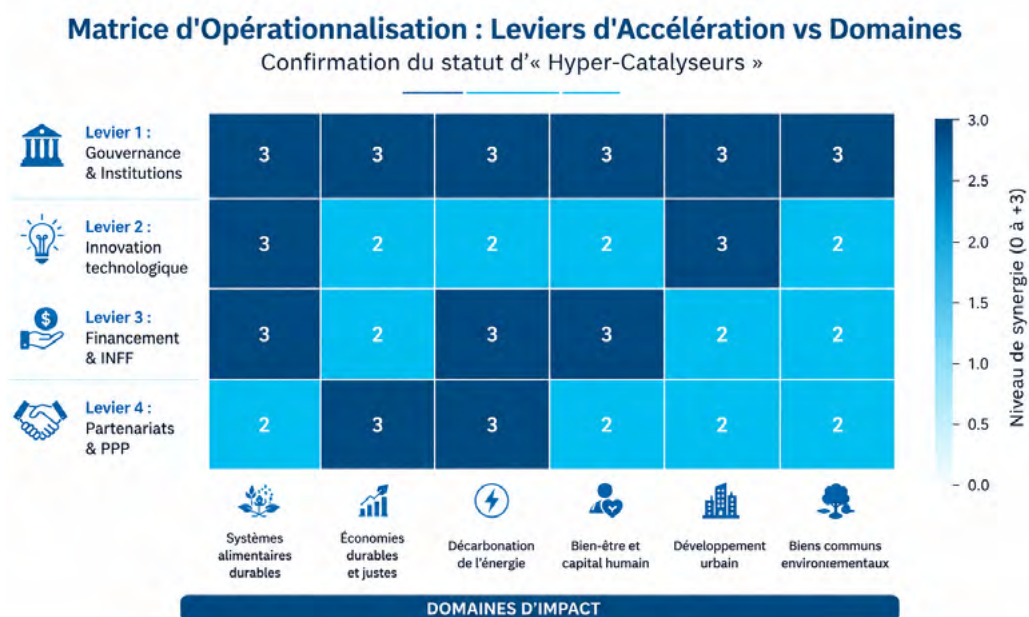
- Les moteurs de résilience (Synergies absolues): Le modèle révèle l'impact hautement vertueux de la Décarbonation de l'énergie, du domaine du bien-être et du capital humain, ainsi que de la préservation des Biens communs environnementaux. Ces domaines agissent comme de puissants vecteurs de progrès transversaux, générant des synergies sur les trois piliers (économique, social et environnemental) de manière simultanée, sans induire d'effets d'éviction majeurs.

- Les tensions structurelles (Arbitrages et Effets d'éviction): À l'inverse, l'analyse isole des foyers de vulnérabilité affectant spécifiquement le pilier environnemental:
- › Systèmes alimentaires durables et Économies durables et justes: L'impératif vital de garantir la sécurité alimentaire et hydrique (synergie sociale forte) ainsi que de maintenir la compétitivité et la résilience du tissu productif (synergie économique) impose, dans les configurations classiques, des solutions de recours qui entrent en conflit avec la durabilité des écosystèmes. Ce maintien des équilibres socio-économiques à court terme génère ainsi de lourds trade-offs environnementaux.
- › Développement urbain: L'expansion des infrastructures et la gestion des territoires périurbains, bien qu'indispensables à la structuration économique, continuent d'exercer une pression résiduelle sur les ressources naturelles s'ils ne sont pas strictement régulés.

Ce diagnostic contrasté démontre les limites des approches sectorielles isolées. Il justifie techniquement l'urgence d'activer les leviers d'accélération transversaux — à savoir la Gouvernance, le Financement, l'Innovation et les Partenariats — dont le rôle est précisément de consolider ces acquis vertueux tout en résorbant de manière structurelle les arbitrages environnementaux.

4.3.2. La matrice d'opérationnalisation

La Matrice d'Opérationnalisation, exposée ci-dessous, mobilise les leviers de transformation nationaux du projet du Plan de Développement 2026-2030. S'appuyant sur l'évaluation empirique de la période 2021-2025, l'attribution de scores d'interaction très élevés (+2 et +3) illustre la capacité démontrée de ces instruments à résoudre les arbitrages identifiés plus haut. Cette cartographie confirme que les variables transversales (telles que le cadre institutionnel et la mobilisation des ressources) opèrent comme de véritables « hyper-catalyseurs », induisant des synergies maximales sur l'ensemble de l'architecture de développement.



4.3.3. L’articulation systémique des ODD

Le Modèle de Transformation Intégré, fondé sur les matrices d’ancrage et d’opérationnalisation, définit la trajectoire nationale. Pour traduire cette vision macroéconomique en un véritable cadre d’action stratégique, il est indispensable de la décliner à l’échelle des 17 Objectifs de Développement Durable (ODD).

Cette étape de modélisation permet, en s’appuyant sur l’approche qualitative des interactions (SDG Synergies), d’observer la structure des flux d’impact entre les objectifs afin d’établir leur hiérarchie fonctionnelle. Le comportement systémique de chaque ODD est ainsi évalué selon deux dimensions:

- L’influence (Motricité): La capacité d’un ODD à agir comme un levier et à entraîner positivement le reste de l’économie.
- La dépendance (Vulnérabilité): Le degré d’exposition d’un ODD aux arbitrages sectoriels (trade-offs) et aux chocs exogènes.

Cette projection dévoile la hiérarchie stratégique des 17 ODD et les classe en trois catégories fonctionnelles — les Moteurs, les Relais et les Cibles d’impact, synthétisées dans le tableau 4.1. Cet exercice de clarification agit comme un filtre analytique pour structurer l’action publique. En distinguant les leviers d’action (ce qu’il faut financer et réformer) des résultats finaux (ce qu’il faut protéger), cette classification justifie techniquement la sélection des cibles prioritaires nationales qui guideront la prochaine étape de ce rapport.

Tableau 4.1: Modélisation structurelle des ODD

Catégorie Fonctionnelle	Rôle systémique	ODD concernés
I. Les Moteurs (Influence forte, Dépendance faible)	Variables d’action et leviers d’accélération transversaux.	ODD 9, 16, 17
II. Les Relais (Influence forte, Dépendance forte)	Zones d’arbitrage critique et d’instabilité (Nexus).	ODD 2, 4, 6, 7, 8, 11, 12, 13
III. Les finalités (Influence faible, Dépendance forte)	Indicateurs d’impact final mesurant le bien-être et la durabilité.	ODD 1, 3, 5, 10, 14, 15

4.4. L’ingénierie de la priorisation: l’articulation entre la modélisation systémique et l’arbitrage sectoriel

L’arbitrage et la sélection des priorités parmi les 169 cibles de l’Agenda 2030 exigent une démarche rigoureuse, dépassant le cadre d’une simple agrégation de requêtes ou d’une modélisation statistique purement théorique. Pour le RNV 2026, l’ingénierie de la priorisation s’inscrit dans le prolongement direct du Modèle de Transformation Intégré. Elle s’appuie méthodiquement sur un double dynamique: d’une part, la rigueur de l’approche analytique issue du croisement entre la Matrice d’Ancrage et la Matrice d’Opérationnalisation ; d’autre part, la mobilisation et l’arbitrage de l’expertise sectorielle nationale. Cette articulation garantit une démarche pragmatique, imposée par l’impératif d’optimisation des ressources publiques, permettant ainsi de structurer les futures trajectoires stratégiques de développement.

4.4.1. De l'analyse structurelle à la sélection des cibles

La déclinaison de l'Agenda 2030 en cibles prioritaires repose sur une analyse systémique. L'objectif de cette démarche est clair: éviter la dispersion des ressources publiques en concentrant l'effort de l'État sur un noyau stratégique restreint.

Pour délimiter ce noyau, le Modèle de Transformation Intégré joue le rôle de filtre principal. Il répartit et justifie la sélection selon trois fonctions systémiques:

- Sélection par les ODD « Moteurs » (L'impulsion): La Matrice d'Opérationnalisation montre que la gouvernance et le financement sont les leviers d'accélération transversaux. L'expertise sectorielle en déduit logiquement les cibles de réformes structurelles. Le choix de la cible 16.6 (institutions efficaces) ou de la cible 17.1 (mobilisation des ressources) traduit directement les leviers d'intervention de l'État identifiés dans le modèle. Elles constituent le socle de commande de l'action publique.

- Sélection par les ODD « Relais » (La régulation): La Matrice d'Ancre identifie les tensions majeures de l'économie, notamment le stress hydrique, la dépendance énergétique, l'inadéquation des compétences face au marché du travail et les dynamiques du marché de l'emploi. La priorisation retient donc les cibles capables de résorber ces blocages structurels. L'intégration de la cible 6.4 (efficacité de l'eau), de la 7.2 (énergies renouvelables), de la 4.4 (compétences) ou de la 8.5 (plein emploi productif et travail décent) répond directement au besoin urgent de réguler ces vulnérabilités en tant que variables clés de transmission.

- Sélection par les ODD d'« Impact » (La finalité): Enfin, la performance du modèle se mesure à sa capacité à créer de la résilience sociale. Les cibles retenues dans cette catégorie, telles que la cible 1.3 (protection sociale) ou 10.2 (inclusion socio-économique), agissent comme des variables de résultat. Elles matérialisent l'impact final de la transition économique sur le capital humain.

L'aboutissement de cette dynamique de priorisation a ainsi permis de structurer ce noyau stratégique des cibles prioritaires, tel que détaillé dans le tableau 4.2

Tableau 4.2: Synthèse des cibles stratégiques nationales (2026-2030)

Analyse structurelle	Cibles stratégiques prioritaires retenues
I. LES MOTEURS	16.6: Institutions efficaces, responsables et transparentes
	17.1: Mobilisation des ressources intérieures
	17.14: Cohérence des politiques de développement durable
	9.c: Accès accru aux technologies de l'information et des communications
II. LES RELAIS	6.4: Efficacité de l'utilisation des ressources en eau et viabilité des retraits
	7.2: Part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique
	4.4: Augmentation des compétences nécessaires à l'emploi et à l'entrepreneuriat
	8.5: Plein emploi productif et travail décent
	2.4: Systèmes de production alimentaire durables et pratiques agricoles résilientes
	13.1: Renforcement de la résilience et des capacités d'adaptation face aux aléas climatiques
	12.5: Réduction de la production de déchets (Prévention, recyclage, réutilisation)
	11.3: Planification et gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains
	9.1: Infrastructures de qualité, fiables, durables et résilientes
III. L'IMPACT	1.3: Systèmes et mesures de protection sociale pour tous
	3.8: Couverture sanitaire universelle
	10.2: Autonomisation et favorisation de l'intégration sociale, économique et politique

4.4.2 L'approche sectorielle et délibérative: L'expertise de terrain

Ce second pilier apporte l'ancrage empirique et la faisabilité opérationnelle indispensable. Il s'appuie sur l'expertise sectorielle nationale à travers la mobilisation de 17 commissions techniques (125 canevas exploitables renseignés par 133 cadres experts de l'administration).

- › **L'évaluation multicritère:** Chaque commission a évalué individuellement les cibles selon trois critères: la pertinence au regard des urgences nationales, la faisabilité institutionnelle et la qualité catalytique.
- › **La standardisation par la méthode du Z-score:** C'est à ce niveau précis de l'analyse sectorielle qu'intervient l'outil statistique. Afin d'annuler les effets d'échelle et les biais de notation (sévérité ou d'indulgence) entre les différentes commissions,

les scores bruts cumulés ont été soumis à une normalisation statistique. La méthode des Z-scores convertit ces notes en mesurant l'écart de chaque évaluation par rapport à la moyenne, exprimé en unités d'écart-type.[1] Cette mise à l'échelle permet de comparer rigoureusement des données hétérogènes sur une base commune.

Ce filtrage mathématique appliqué aux données de la consultation a permis d'isoler objectivement les 34 priorités sectorielles nationales (Cf. Tableau 4.3 synthétisant les deux cibles les plus performantes par ODD).

Tableau 4.3.: Synthèse des 34 cibles prioritaires par ODD

Objectif de Développement Durable	Première cible prioritaire	Deuxième cible prioritaire
ODD 1: Pauvreté	1.3 (Protection sociale): Priorité absolue, marquée par une extension massive du programme AMEN Social.	1.4 (Accès foncier): Deuxième priorité, portée par le succès de la numérisation des titres.
ODD 2: Faim	2.5 (Diversité génétique): Leader incontesté et cible la plus catalytique pour la résilience agricole.	2.1 (Accès à l'alimentation): Pertinence élevée pour la sauvegarde du développement humain.
ODD 3: Santé	3.8 (Couverture santé): Moteur du système pour garantir un accès équitable et continu aux soins.	3.4 (Maladies non transmissibles): Défi de faisabilité complexe mais priorité nationale affirmée.
ODD 4: Éducation	4.3 (Enseignement supérieur): Priorité de tête pour l'accès équitable aux formations qualifiantes.	4.4 (Compétences): Focalisée stratégiquement sur l'employabilité et l'entrepreneuriat des jeunes.
ODD 5: Égalité	5.5 (Leadership féminin): Levier majeur pour l'accès des femmes aux postes de décision.	5.2 (Éliminer les violences): Priorité forte, soutenue par la plateforme numérique interministérielle.
ODD 6: Eau	6.4 (Utilisation de l'eau): Réponse critique et urgente face à l'acuité du stress hydrique.	6.1 (Eau potable): Maintenu en haute priorité pour son effet multiplicateur sur la santé.
ODD 7: Énergie	7.2 (Énergies renouvelables): «Quick Win» dominant bénéficiant d'un cadre opérationnel mature.	7.1 (Accès à l'énergie): Score de faisabilité maximal (infrastructure nationale quasi-achevée).
ODD 8: Travail décent	8.3 (Développement/PME): Priorité absolue pour l'entrepreneuriat et la formalisation de l'économie.	8.10 (Services financiers): Excellente pertinence, perçue comme le moteur de l'inclusion économique.
ODD 9: Industrie/Innov.	9.1 (Infrastructures): Socle industriel (Z=1,30) soutenu par des budgets internationaux massifs.	9.5 (R&D et Innovation): Levier pour basculer vers une économie de la connaissance orientée marché.
ODD 10: Inégalités	10.2 (Inclusion sociale): Leader agissant comme un puissant accélérateur de réduction de la pauvreté.	10.3 (Égalité des chances): Confirmée par la baisse mesurée du sentiment de discrimination (femmes).
ODD 11: Villes	11.1 (Logement/Services): Pivot du système urbain doté d'un impact catalytique exceptionnel.	11.a (Liens urbains-ruraux): Meilleur score de faisabilité (30/40) pour la planification territoriale.
ODD 12: Consommation	12.2 (Ressources durables): Pertinence maximale pour la stratégie nationale globale.	12.a (Soutien scientifique): Score catalytique le plus fort en matière de transfert technologique.
ODD 13: Climat	13.b (Renforcement capacités): Priorité absolue portée par une gouvernance et des partenariats robustes.	13.a (Mobilisation financière): Étape cruciale pour garantir l'accès au Fonds Vert pour le Climat.
ODD 14: Vie marine	14.1 (Pollution marine): Priorité de tête pour la préservation stratégique des zones côtières.	14.4 (Pêche durable): Classée deuxième pour assurer la résilience des ressources halieutiques.
ODD 15: Vie terrestre	15.2 (Forêts durables): Identifiée comme le levier de transformation systémique numéro 1.	15.3 (Dégradation des terres): Front crucial de lutte contre la désertification malgré les défis.
ODD 16: Institutions	16.6 (Institutions efficaces): Priorité absolue et transversale de l'ensemble de l'agenda 2030.	16.a (Lutte contre la violence): Deuxième moteur stratégique fondamental pour garantir la stabilité.
ODD 17: Partenariats	17.6 (Coopération technique): Socle à très fort impact pour les transferts de technologies.	17.17 (Partenariats Public-Privé): Score catalytique maximal pour mobiliser le secteur privé.

4.4.3. L'architecture décisionnelle: La cartographie des 42 cibles prioritaires

L'identification des priorités nationales pour l'Agenda 2030 repose sur la combinaison rigoureuse de deux méthodologies distinctes mais strictement complémentaires: la rationalité de la modélisation macroéconomique (approche prospective) et le pragmatisme de l'expertise de terrain (approche sectorielle).

Cette articulation garantit que les cibles retenues sont à la fois structurellement motrices pour l'économie et institutionnellement réalisables par l'administration. La synthèse de ces deux filtres a permis de cartographier un référentiel souverain de **42 cibles prioritaires**, dont l'architecture se décompose en trois segments complémentaires.

4.4.3.1. L'orientation stratégique: L'approche analytique (16 cibles)

Ce premier pilier incarne la rationalité macroéconomique. Issu du Modèle de Transformation Intégré et validé par l'analyse structurelle, ce filtre identifie les 16 cibles de synergies détaillées au tableau 4.2. Il s'agit des variables de commande (moteurs), de régulation (relais) et de résultat (impact) qui détiennent la plus forte capacité d'entraînement du système économique. Sur ces 16 cibles, 8 sont purement stratégiques, dessinant la trajectoire macroéconomique de long terme indépendamment des contingences immédiates.

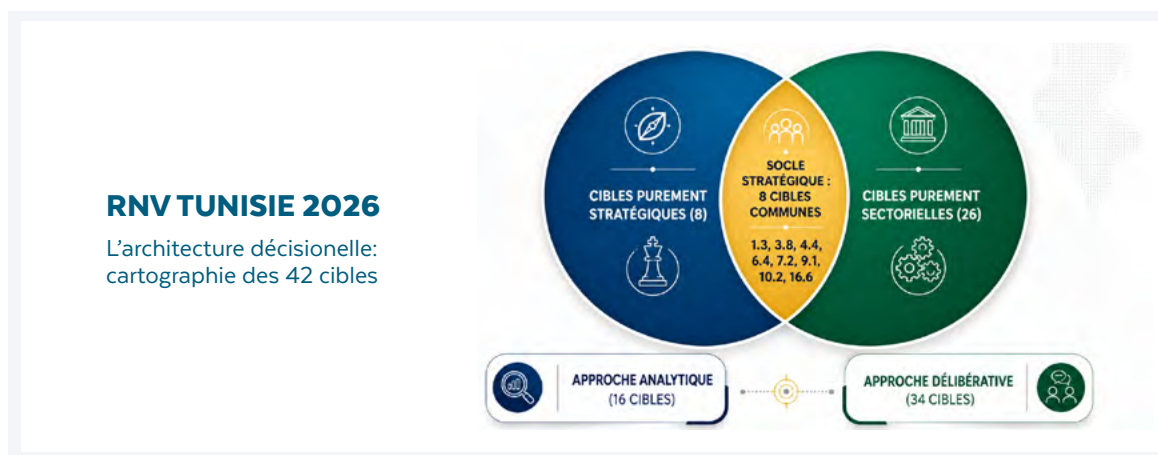
4.4.3.2. La priorisation sectorielle: L'approche délibérative (34 cibles)

Ce second pilier apporte l'ancrage empirique et la faisabilité opérationnelle. Il s'appuie sur l'expertise sectorielle nationale à travers la consultation des commissions techniques. Les évaluations multicritères (pertinence, faisabilité, qualité catalytique) ont été soumises à une normalisation statistique rigoureuse afin d'annuler les biais de notation. Ce filtrage a permis d'isoler 34 priorités nationales sectorielles, dont 26 sont purement sectorielles, constituant le socle des politiques publiques et des urgences de court et de moyen terme.

4.4.3.3. La convergence: Le socle stratégique (8 cibles communes)

L'aboutissement de cet exercice de priorisation réside dans la superposition de ces deux ensembles. Le croisement analytique met en exergue une intersection stricte de 8 cibles communes (1.3, 3.8, 4.4, 6.4, 7.2, 9.1, 10.2, 16.6). Ce sous-ensemble constitue le socle stratégique. Ce sont les cibles identifiées par le modèle comme étant les moteurs ultimes de l'économie, et reconnues simultanément par l'expertise nationale comme étant les urgences absolues du terrain (Cf. Figure 4.3).

Figure 4.4. Les 42 Cibles prioritaires



[1] L'analyse complète de cette méthode de priorisation est détaillée à l'annexe 2.

4.5. La territorialisation des ODD: L'ancrage local au cœur de la planification ascendante

La territorialisation des Objectifs de Développement Durable (ODD) prolonge la dynamique des Rapports Nationaux Volontaires (RNV) de 2019 et 2021. Elle s'inscrit organiquement dans l'approche ascendante adoptée par la Tunisie pour l'élaboration de son Plan de Développement 2026-2030. En harmonisant l'Agenda 2030 avec cette méthode de planification participative — qui structure les politiques publiques à partir des besoins exprimés à l'échelle régionale vers le niveau central, la Tunisie valide en quelque sorte la transition vers une appropriation opérationnelle par les collectivités locales. Ce processus, soutenu techniquement par ONU-Habitat, vise à articuler les engagements internationaux avec les réalités de proximité à travers quatre leviers institutionnels et méthodologiques:

4.5.1. L'évaluation territoriale: La dynamique des Examens Locaux Volontaires (ELV)

Le déploiement de l'Agenda 2030 à l'échelle locale s'appuie sur l'élaboration d'Examens Locaux Volontaires (ELV). Cette démarche évaluative dépasse le stade de l'expérimentation pour entamer une phase de généralisation, avec quatre rapports communaux en cours de finalisation (Kélibia, La Soukra, Sejnane et Sened). Ce déploiement consolide un réseau de collectivités dotées d'outils de pilotage de la durabilité, capables de faire remonter leurs indicateurs vers l'échelle nationale.

ENCADRÉ 4.6: L'Examen Local Volontaire d'Ennour – Étude de cas sur l'ingénierie territoriale

La commune d'Ennour a publié en 2023 le premier Rapport Local Volontaire (RLV) de Tunisie (et le second en Afrique du Nord). Ce document évalue les politiques publiques locales et mesure la contribution du territoire au développement régional. Cette démarche, précédée en 2022 par l'obtention de la certification internationale « SDG City » (Silver Recognition), met en évidence trois enseignements opérationnels majeurs.

- La primauté de l'aménagement urbain: L'ODD 11 (Villes et communautés durables) structure la stratégie locale, concentrant près de 90% des projets prioritaires de la commune, confirmant l'urgence d'investir dans la mobilité et les infrastructures. Le diagnostic intègre huit autres ODD (1, 2, 3, 4, 5, 8, 13 et 15) pour cartographier rigoureusement les vulnérabilités spécifiques du territoire.
- La résorption du déficit statistique: L'évaluation a révélé l'insuffisance des données officielles désagrégées à l'échelle communale (seuls 23 indicateurs sur les 78 recommandés par le Cadre mondial de suivi urbain d'ONU-Habitat étaient renseignés). Pour y remédier, la municipalité a déployé une enquête spatiale via Kobo Toolbox, illustrant l'impératif de développer des dispositifs de collecte décentralisés pour compléter les statistiques nationales.
- L'interopérabilité des échelles d'observation: Le processus de suivi repose sur 63 indicateurs hiérarchisés: 29 à l'échelle locale, 2 à l'échelle régionale, 13 au niveau supra-régional et 12 au niveau national. Cette structure confirme l'efficacité de l'approche ascendante en reliant les réalités du terrain aux cadres macroéconomiques de l'État, alimentant directement l'analyse globale de la présente Revue Nationale Volontaire.

4.5.2. L'intégration aux standards mondiaux et le retour d'expérience

La stratégie tunisienne s'inscrit dans l'écosystème de la coalition mondiale Local2030 des Nations Unies. Cette dynamique d'ouverture franchit une nouvelle étape stratégique avec l'engagement de la Tunisie, aux côtés du Sénégal, en tant que pays pionnier au sein de la Plateforme de partenariat pour la localisation des ODD.

Cette initiative déploie un espace collaboratif innovant visant à accélérer la territorialisation de l'Agenda 2030 sur le continent africain. La capitalisation sur ce projet structurant, couplée au partage d'expériences — notamment à travers les messages conjoints (joint messaging) de la Série d'apprentissage sur la localisation des VNR —, positionne la Tunisie comme un acteur de premier plan dans l'échange de bonnes pratiques en matière de gouvernance territoriale.



POLITIQUES
ET ENVIRONNEMENT
FAVORABLE

05



5. POLITIQUES ET ENVIRONNEMENT FAVORABLE

Face à une conjoncture macroéconomique contrainte par des chocs exogènes successifs entre 2021 et 2025, la Tunisie a repensé son écosystème institutionnel. L'enjeu stratégique a consisté à substituer le pilotage en silos par une gestion intégrée des politiques publiques.

5.1. L'intégration des ODD dans les politiques publiques

Pour la Tunisie, l'intégration de l'Agenda 2030 dépasse le simple exercice de mise en correspondance (mapping). Les politiques publiques s'enracinent directement dans la Constitution, qui érige en droits fondamentaux l'accès à l'eau (ODD 6), à la santé (ODD 3) et à un environnement sain (ODD 13). En s'appuyant sur ce socle juridique pour garantir la cohérence de son action (cible 17.14), la Tunisie repense en profondeur la gestion de ses défis structurels.

La vision sectorielle cède la place à des politiques publiques intégrées. Il est devenu inévitable de soutenir la relance industrielle (ODD 9) ou l'intensification agricole (ODD 2) sans en mesurer préalablement le coût hydrique (cible 6.4) et énergétique (cible 7.2). La viabilité biophysique constitue désormais une condition impérative pour l'octroi des investissements publics, tandis que la souveraineté numérique s'affirme parallèlement comme la pierre angulaire incontournable de ce nouveau modèle économique.

Portant sur 150 cibles ODD jugées pertinentes pour le contexte tunisien, l'Analyse Rapide Intégrée (RIA) révèle que 89,3% d'entre elles - soit 134 cibles sur 150 - bénéficient d'une couverture documentée dans les politiques publiques mises en œuvre durant la période 2021-2025. Ce taux mesure la présence, dans le référentiel de l'action publique, d'un équivalent identifiable pour chaque cible internationale.

Sur les 483 évaluations d'alignement effectivement réalisées, 40,4% aboutissent à un alignement complet, ce qui montre que la politique nationale satisfait aux 3 critères RIA: correspondance en ambition, en portée et en indicateurs de résultat mesurables assortis de ressources identifiées. Les 48,5% restants révèlent un alignement partiel et 6,0% des évaluations -soit 29 cas - ne trouvent aucun équivalent documenté. L'écart de 49 points entre le taux de couverture (89,3%) et le taux d'alignement complet (40,4%) est le signal analytique central: la Tunisie a accompli l'étape de la reconnaissance thématique des ODD ; l'enjeu de cette troisième revue est d'accélérer le passage à leur intégration opérationnelle.

Le résultat global de l'analyse se confirme par pilier de développement durable: le pilier social enregistre le taux d'alignement complet le plus élevé (48,5%) des 134 cibles couvertes, suivi du pilier gouvernance (34,3%), du pilier économique (31,3%) et du pilier environnemental (29,1%), ce dernier concentrant la quasi-totalité des non-alignements (11%).

Ces constats fondent directement les engagements d'accélération datés et financés formulés dans le présent rapport.

La Tunisie n'a cessé de s'employer à garantir la sécurité de ses citoyennes et citoyens et à assurer leur stabilité dans tous les domaines, et elle a accompli à cet égard des progrès importants, se montrant pionnière dans l'adoption d'un arsenal législatif consacrant les droits de l'homme et respectueux du principe d'égalité entre les sexes.

Depuis l'indépendance, la Tunisie a confirmé son leadership régional en matière de promotion des droits des femmes et de renforcement de leur place au sein de la société. La Tunisie a poursuivi cette dynamique progressiste en soutenant la participation des femmes à la vie publique et en adoptant un arsenal complet de lois garantissant les droits humains et consacrant le principe d'égalité, telles que la Loi n° 44 de 2024 régissant les congés de maternité et de paternité dans les secteurs public et privé, dans une optique de renforcement de l'équilibre entre vie professionnelle et vie familiale.

La Tunisie compte parmi les pays pionniers qui ont soutenu la participation des femmes aux postes de décision. Des femmes ont été nommées à des fonctions de haut niveau, gouverneures, ambassadrices et ministres dans plusieurs portefeuilles souverains. Ce parcours historique a été couronné, en 2021, par la nomination de la première femme dans le monde arabe à la tête du gouvernement tunisien, une première qui confirme la conviction profonde de l'État quant aux compétences des femmes et à leur mérite pour diriger les affaires publiques. Cette avancée a été réaffirmée et consolidée en mars 2025, avec la nomination d'une deuxième femme à occuper le poste de la cheffe du gouvernement.

5.2. Les mécanismes institutionnels et le financement des priorités

La mise en œuvre de ces priorités se heurte à des défis macroéconomiques: le poids du service de la dette (ODD 17.4), l'inflation et la pression sur les ressources publiques. Pour y faire face, la Tunisie a rapproché la planification stratégique de l'exécution budgétaire, répondant ainsi à la cible 16.6 (institutions efficaces et transparentes).

L'adoption de la Gestion Budgétaire par Objectifs (GBO) transforme en profondeur le cadre de l'investissement public en Tunisie. Désormais, l'État ne planifie plus ses investissements sur la base des dépenses passées, mais en fonction de résultats concrets à atteindre. Cette gestion plus rigoureuse et transparente de la commande publique est essentielle pour rassurer les entreprises partenaires et améliorer le climat des affaires (Cf. Encadré 5.1)

En parallèle, pour maintenir une dynamique forte d'investissement public tout en soulageant ses propres finances, l'État encourage activement les partenariats public-privé (PPP - cible 17.17). Cette approche transforme les besoins en infrastructures de l'État en véritables opportunités pour les investisseurs.

Encadré 5.1. Le cadre institutionnel de la gestion des investissements publics en Tunisie

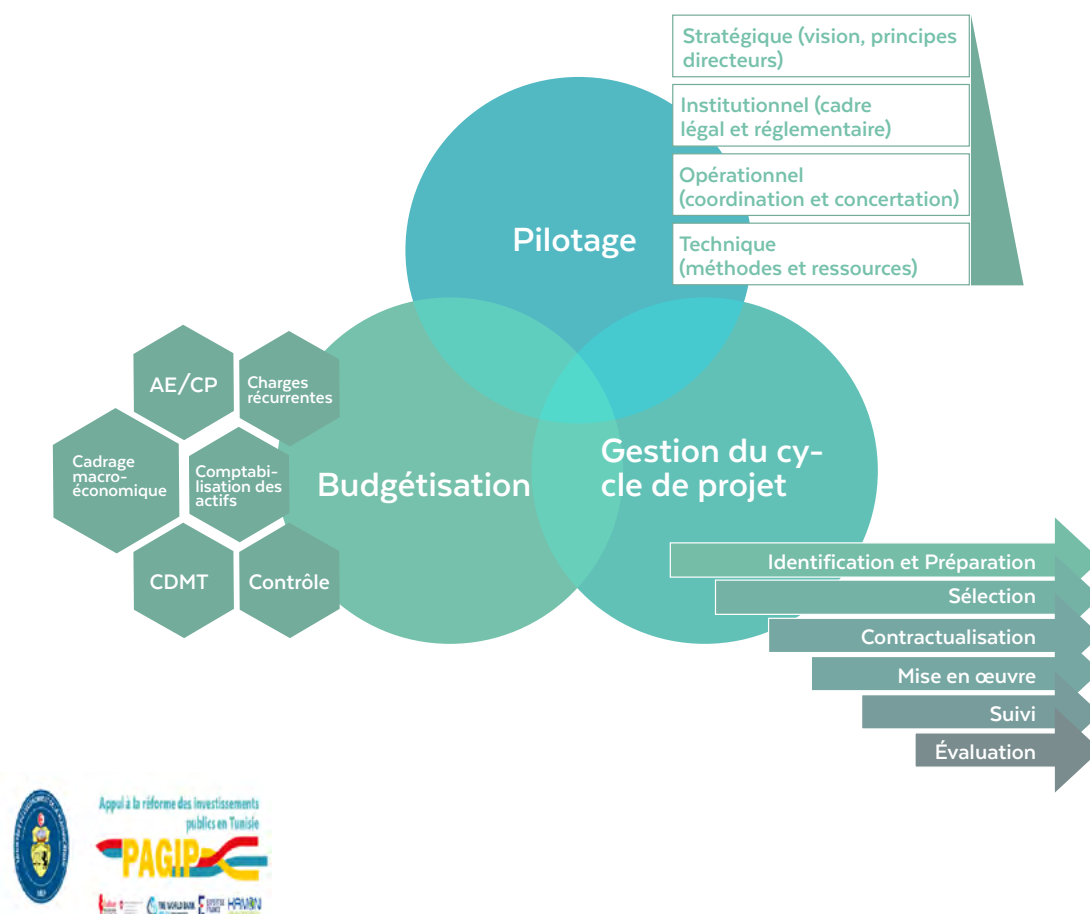
La Tunisie a mis en place un cadre unifié d'évaluation et de gestion des investissements publics (CUEGIP), porté par le décret n° 2017-394 du 29 mars 2017. Le périmètre du CUEGIP s'étend à l'ensemble des acteurs de l'investissement public, sans distinction de modalités de financement ni de seuil de coût du projet. Le CUEGIP institue la sélection comme une étape du cycle de gestion des projets et dispose que seuls les projets approuvés par le CNAPP peuvent être inscrits au budget de l'État.

Dans l'objectif de consolider la gestion des finances publiques, la Tunisie a adopté la gestion par objectifs (GBO) consacrée par la loi

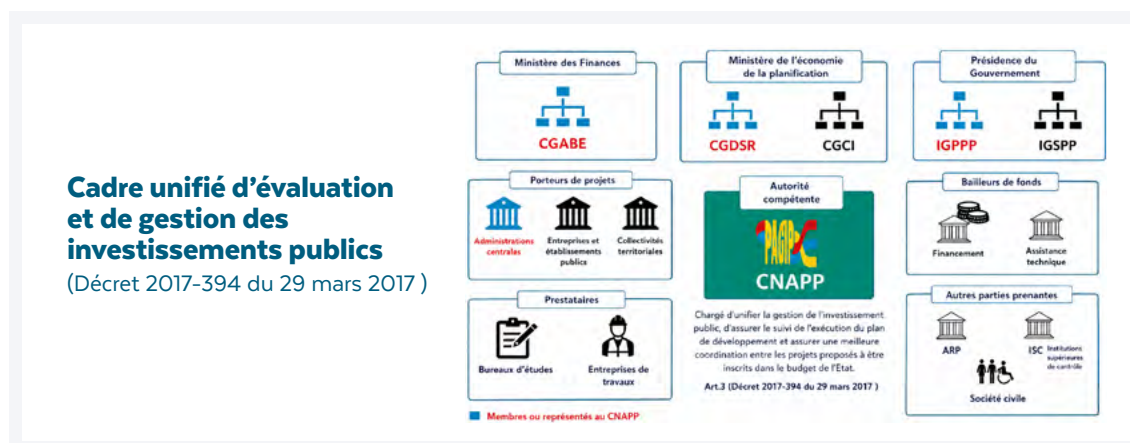
organique du budget (LOB) n° 2019-15 du 13 février 2019. La préparation du budget se fait entre autres, sur la base des objectifs et des indicateurs qui garantissent l'égalité et l'équivalence des chances entre les femmes et les hommes et d'une manière générale entre les différentes catégories sociales, sans discrimination, et qui feront l'objet d'une évaluation sur cette base ainsi que sur les droits des enfants.

La Tunisie dispose d'un cadre institutionnel renforcé par l'adoption d'une loi fixant le cadre général des PPP et la mise en place d'une instance nationale dédiée.

La Tunisie dispose d'un cadre institutionnel renforcé par l'adoption d'une loi fixant le cadre général des PPP et la mise en place d'une instance nationale dédiée.



Les acteurs nationaux impliqués dans la réforme



Dans le cadre de CUEGIP, un outil de sélection des projets est développé basé sur une approche multidimensionnelle **TARTIB** a été développée pour optimiser la sélection des projets d'investissement public en Tunisie. Elle intègre plusieurs dimensions clés: qualité de préparation du projet, trois piliers du développement durable (économique, social et environnemental), Cet outil est passé d'une version TARTIB 1.0 à base excel à un outil Web Based TARTIB 2.0.

Les structures publiques porteuses de projets introduisent à distance leurs projets dans l'application qui seront ensuite évalués par les équipes du ministère de l'économie et de la planification selon des critères et indicateurs prédéfinis.

Ainsi, l'outil TARTIB 2.0 permet de classer et prioriser les projets selon un scoring. Ce classement aidera le CNAPP lors du choix des projets inscrits dans le budget de l'Etat.

Les porteurs de projets Ce dispositif réduit le nombre de projets mal préparés, évite les chevauchements et garantit que seuls les projets les plus pertinents accèdent à l'étape budgétaire.

L'évaluation des projets d'investissement public intégrés sous forme de critères et indicateurs, repose sur une approche globale qui intègre trois dimensions indissociables. Chaque investissement doit ainsi démontrer son efficacité économique (rentabilité, ou retombées macro-économiques), tout en garantissant une équité sociale et régionale capable de répondre aux attentes réelles de la population et de réduire les disparités territoriales. À cela s'ajoute une exigence stricte d'équité environnementale, qui vise à limiter l'empreinte écologique, la pollution et la pression sur les ressources naturelles, tout en favorisant l'efficacité énergétique.

5.3. L'appropriation nationale: une gouvernance ascendante et participative

La réussite de l'Agenda 2030 repose sur l'implication de toutes les forces vives du pays. Le RNV 2026 marque un tournant: la consultation n'intervient plus à la fin pour valider un document, mais au début pour formuler les politiques publiques.

L'ancrage territorial et le rôle des régions: La nouvelle architecture institutionnelle tunisienne, avec la création des conseils locaux, régionaux, des districts et du Conseil National des Régions et des Districts, institutionnalise l'approche ascendante (Bottom-up). Les besoins locaux, dont certains ont été mentionnés lors de la consultation nationale du 21 mai 2026 à Kairouan, remontent désormais directement pour influencer la loi de finances et les priorités nationales.

L'apport de la jeunesse: La jeunesse tunisienne, associée aux consultations d'avril 2026, a directement proposé de renforcer la cible 4.4 (compétences pour l'emploi) en imposant la révision des programmes éducatifs pour répondre aux exigences de l'intelligence artificielle et de la transition numérique.

La coordination interministérielle : Des groupes focaux interministériels ODD ont été créés.

La société civile et le secteur privé

- Les associations en Tunisie sont très engagées dans la réalisation des ODD. On peut citer à titre d'exemples, L'Association Tunisienne pour les Objectifs du Développement Durable (ATODD) qui sensibilise et éduque les jeunes et les personnes à besoins spécifiques aux enjeux des ODD, La Fédération Tunisienne de l'Environnement et du Développement (FTED) qui porte des projets concrets comme « SOUMOUD » à Kerkennah pour renforcer la résilience climatique des communautés et Le Forum Tunisien pour le Développement Durable (FTDD) qui mène des actions de terrain et des programmes éducatifs afin d'accroître la résilience locale face aux défis sociaux et environnementaux. Enfin, l'ATFD lutte contre toutes les formes de discrimination et pour l'égalité des sexes, contribuant ainsi directement à l'ODD 5.
- Le Pacte Mondial (UN Global Compact) est le plus grand mouvement mondial en faveur du développement durable des entreprises, et son réseau tunisien (UN Global Compact Network Tunisia) joue un rôle de premier plan dans la mobilisation du secteur privé pour l'Agenda 2030. Il a été officiellement lancé en Tunisie le 29 septembre 2005 avec 88 participantes dont l'UTICA et l'Université de Manouba. Le Pacte Mondial Tunisie s'impose donc comme un acteur central de la transformation durable du secteur privé tunisien. Son réseau actif et ses initiatives concrètes illustrent parfaitement son rôle de pont entre les principes universels de l'ONU et la réalité économique locale.



PROGRÈS ACCOMPLIS
CONCERNANT LES
OBJECTIFS ET LES CIBLES

06



6. PROGRÈS ACCOMPLIS CONCERNANT LES OBJECTIFS ET LES CIBLES

6.1 Une analyse systémique des progrès

Une analyse systémique des progrès enregistrés sur les cibles des Objectifs de Développement Durable (ODD) en Tunisie entre 2021 et 2025 révèle une dynamique de progrès endogène. Ces performances ne résultent pas d'actions isolées, mais d'une synergie structurelle articulée entre réformes structurelles profondes, accélération des innovations technologiques et une gestion intégrée, presque organique, des ressources nationales.

6.1.1. La digitalisation comme catalyseur de transparence et d'efficacité

L'examen des trajectoires observées confirme que la transformation numérique dépasse l'objectif sectoriel isolé, pour s'affirmer comme le levier transversal le plus puissant de la Tunisie pour l'accélération des ODD depuis 2021. Elle opère une véritable vectorisation de la performance en convertissant la donnée technique en outils de transparence, d'équité et de résilience.

6.1.1.1. Modernisation de l'État, transparence et services (Nexus des ODD 16, 2, 3)

Les vecteurs opérationnels de cette dynamique résident dans l'interopérabilité systémique et la simplification procédurale. Portés par le déploiement de la plateforme XP (Exchange Platform) et de la Plateforme Nationale des Procédures Administratives (PNPA), ce double paradigme révolutionne le parcours citoyen en fluidifiant les échanges et en éliminant les lourdeurs bureaucratiques. Un exemple illustratif de cette réussite réside

dans l'institution du régime de l'auto-entrepreneur, entièrement digital, déjà avec une forte adhésion de 8000 inscrits, démocratisant ainsi l'accès à l'entrepreneuriat à des milliers de talents jusque-là freinés.

Cette dynamique s'est consolidée à travers la généralisation du système d'identifiant unique du citoyen et le déploiement de l'identité numérique nationale « e-Houwiya », permettant un accès sécurisé et unifié aux services publics numériques. L'opérationnalisation de portails tels que e-bawaba.tn et khadamet.gov.tn marque une étape importante dans la dématérialisation des démarches administratives et l'amélioration de l'accessibilité des services pour les citoyens, y compris à distance.

Parallèlement, les investissements engagés dans les infrastructures numériques publiques et la modernisation des systèmes d'information sectoriels ont renforcé les capacités de transformation digitale de plusieurs administrations et services publics, notamment dans les secteurs de la santé, de l'éducation, de la protection sociale et des services douaniers.

Le numérique contribue également à renforcer la participation citoyenne et la redevabilité publique. Les plateformes e-people.gov.tn et e-iblagh.tn favorisent une interaction plus directe entre citoyens et administration et placent l'utilisateur au cœur de l'amélioration continue des services publics.

Parallèlement, le pilotage sanitaire s'enrichit (cibles 3.3 et 3.5) via l'intégration de DHIS2 pour le suivi VIH et SIDRA pour les addictions, offrant une collecte de données en temps réel

qui affine les interventions publiques au plus près des besoins humains. Enfin, la redevabilité est amplifiée (cible 16.7) avec e-people, dont les requêtes citoyennes ont doublé (de 265 à 559 en 2025), plaçant la population au cœur de la vigilance sur l'efficacité administrative et tissant un lien de confiance renouvelé entre l'État et ses citoyens.

Cette transformation repose notamment sur l'amélioration de la connectivité nationale, considérée comme un socle essentiel du développement numérique. Le lancement commercial de la 5G en 2025, l'extension de la couverture 4G à plus de 99% de la population ainsi que le développement rapide du raccordement en fibre optique renforcent l'accès aux services numériques publics, éducatifs et économiques.

6.1.1.2. Sécurisation des droits et inclusion (ODD 1, 8, 11)

Le passage au numérique sécurise le capital des citoyens tout en catalysant leur inclusion économique, transformant des droits abstraits en leviers concrets de progrès quotidien.

À cet égard la souveraineté foncière s'intensifie (cible 1.4.2) grâce à l'instauration d'un registre foncier numérisé à 100%, ayant généré 288 457 nouveaux titres de propriété entre 2021 et 2025, réduisant aussi le délai de traitement à une moyenne inédite de 7,42 jours seulement. Cette mutation institutionnelle libère le potentiel économique des terres, prémunit les ménages contre l'insécurité juridique et favorise l'investissement local. Des progrès importants sont également constatés en termes d'inclusion financière (cible 8.10). Les services monétaires mobiles et de la finance digitale ont été propulsés. De plus, le nombre des comptes bancaires passe au-delà de 10,6 millions en 2024, renforçant ainsi l'accessibilité aux services financiers, même aux plus vulnérables, et stimulant l'entrepreneuriat de proximité.

Cette impulsion se prolonge dans plusieurs secteurs stratégiques. En premier lieu, la digitalisation de l'investissement agricole (cible 8.b) par l'APIA dématérialise totalement le

parcours agricole, raccourcit les délais et atténue les barrières géographiques pénalisant les régions intérieures. Cette réforme structurelle favorise ainsi un développement de l'investissement agricole équilibré sur tout le territoire national. Sur un autre plan de l'analyse, la gouvernance urbaine et la planification des villes durables s'appuient désormais sur l'intelligence spatiale (cible 11.2) Grâce à l'institutionnalisation de protocoles standardisés sur le logiciel QGIS, combinant imagerie satellitaire et données d'OpenStreetMap, la Tunisie quantifie avec précision l'accessibilité aux réseaux de transport et aux espaces publics, Cette modélisation guide un aménagement territorial empirique et inclusif, optimisant la connectivité des usagers aux services essentiels.

La réduction de la fracture numérique s'impose également comme un levier important de la justice spatiale et d'équité territoriale. Dans ce sens, les programmes de couverture des zones blanches ont permis d'améliorer l'accès aux télécommunications dans plusieurs régions enclavées, bénéficiant à plus de 220 000 habitants supplémentaires ainsi qu'à plusieurs établissements scolaires et structures sanitaires.

6.1.1.3. Gestion prédictive des ressources et résilience (ODD 7, 9, 12, 13)

Dans un contexte d'intensification des stress climatiques, l'innovation technologique s'affirme comme le paradigme central de la gouvernance de la rareté. Des efforts louables ont été ainsi voués aux infrastructures intelligentes (Cible 7.1 et 9.1) grâce au projet Smart Grid (121 millions d'euros) ayant digitalisé le réseau électrique pour en améliorer la fiabilité. De même, la plateforme Tn-grin centralise désormais 25 159 accessions végétales, transformant la conservation biologique en une base de données stratégique pour la résilience agricole face à la sécheresse et la souveraineté génétique (cible 13.b / BNG.1).

De son côté, le portail Climat-C, lancé en 2022, offre un accès gratuit aux projections climatiques jusqu'en 2100, permettant aux décideurs d'optimiser l'irrigation et les dates

de semis sur une base scientifique servant ainsi d'un outil d'aide à la décision climatique (cible 12.2). Il convient également de citer à ce niveau l'usage de bathydrone pour mesurer l'envasement des barrages et le déploiement de 16 stations météorologiques automatisées **assurant** une gouvernance prédictive et une protection accrue des écosystèmes liés à l'eau.

6.1.2. Le passage d'une gestion de crise à une planification prospective

La Tunisie amorce une rupture paradigmatique majeure en substituant aux politiques publiques sectorielles et cloisonnées une gouvernance intégrée par le prisme du « Nexus ». Inscrite dans des horizons prospectifs (2035 et 2050), cette reconfiguration stratégique ambitionne de transmuter les vulnérabilités climatiques et macroéconomiques en variables de résilience et en vecteurs de souveraineté nationale.

6.1.2.1. Le Nexus Eau-Climat-Souveraineté (Cibles 6.1, 6.4, 2.1)

Les stratégies «Eau 2050» et «REUSE 2050», achevées en 2023, constituent le socle de la sécurité nationale pour les générations futures. Abordée avec une vision de rupture, l'étude «Eau 2050» propose de dépasser les simples mesures d'accommodement pour instaurer un nouveau système hydrique inclusif, articulé autour de six axes de gouvernance, incluant une régionalisation institutionnelle et un régulateur de tarification. En matière d'infrastructures, les progrès se poursuivent pour le raccordement des ménages (62% de la population) au réseau des eaux usées ainsi que la construction des stations de traitement afférentes.

En outre, la valorisation des eaux non conventionnelles constitue le noyau du plan «REUSE 2050 ». Cette stratégie ambitionne de porter à 80% le taux de réutilisation des eaux usées traitées (REUT) à des fins agricoles (soit environ 450 millions de m³ par an) pour irriguer plus de 40 000 hectares, substituant ainsi des solutions alternatives aux eaux de surface dans les zones en stress hydrique

permanent. Cette planification introduit également un Nexus « Eau-Énergie » pour guider l'optimisation des flux de transfert, tout en actant le principe d'une dissociation structurelle entre les réseaux d'eau potable et les systèmes d'irrigation et garantir la qualité de la desserte humaine.

6.1.2.2. La souveraineté génétique comme bouclier (Cibles 2.5, 13.b, 15.6)

L'action menée par la Banque Nationale de Gènes (BNG) transforme la conservation technique en une véritable défense stratégique de la productivité agricole. En effet, la préservation du capital biologique national, grâce au rapatriement de 7 754 accessions végétales depuis des banques internationales, a porté le stock total à 25 159 accessions et plus de 700 taxons.

Centralisées sur la plateforme numérique tn-grin, ces ressources sont spécifiquement sélectionnées pour leur tolérance au stress hydrique, à la salinité et à la chaleur. En outre, l'établissement de la banque de gènes in situ au champ de Takelsa (128 variétés arboricoles) et l'extension des projets pilotes agro-écologiques (passés de 2 à 5) restaurent la confiance des agriculteurs dans les zones arides en leur fournissant du matériel génétique autochtone résilient.

6.1.2.3. Transition industrielle et innovation (Cibles 9.2, 9.5, 8.2)

La Stratégie 2035 pour l'industrie et l'innovation, approuvée en 2022, consacre la volonté de la Tunisie de se positionner comme un hub technologique international. Cette mutation s'articule autour de l'émergence d'un appareil industriel compétitif, inclusif et éco-efficace, en parfaite adéquation avec les cibles de l'ODD 9, capable de générer des emplois décents, de renforcer la productivité, de soutenir l'intégration dans les chaînes de valeur régionales et mondiales et d'accélérer l'adoption des technologies vertes et numériques.

La Tunisie rompt avec la sous-traitance à faible valeur ajoutée pour cibler des secteurs stratégiques (textile technique, électronique, composants automobiles) via des pactes de compétitivité. Cette montée en gamme s'appuie sur un écosystème mature: Tunis figure parmi les meilleurs pôles d'innovation africains grâce à quatre technopôles majeurs, leaders en publications et brevets. Le pays affiche d'ailleurs l'un des meilleurs indices continentaux de préparation aux technologies de pointe (FTRI), une maturité portée par des institutions de recherche en intelligence artificielle classées dans le top 6 africain. D'ailleurs, le lancement du Hub Industrie 4.0 et l'utilisation de la norme ISO 56000 (auto-diagnostic innovation) accompagnent les PME dans leur transformation digitale, visant une augmentation de 15% de la productivité d'ici 2026. Cette transition passe par une recherche-développement orientée vers le marché, avec des dépenses de R&D portées à 0,8% du PIB et un nombre de chercheurs atteignant 1 150 par million d'habitants.

6.1.2.4. La mobilisation de partenariats multipartites stratégiques

Entre 2021 et 2024, le contexte macroéconomique tunisien a consacré une refonte de son architecture de financement. La Tunisie renforce en effet sa capacité de mobilisation fiscale interne; les impôts nationaux financent presque 90% du budget de l'État (contre 88% en 2021), réduisant ainsi la dépendance relative aux financements extérieurs pour les dépenses courantes.

Parallèlement, les ressources internationales s'orientent de plus en plus vers des projets à fort impact catalytique en Tunisie, où chaque financement devient un levier humain pour accélérer la transition vers un développement durable et inclusif.

A titre d'illustration, et en matière d'énergie propre, le programme TERE (Banque Mondiale, novembre 2025) et le Smart Grid (AFD) modernisent le réseau électrique.

Dans la résilience climatique, le projet PARFD d'agroforesterie, cofinancé par la BAD, restaure les paysages forestiers dégradés pour

protéger les communautés rurales. Ainsi, cette convergence financière ne se contente pas d'injecter des fonds, elle irrigue l'énergie, la mobilité et l'environnement d'une dynamique partagée, au service d'un avenir plus souverain et solidaire.

De plus, les investissements privés verts s'imposent comme un moteur puissant, avec un engagement estimé à 1 milliard TND dans les infrastructures solaires et durables, propulsé par des partenariats stratégiques avec des acteurs majeurs comme Total Energies et Siemens.

Parallèlement, la Tunisie émerge comme un hub technologique régional, grâce à un mécanisme soutenu par des ONG internationales qui facilite le transfert de technologies vertes vers les pays les moins avancés voisins, rayonnant ainsi son expertise au-delà de ses frontières. Néanmoins, malgré ces flux dynamiques, des obstacles persistent, notamment des lacunes dans la mesure des impacts locaux et ruraux de l'aide internationale, ainsi qu'une difficulté à isoler les fonds dédiés à la recherche et développement dans les énergies propres. Pour l'horizon 2030, la Tunisie souhaite des appuis méthodologiques et financiers renforcés, en particulier de l'UNFPA pour les enquêtes sociales.

La Tunisie a réalisé des progrès importants depuis 2021 pour faciliter l'investissement de la diaspora et leur impact sur le développement grâce à des réformes clés. Aujourd'hui, le transfert de la diaspora représente 6,7% du PIB. En 2025, la Tunisie s'est engagée sur le renforcement du partenariat avec les Tunisiens résidant à l'étranger (TRE) à travers l'adoption d'une série de recommandations, sur la base de ces recommandations une vision plus claire s'est dégagée concernant la gouvernance des données relatives à la diaspora, ainsi que leur analyse et leur utilisation au service d'un meilleur engagement des TRE dans le développement de leur pays. Par ailleurs, une stratégie nationale de communication destinée aux TRE sera prochainement dévoilée, avec pour objectif de renforcer la communication institutionnelle envers les TRE afin de favoriser une meilleure mobilisation et un engagement accru au service du développement national.

6.1.2.5. L'approche LNOB (Ne laisser personne de côté)

a. Les femmes

Entre 2021 et 2025, la Tunisie a considérablement renforcé son engagement en faveur de l'autonomisation économique des femmes et de la lutte contre le chômage des diplômées de l'enseignement supérieur. Face à la persistance d'un chômage féminin élevé, la Tunisie a progressivement adopté une approche plus ambitieuse, fondée non seulement sur l'employabilité, mais également sur l'entrepreneuriat, l'inclusion économique et la réduction des inégalités territoriales.

A cet effet, le programme national «Raidet» est lancé en 2022 pour dynamiser l'entrepreneuriat féminin. Depuis son lancement, le programme a franchi le cap des 6184 projets financés, générant environ 10 000 emplois directs avec des financements globaux dépassant désormais les 60 millions de dinars. Le profil des bénéficiaires reste fortement marqué par le niveau d'instruction, puisque près de 70% d'entre elles sont des diplômées de l'enseignement supérieur, majoritairement âgées de 18 à 45 ans.

Par ailleurs, l'initiative « Samida », lancée en 2023, illustre la volonté des autorités publiques de renforcer la dimension sociale des politiques d'emploi. À travers ce programme, la Tunisie a mis en place des mécanismes d'accompagnement économique destinés aux femmes victimes de violences afin de leur offrir des sources de revenus stables et de favoriser leur insertion durable dans la vie économique.

Cette orientation a également été consolidée par les programmes d'intégration économique et sociale des familles en situation particulière et les réformes exceptionnelles en faveur des diplômés chômeurs de longue durée.

b. Les enfants



La Tunisie a profondément renforcé son dispositif national de protection de l'enfance à travers une combinaison cohérente de réformes budgétaires, sociales et institutionnelles. Dans le domaine de la protection sociale, La Tunisie a augmenté de manière significative les ressources dédiées aux enfants vulnérables.

Le budget du ministère en charge de l'enfance connaît fin 2025 une hausse notable de plus de 26% avec une priorité accordée aux interventions sociales et à la petite enfance. Dans le même temps, la généralisation des allocations familiales constitue une avancée majeure: plus de 470 000 enfants âgés de 6 à 18 ans bénéficient désormais d'un soutien monétaire direct.

Sur le plan institutionnel et réglementaire, des mesures ont été mises en place pour renforcer la sécurité des enfants dans les structures d'accueil préscolaire afin de prévenir toute forme de violence ou de négligence.

Enfin, la Tunisie s'est engagée dans une réforme structurelle de long terme à l'horizon 2030, à travers une politique publique intégrée de protection de l'enfant. Celle-ci vise à dépasser les interventions fragmentées pour instaurer un système coordonné, fondé sur la prévention, la détection précoce des risques et la prise en charge multisectorielle. L'accent est également mis sur la santé, la nutrition et le développement de la petite enfance.

c. Les personnes âgées



Des mesures particulières sont engagées en faveur des Seniors, en adoptant une approche globale, multisectorielle et orientée vers l'inclusion sociale des Seniors. Cette dynamique s'est structurée autour de la Stratégie nationale multisectorielle 2022-2030, puis a été consolidée en 2025 par un plan d'action exécutif pour une société inclusive à l'horizon 2030, traduisant un engagement renforcé de la Tunisie en faveur du bien-être des Seniors à travers des politiques publiques reposent sur une logique de solidarité active et de maintien de la dignité des personnes âgées, en privilégiant le maintien à domicile et les dispositifs de proximité.

Dans ce cadre, l'allocation de placement familial a été revalorisée à environ 350 dinars par mois, afin d'encourager les familles à accueillir les personnes âgées sans soutien, tout en renforçant la cohésion intergénérationnelle.

Par ailleurs, le déploiement d'équipes mobiles de soins et d'accompagnement permet désormais d'assurer une prise en charge médicale et sociale directement au domicile des bénéficiaires, réduisant ainsi la dépendance institutionnelle.

Dans le domaine de la santé, la Tunisie a engagé une Stratégie nationale de santé des personnes âgées (2024-2030) axée sur la prévention de la perte d'autonomie, le suivi gériatrique et l'amélioration du bon usage des médicaments. La Tunisie a également investi dans la modernisation des infrastructures de protection sociale, avec une enveloppe budgétaire d'environ 12,8 millions de dinars en 2026 destinée à la rénovation et à l'extension des centres d'accueil publics, illustrée notamment par la réhabilitation de structures

régionales comme celle de Béja. En parallèle, les programmes de santé publique liés aux maladies neurodégénératives, notamment Alzheimer, ont été renforcés, appuyés par des dispositifs de recherche et de suivi épidémiologique avancés.

Sur le plan juridique et institutionnel, la Tunisie a engagé une réforme ambitieuse du cadre de protection des personnes âgées. Un nouveau cahier des charges a été mis en place pour renforcer le contrôle des établissements de soins et lutter contre toute forme de maltraitance ou de négligence. En parallèle, un projet de réforme législative prévoit la modernisation de la loi de 1994, avec l'introduction de nouveaux droits sociaux et avantages, notamment des réductions sur les transports, un accès prioritaire aux soins, des exonérations pour les actes préventifs, ainsi que des facilités dans les secteurs culturels et de loisirs.

d. Les personnes handicapées



Une réforme d'envergure en faveur de l'autonomisation économique et de l'inclusion sociale des personnes en situation de handicap est engagée, en consolidant progressivement un cadre juridique, fiscal et institutionnel plus protecteur et plus incitatif.

D'abord, sur le plan constitutionnel, la Tunisie a franchi une étape importante avec la Constitution du 25 juillet 2022, qui consacre explicitement le principe de non-discrimination et oblige l'État à garantir la pleine intégration des personnes en situation de handicap dans la société. Cette reconnaissance juridique renforce la légitimité des politiques publiques d'inclusion et encadre l'ensemble des réformes sectorielles engagées par les pouvoirs publics.

Dans le domaine du financement et de l'insertion économique, la Tunisie a mis en place plusieurs mécanismes de soutien. Un dispositif de microcrédits bonifiés, doté d'une enveloppe de 5 millions de dinars, permet l'octroi de prêts sans intérêt pouvant atteindre 10 000 dinars par bénéficiaire, favorisant ainsi la création de micro-projets et l'entrepreneuriat inclusif. En 2025, un fonds spécial d'inclusion économique et sociale sur trois ans, a été créé, destiné à renforcer l'autonomie des personnes handicapées et à financer des projets d'intégration durable.

Par ailleurs, les politiques fiscales et de mobilité ont été significativement renforcées. Les dispositifs d'exonération douanière, notamment pour l'importation de véhicules adaptés, ont été élargis afin de faciliter l'accès à la mobilité. Les bénéficiaires peuvent désormais profiter d'un renouvellement de ce privilège tous les cinq ans, incluant les véhicules de tourisme et utilitaires légers adaptés, ce qui contribue directement à améliorer leur autonomie et leur intégration professionnelle.

En matière d'insertion sociale et professionnelle, la Tunisie a engagé une réforme progressive des dispositifs d'accueil et d'emploi. Le quota légal de 2% d'emploi réservé aux personnes handicapées dans les secteurs public et privé constitue un socle réglementaire, tandis que des travaux législatifs en cours visent à renforcer ce quota et à unifier les textes dans un Code global des droits des personnes handicapées. Parallèlement, une réforme de l'accueil institutionnel encourage désormais le placement en familles d'accueil volontaires, afin de favoriser des modèles d'inclusion plus humains et moins institutionnalisés.

e. Les jeunes



Sur le plan des réformes structurelles, la Tunisie a mis en place un ensemble de mesures incitatives destinées à stimuler l'embauche des jeunes diplômés. D'abord, la restructuration du Fonds National de l'Emploi (FNE) depuis 2023 a permis d'élargir ses interventions à de nouveaux programmes d'insertion tout en renforçant les dispositifs de financement de micro-projets sans intérêt pour encourager l'entrepreneuriat des jeunes, ainsi que l'appui aux formations complémentaires au profit des chercheurs d'emploi en vue d'améliorer leur employabilité.

De même, la formation professionnelle constitue un levier primordial. Elle permet d'améliorer l'employabilité des demandeurs d'emploi tout en répondant aux besoins concrets des secteurs économiques. Cette ambition se traduit par des parcours diplômants traditionnels, mais aussi par des formations courtes de spécialisation développées en co-certification avec le secteur privé.

En parallèle, la Tunisie a développé des dispositifs innovants de «deuxième chance» pour lutter contre le décrochage scolaire. L'école de la deuxième chance cible spécifiquement les jeunes décrocheurs de 14 à 18 ans. Sa mission est triple: accompagner le retour à l'école, orienter vers la formation professionnelle et faciliter l'insertion sur le marché du travail. En 2025, trois écoles pilotes ont été inaugurées à

Beb Khadra, Kairouan et Gabès. L'objectif est désormais de généraliser ce modèle à l'ensemble du territoire national. De plus, Le programme «Nouvelle Chance» accompagne les jeunes de 18 à 30 ans sortis du système scolaire sans qualification.

Un bilan très positif pour ce Dispositif affichant un taux de réussite supérieur à 80% grâce à l'insertion des bénéficiaires dans l'emploi, la formation qualifiante ou l'entrepreneuriat. Après avoir encadré 302 jeunes sur la seule année 2025 et franchi la barre des 500 participants depuis son lancement, le programme entame une phase clé. Initialement concentré sur les gouvernorats pilotes de Sousse et Kairouan, le dispositif se structure activement pour une généralisation nationale sur la période 2026-2027.

Dans le cadre de la transition économique, la Tunisie a également orienté ses politiques vers les secteurs d'avenir et l'économie durable. Le projet Économie verte - GEWEET» vise à encourager l'entrepreneuriat des femmes et des jeunes dans les projets liés à la transition écologique et l'économie verte. De même, plusieurs programmes régionaux encouragent l'insertion des jeunes dans l'économie circulaire, l'agriculture durable et l'économie bleue, en particulier dans les régions intérieures.

Cette approche est complétée par la stratégie nationale de la jeunesse, qui met l'accent sur la participation active des jeunes et la réduction des disparités régionales.

Enfin, les dispositifs opérationnels de l'ANETI restent au cœur du système d'insertion, à travers le CIVP (première expérience professionnelle), le CSC (service civil) et les programmes de reconversion vers les métiers en forte demande, notamment dans le numérique et les technologies de l'information. En parallèle, un code unifié des certifications, en cours de mise en œuvre, vise à mieux aligner les compétences des jeunes avec les besoins réels du marché du travail.

Par ailleurs, la Tunisie s'appuie sur une stratégie multisectorielle de santé des adolescents et des jeunes (2020-2030). Cette stratégie vise à améliorer le bien-être psychologique des jeunes âgés de 10 à 24 ans, en agissant sur les facteurs de vulnérabilité, la prévention des risques et la réduction des comportements addictifs.

Dans ce cadre, La Tunisie a également renforcé la lutte contre les addictions à travers le lancement d'une plateforme numérique nationale de suivi des substances psychoactives, permettant une meilleure surveillance épidémiologique et une réponse plus rapide aux situations à risque

Figure 6.1: Cartographie systémique des leviers et progrès des ODD en Tunisie (2021-2025)



6.2. Une analyse du progrès par pilier

La Tunisie tend progressivement vers un modèle intégré dans lequel chaque politique publique agit simultanément sur plusieurs dimensions du développement durable, selon une logique de complémentarité, de résilience et de cohérence nationale.

6.2.1. Le pilier social: dignité, inclusion et équité citoyenne

6.2.1.1. La protection sociale comme socle de stabilité nationale

La Tunisie a renforcé ses dispositifs de protection sociale afin de consolider la cohésion nationale et réduire les inégalités. Le programme AMEN Social (ODD 1.3) s'est progressivement imposé comme un mécanisme central de soutien aux ménages vulnérables. Cette dynamique traduit une évolution majeure de l'action publique: la protection sociale n'est plus considérée comme une simple dépense, mais comme un investissement stratégique dans la stabilité sociale et la résilience économique. Cette orientation est complétée par les politiques d'accès au logement décent (ODD 11.1), perçu comme un levier essentiel de stabilité familiale, de santé publique et de cohésion urbaine.

Pour garantir un accès universel aux services de base, la Tunisie a initié une transformation systémique en érigeant la connectivité au rang d'infrastructure essentielle, au même titre que l'électricité. C'est ainsi que le Programme national de couverture des «Zones Blanches» a permis de désenclaver les territoires ruraux non rentables, connectant plus de 220 000 habitants, 164 écoles et 59 centres de santé depuis 2021.

En parallèle, le projet EDUNET 10, doté d'un budget supérieur à 132 MDT, modernise le pôle éducatif en raccordant 3 307 établissements au profit de 1,5 million d'élèves. Cette mise à niveau est consolidée par des réformes réglementaires, notamment l'imposition d'un débit minimum de 30 Mbps pour les nouveaux abonnés fixes et le doublement des connexions en fibre optique (FTTH) entre 2024 et 2025.

Par ailleurs, ce renforcement des infrastructures s'articule avec une politique d'inclusion orientée vers le genre, visant à transformer le simple accès en un levier d'autonomisation réelle pour les femmes et/ou personnes handicapées. En effet, 77,9% des femmes utilisant Internet et 49% accédant directement aux services publics en ligne.

Afin de capitaliser sur cette dynamique, la Tunisie déploie un réseau de 34 Maisons des Services Digitales (MSD) pour offrir un accès assisté aux démarches administratives, particulièrement en milieu rural. Ce dispositif de proximité est directement complété par le programme SAMIDA, qui conjugue insertion économique, soutien psychosocial et accompagnement juridique pour les femmes victimes de violences.

Enfin, la pérennité de ce modèle de cohésion sociale repose sur une transition vers une gouvernance guidée par les données (data-driven governance). Pour la première fois, le Recensement Général de la Population (RGPH 2024) intègre des indicateurs numériques permettant un ciblage territorial rigoureux. Cette dynamique de pilotage sera parachevée d'ici fin 2026 par la création du premier indicateur national de violence numérique basé sur le genre, l'étude de faisabilité de l'Internet par satellite pour désenclaver les zones les plus isolées et la réalisation d'une enquête nationale dédiée aux usages numériques par genre.

6.2.1.2. La santé et l'éducation comme fondements du capital humain

Plusieurs études confirment avec force que le développement humain constitue la principale richesse stratégique du pays. Dans cette perspective, la consolidation de la couverture santé universelle (ODD 3.8), le renforcement des systèmes de santé publique et la lutte contre les maladies non transmissibles participent directement à l'amélioration globale des conditions de vie des citoyens.

D'ailleurs, les résultats de la consultation des jeunes corroborent cette priorité: pour la jeunesse tunisienne, la santé physique, mentale et le bien-être, ainsi que l'égalité des chances représentent la moitié des attentes sociales indispensables à une société résiliente[1]. Cette exigence est indissociable d'une demande cruciale de dignité, portée par le besoin de travail décent qui s'impose en tête de leurs préoccupations (consultation des jeunes: le travail décent est le premier aspect social prioritaire à 34,1%).

Cependant, l'approche systémique adoptée par la Tunisie reconnaît que la santé et le bien-être ne peuvent être traités de manière isolée, puisqu'ils dépendent étroitement d'autres dimensions structurelles interconnectées.

Ainsi, l'accès universel à l'eau potable (ODD 6.1), la qualité de l'habitat, la préservation de l'environnement et la sécurité alimentaire s'imposent comme des déterminants fondamentaux du bien-être sanitaire et social. C'est précisément cette conscience environnementale globale qui pousse la très grande majorité des nouvelles générations à considérer le développement durable comme un enjeu central et structurant

Parallèlement à ces impératifs vitaux, les politiques de formation et de développement des compétences (ODD 4.4) viennent maximiser cet investissement humain. En ciblant l'amélioration de l'employabilité des jeunes, ces programmes permettent d'adapter efficacement le capital humain aux transitions numériques, technologiques ou écologiques. Néanmoins, pour que cette transition porte ses fruits sur le terrain, les étudiants et professionnels de demain expriment une forte demande de pédagogie concrète, souhaitant transformer leurs lieux d'apprentissage en laboratoires vivants.

Dès lors, l'adaptation du capital humain doit impérativement s'accompagner d'une gouvernance participative dotée de ressources réelles pour lever ces barrières économiques et administratives (consultation des jeunes: la gouvernance participative financée est la deuxième initiative collective plébiscitée à 22,2%).

6.2.1.3. L'autonomisation des femmes et l'égalité des chances

L'exclusion économique et sociale des femmes constitue un frein majeur au développement durable. Dès lors, la lutte contre les violences faites aux femmes (ODD 5.2), leur autonomisation économique ainsi que leur accès aux postes de décision s'imposent comme des leviers centraux de justice sociale et de croissance inclusive. C'est précisément

dans cette optique que s'inscrit la digitalisation de plusieurs mécanismes de coordination institutionnelle, un processus qui permet de renforcer concrètement la protection des victimes grâce à une meilleure interconnexion des services publics concernés.

6.2.2. Le pilier économique: compétitivité, innovation et inclusion économique

6.2.2.1. La transition vers une économie décarbonée et résiliente

La Tunisie a engagé une transition vers une économie fondée sur l'innovation, la décarbonation et les infrastructures durables. Le développement des énergies renouvelables et des réseaux intelligents contribue simultanément à la souveraineté énergétique, à la compétitivité industrielle et à la réduction des émissions. Le projet Smart Grid illustre cette approche intégrée en modernisant le réseau électrique national grâce aux technologies intelligentes afin d'améliorer la fiabilité énergétique et l'efficacité des infrastructures.

6.2.2.2. Le développement des compétences et de l'innovation

Le réalignement stratégique entre le système éducatif et les exigences changeantes du marché du travail implique des politiques publiques sectorielles qui ciblent désormais la refonte des programmes académiques. Cette démarche se traduit par le renforcement intensif des compétences techniques (hard skills), l'intégration généralisée de la culture numérique, et l'assimilation des compétences entrepreneuriales.

L'objectif double est d'inverser la courbe du chômage des diplômés du supérieur tout en améliorant la compétitivité globale des entreprises locales face à la concurrence internationale. Dans cette dynamique de transformation, l'infrastructure d'innovation joue un rôle de catalyseur. La synergie opérationnelle entre les pôles technologiques (technopoles), les centres de recherche scientifique et les mécanismes de financement et d'accompagnement des startups (à l'instar du cadre Startup Act) structure une véritable économie de la connaissance.

Cet écosystème intégré ne se contente plus de retenir les talents locaux: il attire les investissements directs étrangers (IDE) et positionne durablement la Tunisie comme le hub technologique et numérique incontournable de la région Afrique du Nord et Moyen-Orient (MENA).

La Tunisie a initié une feuille de route stratégique pour l'Emploi, basée sur un diagnostic précis des besoins du marché. Cette orientation se concrétise notamment par le Projet Tunisie Professionnelle, pour connecter l'apprentissage aux besoins du marché, ainsi que par le Dispositif National Nouvelle Chance (DNNC), dédié à la réinsertion des jeunes décrocheurs de 18 à 30 ans. Enfin, cette dynamique s'appuie sur une infrastructure d'innovation qui agit comme un catalyseur. De nouveaux mécanismes viennent renforcer l'écosystème, à l'instar du Forum Green Horizons qui oriente les talents vers la technologie verte et l'économie circulaire.

Pour lever les obstacles financiers, la Tunisie déploie également le projet Moubadiroun, prenant en charge jusqu'à 50% de l'autofinancement des jeunes créateurs.

6.2.2.3. L'inclusion financière et la formalisation économique

L'inclusion financière est opérationnalisée pour réduire les inégalités économiques et lutter contre l'informalité. En Tunisie, cette dynamique est amorcée via des infrastructures d'accès qui se renforcent, affichant en 2022 un réseau de 32,72 distributeurs automatiques (DAB) et 22,11 succursales bancaires pour 100 000 adultes. Le maillage territorial a permis au nombre de comptes bancaires de progresser régulièrement pour dépasser 10,6 millions de comptes à la fin de l'année 2024 (contre 9,8 millions en 2021).

Malgré cette avancée, l'accès universel reste un défi structurel: seuls 36,85% de la population de plus de 15 ans possèdent effectivement un compte formel. De plus, des disparités de genre et de revenus persistent, le taux de détention de compte s'élevant à 45,14% chez les hommes contre seulement 28,75% chez les femmes, et chutant à 32,02% pour les 40% les plus pauvres.

Par ailleurs, le développement de la microfinance, des paiements mobiles et des services financiers numériques facilite l'accès des populations vulnérables aux circuits formels tout en soutenant l'entrepreneuriat local. La numérisation permet de lever les barrières d'éligibilité et d'accès traditionnelles.

Cependant, un fort potentiel d'optimisation demeure à entreprendre. L'accélération de ce segment constitue donc un enjeu prioritaire pour la Tunisie pour intégrer l'importante main-d'œuvre informelle, qui représente encore 36,91% de l'emploi national.

Parallèlement à ces leviers financiers, les réformes de l'administration publique participent à la stabilisation économique. La numérisation intégrale du registre foncier (liée à l'ODD 1.4.2) renforce la sécurité juridique des citoyens en accélérant la délivrance des titres de propriété et en réduisant les délais administratifs. En protégeant les actifs des particuliers et des petits entrepreneurs, cette sécurisation foncière complète l'infrastructure financière en facilitant l'accès au crédit et en favorisant l'investissement à long terme.

6.2.3. Le pôle environnemental: résilience écologique et souveraineté des ressources

6.2.3.1. Le stress hydrique comme enjeu de sécurité nationale

Le binôme «résilience climatique et gestion de l'eau» constitue un défi majeur et une priorité absolue pour la Tunisie. Dans ce contexte, l'amélioration de l'efficacité des retraits d'eau douce et la rationalisation des usages s'imposent comme des impératifs de sécurité nationale. Ces priorités conditionnent directement la trajectoire de nos systèmes alimentaires durables ainsi que la santé, l'énergie, l'industrie et la cohésion sociale.

6.2.3.2. La résilience agricole et la préservation de la biodiversité

La résilience agricole du pays dépend désormais de la préservation de la biodiversité face aux dérèglements climatiques. A cet effet, la Banque Nationale de Gènes (BNG) et la plateforme Tn-grin unissent leurs efforts afin de sanctuariser et valoriser les ressources phylogénétiques locales, garantissant par ce biais la souveraineté génétique et la sécurité alimentaire nationale. Cette optique de résilience intègre une gestion numérique inédite de la biodiversité arboricole au champ de Takelsa, qui sauvegarde 128 variétés d'arbres stratégiques tels que les oliviers, les figuiers et les grenadiers.

Afin de réussir cette transition, le pays s'appuie d'une part sur l'intensification des projets pilotes agro-écologiques, passés de 2 à 5 entre 2021 et 2024, favorisant l'intégration en conditions réelles de ces variétés autochtones tolérantes à la sécheresse et à la salinité.

D'autre part, cette approche biologique est soutenue par l'essor de la recherche et de l'éducation (ODD 13.3), axées sur la résistance au stress hydrique, ainsi que par des programmes de formation continue ciblant les étudiants, techniciens et agriculteurs.

La préservation des sols et des cultures est fondée sur la stratégie nationale «Eau 2050» et le plan d'action directeur REUSE. Cette vision systémique est renforcée par un déploiement opérationnel de technologies de pointe comme le Système d'Information Géographique (SIG), les compteurs intelligents et les programmes « Smart Water » testés dans le Sud tunisien et qui s'imposent comme un moyen très intéressant pour localiser les fuites, optimiser l'irrigation et sécuriser les rendements agricoles.

6.3. Consolider la dynamique de résilience par une transformation structurelle

La relecture systémique des réalisations et des ambitions de la Tunisie à l'horizon 2030 a mis en évidence l'existence de défis à la fois spécifiques et structurels. Durant la période 2021-2025, la Tunisie n'a pas seulement cherché à gérer l'urgence, mais a amorcé une transformation structurelle visant à pérenniser sa capacité de réponse aux chocs.

6.3.1. Le déploiement d'accélérateurs et de leviers de rupture

Pour surmonter ces défis, la Tunisie a déployé des accélérateurs puissants, mêlant initiatives concrètes et leviers de transformation systémique. Les visions prospectives « Eau 2050 » et « REUSE 2050 » ont tracé une voie de rupture en sécurisant l'offre hydrique par le dessalement et la réutilisation de 80% des eaux usées traitées. Sur le plan de la redevabilité (ODD 17), le tableau de bord interactif de l'APD et la plateforme « e-people » ont permis d'institutionnaliser la transparence sur les partenariats internationaux.

6.3.2. Digitalisation et fiscalité verte: les vecteurs de la synergie

La digitalisation a irrigué l'ensemble de cette dynamique. L'usage des Systèmes d'Information Géographique (SIG), des workflows QGIS et des bathydrone a affiné le pilotage territorial et hydrique, tandis que le projet Smart Grid (121 millions d'euros) a amorcé une révolution de la gestion électrique. Le basculement des subventions vers une fiscalité verte est apparu comme un levier pour décarboner l'industrie et accélérer la mobilité électrique, alignant enfin l'économie sur l'écologie. Parallèlement, la numérisation fiscale a assuré 91% du financement interne du budget.

En conclusion, cette synergie a permis de dessiner une dynamique de résilience: l'innovation (ODD 9) a amélioré la gestion des ressources (ODD 6 & 7), soutenue par une urbanisation résiliente (ODD 11) et des financements robustes (ODD 17).



MOYENS DE
MISE EN ŒUVRE

07



7. MOYENS DE MISE EN ŒUVRE

Face aux défis de la période 2021-2025, les arbitrages se sont concentrés sur la préservation de la stabilité macroéconomique, la gestion du service de la dette et la rationalisation des dépenses sociales.

7.1. Préservation des grands équilibres et mobilisation des ressources propres de l'État

La Tunisie s'est orientée de plus en plus vers ses ressources intérieures pour la couverture des dépenses publiques.

7.1.1. Mobilisation des ressources propres et optimisation des recettes fiscales

La mobilisation des recettes fiscales a reposé sur une modernisation de l'appareil fiscal. Cet effort s'est matérialisé par la généralisation des télé-procédures, le déploiement de l'interopérabilité des systèmes d'information et le renforcement des mécanismes de recoupement des données.

Ces avancées techniques, ponctuellement complétées par des dispositions de régularisation et d'amnistie destinées à apurer le contentieux ont permis d'améliorer les disponibilités du Trésor. Néanmoins, cette performance de recouvrement s'est traduite par une pression fiscale globale s'établissant au-delà de 25% du PIB.

Parallèlement, l'élargissement ponctuel de l'espace budgétaire généré par ces recettes a été quasi intégralement absorbé par la rigidité structurelle des dépenses courantes, dominées par la masse salariale et les dépenses de compensation. Cette rigidité conjuguée au poids du service de la dette a limité l'espace budgétaire consacré aux dépenses de développement. En conséquence, malgré un effort fiscal soutenu, la persistance des besoins de financement à des niveaux élevés, a maintenu l'encours de la dette publique à un niveau supérieur à 80% du PIB.

7.1.2. Sécurisation des équilibres financiers et gestion de la liquidité

Le recours au marché domestique a traduit une orientation claire vers le principe de «compter sur soi». La part de l'endettement public intérieur dans la dette publique totale s'est établie en 2025 à 60%. Cette sollicitation exceptionnelle du secteur bancaire national a toutefois relativement restreint les marges de financement allouables au secteur privé, soulignant la nécessité d'élargir et de diversifier les canaux de financement de l'investissement.

7.2. Politique monétaire, investissement et contrainte énergétique

La politique monétaire et l'intermédiation financière ont été mobilisées en priorité pour préserver les équilibres fondamentaux, en particulier la stabilité des prix.

7.2.1. Conduite de la politique monétaire, maîtrise de l'inflation et financement de l'économie

L'impératif de maîtrise des tensions inflationnistes, dont le pic a atteint la barre des 10% au premier trimestre 2023, a conduit la Banque Centrale de Tunisie (BCT) à resserrer sa politique monétaire. Une telle inflation est essentiellement induite par la flambée des prix internationaux des denrées alimentaires. Le relèvement du taux directeur à 8% a constitué le principal instrument d'ancrage des anticipations d'inflation et de stabilisation du taux de change du dinar. Ce choix de rigueur monétaire a toutefois modifié les conditions de financement de l'économie réelle à travers le canal des taux d'intérêt.

L'augmentation du coût du crédit bancaire a exercé une pression sur la structure financière des entreprises, en élevant le coût du capital et le poids des charges financières nettes. Ce resserrement des conditions de crédit, bien que nécessaire pour contenir l'inflation par la demande et limiter la composante importée des prix, a temporairement modéré le rythme d'accumulation du capital fixe au sein des secteurs les plus dépendants du financement bancaire. Toutefois, la baisse globale de l'investissement, tant public que privé, s'explique aussi bien par les chocs successifs traversés entre 2021 et 2025 que par le ralentissement économique de l'Europe, principal partenaire de la Tunisie.

7.2.2. Dynamique de l'investissement, diversification des leviers de financement et inclusion financière

La trajectoire de l'investissement a été affectée par l'effet combiné du resserrement monétaire et de l'absorption de la liquidité par le financement souverain. Face à cette raréfaction du crédit bancaire, le marché

financier offre une alternative dont le potentiel reste à consolider. Si la Bourse plafonne encore aux alentours de 8% du financement global de l'économie — traduisant un manque de profondeur structurel —, ce constat mérite d'être nuancé: les entreprises cotées ont en effet fait preuve d'une résilience notable face aux chocs conjoncturels, soutenues par des exigences rigoureuses de transparence et de bonne gouvernance. Pour répondre pleinement aux besoins du tissu productif, et particulièrement des PME et des startups innovantes, il devient impératif d'accélérer la mobilisation de modes de financement alternatifs, tels que le capital-investissement (Private Equity), le capital-risque ou le financement participatif (Crowdfunding), indispensables à la modernisation technologique de l'appareil productif.

Par ailleurs, la dynamique de l'investissement privé demeure freinée par des pesanteurs liées au climat des affaires, notamment sur le plan foncier. Ces difficultés institutionnelles freinent le déploiement territorial des capitaux, limitant ainsi l'émergence de nouveaux relais de croissance au sein des gouvernorats de l'intérieur.

Enfin, pour pallier ces rigidités structurelles et garantir une croissance équitable, la promotion de l'inclusion financière s'est affirmée comme un axe stratégique d'intervention. L'essor de la microfinance, couplé à la digitalisation progressive des services de paiement (mobile money, e-paiement), ouvre de nouvelles perspectives pour les populations vulnérables et les très petites entreprises (TPE). L'opérationnalisation récente du régime de l'auto-entrepreneur, adossé à une plateforme numérique dédiée, illustre cette volonté d'élargir l'accès aux services financiers, d'intégrer l'économie informelle et de stimuler l'initiative privée à l'échelle locale.

7.2.3. Dynamique des exportations et la transition énergétique garant de la souveraineté

Sur le volet des échanges extérieurs, l'appareil productif a démontré une capacité d'adaptation remarquable, hissant le volume des exportations à 48% du PIB en 2025. Cette

performance, portée par le maintien de la compétitivité de l'offre nationale sur les marchés internationaux, a généré des flux de devises essentiels à la résilience macroéconomique. Néanmoins, la portée de cette dynamique commerciale a été entravée par la dégradation continue de la balance énergétique.

Confrontée à la fluctuation de la production locale d'hydrocarbures et la volatilité des cours mondiaux, le déficit énergétique accaparant à lui seul 51% du déficit commercial global en 2025. Ce diagnostic érige le déploiement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique (ODD 7) au rang d'urgence macroéconomique. La transition énergétique dépasse ainsi le strict cadre environnemental pour s'imposer comme la condition sine qua non de la souveraineté économique, offrant le levier le plus direct pour consolider les réserves de change, réduire l'exposition aux chocs exogènes et restaurer durablement les équilibres de la balance des paiements.

7.3. Équilibres extérieurs et réorientation de la coopération internationale

La stabilisation des paiements extérieurs a bénéficié des flux financiers non générateurs de dette, modifiant la structure de la balance courante.

7.3.1. Contribution des transferts des Tunisiens Résidents à l'Etranger (TRE)

La maîtrise du déficit courant, contenu à une moyenne de 4,1% du PIB sur la période 2021-2025, s'explique par la consolidation des transferts courants, au premier rang desquels figurent les transferts de fonds des Tunisiens Résidents à l'Etranger (TRE). Affichant une trajectoire de croissance annuelle soutenue (9,9% en moyenne), ces transferts ont atteint un niveau remarquable, représentant près de 7,5% du PIB et plaçant ainsi la Tunisie parmi les principaux pays récipiendaires. Ces flux financiers non générateurs de dette ont agi comme le principal amortisseur des chocs extérieurs. En compensant structurellement une part importante du déficit commercial,

ces apports ont consolidé le stock des réserves de change, garantissant ainsi la capacité de l'économie nationale à absorber les chocs de liquidité internationale et à préserver la stabilité du dinar.

Au-delà de leur stricte fonction d'équilibrage macroéconomique, ces transferts ont soutenu la demande intérieure et atténué l'incidence de la vulnérabilité économique des ménages (ODD 1 et ODD 10). Cette dynamique a été consolidée par le rôle actif de l'État dans la promotion de l'inclusion financière, permettant une maîtrise relative des coûts de transfert de fonds. Cette démarche d'optimisation s'inscrit en parfaite cohérence avec les Objectifs de Développement Durable, ciblant une réduction du coût moyen des transactions à moins de 3% d'ici 2030 (Cible 10.c). L'orientation des politiques publiques pour les prochaines années consiste désormais à opérer une mutation qualitative de ces flux: il s'agit de concevoir des instruments d'intermédiation financière capables de réorienter l'épargne des TRE, historiquement captée par la consommation et la rente immobilière, vers le financement de l'investissement, de l'entrepreneuriat technologique et de la transition écologique.

7.3.2. Recadrage des mécanismes du financement extérieur

Au cours de la période 2021-2025, et face au resserrement des conditions de financement mondiales, les allocations budgétaires globales ont progressivement cédé la place à une logique de financement par projets et d'appuis sectoriels rigoureusement ciblés.

Ce recadrage a permis de canaliser les ressources concessionnelles et multilatérales vers les investissements de résilience face aux chocs exogènes. Sur le front environnemental, la coopération internationale soutient l'adaptation climatique en finançant des infrastructures souveraines critiques, telles que les stations de dessalement d'eau de mer et les réseaux de sécurisation hydrique (ODD 6 et ODD 13), apportant ainsi une réponse pérenne aux périodes de sécheresse prolongée.

Parallèlement, sur le front de l'inclusion, le financement extérieur a agi comme un levier décisif pour la consolidation du socle national de protection sociale. La coopération multilatérale a ainsi accompagné l'extension du programme « Amen Social », renforçant la couverture du filet de sécurité de l'État au profit des populations vulnérables.

Les partenariats internationaux contribuent également au transfert de technologies, au renforcement des capacités, à la mobilisation d'investissements durables et à l'accompagnement de la transformation industrielle, notamment dans les domaines de l'innovation, de la transition verte, de la digitalisation et du développement des chaînes de valeur.

Cette évolution de la structure des financements extérieurs garantit une traçabilité accrue des dépenses publiques et illustre l'intégration opérationnelle de l'Agenda 2030 (notamment les ODD 1, 8, 9 et 10), confirmant leur rôle comme instruments d'équité sociale et de transformation économique structurelle.

7.4. Infrastructures de la donnée et ciblage des politiques publiques

Le recours aux leviers technologiques et statistiques pour améliorer l'efficacité de l'intervention publique, s'est accélérée au cours de la période 2021-2025.

7.4.1. Interopérabilité et ciblage des transferts

L'impératif de rationalisation des dépenses publiques, et plus spécifiquement la maîtrise des charges associées au système universel de compensation, a agi comme un catalyseur pour la modernisation de l'infrastructure numérique. L'accélération de l'interopérabilité entre les différentes bases de données de l'administration publique (registres de l'état civil, fichiers fiscaux, bases de la sécurité sociale et registres des programmes d'assistance) permet désormais de fonder la politique de solidarité sur une architecture d'information intégrée.

Ce croisement dynamique des données socioéconomiques offre aux décideurs une évaluation rigoureuse de la vulnérabilité réelle des ménages. L'État renforce ainsi l'équité de ses filets de Sécurité sociale tout en libérant un espace fiscal indispensable pour le financement de l'investissement public.

7.4.2. Modernisation de l'appareil statistique et gouvernance territoriale par la donnée

La conception et l'évaluation des politiques de développement exigent un socle empirique rigoureux. La réalisation du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) en 2024 par l'Institut National de la Statistique (INS) a constitué une mise à niveau structurelle de l'infrastructure nationale d'information. Au-delà de l'actualisation démographique, cette opération d'envergure a généré de nouvelles séries statistiques exhaustives, rendant possible la révision de l'indicateur de développement régional (IDR). En dotant les pouvoirs publics d'une cartographie socioéconomique à très haute granularité spatiale (descendant jusqu'à l'échelle locale), cet outil d'aide à la décision permet de mesurer avec précision les disparités intra et inter-régionales, d'évaluer l'accès aux services de base et d'analyser les dynamiques du marché du travail local. Cette maîtrise de la donnée territoriale devient ainsi le prérequis d'une planification spatiale équitable, elle ancre la prise de décision sur des preuves tangibles, rationalise l'allocation géographique des investissements publics.

7.4.3. Valorisation du capital humain et montée en gamme technologique

La transition vers une économie de la connaissance s'affirme comme le principal vecteur de la transformation structurelle de l'économie nationale. Face à l'essoufflement du modèle d'accumulation classique, l'écosystème d'innovation a fait preuve d'une forte résilience, portée par la vitalité des technopôles et des clusters industriels. Dans des filières stratégiques à fort contenu technologique, telles que les composants automobiles et aéronautiques, l'ingénierie numérique et l'externalisation des processus métiers (BPO), l'appareil productif a réussi à consolider et à approfondir son intégration au sein des Chaînes de Valeur Mondiales (CVM).

Cette trajectoire valide le fait que la haute qualification du capital humain constitue désormais le véritable avantage comparatif du pays. Elle permet à l'économie nationale de s'extraire progressivement d'un modèle historique de compétitivité-prix (adossé aux faibles coûts salariaux) pour s'ancrer dans une compétitivité hors-coût, génératrice de valeur ajoutée. Par ailleurs, le décroisement graduel entre la recherche scientifique universitaire et les besoins du tissu industriel amorce une dynamique vertueuse de transfert technologique. L'alignement de l'ingénierie de formation sur les standards industriels favorise l'innovation endogène, condition indispensable pour accroître la productivité globale des facteurs et ancrer la croissance dans les objectifs de l'Agenda 2030 (notamment les ODD 8 et 9).



QUESTIONS
NOUVELLES
ET ÉMERGENTES

08



8. QUESTIONS NOUVELLES ET ÉMERGENTES

La Tunisie fait face à un ensemble d'enjeux nationaux et internationaux interdépendants qui appellent une action publique renforcée, intégrée et anticipative afin de consolider les trajectoires de développement durable. L'analyse des dynamiques actuelles met en évidence plusieurs priorités structurantes, notamment la gestion durable des ressources, l'amélioration de la productivité du travail, le renforcement de la protection sociale et de la santé, ainsi que la réponse aux pressions environnementales. Ces enjeux sont également liés à des dimensions transversales qui nécessitent une attention particulière, telles que la réduction de la fracture numérique, l'amélioration de la mobilisation des financements et la consolidation de l'appareil statistique national. Le renforcement de ces leviers constitue une condition essentielle pour améliorer les capacités d'anticipation, de planification, de suivi et de pilotage des politiques publiques.

8.1. Cartographie des contraintes structurelles et nouvelles vulnérabilités

8.1.1. La rareté des ressources naturelles

La préservation et la gestion durable des ressources vitales, notamment l'eau, les sols et les ressources génétiques, constituent des priorités structurantes pour la Tunisie, dans un contexte marqué par une pression croissante sur ces ressources. Dans cette optique,

la Tunisie déploie des politiques prospectives visant à réguler à long terme leurs utilisations, à renforcer la souveraineté génétique nationale et à consolider la sécurité alimentaire, en particulier face aux effets du stress hydrique.

Dans cette perspective, les efforts engagés porteront également sur la régularisation foncière et la restauration des sols dans les zones rurales, afin de favoriser des investissements durables et de préserver la base productive agricole. Ces orientations nécessitent toutefois, une prise en compte renforcée des contraintes liées à la dispersion des implantations, à l'accès aux zones isolées et aux coûts croissants des solutions permettant d'assurer les services essentiels. Le pilotage durable des ressources appelle ainsi une approche intégrée, articulant pleinement les dimensions techniques, sociales et territoriales. La Tunisie en fait un levier incontournable pour réduire les disparités d'accès, renforcer la résilience des populations les plus vulnérables et garantir une répartition plus équitable des bénéfices du développement.

8.1.2. Couverture sociale et santé: Des filets sociaux sous pression

La couverture sociale est pilotée comme un levier prioritaire de stabilisation, bien que soumise aux arbitrages des contraintes budgétaires. La Tunisie sécurise les ménages bénéficiaires de transferts conditionnels et les programmes d'accompagnement des populations vulnérables, tout en visant l'efficacité du ciblage pour garantir des ressources stables. Le secteur de la santé fait l'objet d'une réorganisation financière et structurelle ciblée afin de garantir l'approvisionnement en médicaments essentiels et de consolider l'universalité de l'accès aux soins, notamment au sein des zones rurales. La couverture sociale ne peut donc plus se réduire à la simple garantie de services médicaux de base ; elle doit intégrer des dispositifs de prévention, de soutien psychosocial et d'accompagnement.

8.1.3. Problèmes environnementaux et impératif de décarbonation

La récurrence des aléas climatiques, le renforcement du stress hydrique et une altération des écosystèmes terrestres et marins accentuent et complexifient l'ensemble des défis structurels. La perte de biodiversité, la fragilisation des ressources génétiques et la réduction de la capacité de recharge des nappes phréatiques menacent la durabilité des systèmes agricoles et la sécurité alimentaire et affectent les moyens de subsistance des communautés rurales et côtières.

A cet effet, la Tunisie s'oriente vers la protection des zones d'intérêt écologique, la restauration des milieux sensibles et le déploiement d'une gestion intégrée des ressources, tout en pilotant activement l'équilibre complexe avec les impératifs de l'économie productive. La Tunisie anticipe la décarbonation industrielle induite par les engagements réglementaires mondiaux, à travers une réorientation des flux d'investissement, un renouvellement technologique et une refonte des cadres de gouvernance.

8.2. Problèmes transversaux comme multiplicateurs de risques et implications logiques

Trois enjeux transversaux prolongent et renforcent les difficultés décrites:

8.2.1. La transition numérique

Ce facteur apparaît comme un vecteur potentiel de reproduction et d'accentuation des disparités régionales et sociales. Si la couverture des réseaux mobiles est largement étendue, une partie importante de la population reste privée de l'accès à ces services numériques. L'action publique se concentrera désormais sur l'inclusion des zones rurales, des ménages vulnérables, afin de faciliter leur accès aux services numériques avancés tels que la e-santé, le e-commerce, la e-administration et l'ensemble des services publics en ligne.

8.2.2. Diversifier les leviers de financement

L'importance majeure liée au développement durable impose de créer des écosystèmes de financement hybrides (public-privé-partenariats). Pour les énergies renouvelables et les infrastructures résilientes, le défi n'est plus seulement d'attirer les capitaux privés, mais de concevoir des cadres prudentiels et des outils de partage des risques qui ne fragilisent pas la stabilité macroéconomique future.

8.2.3. La nécessité de consolidation de l'appareil statistique

Optimiser la précision des données réduit l'incertitude des investisseurs, aide les administrations à concevoir des politiques de développement ciblées et fortifie la capacité d'action face aux événements futurs. Ainsi, moderniser l'infrastructure de données et renforcer le système statistique, s'avère crucial. Cette base permet de bâtir une stratégie de résilience efficace, entièrement guidée par des preuves tangibles, un suivi rigoureux et une révision permanente.

8.2.4. L'urgence hydrique et la souveraineté alimentaire

Face à la grande urgence du stress hydrique liée directement à l'ODD 6 (eau propre et assainissement), la Tunisie déploie des actions vigoureuses contre la pression critique exercée sur les ressources. Elle érige désormais la cible 6.4, dédiée à la gestion rationnelle de l'eau, en une priorité nationale absolue. Simultanément, elle opère une refonte stratégique globale du secteur agricole pour garantir sa souveraineté alimentaire et la résilience climatique et soutenir activement la diversité génétique et l'innovation agronomique.

8.2.5. L'économie de la connaissance et de l'innovation

Les cibles liées à la recherche scientifique, à la technologie et à l'innovation, notamment la cible 9.5 (recherche et développement) ainsi que la cible 17.6 (coopération scientifique et technologique internationale), prennent une importance considérable. Cette évolution marque une volonté explicite de repositionner l'économie tunisienne sur des secteurs à forte valeur ajoutée, capables de stimuler la compétitivité, l'emploi qualifié et la transformation numérique. L'innovation n'est plus perçue comme un secteur isolé, mais comme un moteur transversal de modernisation économique et institutionnelle, favorisant une croissance durable et résiliente.

8.3. Trajectoires tunisiennes vers 2030: alignement stratégique avec les odd sous revue au fphn 2026

8.3.1 Le nexus eau-énergie-infrastructures: fondement de la résilience

La fondation même de la résilience tunisienne repose sur la gestion concertée de son capital naturel et technique à travers le Nexus Eau-Énergie-Alimentation. Sa maîtrise détermine la viabilité d'un modèle de développement aujourd'hui confronté à un stress hydrique critique (estimé à 97,10%) et à une disponibilité de seulement 400 m³ par habitant et par an.

Pour pallier ce dilemme, la Tunisie mise sur l'innovation technologique et la transition énergétique (ODD 7) en déployant le pompage solaire et l'agrivoltaïsme (permettant de réduire l'évaporation de 40% tout en augmentant les rendements de 25%), mais aussi en modernisant sa gestion hydrique via, entre autres, le projet SMART WATER de la SONEDE, la plateforme d'allocation équitable WatNEX, la dématérialisation des paiements publics et la réussite de la première opération d'ensemencement des nuages à Sidi Salem en 2025. Par ailleurs, ces infrastructures de base agissent comme de puissants vecteurs d'inclusion sociale: l'accès à l'eau potable en milieu rural, qui atteint désormais 96,5%, réduit l'incidence des maladies hydriques (ODD 3) tout en libérant les femmes et les enfants des corvées traditionnelles, favorisant ainsi l'éducation (ODD 4) et l'autonomisation (ODD 5).

De plus, la transition vers un objectif de 35% d'énergies renouvelables d'ici 2030 s'opérationnalise par des projets locaux concrets d'efficacité énergétique et de décarbonation, illustrés notamment par:

- L'adoption du premier tarif de rachat de l'électricité issue du biogaz et l'injection pionnière de biométhane pour 500 foyers à Oued Laya.
- Le déploiement de l'outil de mesure DecarboAct et l'élimination des HCFC-141b dans le refroidissement (évitant 48 600 tCO₂e).
- Les programmes de modernisation de l'éclairage public à Kairouan (218 tonnes de CO₂ évitées) et à Djerba (gains financiers de 50% et 900 tonnes de CO₂ évitées grâce au déploiement massif de luminaires LED).

Cette mutation structurelle s'adosse à une transformation numérique profonde (ODD 9) qui fluidifie l'administration et s'appuie sur une connectivité mobile de 99% (dont 92% en 4G) pour désenclaver les territoires, réduire les inégalités (ODD 10) et faciliter l'accès aux soins (ODD 3). Cette dynamique est renforcée par une gouvernance des données modernisée, portée par le premier recensement de la population entièrement numérisé et géo-référencé mené par l'INS en 2024-2025.

L'association de cette numérisation à l'impératif de décarbonation devient indispensable pour préserver la compétitivité des exportations tunisiennes face au Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF) européen. Cette ambition se matérialise par la Stratégie Industrielle et d'Innovation à l'horizon 2035 et l'opérationnalisation du Hub Industrie 4.0, destiné à intégrer l'intelligence artificielle et l'Internet des objets (IoT) au sein des PME.

8.3.2. Le pivot de la résilience territoriale et la ville durable (ODD 11)

L'habitat et la rénovation urbaine jouent un rôle d'accélérateur social, dont l'impact catalytique est corroboré par l'efficacité des programmes de réhabilitation. Si les programmes PRIQH 1 et 2 ont structuré la réhabilitation de 315 quartiers informels au profit d'environ 1,7 million d'habitants, la création d'équipements socio-collectifs (ODD 9) s'impose comme une action complémentaire incontournable, illustrée par la livraison de 145 équipements de proximité et 33 locaux d'activités en 2025 pour concevoir un aménagement urbain sécurisé et inclusif.

La Tunisie s'efforce également d'étendre la couverture nationale des transports publics, passée de 62% à 68%, afin d'améliorer l'accessibilité, de désenclaver certaines zones et de tenter d'inverser la tendance de la mortalité routière. L'équité territoriale exige une intégration rigoureuse des normes de résilience face aux risques climatiques (ODD 13), une ambition concrétisée dans les infrastructures nationales via le Programme Intégré de Résilience aux Catastrophes (ResCat), visant à étendre la protection contre les inondations à Tunis Ouest, Gabès et Djerba, scellant ainsi une alliance indissociable entre les ODD 11 et 9.

De plus, de nouvelles approches d'aménagement émergent, intégrant des solutions mixtes et circulaires: à Cité Hlel (Tunis), la réhabilitation inclut des plantations sobres en eau et un éclairage public efficient, tandis qu'à Oued Laya, la valorisation des déchets protège les nappes phréatiques tout en produisant de l'énergie verte. C'est précisément

cette planification spatiale qui influence directement l'efficacité des autres objectifs, qu'il s'agisse du Nexus Énergie-Transport (villes compactes, réseaux BRT) pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, ou du binôme Infrastructure et Résilience. Ce principe de ne laisser personne de côté se matérialise par la co-conception d'espaces inclusifs sensibles au genre. Le projet « Karamti » à Hay Hlel en est la parfaite illustration: la transformation d'un ancien dépotoir en espace public sécurisé a permis de fusionner l'urbanisme, la sécurité des femmes (ODD 5), la sobriété hydrique (ODD 6) et la valorisation des déchets (ODD 12).

8.3.3. Les partenariats et la gouvernance: Moteur de l'exécution (ODD 17)

L'ODD 17 s'érige en catalyseur financier et technique de l'ensemble des perspectives. Les Partenariats Public-Privé (cible 17.17) sont considérés comme une cible prioritaire pour mobiliser les ressources indispensables aux grands projets d'infrastructure (cible 9.1) et d'énergie (cible 7.2).

Sur le plan technique, la coopération avec les partenaires multilatéraux se traduit par des initiatives concrètes d'économie circulaire urbaine, comme le projet Red-GAMU conduit avec la FAO (2023-2025) pour réduire le gaspillage alimentaire. Enfin, une véritable diplomatie de l'eau s'est matérialisée par l'accord trilatéral stratégique signé en avril 2023 entre la Tunisie, l'Algérie et la Libye pour la gestion concertée du Système Aquifère du Sahara Septentrional (SASS). Ces alliances stratégiques sont la clé de voûte permettant d'appuyer les instances décisionnelles dans la concrétisation de leurs ambitions à l'horizon 2030.

8.3.4. La cohérence systémique de l'Agenda 2030

En conclusion, les ODD 6, 7, 9, 11 et 17 ne doivent plus être appréhendés comme des objectifs sectoriels isolés, mais comme le véritable corpus interconnecté de la transformation future de la Tunisie. La maîtrise du Nexus Eau-Énergie (ODD 6 et 7) s'impose comme la condition de la survie biophysique et de la souveraineté alimentaire et économique du pays. La réponse au stress hydrique et l'atteinte des 35% d'énergies renouvelables dépendent directement de ruptures technologiques majeures, qui trouvent leur ancrage dans la transformation numérique et la modernisation des infrastructures (ODD 9). Ce déploiement prend tout son sens à l'échelle des territoires et de l'aménagement urbain (ODD 11). Enfin, l'ODD 17 agit comme le catalyseur transversal de cette architecture: c'est par le prisme de partenariats publics-privés maximisés et d'une diplomatie régionale renforcée que la Tunisie mobilise les ressources indispensables. En définitive, c'est de la cohérence systémique de ce bloc d'objectifs, adossée à des institutions transparentes et redevables, que dépendra la viabilité d'un modèle de développement tunisien résilient, inclusif et juste.



CONCLUSION ET PROCHAINES ÉTAPES

09



9. CONCLUSION ET PROCHAINES ÉTAPES

L'élaboration du présent Rapport National Volontaire (RNV) au titre de l'année 2026 traduit une évolution qualitative majeure. Dépassant la stricte approche sectorielle, il s'appuie désormais sur une lecture systémique des interdépendances entre les Objectifs de Développement Durable (ODD). Cette démarche actualisée dote les pouvoirs publics d'un référentiel stratégique d'aide à la décision, visant à orienter l'action publique et à optimiser l'allocation des ressources. Il met en exergue les défis majeurs de l'étape actuelle, allant de l'acuité du stress hydrique aux impératifs de la souveraineté technologique, tout en valorisant les acquis enregistrés en matière de résilience.

9.1. Démarche participative et consécration du principe d'inclusion (LNOB)

La pertinence de ce diagnostic émane d'un processus consultatif élargi. Cette synergie a permis de formuler un constat fidèlement ancré dans les réalités territoriales. C'est à la faveur de cette approche décloisonnée que le principe de « Ne laisser personne pour compte » (LNOB) a été pleinement opérationnalisé. Celui-ci s'érige désormais en véritable matrice d'évaluation des politiques publiques, permettant un ciblage affiné des catégories sociales les plus vulnérables (notamment les femmes en milieu rural et les jeunes confrontés à la fracture numérique) en vue de réduire les disparités et de consolider la cohésion sociale.

9.2. Chantiers prioritaires et alignement stratégique post-RNV

Afin d'accélérer la cadence de réalisation des objectifs de l'Agenda 2030, la Tunisie entamera plusieurs travaux qui s'articulent autour de cinq axes d'intervention prioritaires:

9.2.1. Consolidation de la gouvernance institutionnelle

En vue de pérenniser la démarche transversale adoptée lors de l'élaboration de ce rapport, il convient de conforter les mécanismes de coordination interdépartementale. Cette gouvernance intégrée constitue le garant d'une cohérence optimale entre la conception des politiques publiques et leur mise en œuvre.

9.2.2. Territorialisation et appropriation locale

Le présent RNV 2026 est conçu comme un instrument pérenne de dialogue et de planification. L'enjeu consiste à décliner les grandes orientations macroéconomiques au niveau local, en instaurant un continuum consultatif à même d'impliquer les citoyens dans l'effort de développement territorial.

9.2.3. Renforcement du système statistique national et gouvernance de la donnée

La mise à niveau de l'appareil statistique national s'impose comme un préalable incontournable. L'amélioration de l'interopérabilité des systèmes d'information permettra d'évaluer avec précision l'impact des mutations structurelles, d'ancrer la culture de l'évaluation et d'affiner les mécanismes pour un meilleur ciblage de l'inclusion socio-économique.

9.2.4. Évaluation continue et impulsion de la coopération régionale

L'institutionnalisation de l'évaluation des politiques publiques permettra de mesurer l'efficacité des réformes engagées. Parallèlement, l'atteinte des ODD requiert une solidarité agissante à l'échelle internationale. À ce titre, la Tunisie œuvrera à capitaliser sur son expertise pour conforter son ancrage maghrébin et africain, en favorisant le partage des bonnes pratiques et la mutualisation des stratégies de résilience face aux changements climatiques et exogènes.

9.2.5. Diversification des mécanismes de financement et ingénierie financière

Compte tenu des contraintes budgétaires, le financement de la transition écologique et des infrastructures durables nécessitera le recours à des mécanismes de financement alternatifs, en partenariat avec le secteur privé et les partenaires internationaux. L'État joue pleinement son rôle de régulateur et de stratège pour garantir le choix des projets durables et drainer les flux de capitaux, y compris l'épargne des tunisiens résidents à l'étranger (TRE), vers l'économie créatrice de valeur.

9.3. Valorisation du capital humain et engagement souverain

La qualification, l'employabilité et le potentiel d'innovation de la jeunesse tunisienne constituent le socle de la souveraineté nationale. En misant sur la transition technologique, la justice sociale et la rationalisation de l'emploi des ressources. La Tunisie réaffirme son attachement indéfectible aux principes du développement durable. Elle démontre ainsi sa capacité à transformer les défis structurels en opportunités, veillant à l'intégration pleine et entière de chaque citoyen dans la dynamique de croissance du pays.

Capitalisant sur ces acquis, la Tunisie prendra part aux travaux du Forum Politique de Haut Niveau (FPHN), en juillet 2026 à New York. La convergence manifeste entre ses priorités nationales et les ODD soumis à l'examen au titre de cette session (eau, énergie, innovation, villes durables et partenariats) traduit un alignement stratégique de premier plan. Cette adéquation offre un cadre propice pour consolider les efforts nationaux et conférer une nouvelle impulsion à la réalisation des objectifs de l'Agenda 2030, avec clarté, rigueur et détermination.



ANNEXES

10.1

1 PAS DE PAUVRETÉ



ÉLIMINER LA PAUVRETÉ SOUS TOUTES SES FORMES ET PARTOUT DANS LE MONDE

1. Réalisations par rapport à 2021

Depuis 2021, la Tunisie a enregistré des avancées notables au titre de l'ODD 1, en particulier sur les cibles 1.2, 1.3 et 1.4. La proportion de la population couverte par au moins un système de protection sociale est estimé à 65,7% selon le RGPH 2024, avec 62,9% pour les hommes et 68,4% pour les femmes.

Parmi les actifs occupés âgés de 18 ans et plus, 2,43 millions de personnes sont effectivement couvertes par un régime contributif de sécurité sociale, soit 66,3%, contre 64,6% en 2014. Les transferts sociaux ont également été renforcés.

Le TMP de l'Amen Social, d'un montant mensuel de 260 DT, bénéficie à 346,3 mille personnes, tandis que les allocations familiales ont été multipliées par 4,1 et couvrent désormais 469 mille enfants, contre 114 mille auparavant.

Sur le plan de l'accès aux services essentiels, le taux d'accès à l'eau potable en milieu rural atteint 96,5%, et la réduction des zones blanches a permis de connecter 220 mille citoyens supplémentaires. Le taux global d'accès à Internet est passé de 64,5% à 73,4%, soit un gain de 8,9 points.

La souveraineté foncière a aussi été consolidée. En 2025, 100% des titres fonciers ont été numérisés, pour un total de 1 999 692 titres, et 288 457 nouveaux titres ont été créés entre 2021 et 2025. Le délai moyen de traitement des demandes d'inscription a été ramené à 7,42 jours, ce qui traduit une modernisation importante des procédures.

Enfin, la vulnérabilité aux catastrophes a fortement diminué, les pertes économiques directement imputables aux catastrophes passant de 0,08% à 0,01% du PIB, soit une baisse de 87,5%.

2. Mesures engagées en faveur de l'ODD 1

Le TMP constitue le principal instrument de lutte contre la vulnérabilité monétaire, en ciblant les ménages les plus pauvres par un transfert permanent mensuel de 260 DT. En parallèle, l'augmentation des allocations familiales a permis d'élargir le soutien aux enfants et aux ménages vulnérables.

Sur le plan de l'inclusion sociale, l'État a renforcé l'accès à l'eau potable, à l'électricité, au gaz et à Internet, notamment dans les zones rurales et enclavées.

La numérisation complète des titres fonciers par l'Office National de la Propriété Foncière constitue également une mesure structurante au titre de la cible 1.4.2, car elle sécurise les droits de propriété et facilite l'investissement local.

Des efforts de modernisation administrative ont aussi été entrepris, notamment à travers la numérisation des procédures, qui améliore la transparence, la rapidité de traitement et la qualité du service rendu.

Les réformes liées à la gestion des risques climatiques et environnementaux ont contribué à réduire la vulnérabilité des populations aux catastrophes. En parallèle, l'État démontre un engagement solidaire est matérialisé via l'accroissement du nombre de centres d'éducation spécialisée qui progresse à 317 structures pour une meilleure inclusion des personnes handicapées, tandis que le soutien aux associations d'entraide bondit de près de 18% pour atteindre 66 MD, dynamisant ainsi le tissu associatif local.

3. Défis et obstacles

- La pauvreté monétaire, dont le taux national atteint désormais 16,6%, contre 15,2% en 2015. Cette évolution traduit une fragilisation des ménages dans un contexte de dette élevée et d'inflation, qui limite l'espace budgétaire de l'État pour financer durablement les politiques sociales.
- La pauvreté infantile a atteint 28,4% touchant plus d'un enfant sur quatre. Cette vulnérabilité des enfants dépasse les 50% dans certaines régions.
- Les inégalités territoriales, notamment dans les transports et l'accès aux services publics.
- L'économie informelle demeure un obstacle majeur, puisqu'elle touche désormais 16,3% de la population active. Cette précarité alimente aussi la hausse du travail des enfants, qui concerne 23,9 mille enfants âgés de 15 à 17 ans en 2025.
- Un manque de données actualisées sur des dimensions essentielles, comme le travail domestique non rémunéré des femmes ou les revenus des 40% les plus pauvres, ce qui limite la capacité de pilotage et d'évaluation des politiques publiques.

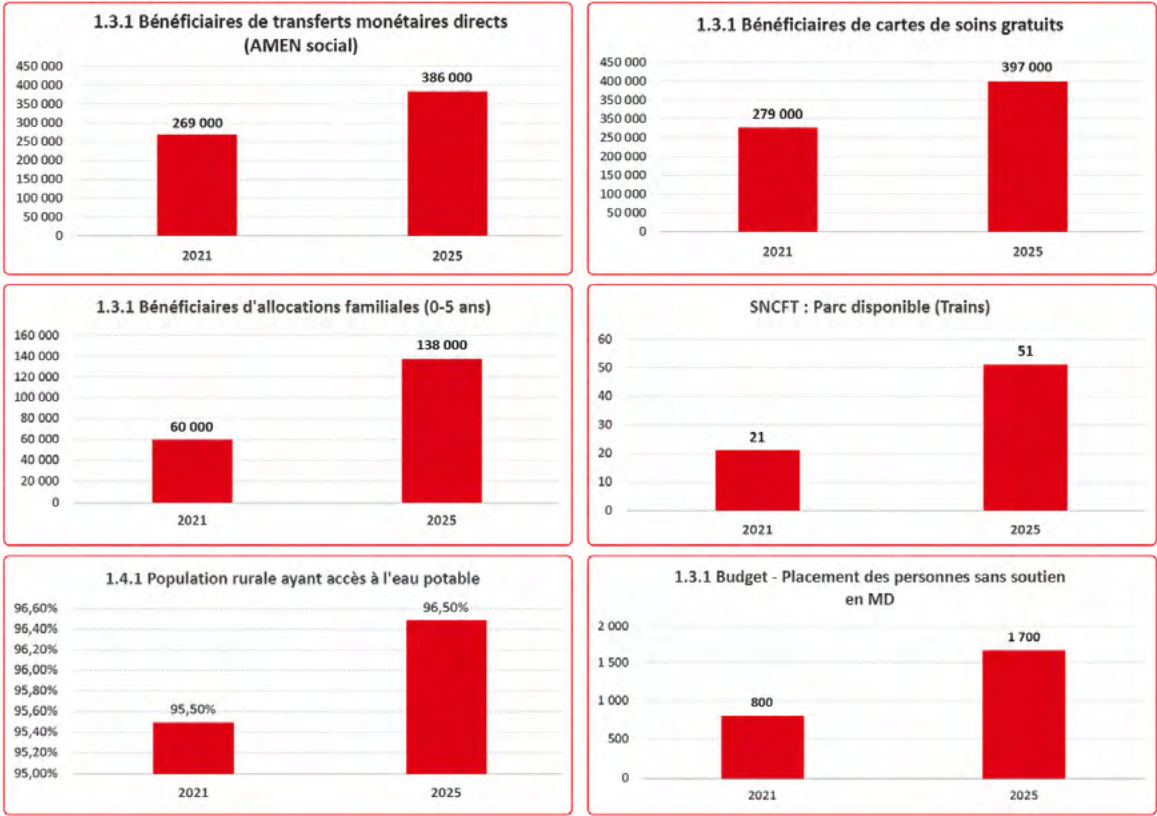


BONNE PRATIQUE

Programme AMEN SOCIAL

Le programme AMEN Sociale évolue dans une logique d'assistance vers l'autonomisation économique. Entre 2021 et 2025, la majorité des prestations a fortement progressé. Les transferts monétaires directs touchent désormais 386 mille familles pauvres, contre 269 mille en 2021. L'aide à la rentrée scolaire s'est élargie de 456 mille à 655 mille bénéficiaires. Côté allocations familiales, les bénéficiaires de 0 à 5 ans ont doublé, passant de 60 mille à 138 mille. Pour les 6-18 ans, une hausse massive est enregistrée, passant de 114 mille en 2022 à 469 mille en 2025. Sur le plan sanitaire, les bénéficiaires de la gratuité totale des soins sont passés de 279 mille à 397 mille familles. À l'inverse, le ciblage des tarifs réduits a reculé de 480 000 à 424 mille familles. Pour l'inclusion du handicap sans soutien familial, l'accueil à domicile progresse de 302 à 476 placements, soutenu par une aide financière revalorisée de 250 TND à 350 TND. Enfin, un budget de 5 265 MD (30% de l'enveloppe totale d'autonomisation) cible les ménages pauvres et les personnes handicapées. L'objectif stratégique pour 2026 est de transformer cette assistance en un levier d'insertion réelle pour réduire la dépendance aux aides et assurer une sortie durable de la pauvreté.





2 FAIM «ZÉRO»



ELIMINER LA FAIM, ASSURER LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE, AMÉLIORER LA NUTRITION ET PROMOUVOIR L'AGRICULTURE DURABLE

1. Réalisations par rapport à 2021

Depuis 2021, la Tunisie a enregistré des progrès notables au titre de l'ODD 2, en particulier pour les cibles 2.1, 2.2, 2.3, 2.4 et 2.5. L'indicateur 2.1.2 montre un recul de l'insécurité alimentaire grave, qui touche désormais 1,168 million de personnes en 2024-2025 contre 1,523 million en 2021.

Cette amélioration s'est accompagnée d'un renforcement de l'effort budgétaire, avec un budget national agricole passé de 1 756 MDT en 2021 à 2 240 MDT en 2023, ce qui traduit une meilleure mobilisation publique en faveur de la sécurité alimentaire.

Pour la cible 2.2, la protection de la petite enfance a aussi progressé grâce à la mise à jour du Code du travail du 12 août 2024, qui prolonge le congé postnatal payé à 3 mois et accorde aux mères allaitantes deux repos quotidiens de trente minutes pendant une année entière. Ces mesures renforcent la protection maternelle et infantile.

La cible 2.3 a été soutenue par plusieurs initiatives en faveur des communautés rurales vulnérables et des petits pêcheurs, dans un contexte de stress hydrique renforcé. Le programme PROFITS, le projet PARFD et l'allègement des procédures via ARDII-Tounes

ont contribué à dynamiser les Organisations Professionnelles Agricoles et les Sociétés Communautaires.

Dans le secteur de la pêche artisanale, le programme NEMO HOUT et les aides du fonds ADAPT ont renforcé l'économie bleue et la protection sociale des petits marins-pêcheurs.

La cible 2.4 a connu un tournant avec l'introduction de l'agrivoltaïsme et la modernisation de la gestion de l'eau agricole. Les études menées par l'ANME et la GIZ ont validé la faisabilité de ces dispositifs, avec des gains attendus importants: réduction de l'évaporation d'environ 40% et hausse des rendements de 25%.

En parallèle, le projet SMART WATER et la digitalisation de l'APIA ont permis d'améliorer la gestion des périmètres irrigués et de simplifier les démarches des investisseurs agricoles.

La cible 2.5 a aussi progressé grâce au rattachement de 7 754 accessions, portant la collection nationale à 25 159 accessions végétales et plus de 700 taxons.

2. Mesures engagées en faveur de l'ODD 2

La Tunisie a mis en œuvre plusieurs mesures structurantes pour renforcer la souveraineté alimentaire et la résilience du secteur agricole. La Stratégie Nationale de Transition Écologique adoptée en 2023 a servi de cadre d'action pour soutenir l'agriculture durable, les communautés rurales et la pêche artisanale.

La Tunisie a également valorisé les terres domaniales agricoles: entre 2021 et 2025, 15 612 hectares ont été loués, auxquels s'ajoutent 5 962 hectares supplémentaires, tandis que le recensement des biens agricoles domaniaux a progressé jusqu'à environ 10 069 biens immobiliers recensés en 2025. Ces mesures s'inscrivent dans la cible 2.3, en faveur des petits producteurs et de l'amélioration de l'accès aux ressources.

Sur le plan institutionnel et technologique, l'ANME a appuyé le développement de l'agri-voltaïsme, tandis que la SONEDE a engagé le déploiement de compteurs intelligents dans les périmètres irrigués dans le cadre de SMART WATER.

L'APIA a, de son côté, accéléré la dématérialisation des procédures, avec 75% des opérations d'investissement agricole déclarées en ligne en 2025, ce qui renforce la cible 2.a relative à l'investissement dans l'agriculture. Enfin, la gestion des ressources génétiques a été modernisée avec la base tn-grin, la banque de gènes de Takelsa et les programmes d'amélioration génétique de l'élevage, en appui à la cible 2.5 sur la diversité génétique agricole.

3. Défis et obstacles

Malgré ces avancées, plusieurs régressions et obstacles persistent:

La première régression concerne la valeur ajoutée agricole, dont la contribution au PIB a baissé de 10,10% à 9% entre 2021 et 2025. Cette tendance traduit une fragilité structurelle du secteur, aggravée par la sécheresse prolongée et par le stress hydrique chronique.

La seconde régression est liée à la sous-alimentation, qui stagne autour de 3% en 2024, contre 3,1% en 2021. Cette quasi-stagnation montre que les progrès restent insuffisants pour réduire durablement l'insécurité alimentaire, notamment pour les ménages ruraux les plus vulnérables, ce qui affecte directement la cible 2.1.

Un autre obstacle majeur est le morcellement foncier, qui limite l'accès des petits exploitants aux primes d'investissement et freine leur modernisation. Malgré les dispositifs d'appui, les petites exploitations restent pénalisées par la fragmentation des terres, ce qui pèse sur la cible 2.3.

Enfin, la dépendance aux importations de semences, d'engrais et d'autres intrants stratégiques, ainsi que la volatilité des prix mondiaux, continuent d'exposer le pays à des risques importants.



BONNE PRATIQUE

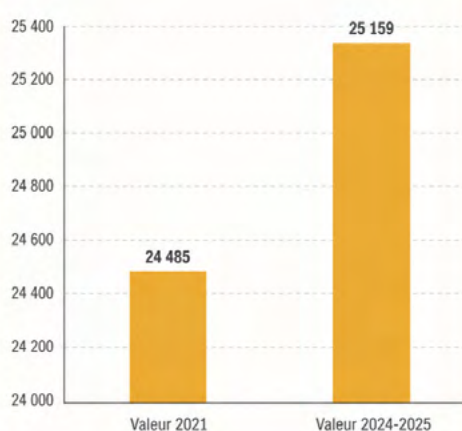
La réforme nutritionnelle du pain subventionné en Tunisie

Testée avec succès auprès de 50 boulangers volontaires du Grand-Tunis, cette expérimentation a permis de valider une nouvelle recette de pain, caractérisée par une réduction de 30% de sa teneur en sel et l'adoption d'une farine semi-complète au taux d'extraction de 85%. L'augmentation de la part de fibres favorise une meilleure digestion ainsi qu'une satiété durable, tandis que la baisse de sodium cible directement la réduction des maladies cardiovasculaires et de l'hypertension au sein de la population.

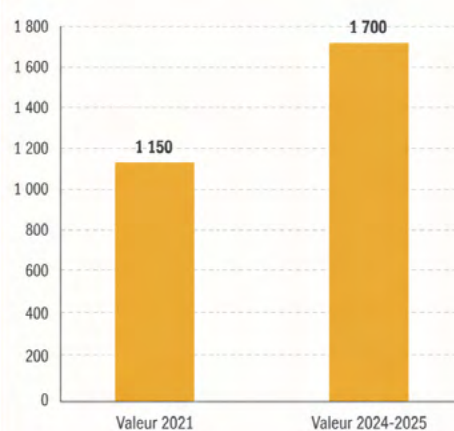
Au-delà de son impact sanitaire, cette mesure présente un intérêt économique stratégique. En exploitant 85% du grain de blé contre environ 70% pour la farine blanche classique.



2.5.1 : Accessions de ressources phytogénétiques



Ressources animales (paillettes conservées)



3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE



DONNER AUX INDIVIDUS LES MOYENS DE VIVRE UNE VIE SAIN ET PROMOUVOIR LE BIEN- ÊTRE À TOUS LES ÂGES

1. Réalisations par rapport à 2021

L'ODD 3 (Bonne santé et bien-être) affiche une amélioration des indicateurs de santé maternelle et infantile et des réformes institutionnelles majeures.

A cet égard, la Tunisie a consolidé les acquis réalisés de longue date en matière de santé maternelle et infantile ; la mortalité maternelle estimée à 35,7 pour 100 mille naissances (2023) et celle des moins de cinq ans à 12 pour 1 000.

La lutte contre les maladies transmissibles poursuit une évolution globalement favorable, avec une baisse progressive de l'incidence de la tuberculose et la diminution des cas de leishmaniose, dans le cadre d'un renforcement de la surveillance intégrée et de l'adoption progressive de l'approche « One Health » portée par la déclaration de Carthage en juin 2025.

Par ailleurs, la Tunisie a su capitaliser sur les enseignements de la pandémie de COVID-19 pour renforcer la résilience de son système de santé et ses capacités de préparation et de

réponse aux urgences sanitaires. Ces efforts se traduisent par une amélioration notable du score RSI (ODD 3.d.1), passé de 66% en 2021 à 84% en 2025.

Des alertes critiques surgissent néanmoins ; la mortalité proportionnelle due aux maladies non transmissibles (MNT) augmente, avec tabagisme doublant chez les jeunes (14,1% en 2024).

Les progrès dans le volet de la santé sont ainsi confrontés à des contraintes persistantes liées au financement du système de santé, aux défis de stabiliser la densité en ressources humaines, ainsi qu'à l'importance croissante des enjeux de santé mentale et de lutte contre les addictions.

En bonne voie ✓	à risque ⚠	régression ✗
+ Mortalité maternelle: 36,6 → 35,7/100 000 NV + RSI préparation sanitaire: 66% → 84% (+18 pts) + Mortalité < 5 ans: 14 → 12/1 000 NV + Mortalité néonatale: 8,7 → 8,4/1 000 NV + Contraception moderne: 62,8% → 68,7% + Incidence tuberculose: 28,5 à 27,9/100 000 hab + Résistance antimicrobienne: BLSE 36,1% → 26,1% + Vaccination DTP3: 97-98% stable	+ Maladies non transmissibles; mortalité proportionnelle: 52,7% → 60,9% + Densité médecins: 13,4 → 12,79/10 000 hab) + Tabagisme: 49,4% (hommes adultes, MICS) + Natalité adolescentes: 4 → 6/1 000 + Maladies Tropicales N: 2746 → 3619 personnes	- Mortalité routière: 8,01 à 10,44/100 000 hab - Tabagisme adolescents: 7,8% → 14,1% (GYTS 2024) - Dépenses catastrophiques santé (>40%): 9 à 12,8% - Aide publique au développement (recherche médicale et soins de base): 2,65 à 1,46 \$/hab

Toutefois, l'innovation et la transformation numérique dans le secteur de la santé offrent une opportunité réelle d'accélération des progrès à l'horizon 2030. La dynamique engagée autour de la télémédecine et l'utilisation progressive de solutions d'intelligence artificielle s'inscrit dans un mouvement plus large de modernisation des services.

Cette évolution est renforcée par la création de l'Agence Nationale du Médicament et Produits de Santé (ANMPS, 2023), qui contribue à une gouvernance pharmaceutique plus intégrée et digitalisée, ainsi que par plusieurs plateformes et dispositifs structurants (EVAX, SIDRA, DHIS2...). Elle est également appuyée par des initiatives innovantes de terrain, notamment les caravanes mobiles « Mammolife » pour le dépistage du cancer du sein en zones rurales, ainsi que le déploiement de la prophylaxie préexposition (PrEP) VIH.

Enfin, les perspectives de la surveillance génomique par des technologies de séquençage de nouvelle génération (Next-Generation Sequencing, NGS) et de recherche pour le développement de vaccins ARN à l'Institut Pasteur renforcent la souveraineté sanitaire et positionnent la Tunisie dans une dynamique d'innovation régionale, en appui à la réalisation des objectifs de développement durable.

2. Perspectives 2030

La lecture des données met en évidence un profil sanitaire tunisien relativement singulier dans la région MENA: un pays qui a progressivement consolidé, au cours des dernières décennies, des indicateurs sanitaires proches de ceux de certains pays à revenu intermédiaire supérieur, mais qui aborde l'horizon 2030 sous la double pression d'une transition épidémiologique accélérée vers les MNT et des défis persistants de financement de la santé. Cette configuration ne traduit pas une impasse, mais un moment de repositionnement stratégique, désormais clairement objectivé par les données disponibles. Trois signaux permettent de fonder un optimisme réaliste à l'horizon 2030:

Premier signal – La numérisation du système de santé tunisien.

L'un des marqueurs les plus visibles des cinq années écoulées est l'accélération de la numérisation du système de santé tunisien. En 2026, cette dynamique s'est traduite par des réalisations concrètes et opérationnelles. Le portail national de vaccination EVAX permet désormais une traçabilité nationale complète des vaccinations. Ce portail a également été étendu à la prise en charge antirabique, avec un arbre décisionnel automatisé garantissant que toute personne touchée bénéficie d'un protocole standardisé et traçable.

La digitalisation a également touché la surveillance des drogues et des addictions à travers le système SIDRA ainsi que le circuit du médicament (application e-pharmacie). L'Agence Nationale du Médicament et produits de santé a également ouvert la voie à la soumission électronique des dossiers d'enregistrement au format CTD, et à une plateforme de déclaration des ruptures de médicaments. Enfin, le développement de la télémédecine constitue une opportunité stratégique pour améliorer l'accessibilité et la continuité des services de santé, réduire les inégalités territoriales d'accès aux soins et accélérer la transformation numérique du système de santé à travers le déploiement progressif de l'hôpital numérique.

Deuxième signal - la dynamique RSI est irréversible.

La dynamique de renforcement du RSI apparaît aujourd'hui solidement engagée en Tunisie. La progression du score RSI (ODD 3.d.1), passé de 66% à 84%, reflète les réformes institutionnelles et les investissements réalisés à la suite de la pandémie de COVID-19 pour renforcer la préparation et la réponse aux urgences sanitaires. Ces avancées ont concerné notamment le renforcement des capacités des laboratoires, la sécurité sanitaire des aliments, la mise à jour des plans de biosécurité et de bio sûreté, ainsi que l'amélioration des dispositifs de surveillance et de coordination des alertes sanitaires. Grâce à ces acquis, le système de santé est plus résilient et mieux préparé pour détecter, anticiper et répondre aux menaces sanitaires émergentes.

Troisième signal- la couverture reproductive converge.

Entre 2021 et 2025, plusieurs réalisations ont permis de renforcer l'équité et la disponibilité des services de santé sexuelle et reproductive (SSR). L'accès a été amélioré à travers le déploiement d'unités mobiles médicalisées dans les régions prioritaires (Kébili, Sfax et Nord-Ouest), offrant un paquet de services gratuits incluant la planification familiale, la santé maternelle et la prise en charge des infections sexuellement transmissibles.

Des avancées ont également été réalisées en matière d'inclusion, avec l'adaptation de centres pilotes (Tunis et La Manouba) pour les personnes handicapées et la mise en place d'un protocole de prise en charge gratuite pour les migrants dans les structures SSR. Par ailleurs, la santé des jeunes a été renforcée par l'intégration de l'Éducation Complète à la Sexualité dans les Espaces Amis des Jeunes dans neuf régions pilotes.

3. Défis et obstacles

Malgré ces progrès, plusieurs fragilités importantes persistent.

Le premier défi concerne le financement du système de santé, qui reste structurellement insuffisant pour répondre durablement aux besoins croissants, en particulier dans un contexte de transition épidémiologique vers les maladies non transmissibles. Cette contrainte pèse sur la capacité à stabiliser les ressources humaines et à garantir un accès équitable aux soins sur tout le territoire.

Le second défi est celui de la mortalité routière, qui s'est fortement aggravée. Un troisième obstacle majeur est la progression des maladies non transmissibles et des comportements à risque. La mortalité proportionnelle due aux MNT augmente, tandis que le tabagisme a doublé chez les jeunes pour atteindre 14,1% en 2024. À cela s'ajoutent les enjeux croissants de santé mentale et d'addictions, qui exigent des politiques de prévention plus fortes et mieux coordonnées.

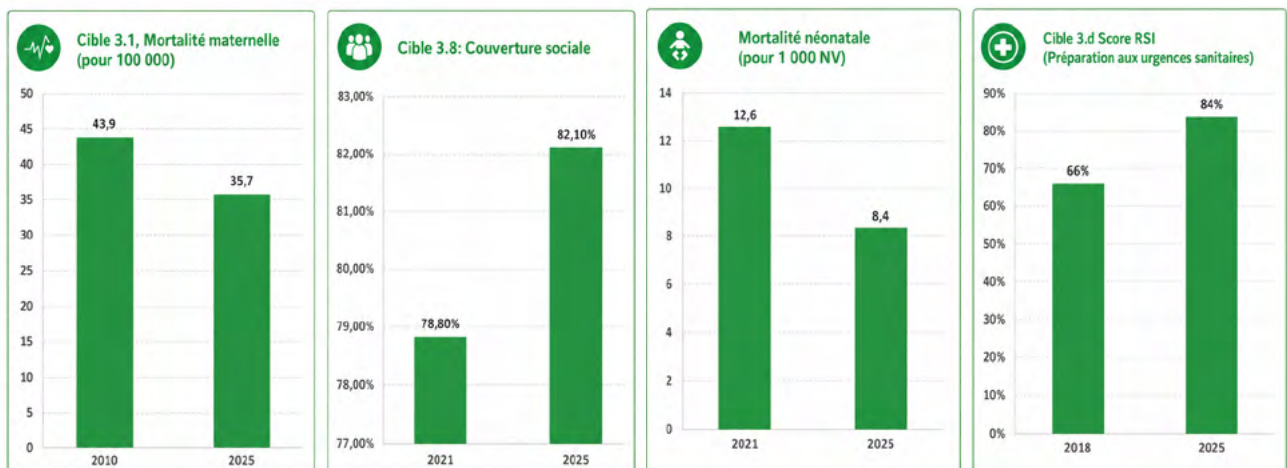
Enfin, le départ des médecins tunisiens à l'étranger constitue un défi majeur pour la Tunisie. En effet la Tunisie a perdu environ 6 mille médecins entre 2021 et 2025.



BONNE PRATIQUE

Programme national de dépistage du cancer du poumon par scanner à faible dose (Low-Dose CT Scan) - Premier programme national en Afrique

Lancé en 2022 à l'Hôpital Abderrahmen Mami d'Ariana, ce programme constitue la première initiative nationale de dépistage systématique du cancer du poumon par scanner à faible dose (Low-Dose). Son déploiement progressif vers le Centre Hospitalier Universitaire Hédi Chaker de Sfax traduit une territorialisation de l'innovation clinique rare dans la région MENA, traditionnellement marquée par une concentration des technologies médicales avancées dans les établissements de la capitale. Le cancer du poumon représentant en Tunisie une composante majeure des décès annuels imputables aux MNT - dont une proportion majoritairement masculine liée au tabagisme structurel (49,4% des hommes adultes) - ce programme de dépistage précoce s'inscrit dans une stratégie de réduction de la mortalité évitable cohérente avec la cible 3.4.



4 ÉDUCATION DE QUALITÉ



VEILLER À CE QUE TOUS PUISSENT SUIVRE UNE ÉDUCATION DE QUALITÉ DANS DES CONDITIONS D'ÉQUITÉ ET PROMOUVOIR LES POSSIBILITÉS D'APPRENTISSAGE TOUT AU LONG DE LA VIE

1. Réalisations en termes de l'ODD 4

Les mesures prises par l'Etat pour assurer la gratuité effective des études et l'application stricte de l'obligation scolaire de 6-16 ans, ont permis à la Tunisie de réaliser des taux de scolarisation très satisfaisants, désormais proches de 100%, pour les enfants de 6 ans, à parité égale entre les deux sexes.

Le taux de scolarisation des filles et des garçons a été largement assuré pour les différentes tranches d'âge (6-11 ans, 6-16 ans et 12-18 ans).

Pour la population âgée de 19- 24 ans, l'évolution du taux de scolarisation est en hausse successive. Le principe d'équité et d'égalité des chances en matière de scolarisation entre les filles et les garçons a été largement assuré pour les différentes tranches d'âge.

Aussi les taux de promotion sont globalement élevés dans tous les cycles. Les filles enregistrent systématiquement des performances supérieures.

Taux des nouveaux inscrits en 1ère année ayant bénéficié de l'année préparatoire (%):

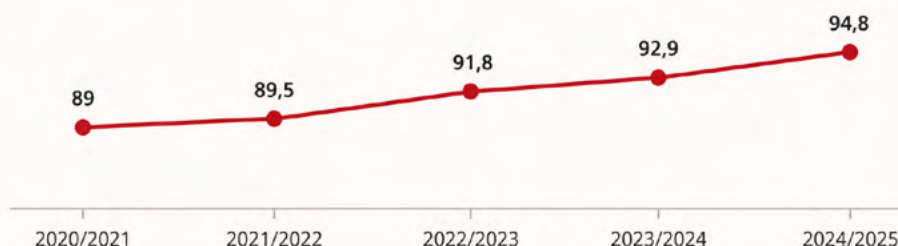


Fig 2- Infrastructure numérique des écoles: équipements et connectivité (2021-2025)

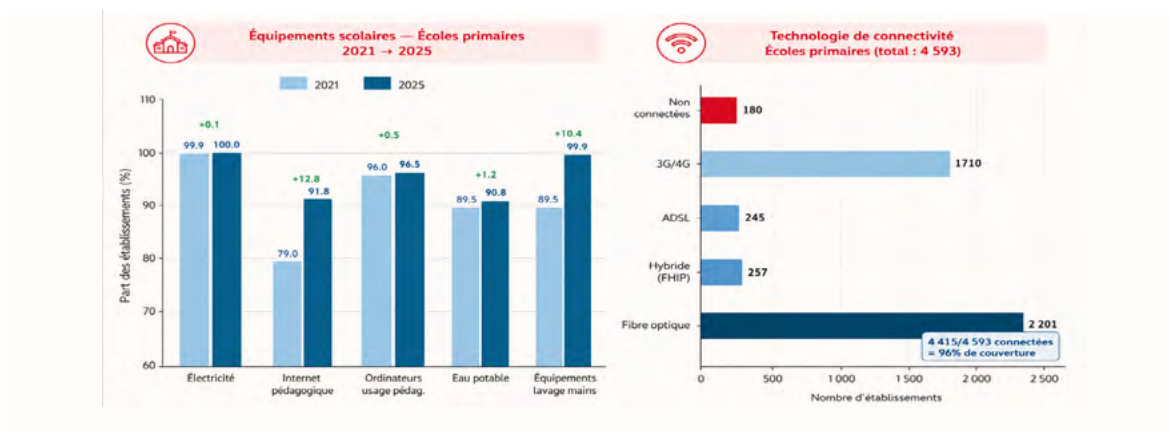
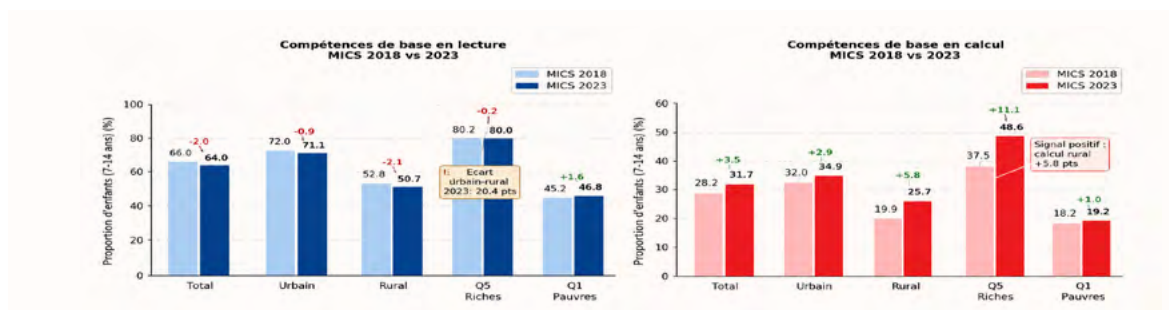


Figure 3- compétences fondamentales des enfants de 7 à 14 ans: lecture et calcul (MICS 2018 vs 2023)



Quasi-universalité de la connectivité scolaire: le programme EDUNET 10 a porté la couverture internet pédagogique des collèges et lycées à 98%, dont 1 480 via fibre optique. Pour les écoles primaires, 4 415 sur 4 593 sont connectées (96%), avec un effort notable sur les zones rurales via 3G/4G (1 710 établissements).

Progression de la préscolarisation et l'année préparatoire: le taux d'inscription des nouveaux élèves en 1ère année primaire ayant suivi une année préparatoire est passé de 89% en 2021 à 94.8% en 2025 -traduisant une quasi-généralisation de l'enseignement préscolaire préparatoire, avant même l'adoption du texte législatif qui la rendrait obligatoire.

Une solution pertinente en Tunisie consiste à développer l'éducation préscolaire de proximité, en impliquant les acteurs et structures locales qui partagent les mêmes objectifs éducatifs. Face au manque de programmes préscolaires publics dans certaines régions,

les bibliothèques publiques, associations locales, centres culturels et structures communautaires peuvent jouer un rôle complémentaire important.

Cette approche collaborative permettrait d'élargir l'accès à l'éducation préscolaire, de réduire les inégalités territoriales et de soutenir les objectifs éducatifs fixés par les objectifs de développement durable d'ici 2030, tout en valorisant les ressources et les initiatives locales

- **La mise en place du programme de l'inclusion des enfants** issues des familles nécessiteuses et des enfants sans soutien familial dans les jardins d'enfants ayant permis de toucher près de 30 mille enfants en 2025 contre 10 mille enfants en 2020 avec une augmentation de l'allocation mensuelle dédié à ce programme passé de 50 dinars à 70 dinars.

La mise en place de programme national de l'inclusion des enfants ayant des troubles de spectre de l'autisme dans les institutions

de la petite enfance qui consiste à couvrir les frais de préscolarisation de ces enfants et une prise en charge partielle de sa thérapie à travers un transfert monétaire aux institutions privées (200D pour chaque enfants/mois: 100D pour le jardin d'enfant et 100D pour les séances d'orthophonie ou d'Ergothérapie selon le besoin de l'enfant) et la gratuité totale dans nos jardins d'enfants publiques.

Ce programme a permis de toucher 2117 enfants durant la période 2022-2025 répartis sur 549 de jardins d'enfants inclusifs. Par ailleurs, 47 jardins d'enfants municipaux ont été mis à niveau avec un budget alloué d'environ 10MD et l'ouverture de 51 jardins d'enfants publics inclusifs avec une capacité d'accueil de 2500 enfants.

Dans le cadre du système de santé scolaire, les enfants bénéficient d'un bilan de santé gratuitement à 5-6 ans, avant le cycle primaire, permettant le dépistage précoce des troubles et handicaps pouvant entraver leur scolarité et de les prendre en charge (taux de couverture par la visite médicale scolaire anticipée: 84%)

Des séances de sensibilisation ciblant la population scolarisée (préscolaire, scolaire, universitaire) sur des thèmes adaptés. Cette activité est réalisée par des équipes de santé scolaire au sein des établissements). (Nombre de séances d'éducation à la santé en milieu scolaire ciblant: les enfants préscolaires: 8707/ les élèves: 24500/ les étudiants: 152/ les cadres éducatifs: 17205/ sur l'introduction de la vaccination VPH pour les filles: 6488).

- **Accès dans des conditions d'égalité et coûts:** notant dans ce sens les principaux progrès relatifs à l'enseignement scolaire tels que le renforcement de l'éducation inclusive par l'adaptation des infrastructures et des ressources pédagogiques, le lancement d'une révision concertée du programme d'inclusion scolaire par l'élaboration d'un plan d'action national et la mise à jour du cadre juridique sur la base de diagnostics spécialisés et l'extension du réseau des « écoles de la deuxième chance »

dans l'objectif de lutter contre l'abandon scolaire.

De même, la Tunisie a consolidé le **dispositif national de formation initiale** avec près de 200 établissements publics de formation professionnelle ainsi que des établissements de formation privés permettant de dispenser des offres de formation diversifiées et destinées aussi bien aux garçons que filles (avec près de 100 mille apprenants en 2025 avec près de 74 mille apprenant suivant des formations débouchant sur des diplômes homologués dont 30% sont des filles).

Ces formations sont gratuites dans les établissements publics de formation avec une subvention / bourse octroyée aux apprenants de l'ATFP dans un nombre de spécialités identifiées.

Également le secteur privé contribue dans l'effort national de la formation professionnelle à travers la mise en œuvre du programme de « chèque formation » qui permet la prise en charge totale des dépenses de la formation initiale des apprenants dans les établissements de formation privés qui adhèrent au programme.

Ces établissements répartis sur tout le territoire national opérant dans tous les secteurs économiques, disposant des espaces pour les activités socio culturelles offrant des conditions de formation semblables aux conditions de travail dans les entreprises (aménagement des espaces de formation et équipements) avec l'implication des entreprises économiques et des branches professionnelles dans l'identification des besoins, le développement et la mise en place des formations initiales. Dans ce cadre, cet effort devrait se consolider à travers l'expérimentation pour le développement d'un label 'entreprise formatrice' dans la formation initiale ainsi que la certification des tuteurs dans les entreprises.

- **Renforcement des compétences techniques et technologique:** le taux d'orientation vers la filière Technologie Informatique en fin de 1ère année secondaire est passée de 11,1% en 2021 à 19,8% en 2025.

Dans ce sens, la Tunisie a entrepris un ensemble de mesures visant à développer et adapter des nouvelles approches dans le cycle de l'enseignement général, technique, formation professionnelle et universitaire vue l'importance de l'enseignement technique et technologique et la formation professionnelle dans l'acquisition des nouvelles compétences: (i) Accroissement et Diversification des offres de formation professionnelle initiale (nouvelles spécialités en lien avec les besoins des entreprises et secteurs économiques) (ii) Généralisation de la formation au niveau CC (certificat de compétences) à l'ensemble des opérateurs de formation publics et privé. (iii) Développement et mise en œuvre des actions de formation de courte durée (adaptation ou de spécialisation) pour une meilleure réponse aux besoins identifiés et urgents des entreprises et pour améliorer l'employabilité des chercheurs de l'emploi. (iiii) Développement en cours de la formation initiale à distance. (iv) renforcement du partenariat avec les branches professionnelles et les entreprises dans la formation professionnelle notamment à travers l'appui à la mise en place des Unités d'Appui à la Formation et à l'Employabilité (UAPE).

D'un autre côté la formation continue (formation tout au long de la vie) revêt d'une importance capitale dans le cadre de développement et perfectionnement des compétences des individus et notamment en tant que levier de promotion professionnelle. Dans ce cadre, des efforts ont été soutenus pour la mise à disposition des instruments de financement de formation continue pour le perfectionnement des travailleurs ainsi que pour le développement des actions de formation diplômantes pour les travailleurs dans le cadre de la promotion professionnelle (cours de soir ou à distance). De même, et en vue de promouvoir la formation continue au sein des entreprises économiques, il est à noter le développement et la mise en place d'un label national « Kafaet » pour les entreprises engagées dans le processus de formation continue de son personnel notamment dans les processus de l'identification des besoins en formation continue et la mise en place des actions de formation.

Par ailleurs, les études supérieures se caractérisent par une quasi-gratuité avec des frais d'inscription très faibles, avoisinant 100 dinars par an, tandis que le coût réel de la formation par étudiant varie en moyenne entre 5 000 et 20 000 dinars, selon l'institution et la filière. Aussi, la publication de l'arrêté n° 214 de 2024, daté du 26 avril 2024, concernant l'organisation administrative et financière de l'Agence Tunisienne d'Evaluation et d'Accréditation de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique et ses méthodes de gestion constitue une avancée importante. Cette dynamique se traduit également par une augmentation significative du nombre de programmes bénéficiant d'une accréditation académique, tant nationale qu'internationale: 60 programmes accrédités en 2024, contre seulement 22 en 2021.

Sur le plan stratégique, dans le cadre de la réforme de l'enseignement supérieur pour la période 2015-2025, dont l'objectif stratégique premier est « Améliorer la qualité de la formation universitaire et l'employabilité des diplômés, La Tunisie a enregistré plusieurs avancées. Parmi celles-ci figurent le développement des licences et des masters professionnels, qui favorisent une meilleure insertion sur le marché du travail grâce à l'intégration de stages obligatoires et à l'intervention de professionnels dans l'enseignement de plusieurs modules.

Par ailleurs, la mise en place du programme de renforcement « 4C » constitue une initiative majeure visant à améliorer l'employabilité et à développer les compétences des étudiants et des diplômés de l'enseignement supérieur, à travers des actions d'information, d'orientation et de formation. Ces centres de carrière jouent un rôle de liaison entre l'université et les acteurs socioéconomiques, contribuant ainsi à renforcer l'articulation entre les formations académiques et les besoins du marché du travail.

- **Expansion des services d'hébergement scolaire et universitaire:** le nombre de demi-pensionnaires a progressé de +57% entre 2020/2021 et 2024/2025 et les internes de plus de 25%. Près de 61314 étudiants sont hébergés dans 174 foyers universitaires, dont 93 foyers relevant directement du ministère de l'enseignement supérieur et 81 foyers en sous-traitance. Le nombre de restaurants universitaires est de 81 restaurants qui servent en moyenne 72263 repas quotidiennement.
- **Bourses d'études offertes à des étudiants des pays en développement:** La coopération entre la République Tunisienne et les pays d'Afrique subsaharienne dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique s'inscrit dans une dynamique stratégique visant à renforcer l'ancrage africain de la Tunisie et à consolider sa position en tant que destination universitaire de référence sur le continent. Dans ce cadre, la Tunisie a décidé, au titre de l'année universitaire 2023/2024, d'augmenter de 25% le nombre de places d'études offertes aux étudiants originaires des pays d'Afrique subsaharienne par rapport à l'année précédente.

Cette évolution se traduit par une progression des quotas, passés de 517 places en 2022/2023 (dont 294 bourses) à 647 places en 2023/2024 (dont 294 bourses), illustrant un renforcement de l'ouverture internationale du système universitaire tunisien, tout en maintenant un effort soutenu en matière d'octroi de bourses.

Pour acquérir des compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable: plusieurs acquis sont enregistrés:

- L'intégration des compétences de vie dans les programmes scolaire, des valeurs, de la créativité et des sujets tels que la citoyenneté, l'environnement, la santé et le développement durable dans les programmes scolaires et à travers les clubs scolaires et amélioration globale de la résilience et de la sécurité des établissements scolaires par l'adaptation climatique des bâtiments, la sécurisation des accès et des infrastructures, la garantie de l'approvisionnement en eau potable et l'intégration des énergies renouvelables au profit d'un environnement d'apprentissage moderne et inclusif.
- L'organisation d'un Tournoi de l'Empreinte Écologique qui est une compétition tunisienne ayant pour objectif la transformation des comportements écologiques des élèves. Il vise à dynamiser les clubs environnementaux scolaires et à instaurer une culture du développement durable.
- L'élargissement du programme de l'éducation à l'environnement: couverture de 16 gouvernorats et l'élargissement du réseau des écoles durables.
- Des formations spécifiques (licence & master) orientées développement durable (master en Management des organisations sociales et solidaires, Master en Qualité sécurité et environnement, Master co-construit en tourisme et développement durable...
- Engagement des ISSAT pour une économie verte et inclusive à travers la diversification des cursus, le renforcement des partenariats socio-économiques pour l'innovation environnementale et la promotion d'une culture du développement durable.
- Intégration de la dimension verte dans les programmes et les normes de formation, soit à travers des Modules d'enseignements généraux valables pour toutes les spécialités, soit à travers des modules spécifiques au métier

2. Perspectives 2030

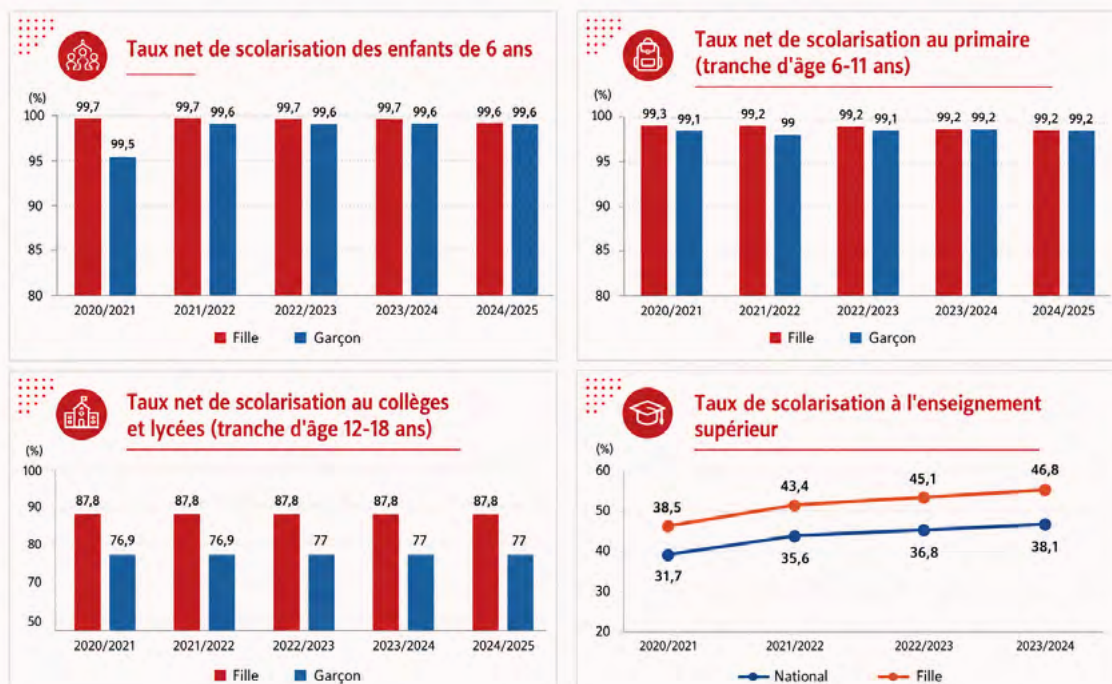
La Tunisie a construit entre 2021 et 2025 3 fondations sur lesquelles repose la trajectoire 2030.

Levier 1 - Les évaluations EGRA/EGMA comme nouvelle base d'évaluation nationale. Les évaluations EGRA 2021 et 2025 (lecture) et EGMA 2022 (mathématiques) constituent, la première infrastructure nationale d'évaluation des compétences fondamentales depuis le retrait du PISA en 2015. Leurs résultats alimentent directement la révision curriculaire et le programme de formation continue des enseignants

Levier 2 -la transformation numérique comme vecteur d'équité: la connexion à 96-98% des établissements, conjuguée aux 2 260 laboratoires multimédias mobiles distribués. L'IA dans l'éducation, mentionnée comme « 1ere fois tunisienne » potentielle, offre une opportunité inédite de personnalisation pédagogique à grande échelle dont les conditions techniques sont désormais réunies.

Levier 3 - Le chantier EFTP comme réponse au décrochage masculin: La restructuration de l'orientation scolaire et professionnelle et le développement des parcours flexibles entre lycée général, technique et le dispositif de formation professionnelle constituent la réponse la plus directement ciblée sur la régression documentée du taux d'achèvement masculin (25,3% en 2023).

Taux de scolarisation par tranche d'âge (%): scolarisation quasi universelle





BONNE PRATIQUE

Mise en place de programmes pour l'accompagnement et l'appui à la réintégration des décrocheurs:

Etablissement de la deuxième chance, pour les jeunes décrocheurs 14-18 ans, dans l'objectif d'accompagner ces jeunes en vue de leur retour à l'école, les réorienter vers des établissements de formation professionnelle ou dans le marché de l'emploi. Il s'agit d'un programme piloté conjointement entre les trois ministères de l'Education, de l'Emploi et de la formation Professionnelle, des Affaires Sociales. Fin 2025 03 écoles ont été mises en place: Beb Khadra, Kairouan et Gabes, avec une orientation de généraliser ces écoles sur l'ensemble du territoire national.

Dispositif National de la nouvelle chance, pour les jeunes décrocheurs 18-30 ans, dans l'objectif d'accompagner ces jeunes en vue de les orienter vers des établissements de formation professionnelle ou dans le marché de l'emploi. Actuellement le Ministère de l'Emploi et de la formation professionnelle a lancé 02 établissements à Sousse et Kairouan.

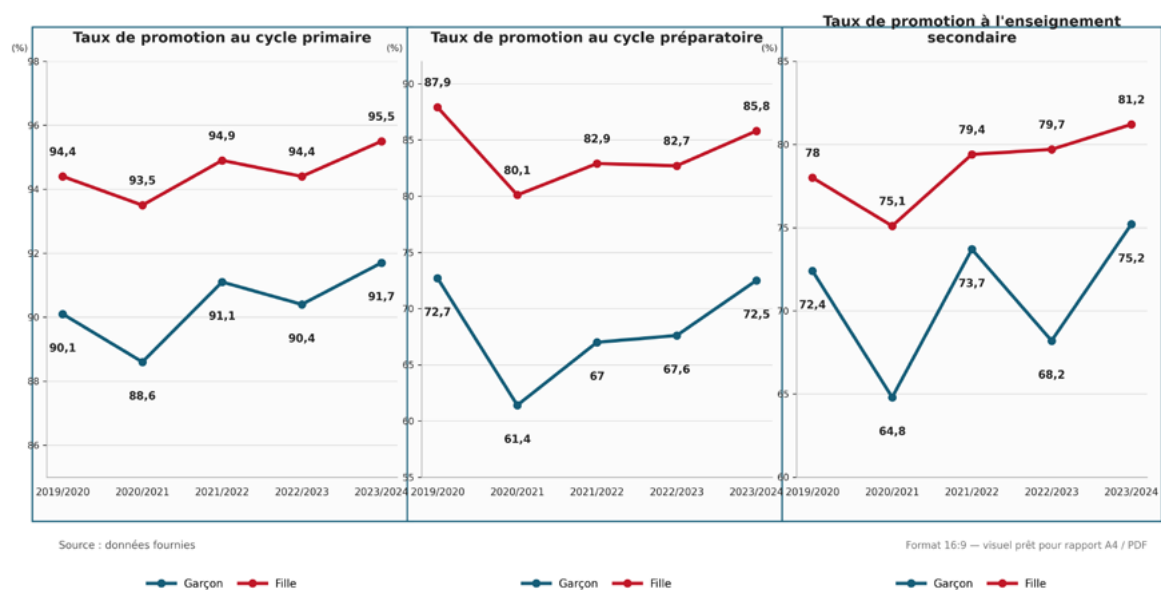
Le Conseil supérieur de l'éducation et de l'enseignement, créé par le décret-loi n° 2 du 16 septembre 2024. Il s'agit d'une instance consultative nationale dont l'avis est obligatoirement requis sur l'ensemble des politiques publiques, des programmes nationaux et des grands plans stratégiques relatifs aux domaines de l'éducation, de l'enseignement, de la recherche scientifique, de la formation professionnelle et des perspectives d'emploi. Par ses avis et recommandations, il veille à la cohérence des orientations nationales, contribue à l'amélioration continue de la qualité du système éducatif et de la formation, et soutient le développement de la recherche scientifique en adéquation avec les priorités et les besoins de développement du pays.

Les Centres de Carrière et de Certification des Compétences (4C) constituent un programme national lancé par le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, visant à renforcer l'employabilité des étudiants et des diplômés de l'enseignement supérieur. Implantés au sein des universités et des établissements universitaires, ces centres jouent un rôle d'interface stratégique entre l'université et les acteurs socioéconomiques, en accompagnant les bénéficiaires tout au long de leur parcours d'insertion professionnelle et en facilitant leur transition vers le marché du travail.

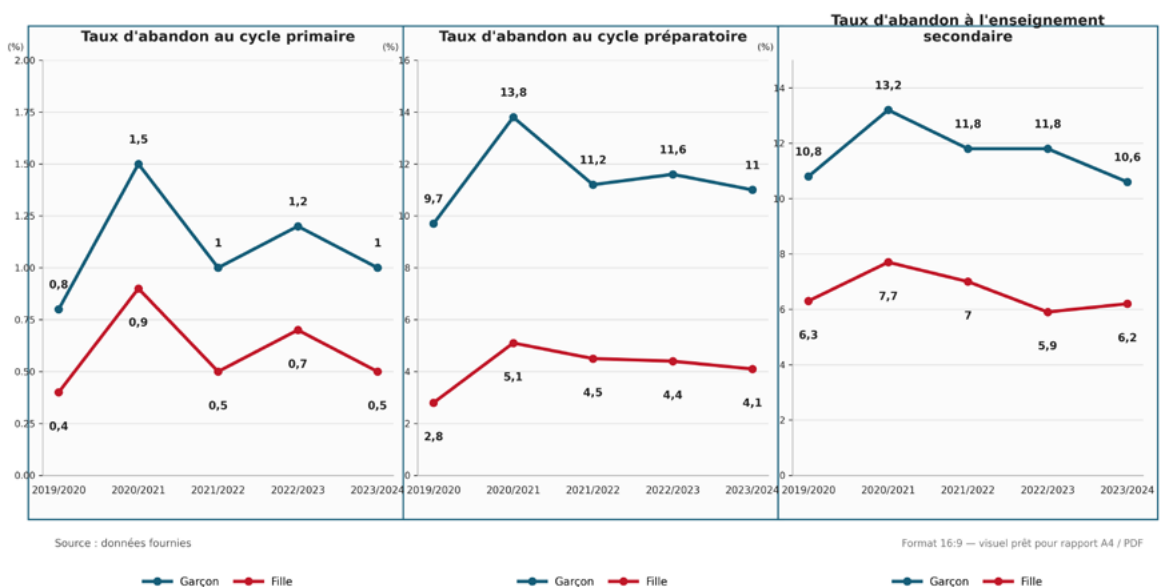
Le programme de transformation des centres de formation dédiés aux jeunes filles rurales en pôles de qualification et d'entrepreneuriat s'inscrit dans une démarche de promotion de l'inclusion socio-économique et de réduction des disparités territoriales. Il vise à moderniser et à renforcer les capacités de ces structures, à diversifier et à enrichir leurs offres de formation, et à développer des services intégrés d'accompagnement à l'insertion professionnelle et à l'entrepreneuriat. Ouverts à l'ensemble des jeunes sans distinction, ces pôles ont vocation à devenir de véritables espaces de développement des compétences, d'innovation, d'apprentissage pratique et d'accompagnement des initiatives économiques locales, contribuant ainsi à l'amélioration de l'employabilité des jeunes, à la création d'emplois et à la dynamisation du tissu économique local et régional.



Taux de promotion par cycle d'enseignement (%)



Taux d'abandon par cycle d'enseignement (%)



5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES



RÉALISER L'ÉGALITÉ DES SEXES ET AUTONOMISER TOUTES LES FEMMES ET LES FILLES

1. Réalisations par rapport à 2021

La Tunisie a franchi des étapes significatives dans la concrétisation de ses engagements pour l'égalité des sexes. En cohérence avec la cible 5.1[1], l'application de la loi organique n°2017-58 est renforcée par un réseau de 16 centres d'hébergement «El Amen» en 2024, qui ne comptait qu'un seul établissement en 2021, s'est considérablement développé pour atteindre 16 centres en 2025 et une capacité de 218 lits, affirmant une volonté de couverture nationale pour la protection des femmes.

En cohérence avec la cible 5.2.1, l'application de la loi organique n°2017-58 relative à l'élimination de la violence à l'égard des femmes s'appuie désormais sur des unités de police dédiées et des magistrats référents.

La gouvernance numérique sensible au genre s'est imposée comme un modèle régional émergent grâce aux plateformes de coordination et de suivi en temps réel de l'Observatoire National de la Lutte contre la Violence à l'Égard des Femmes. Ces outils améliorent l'orientation vers les centres d'hébergement, la production de données et l'analyse des nouvelles violences.

En parallèle, la ligne téléphonique gratuite 1899 assure une réponse interinstitutionnelle coordonnée, tandis que des actions concrètes comme le programme SAMIDA illustrent cette volonté d'impact en permettant à 300 femmes victimes de violence de retrouver une autonomie économique qui leur offre une opportunité de sortir du cercle de violence, le programme enregistre un taux de réussite de 67%.

Sur le plan de la santé, l'autonomie sexuelle et reproductive (cible 5.6) a progressé de manière continue, passant de 62,8% en 2018 à 68,7% en 2023 grâce à l'utilisation des méthodes contraceptives modernes.

L'année 2021 a également marqué un tournant politique majeur la nomination d'une femme cheffe de gouvernement et ce pour la première fois en Tunisie, initiant une féminisation historique des ministères régaliens et la nomination de femmes à la tête de portefeuilles hautement stratégiques tels que les Finances, la Justice, l'Industrie, les Mines et l'Énergie, ainsi que l'Équipement, l'Habitat et le Commerce.

Dans le domaine académique et de la recherche, les femmes confirment une domination historique de l'ensemble du parcours éducatif. En 2025, elles représentent 63% des lauréats du baccalauréat [2], 57,4% des diplômés de l'enseignement supérieur [3] (dont 70,4% en médecine), 62% des titulaires de doctorat et 56,3% dans les filières d'ingénierie [4] en plus de 56% des chercheurs [5]. Cette dynamique positionne la Tunisie parmi les leaders mondiaux dans les filières STEM avec une présence féminine de 49,45% en 2025, ce qui place le pays au premier rang pour la proportion de femmes dans les études scientifiques et au deuxième rang pour les diplômées du supérieur dans ces domaines.

En matière d'entrepreneuriat, environ 40% des startups tunisiennes comptent au moins une femme parmi leurs cofondateurs, et près de 40% sont dirigées par des femmes [6]. Le pays recense aussi 373 startups technologiques fondées ou cofondées par des femmes, dont plus d'un tiers (34%) ont obtenu le label Startup Acta [7].

Sur les cinq dernières années, l'entrepreneuriat féminin dans le numérique a enregistré une croissance de 35%. De manière plus globale, les femmes dirigent environ 25% des entreprises en Tunisie, un niveau supérieur à la moyenne régionale du monde arabe.

Pour l'avenir économique, une stratégie nationale de promotion de l'entrepreneuriat féminin à l'horizon 2035 (cible 5.5) afin de garantir leur autonomie financière [8].

Concernant la cible 5.c, l'intégration de l'approche genre au sein de l'État a connu des avancées majeures entre 2022 et 2025. La Budgétisation Sensible au Genre (BSG) a été institutionnalisée en 2024 via la Loi Organique du Budget, imposant des fiches d'évaluation dans les projets et rapports de performance. La transversalité genre-climat s'est consolidée avec l'adoption de plans d'action dédiés aux changements climatiques (2022) et à la biodiversité (2024).

En 2025, un premier Plan d'action national a été élaboré pour produire des statistiques genrées. Pour pérenniser cette dynamique, l'ENA dispense depuis 2022 des modules de formation obligatoires sur la BSG aux cadres publics.

La protection de la maternité a été renforcée par la Loi n° 44 du 12 août 2024. Ce texte harmonise les droits entre secteurs public et privé, instaure un congé prénatal, allonge le congé de maternité à 3 mois et prolonge la pause d'allaitement (cibles 5.4, 5.c).

En outre, pour favoriser l'accès aux jardins d'enfants, l'État a augmenté l'allocation mensuelle pour les familles pauvres de 50 à 70 dinars, ciblant 30 000 bénéficiaires en 2025. De même, l'inclusion des enfants autistes est renforcée par une aide de 200 TND par mois pour couvrir le préscolaire et l'orthophonie, complétée par cinq unités dédiées aux troubles de l'apprentissage (TSA). Cinq unités spécialisées ont été également déployées fin 2023 à l'Ariana, Béja, Jendouba, Kairouan et Médenine, pour soutenir les enfants aux besoins spécifiques,

3. Défis et obstacles

Malgré ce cadre volontariste, de profonds freins structurels subsistent et ralentissent une égalité pleine et entière. En matière de financement, l'accès au capital reste un obstacle majeur: à l'échelle régionale, seulement 6% des investissements en capital-risque et private equity bénéficient à des entreprises dirigées par des femmes [9].

Les indicateurs du travail publiés par l'INS rappellent l'écart avec ces réussites ; le taux d'activité des femmes plafonne à 33,1%, le taux d'emploi est de 24,8% (20,1% en 2021). Le chômage féminin s'établit à 20,3% (contre 13,6% chez les hommes) pour une moyenne nationale de 16%. Ce chômage frappe de plein fouet les femmes diplômées de l'enseignement supérieur, atteignant un taux de 32%.

Cela étant, le taux d'analphabétisme touche plus la population féminine, 22,30% en 2024, soit près du double de celui des hommes, qui s'établit à 12%. Cette situation appelle à des mesures de correction pour la trajectoire de l'ODD 5.

De même, 83% de crédits sont accordés aux hommes contre 17% aux femmes [10]. Cette situation est directement aggravée par leur faible représentation dans les instances de décision des fonds d'investissement, ce qui limite drastiquement l'accès au mentorat et aux réseaux d'affaires.

La cible 5.4.1 fait face à un véritable « silence statistique », le travail domestique et non rémunéré n'ayant fait l'objet d'aucune mesure nationale depuis 2012, ce qui contribue à invisibiliser une part essentielle de la contribution économique des femmes.

De la même manière, des lacunes persistent dans la collecte de données sur la parité salariale au sein du secteur privé. Enfin, de nouvelles menaces émergent en dehors des indicateurs traditionnels, au premier rang desquelles figure la hausse alarmante de la violence numérique basée sur le genre, constituant un défi inédit pour la sécurité et l'épanouissement des femmes en Tunisie.



BONNE PRATIQUE

Le programme SAMIDA:

Lancé en 2023 ce programme est une initiative pionnière dans le monde arabe. Ses objectifs fondamentaux sont de garantir l'autonomisation économique des femmes victimes de violences, de rompre le cycle de la violence en supprimant leur dépendance financière et de favoriser leur insertion sociale par l'entrepreneuriat. Juridiquement ancré dans la Loi organique n° 2017-58 relative à l'élimination des violences faites aux femmes, ce dispositif finance intégralement la création de micro-projets de proximité (artisanat, commerce, services, agriculture) via l'octroi d'équipements non remboursables d'une valeur allant jusqu'à 10 000 dinars tunisiens.



[1] L'Enquête Nationale sur La violence à l'égard des femmes conduite par l'INS en 2022 dévoile que les violences subies sur 12 mois sont diverses: la violence verbale (26,70%), violences sexuelles (15,60%) ... elle confirme la prédominance du harcèlement psychologique suivie de près par la violence électronique / cybernétique (14,40%) qui souligne l'impact grandissant du harcèlement numérique. Enfin, la violence économique est de 11,40%, révélant la persistance des mécanismes d'emprise financière.

[2] Sur un total de 53 721 élèves admis à la session principale du Baccalauréat en 2025, les filles représentaient précisément 63,09% des lauréats (soit 33 890 filles admises contre 19 831 garçons) selon le ministère de l'éducation.

[3] INS, 2025

[4] Ministère de famille, de la femme, de l'enfance et des personnes âgées

[5] UNESCO, 2025

[6] Chambre Nationale des Femmes Chefs d'Entreprises, 2025

[7] Entrepreneur For Tunisia, 2025

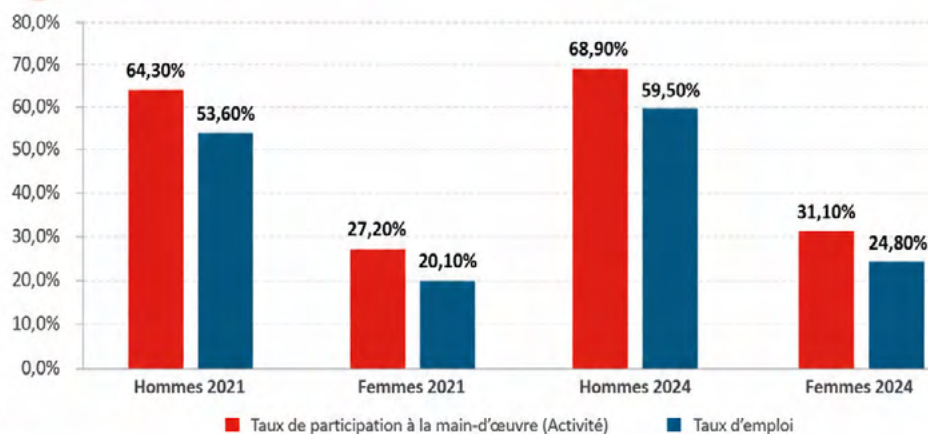
[8] La Stratégie nationale de promotion de l'entrepreneuriat féminin à l'horizon 2035 vise à porter la part des femmes cheffes d'entreprise à au moins 30% afin de garantir leur autonomie financière structurelle. Ce plan s'articule autour de la transition d'un entrepreneuriat de subsistance vers des structures compétitives et formelles, notamment à travers le déploiement de la phase II du programme de financement « Raïdat ».

[9] Startup Act

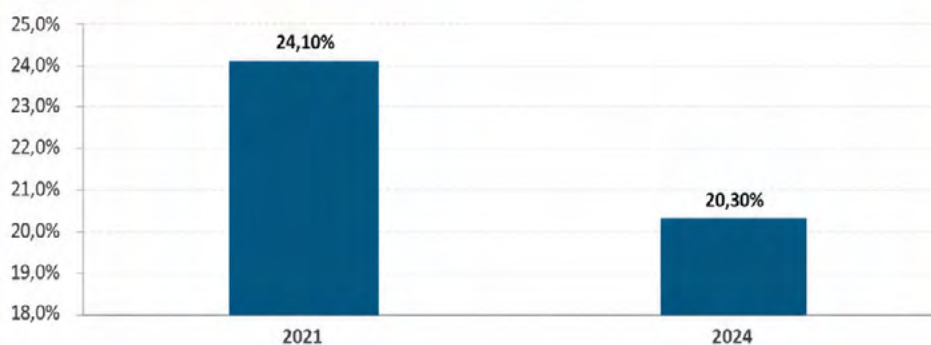
[10] BFPME, 2022



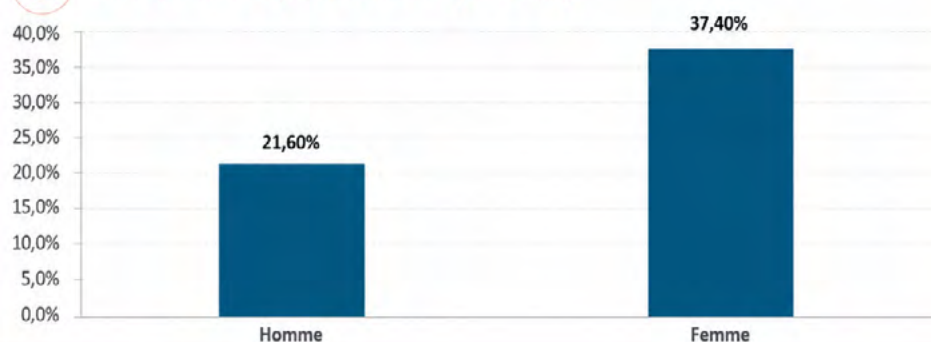
Indicateurs clés du travail



Taux de chômage global



Enseignement Supérieur en 2024 (19-24 ans)



6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT



GARANTIR L'ACCÈS DE TOUS À L'EAU ET À L'ASSAINISSEMENT ET ASSURER UNE GESTION DURABLE DES RESSOURCES EN EAU

1. Réalisations par rapport à 2021

Sur le plan opérationnel, le pays affiche de très bonnes performances de ses services et infrastructures. En premier lieu, l'accès universel à l'eau est quasi atteint, avec un taux de desserte en eau potable de 98,7% (cible 6.1). Par ailleurs, les Groupements de Développement Agricole (GDA) desservent près de 1,65 million d'habitants en zones rurales.

Par ailleurs, l'efficacité du traitement des eaux usées est excellente ou le taux de traitement des eaux collectées par l'ONAS atteint 98,7% en 2025 (cible 6.3)

Cette dynamique s'appuie sur une modernisation technique d'envergure, concrétisée par un programme de 332,5 millions de dollars avec la Banque Mondiale. Ce financement permet de réhabiliter les réseaux de la SONEDE, de réduire les fuites et de déployer des compteurs intelligents (cible 6.4). Un programme de dessalement d'eau de mer a également été mis en place grâce aux stations de Djerba, Zarat, Sfax et Sousse (en cours.) Pour pérenniser ces acquis, le pays s'inscrit dans une planification stratégique à long terme à travers sa Vision 2050. L'axe majeur de cette politique est la stratégie REUSE 2050, qui s'inscrit au cœur du modèle « Eau 2050 » et mobilise une gouvernance multi

acteurs (ONAS, Ministères de l'Agriculture et de l'Environnement, les collectivités et partenaires financiers) et qui vise à porter la réutilisation des eaux usées traitées à 30% en 2030 et à 80% d'ici 2050, contre seulement 4% actuellement, au profit de l'agriculture et de la recharge des nappes phréatiques (cible 6.3). Le programme visant l'utilisation des eaux des STEPs du grands Tunis (Meliane Sud, El Attar), Enfidha Sousse et de Sfax dans les périmètres irrigués de l'office des terres domaniales illustre concrètement cette transition (cible 6.a)

2. Mesures engagées en faveur de l'ODD 6

La consécration du droit fondamental à l'eau est garantie par la Constitution, en son article 48, par lequel l'État s'engage à assurer cet accès comme un fondement de base de la dignité humaine (cible 6.1). Ce principe est renforcé par le projet de Code des Eaux, en cours de validation, qui définit l'eau comme un denier public non privatisable, empêchant ainsi une gestion purement marchande de la ressource qui risquerait d'exclure les populations les plus pauvres (cible 6.b). La vision stratégique se cristallise dans la réflexion « Eau 2050 », qui articule gestion intégrée, valorisation des eaux non conventionnelles et diversification des sources.

Sur le plan financier, l'investissement public est passé de 174 à 222 millions de dollars entre 2021 et 2024, permettant de financer de lourdes infrastructures hydrauliques sans faire reposer l'intégralité du coût sur l'utilisateur final (cible 6.a). La loi de finances 2023 a par ailleurs prévu des déductions fiscales pour la recherche et le développement dans l'économie verte, favorisant ainsi la création d'opportunités économiques durables à destination des populations locales (cible 6.a). Enfin, désignée comme le hub régional pour l'Afrique et le Moyen-Orient afin de tester et promouvoir le Système d'Appui à la Décision de l'ODD 6 (SAD-ODD), la Tunisie s'impose comme un acteur clé de sa mise en œuvre. Cette plateforme, également dénommée Système de Soutien des Politiques, permet d'harmoniser le suivi des politiques hydriques à l'échelle régionale.

3. Défis et obstacles

- Le taux de prélèvement d'eau douce rapporté aux ressources disponibles atteint 97,10%, ce qui place la Tunisie dans une situation de stress hydrique aigu, alors que la disponibilité moyenne n'est que d'environ 400 m³ par habitant et par an, très en dessous du seuil de rareté fixé à 500 m³/hab/an. Cette contrainte est aggravée par la succession de sécheresses, la période 2021-2025 figurant parmi les plus sévères de l'histoire récente.
- Malgré le taux national de raccordement de 63,2%, une partie importante de la population, surtout rurale, dépend encore de systèmes individuels non contrôlés, et d'autres avec des risques de pollution des nappes. Le taux national de raccordement calculé sur la base des ménages est passé de 65,6% à 62,3% à fin 2024, en raison de l'actualisation du nombre total de ménages à 3,472 millions contre 3,271 millions auparavant, alors que les ménages raccordés n'ont progressé que de 2,146 millions à 2,163 millions.

Zone de l'opération d'ensemencement des nuages

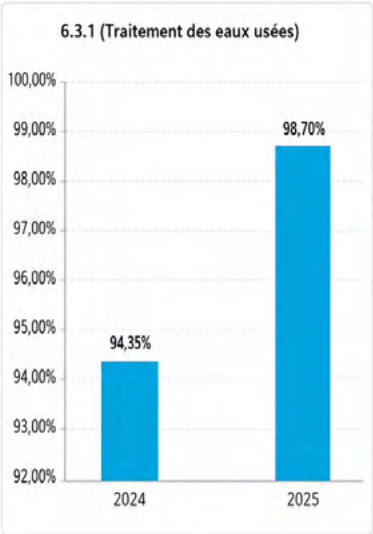
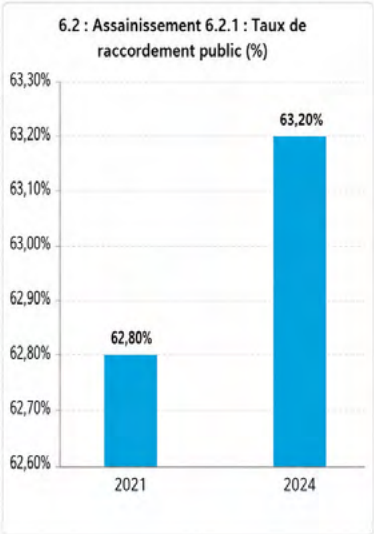
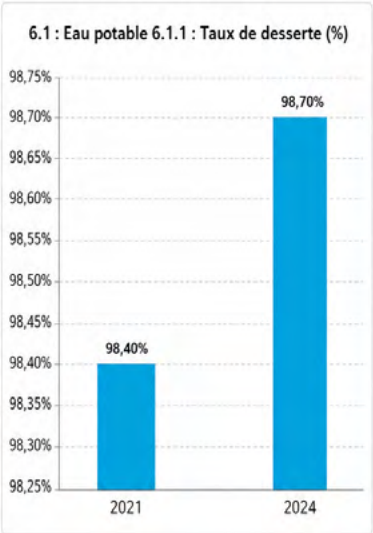
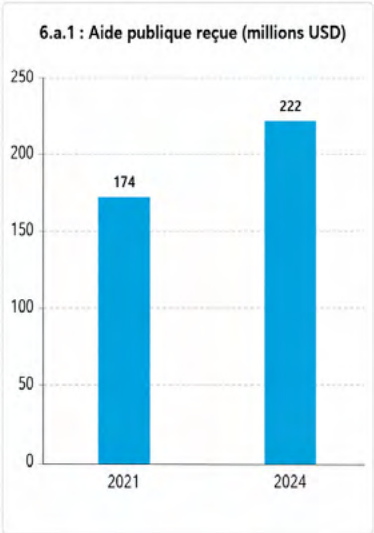
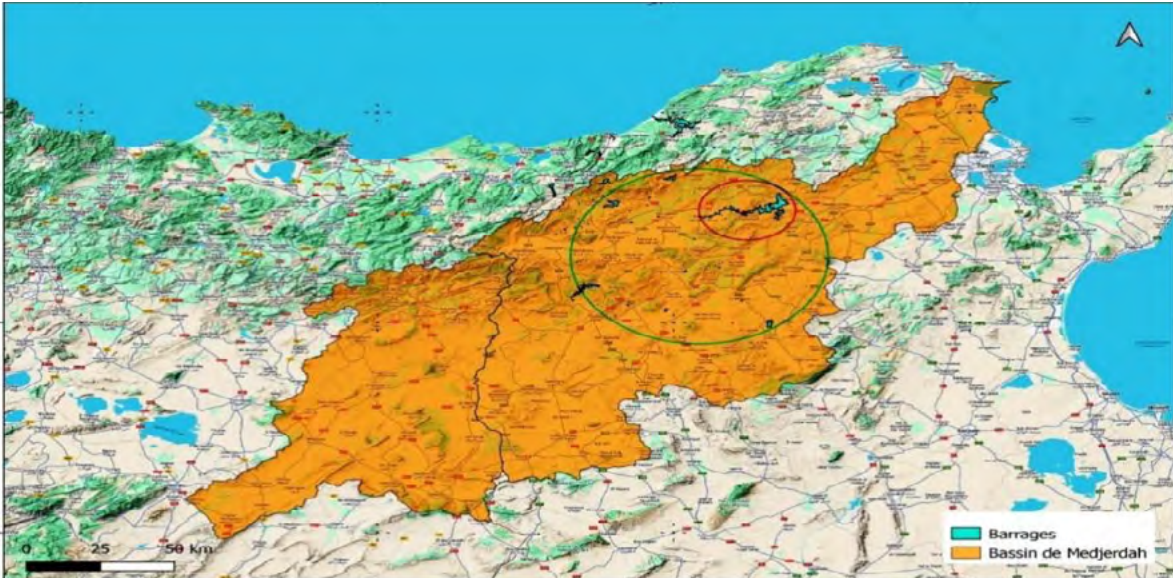
La Tunisie a entamé sa première expérience d'ensemencement des nuages le 16 avril 2025

La Tunisie a franchi une étape majeure dans la gestion de ses ressources hydriques avec le lancement de sa première opération d'ensemencement des nuages, menée exclusivement par des experts tunisiens. Cette initiative, s'inscrit dans une stratégie nationale visant à optimiser les précipitations et à renforcer la résilience du pays face aux sécheresses récurrentes.

L'ensemencement des nuages repose sur une technique scientifique qui consiste à introduire des particules dans l'atmosphère pour favoriser la condensation et la formation de précipitations. Cette première expérience tunisienne a été menée en collaboration avec les ministères de la Défense nationale, des Transports et de l'Agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime, démontrant une mobilisation intersectorielle pour la gestion durable des ressources en eau.

L'opération a été réalisée le 16 avril 2025 dans le bassin du barrage de Sidi Salem, l'un des plus grands barrages du pays, situé dans le gouvernorat de Béja. Ce site a été choisi en raison de son importance stratégique pour l'approvisionnement en eau agricole et potable.

Selon les premières estimations du ministère de l'Agriculture, cette opération a contribué à une augmentation des précipitations dans la région permettant de classer cette technique comme une alternative prometteuse nécessitant son exploration davantage. Cette avancée s'inscrit dans une stratégie globale de modernisation du secteur agricole, qui inclut également le développement de projets à haute efficacité énergétique, tels que la production d'électricité au niveau des barrages pour alimenter les stations de pompage sans recourir à des sources externes.



7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE



GARANTIR L'ACCÈS DE TOUS À DES SERVICES ÉNERGÉTIQUES FIABLES, DURABLES ET MODERNES, À UN COÛT ABORDABLE

1. Réalisations par rapport à 2021

Depuis 2021, la Tunisie a consolidé des acquis importants en matière d'accès à l'énergie. Le taux d'accès à l'électricité est stabilisé à 99,8% tandis que l'usage de cuisson propre dans les ménages a atteint 98,8%. Ces résultats traduisent une maturité avancée des infrastructures énergétiques et une couverture quasi universelle des services de base.

L'accès aux technologies de cuisson propre est désormais généralisé en Tunisie. En effet, selon l'INS, 97,2% des ménages utilisent le gaz naturel ou la bouteille de GPL pour la cuisson en 2024, tandis que 88,6% l'utilisent pour chauffage de l'eau.

Sur le plan de l'efficacité énergétique, l'intensité énergétique est passée de 0,119 tep/DT en 2021 à 0,107 tep/DT en 2025, ce qui témoigne d'une amélioration mesurable de la performance énergétique nationale.

En même temps, la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique est passée de 2,30% en 2021 à 6% en 2025. Cette évolution marque un tournant important dans la transition énergétique tunisienne.

En Tunisie le taux d'autonomie énergétique a chuté de 39% en 2021 à 35% en 2025. Ce déclin s'explique par la baisse continue de la production d'hydrocarbures face à une hausse structurelle de la demande d'électricité. Par conséquent, le déficit de la balance commerciale énergétique franchi la barre des 11 milliards de dinars en 2025 et les subventions à l'énergie absorbe désormais près de 9% du budget de l'Etat.

Par ailleurs, plusieurs projets structurants ont été engagés pour améliorer la situation. A titre illustratif, le projet d'interconnexion électrique entre la Tunisie et l'Italie, via un câble sous-marin d'une capacité de 600 MW pour un budget global de 840 millions d'euros, renforce la position stratégique du pays dans l'espace énergétique euro-méditerranéen.

De même, le projet Smart Grid (STEG) vise à moderniser le réseau électrique en améliorant la précision de la facturation, et réduire les pertes en optimisant l'intégration des énergies renouvelables. La Tunisie s'est également engagée dans la promotion de la mobilité électrique, afin de diversifier les usages énergétiques et d'accélérer la décarbonation du transport.

2. Mesures engagées en faveur de l'ODD 7

La période 2021-2025 a été marquée par des réformes juridiques, institutionnelles et fiscales déterminantes. La révision de 2024 de la Loi n° 2015-12, sur la production d'électricité renouvelable par le secteur privé, achève la modernisation des cadres contractuels types des autorisations, sécurisant ainsi les investissements privés dans la transition énergétique.

Cette réforme a renforcé la flexibilité des contrats d'achat d'électricité signés avec la STEG. De plus, la publication des textes d'application du régime d'autoproduction en 2023, a également facilité la création de SPV et la mise en œuvre de nouveaux projets. En outre, le levier fiscal a été mobilisé via le décret-loi n° 79-2022, pour instaurer des déductions fiscales supplémentaires de 50% sur les dépenses d'innovation technologique appliquées aux technologies vertes. Cette mesure vise à stimuler à la fois la production d'énergies propres et l'efficacité énergétique.

Sur le plan institutionnel, l'Agence Nationale pour la Maîtrise de l'Énergie a restructuré les mécanismes d'octroi du Fonds de Transition Énergétique entre 2021 et 2025. Cette réforme a facilité le cofinancement d'installations photovoltaïques à petite échelle, notamment via le programme Prosol, en élargissant l'accès à l'énergie propre pour les ménages, le secteur tertiaire, l'agriculture et le tissu industriel local.

De même, la gouvernance sectorielle a également été renforcée. La Stratégie Énergétique à l'horizon 2035, adoptée en 2023, inscrit la transition énergétique dans une trajectoire socialement juste, créatrice de richesse et alignée sur les impératifs climatiques. Elle consacre l'idée de transition juste, en cohérence avec les cibles 7.a et 7.b de l'ODD 7.

Enfin, la dimension sociale et inclusive de la transition a progressé à travers la création du réseau Tunisian Women Network for Energy Transition (TWNET). Ce réseau, appuyé par le ministère de l'Industrie et la GIZ Tunisie, vise à renforcer la présence des femmes dans les instances de décision, à soutenir les tech-

nologies de rupture, à promouvoir l'entrepreneuriat vert féminin et à développer les compétences liées aux métiers de la transition énergétique.

3. Défis et obstacles

Malgré ces progrès, plusieurs défis demeurent. Le premier concerne l'atteinte des objectifs fixés pour 2030 et 2035. La progression des énergies renouvelables, bien qu'encourageante, reste encore insuffisante pour atteindre les cibles de 35% en 2030 et 50% en 2035. Le second défi tient à la consolidation du réseau électrique. L'intégration croissante des énergies renouvelables exige des investissements soutenus dans les infrastructures intelligentes, le stockage, la flexibilité du réseau et l'interconnexion régionale. Le projet avec l'Italie constitue une avancée importante, mais sa réussite dépendra de sa mise en œuvre effective et de sa capacité à absorber les nouveaux flux énergétiques.

Un autre obstacle concerne la mobilité électrique et les usages finaux. Malgré les orientations prises, le développement de cette filière reste encore limité par l'infrastructure de recharge, les coûts d'acquisition et l'adaptation du cadre réglementaire. De même, l'efficacité énergétique, bien qu'en amélioration, devra progresser plus rapidement pour répondre à la cible de doublement fixée par l'ODD 7.



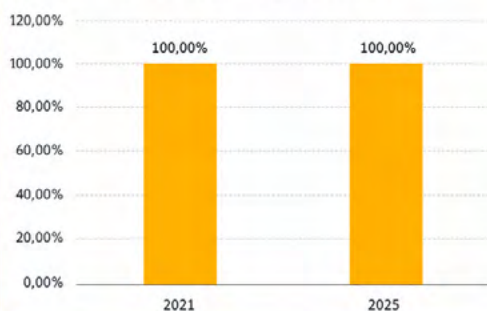
BONNE PRATIQUE

Femmes dans l'énergie: les initiatives de réseautage

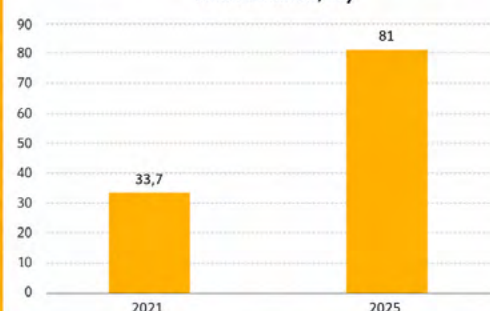
Le réseau Tunisian Women Network for Energy Transition (TWNET) s'impose comme la référence absolue dans le paysage national. En interconnectant des expertes issues du secteur public, du secteur privé, du monde académique et de la société civile, le réseau brise les silos traditionnels. Ses missions principales s'articulent autour de quatre axes majeurs: renforcer la présence des femmes dans les instances de décision réglementaires et économiques ; Encourager le développement de technologies de rupture pour l'efficacité énergétique. L'entrepreneuriat vert: Stimuler et financer les startups écoresponsables dirigées par des femmes ; Diversifier et mettre à niveau les compétences face aux nouveaux métiers verts.



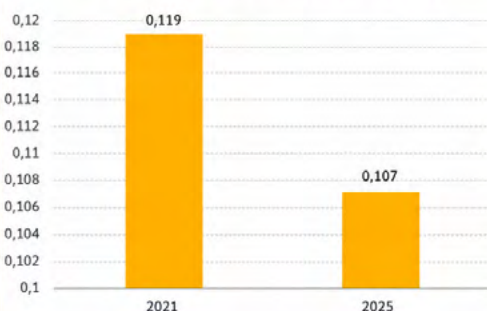
Cible 7.1.1 (Accès à l'électricité)



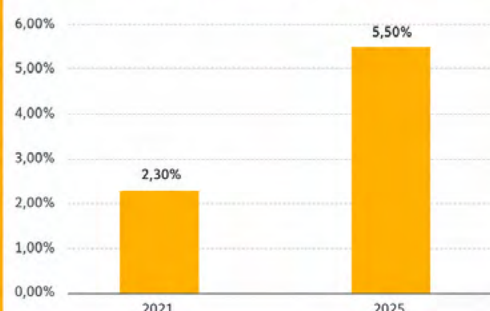
Cible 7.b.1 (Capacité installée d'énergies renouvelables, W)



Cible 7.3.1 (Intensité énergétique, tep/ DT)



Cible 7.2.b (Mix énergétique)



8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE



PROMOUVOIR UNE CROISSANCE ÉCONOMIQUE SOUTENUE, PARTAGÉE ET DURABLE, LE PLEIN EMPLOI PRODUCTIF ET UN TRAVAIL DÉCENT POUR TOUS

1. Réalisations par rapport à 2021

L'économie tunisienne a évolué dans un contexte marqué par la multiplication des crises et la montée des incertitudes sur les marchés internationaux. Face aux développements inédits enregistrés au cours de la période 2021-2025, la Tunisie a mis en œuvre un ensemble de programmes et de mesures spécifiques visant à soutenir la croissance économique et attirer davantage d'investissements directs étrangers notamment dans le secteur industriel.

Le taux de croissance s'est établi à 4.7% en 2021 avant d'atteindre 3.2% en 2023 puis 0.2% en 2024 pour se redresser à 2.6% en 2025. Sur l'ensemble de la période 2021-2025, la croissance moyenne a été de l'ordre de 2.4%.

Cette dynamique a été principalement soutenue par les performances des secteurs de l'agriculture, qui représente près de 10% du PIB, des industries manufacturières, notamment les industries mécaniques et électriques ainsi que le textile, qui disposent d'un fort potentiel d'exportation et de création d'emploi, ainsi que des services marchands, en particulier le tourisme.

L'investissement a connu une évolution modérée atteignant 15.5% du PIB en 2025. Il convient toutefois de souligner que les investissements directs étrangers ont enregistré une nette amélioration portée essentiellement par les flux d'IDE orientés vers les industries manufacturières.

De surcroît, la promotion du travail décent a été érigée en priorité nationale. Entre 2021 et 2025, le marché du travail tunisien est devenu plus inclusif. Le taux de chômage global est passé de 16.2% en 2021 à 15,2% en 2025. De même, le taux de chômage des jeunes âgés de 15 à 24 ans a diminué de 40% à 38.4% sur la même période.

S'agissant des inégalités de genre, le taux de chômage des hommes s'est établi à 12.6% à la fin de 2025 tandis que celui des femmes est demeuré élevé à 20.8%.

Il importe, également, de noter que le chômage des diplômés de l'enseignement supérieur a oscillé entre 20% et 25% durant la période 2021-2025 pour atteindre 22.5% à la fin de l'année 2025. Cette situation révèle une forte disparité selon le sexe: le taux de chômage des femmes diplômées de l'enseignement supérieur s'élève à 30.5% contre 11.7% pour les hommes.

2. Mesures engagées en faveur de l'ODD 8

La période 2021-2025 a été marquée par la mise en œuvre de plusieurs réformes structurantes visant à soutenir une croissance inclusive et promouvoir la création d'emplois décents

Dans le contexte de la relance post crise sanitaire, les autorités publiques ont adopté un ensemble de mesures destinées à accompagner les entreprises affectées, à dynamiser l'activité économique et à accélérer la transformation numérique. Ces initiatives ont contribué la reprise progressive de la croissance économique après la forte contraction enregistrée à la suite de la pandémie.

Parallèlement, de nombreux programmes et politiques ont été déployés afin d'améliorer le climat des affaires et d'encourager l'initiative privée. Ces efforts se sont traduits par un renforcement du cadre législatif et réglementaire visant à accélérer l'exécution des projets d'investissement. A cet égard, l'adoption du décret-loi n°68 relatif à l'accélération de l'exécution des projets publics et privés ainsi que la mise en place d'un nouveau dispositif de gouvernance destiné à résoudre les difficultés entravant l'avancement des projets ont constitué des avancées importantes. Cette dynamique a été consolidée par le développement des projets de production d'électricité à partir des énergies renouvelables dans le cadre de partenariat public-privé.

Dans le domaine du travail, une réforme majeure a été engagée à travers la promulgation de la Loi n°2025-9 du 21 mai 2025 portant révision du Code du travail. Cette réforme interdit la sous-traitance de main-d'œuvre, désormais considérée comme une infraction pénale et consacre le contrat à durée indéterminée (CDI) comme norme légale par défaut. Le recours au contrat à durée déterminée (CDD) est désormais limité à des situations exceptionnelles notamment les travaux saisonniers, l'accroissement temporaire d'activité et le remplacement d'un salarié.

La réforme introduit également de nouvelles dispositions visant à renforcer la protection des travailleurs notamment par l'encadre-

ment de la période d'essai, limitée à six mois renouvelable une seule fois, la modernisation des congés de maternité et de paternité ainsi que l'établissement d'un cadre de règles claires régissant le télétravail.

Sur le plan financier et numérique, le projet de loi n°42-2024 relatif au commerce électronique vise à renforcer la sécurité des transactions en ligne, à développer la confiance dans l'économie numérique et à encourager l'auto-entrepreneuriat en particulier chez les jeunes.

Les lois de finances adoptées au cours de la période 2021-2025 ont également introduit plusieurs mesures fiscales incitatives en faveur de l'investissement durable et de la transition écologique. En complément, le décret-loi n°2022-54 relatif à la cybercriminalité contribue au renforcement de la confiance.

Dans le domaine de l'emploi, la révision de l'arrêté n°542 de 2019 relatif à l'organisation des interventions du Fonds national de l'emploi, s'inscrit dans une démarche de mise en cohérence avec les orientations nationales de développement et les évolutions de la législation du travail. Cette réforme vise à élargir le champ des bénéficiaires en intégrant de nouvelles catégories de chercheurs d'emploi, notamment les personnes privées d'emploi et les travailleurs du secteur informel, afin de faciliter leur insertion dans l'économie formelle.

Cette réforme prévoit également le renforcement des dispositifs d'accompagnement à l'insertion professionnelle ainsi que la promotion de l'emploi des personnes en situation de handicap, notamment à travers la prise en charge des frais d'aménagement des postes de travail et de la formation spécialisée en langue des signes. En outre, deux nouveaux mécanismes de formation complémentaire devraient être mis en place afin d'améliorer l'employabilité des jeunes chercheurs d'emploi et de mieux répondre aux besoins spécifiques des entreprises.

L'inclusion économique a également été encouragée à travers le développement des initiatives collectives notamment les groupements de développement agricole GDA et les sociétés mutuelles de services agricoles SMSA, qui jouent un rôle important dans l'autonomisation économique des femmes rurales et la structuration des filières agricoles locales. Plus de 200 SMSA et GDA actifs contribuent au développement des territoires et à la valorisation des ressources locales.

Par ailleurs, le statut de société communautaire, instauré par le décret-loi n°2022-15, offre un cadre juridique innovant pour la mise en œuvre de projets économiques locaux orientés vers la création d'emploi, la valorisation du potentiel territorial et la gouvernance participative. Ce dispositif bénéficie notamment de mécanismes de financement assurés par la Banque Tunisienne de Solidarité BTS, la Banque Nationale Agricole BNA ainsi que par les programmes du Fonds National de l'Emploi

La gouvernance stratégique constitue un levier essentiel de cette dynamique de transformation. Le projet du Plan de Développement 2026-2030 et la Stratégie Nationale de Transition Écologique (SNTTE 2023) placent la création d'emplois productifs, le développement des emplois verts, l'inclusion sociale et la justice territoriale au cœur des priorités

nationales. L'ensemble de ces réformes traduit la volonté de la Tunisie de renforcer l'alignement de ses politiques publiques avec les ODD notamment l'ODD 8 relatif à la promotion d'une croissance économique soutenue, inclusive et durable, de plein emploi productif et du travail décent pour tous.

3. Défis et obstacles

L'atteinte de l'ODD 8 demeure confrontée à plusieurs défis structurels. Le premier défi majeur concerne le ralentissement marqué des gains de productivité. En effet, la croissance réelle de la productivité par employé est passée de 4,3% en 2021 à seulement 0,5% en 2024. Cette évolution reflète les limites de la capacité de l'économie à générer durablement de la valeur ajoutée et à renforcer la compétitivité même si la part du travail dans le PIB est demeurée relativement stable autour de 43%.

Par ailleurs, la prolifération de l'économie informelle constitue une préoccupation croissante. La proportion de la main d'œuvre non agricole employée dans le secteur informel a atteint 16,3% contre 13% auparavant. Cette évolution traduit les difficultés persistantes d'intégration d'une partie de la population active dans l'économie formelle.

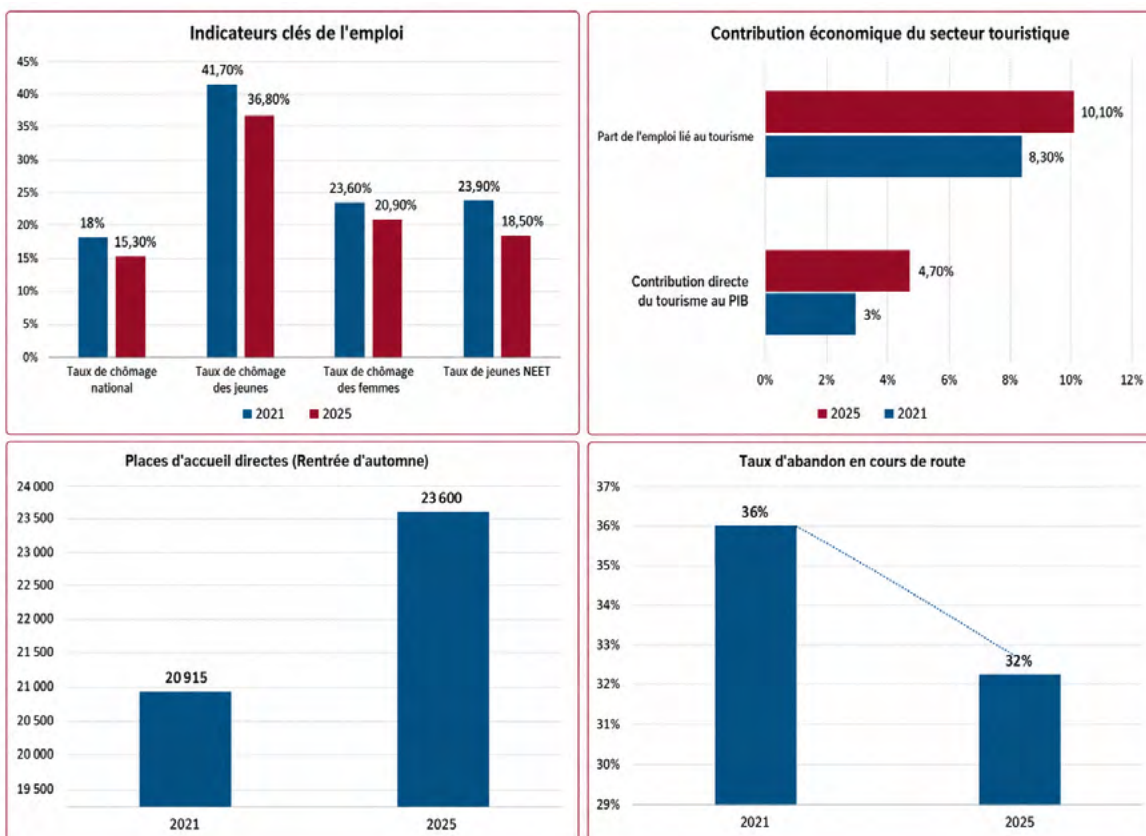


BONNE PRATIQUE

Le projet GEWEET: Moteur de l'économie verte et de l'inclusion des femmes en Tunisie:

Le projet GEWEET: Moteur de l'économie verte et de l'inclusion des femmes en Tunisie: Lancé en 2024 par le PNUD avec l'appui du Canada, GEWEET (Green Economy and Women's Economic Empowerment in Tunisia) propulse une transition écologique et sociale majeure. Cette initiative place l'autonomisation financière des femmes au cœur du développement durable régional. L'impact du projet se déploie à travers des actions sur le terrain dans le cadre du (programme Green'it 2.0) 350 micro-entrepreneures bénéficient d'un encadrement rigoureux pour créer, reconverter ou diversifier leurs éco-entreprises. Les efforts se concentrent dans sept gouvernorats du Centre et du Sud là où les opportunités économiques durables sont limitées. De plus, l'enquête nationale Miqyes, a audité 500 PME pour évaluer et stimuler leur engagement environnemental et leur Responsabilité Sociétale des entreprises (RSE).





9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE



BÂTIR UNE INFRASTRUCTURE RÉSILIENTE, PROMOUVOIR UNE INDUSTRIALISATION DURABLE QUI PROFITE À TOUS ET ENCOURAGER L'INNOVATION

1. Réalisations par rapport à 2021

Entre 2021 et 2025, la Tunisie a engagé une dynamique de modernisation des infrastructures, de transformation industrielle et de renforcement de l'écosystème technologique, traduisant une volonté de consolider les bases d'une croissance plus durable et compétitive.

Dans le domaine des infrastructures et des transports (cible 9.1), la période post-crise sanitaire a été marquée par une forte reprise des flux de passagers et de marchandises. Le transport ferroviaire a connu une amélioration notable avec une augmentation du nombre de passagers, passé de 33,8 millions en 2021 à 52,6 millions en 2025. Le volume du fret ferroviaire a également plus que doublé, atteignant 5,94 millions de tonnes-km contre 2,49 millions en 2021.

Le trafic aérien a, lui aussi, enregistré une croissance spectaculaire, passant de 3,4 millions à 9,65 millions de passagers sur la même période. Ces performances ont été soutenues par des réalisations physiques importantes, notamment la modernisation de 1 200 kilomètres de routes nationales et régionales

ainsi que la réhabilitation de 150 kilomètres de voies ferroviaires. Une évolution majeure réside également dans l'intégration systématique des normes de résilience climatique, notamment celles liées aux risques d'inondation, dans les projets routiers structurants.

Au niveau industriel (cible 9.2), la Tunisie poursuit progressivement sa transition d'un modèle centré sur la sous-traitance vers une économie à plus forte valeur ajoutée. La valeur ajoutée manufacturière a progressé de 12,48% du PIB en 2021 à 13,14% en 2024. Cette évolution s'est accompagnée d'une hausse du revenu manufacturier par habitant, passé de 535 à 614 dollars américains.

Cette dynamique est soutenue par l'adoption en 2022 de la Stratégie industrielle et innovation 2035 ainsi que par la mise en place de pactes de compétitivité dans des secteurs stratégiques tels que le textile, l'automobile et l'électronique. Malgré les mutations économiques, l'emploi manufacturier demeure relativement stable, représentant environ 20% de l'emploi total.

Les progrès enregistrés concernent également l'appui aux petites et moyennes entre-

prises et l'inclusion financière (cible 9.3). Plus de 1200 PME ont bénéficié de programmes de modernisation et près de 300 millions de dinars ont été mobilisés pour soutenir l'innovation et la compétitivité des entreprises.

En parallèle, environ 1000 PME ont accédé à des mécanismes de microcrédit et de garantie de prêts, favorisant ainsi leur accès au financement. La transformation digitale du tissu industriel s'est accélérée avec le lancement, en 2024, du Hub Industrie 4.0 destiné à accompagner les entreprises dans la digitalisation de leurs procédés de production.

Dans le domaine de la recherche, du développement et de l'innovation (cible 9.5), la Tunisie consolide progressivement son positionnement en tant que hub technologique régional. Les dépenses de recherche et développement sont passées de 0,7% du PIB à 0,8% en 2024, traduisant un effort accru en faveur de l'économie de la connaissance. Le capital humain scientifique s'est également renforcé avec une progression du nombre de chercheurs, passé de 1020 à 1150 chercheurs par million d'habitants. De plus, près de 200 projets de start-up technologiques ont bénéficié de financements ciblés afin de stimuler l'innovation et l'entrepreneuriat technologique.

Enfin, la Tunisie a poursuivi ses avancées en matière de connectivité numérique et d'accès aux technologies de l'information (cible 9.c). La couverture mobile atteint désormais 99% de la population contre 98% en 2021, tandis que la couverture 4G s'élève à 92%. Par ailleurs, le pays a amorcé une nouvelle étape de transition technologique avec le lancement de projets pilotes de la 5G dans trois villes tunisiennes, ouvrant la voie à une accélération de la transformation numérique et au développement de nouveaux services innovants.

2. Les Mesures engagées depuis 2021 en faveur de l'ODD 9

Le pays a renforcé ses efforts institutionnels, législatifs et opérationnels en faveur de l'ODD 9 depuis 2021. Malgré un contexte

économique marqué par des contraintes budgétaires, des tensions inflationnistes et des déséquilibres extérieurs, les politiques publiques se sont progressivement recentrées sur la transition écologique, la décarbonation industrielle et la digitalisation de l'économie. Cette orientation s'inscrit dans une volonté de construire un modèle de développement plus résilient, compétitif et durable.

Dans le domaine de la modernisation des infrastructures et de la connectivité, la Tunisie a poursuivi plusieurs projets structurants inscrits. Les autorités ont accordé une attention particulière à la mobilité durable, notamment à travers la poursuite de la modernisation des transports collectifs urbains et la consolidation du Réseau Ferroviaire Rapide du Grand Tunis. Ces investissements s'inscrivent dans les orientations de la Stratégie Nationale des Transports 2040[1], qui vise à améliorer l'efficacité logistique, la connectivité territoriale et la réduction des émissions liées au transport.

Parallèlement, les infrastructures numériques ont connu une progression significative. L'accès aux technologies de l'information et de la communication s'est fortement consolidé au cours des dernières années. Les indicateurs internationaux montrent que la couverture du haut débit mobile s'approche désormais de 95% de la population, tandis que le taux d'utilisation d'Internet dépasse 72% à l'échelle nationale.

Cette amélioration contribue à réduire progressivement la fracture numérique et favorise l'intégration des services digitaux dans les secteurs productifs, administratifs et éducatifs. La Tunisie a également engagé des études et des partenariats public-privé pour la création de nouvelles zones et plateformes logistiques destinées à améliorer la compétitivité des échanges commerciaux et l'intégration économique des régions de l'intérieur.

Sur le plan industriel, les politiques publiques se sont orientées vers une industrialisation plus durable et décarbonée. L'adoption de la Stratégie Nationale de Transition Écologique en 2023 ainsi que l'actualisation de la Contribution Déterminée au niveau National (CDN 3.0) ont renforcé l'intégration des

enjeux climatiques dans les politiques industrielles. Dans ce cadre, les programmes d'efficacité énergétique destinés aux industries énergivores ont été accélérés, notamment à travers les audits énergétiques obligatoires et les mécanismes d'appui financier à l'auto-production d'électricité photovoltaïque. Ces mesures s'inscrivent dans l'objectif national de porter la part des énergies renouvelables à 35% de la production d'électricité en 2030 et 50% à l'horizon 2035.

La transition écologique du tissu industriel s'est également traduite par le développement de programmes d'économie circulaire, en particulier dans les secteurs du textile et de la chimie. Ces initiatives portent sur la gestion rationnelle des déchets industriels, le recyclage ainsi que le traitement et la réutilisation des eaux usées industrielles afin de réduire l'empreinte hydrique et carbone des activités productives.

En parallèle, plusieurs pactes sectoriels et partenariats stratégiques ont été conclus, notamment dans les filières des composants automobiles et aéronautiques, afin d'intégrer des standards environnementaux plus stricts et de préserver l'accès des exportations tunisiennes aux marchés européens.

L'innovation et la transformation technologique constituent également un axe majeur des réformes engagées depuis 2021. La Tunisie a poursuivi la consolidation du cadre réglementaire du Startup Act, considéré comme l'un des instruments les plus innovants de la région pour soutenir les jeunes entreprises technologiques. Ce dispositif facilite l'accès des startups aux mécanismes de financement, aux avantages fiscaux et à la commande publique, favorisant ainsi l'émergence d'un écosystème entrepreneurial dynamique [2].

Les autorités ont également renforcé les liens entre les universités, les centres de recherche et les entreprises à travers la structuration de technopôles et de pôles de compétitivité, notamment à Elgazala et Borj Cédria.

Ces espaces visent à promouvoir le transfert technologique, la recherche appliquée et le développement des technologies vertes. Parallèlement, plusieurs programmes de digitalisation industrielle, souvent soutenus par des partenaires internationaux, ont été déployés pour accompagner les PME tunisiennes dans l'adoption des technologies [3] de l'Industrie 4.0, notamment l'intelligence artificielle, l'Internet des objets et l'automatisation des chaînes de production.

3. Défis et obstacles

Malgré les avancées enregistrées depuis 2021, les contraintes demeurent importantes et concernent aussi bien les infrastructures et la logistique que la transformation industrielle, l'innovation, le financement des PME et la gouvernance des politiques publiques.

Dans le domaine des infrastructures et de la logistique, la Tunisie reste confrontée à des difficultés de maintenance des équipements et dans la gestion des infrastructures ce qui limite l'efficacité de la coordination et ralentit la mise en œuvre des projets.

Le système de transport demeure également fortement dépendant du transport routier, tandis que le réseau ferroviaire reste sous-exploité. Les performances logistiques demeurent limitées, en particulier au niveau du port de Radès où la congestion persistante et les délais élevés de traitement pénalisent la compétitivité des échanges commerciaux. Cette situation explique notamment la légère baisse du volume de fret maritime observée entre 2021 et 2025.

Sur le plan industriel, plusieurs obstacles structurels limitent encore la transformation du tissu productif tunisien. L'industrie reste dominée par des secteurs à faible valeur ajoutée, tels que le textile traditionnel et certaines branches de l'agroalimentaire [4], ce qui freine la montée en gamme technologique et la diversification industrielle.

Les inégalités territoriales demeurent également marquées, avec une forte concentration des activités industrielles dans les régions littorales. Par ailleurs, malgré l'augmentation de la valeur ajoutée manufacturière, la part de l'emploi industriel reste stagnante autour de 20% de l'emploi total, traduisant les difficultés du secteur à créer massivement des emplois qualifiés et durables.

Les freins à l'innovation et à la recherche-développement constituent également un défi majeur pour l'atteinte de l'ODD 9. La coopération entre les universités, les centres de recherche et le secteur productif demeure insuffisamment structurée, ce qui limite le transfert technologique et la valorisation économique de la recherche scientifique.

Les activités de recherche restent largement orientées vers des objectifs académiques plutôt que vers les besoins du marché et de l'industrie. En outre, la fuite des cerveaux représente une contrainte importante pour l'écosystème national de l'innovation, avec une mobilité croissante des chercheurs et des compétences qualifiées vers l'étranger. Le financement privé de la recherche et développement reste également limité, le secteur public continuant à supporter l'essentiel des dépenses de recherche et développement.

Enfin, certaines insuffisances subsistent au niveau des données statistiques. Le poids croissant du secteur informel industriel demeure insuffisamment mesuré, ce qui entraîne une sous-estimation de la valeur ajoutée réelle et de l'emploi industriel.



BONNE PRATIQUE

Le Startup Act: Un modèle d'innovation et d'agilité

Le Startup Act est une loi pionnière conçue pour lever les obstacles administratifs, financiers et réglementaires qui freinent la création et le développement des jeunes entreprises technologiques.

Les mesures clés du dispositif:

Le Label Startup: Une certification officielle accordée aux entreprises selon des critères d'innovation et de potentiel de croissance.

Avantages pour les entrepreneurs: Octroi d'une bourse de co-fondateur pendant un an pour sécuriser le niveau de vie au lancement, et droit au congé pour création d'entreprise (valable pour les fonctionnaires et salariés du privé)

Facilités de change et financières: Allègement des contrôles de change via la création d'un compte spécial en devises, facilitant les transactions internationales et les investissements extérieurs.

Exonérations fiscales: Exonération de l'impôt sur les sociétés et prise en charge par l'Etat des charges sociales patronales.

Impacts concrets sur l'ODD9 (2021-2025)

Plus de 1100 start-up labellisées à l'horizon 2025.

Création d'emplois hautement qualifiés, limitant localement la fuite des cerveaux des ingénieurs et développeurs tunisiens.

Attractivité internationale, plusieurs pays africains (Sénégal, Cote d'Ivoire, RD Congo) s'étant directement inspirés du modèle tunisien pour rédiger leur propre législation.



Infrastructures résilientes: Intégration systématique des normes de résilience climatique (inondations) dans les projets routiers structurants.

Depuis 2021, la Tunisie a engagé une inflexion importante dans la conception de ses infrastructures routières en intégrant progressivement des normes de résilience climatique face aux inondations. Cette orientation, portée notamment par le Programme Intégré de Résilience aux Catastrophes (ResCat), ne se limite plus à la construction de routes, mais vise désormais à concevoir des ouvrages capables de mieux supporter les crues, tout en améliorant les systèmes de drainage et l'adaptation aux aléas climatiques. Cette évolution s'inscrit dans un cadre institutionnel plus large, articulé autour de la Stratégie Nationale de Réduction des Risques de Catastrophe et de la Stratégie Nationale de Transition Écologique, sous la coordination du Ministère de l'Équipement. Elle traduit un passage d'une logique d'intervention ponctuelle à une approche plus structurée de prévention et de planification, où la résilience devient un critère central des politiques d'infrastructure.

Le soutien des partenaires techniques et financiers a joué un rôle déterminant dans cette transformation. En mars 2026, la Banque mondiale et l'Agence Française de Développement ont mobilisé 50 millions de dollars supplémentaires pour étendre les mesures de protection contre les inondations à de nouvelles zones vulnérables, notamment à Tunis Ouest, Gabès et Djerba. Cet appui confirme que la résilience routière est désormais considérée comme un enjeu stratégique de développement, à l'intersection de la sécurité, de la mobilité et de l'adaptation climatique.

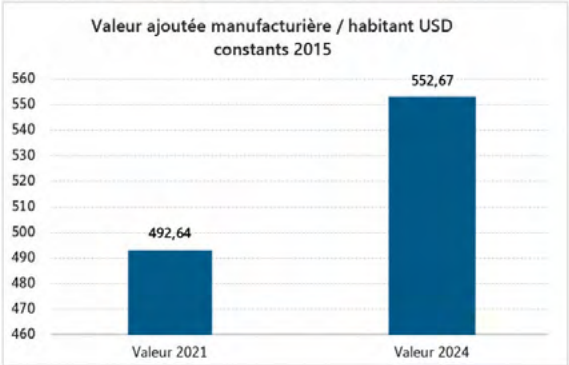
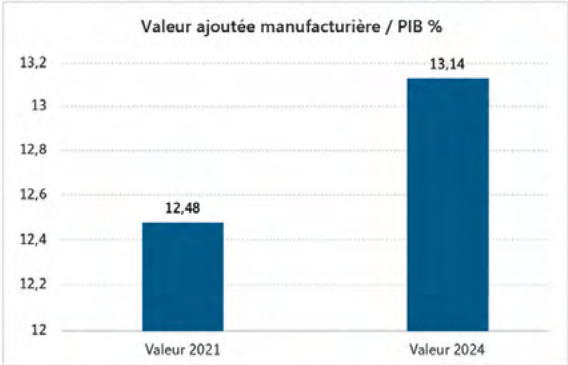
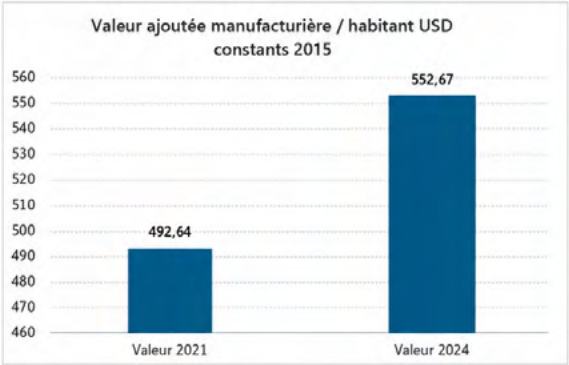
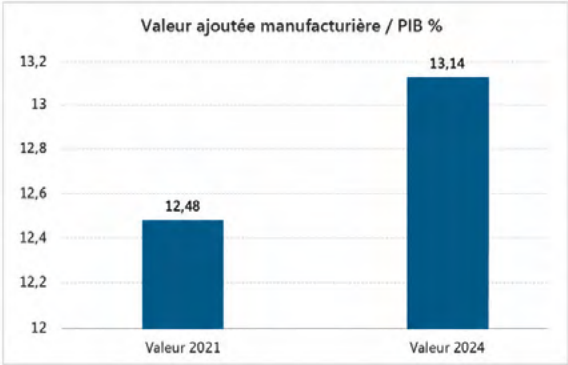
[1] Le Plan Directeur National des Transports (PDNT) à l'horizon 2040 en Tunisie est une stratégie globale de refonte du secteur visant à moderniser les infrastructures, réduire l'empreinte carbone et faire du pays un hub logistique régional. Ce programme d'envergure, élaboré avec l'appui de la Banque Africaine de Développement, prévoit une enveloppe d'investissement globale estimée à 67 milliards de dinars tunisiens.

[2] La période de 2020 à 2024 marque la phase de maturité du dispositif, caractérisée par le déploiement opérationnel des mécanismes financiers d'accompagnement, à l'instar du fonds de fonds Anava, et par le franchissement symbolique de la barre des 1 000 entreprises labellisées. En 2026, le Start-up Act entre dans une année charnière avec l'examen par le Parlement de la réforme Start-up Act 2.0».

[3] A titre illustratif, En partenariat avec des acteurs internationaux, au premier rang desquels la Coopération allemande (GIZ) et l'ONUDI, la Tunisie déploie une stratégie nationale d'accompagnement des PME vers l'Industrie 4.0. Ce programme s'appuie sur un réseau de cinq centres de compétences régionaux et sur un Hub National basé à l'APII. Ensemble, ils fournissent aux entreprises des diagnostics numériques, des financements et un accès direct aux technologies de rupture, notamment l'intelligence artificielle, l'Internet des objets (IoT) et l'automatisation des chaînes de production, afin de moderniser le tissu industriel local.

[4] Selon les données de l'INS en 2024, la prédominance de ces secteurs à faible valeur ajoutée fragilise l'économie tunisienne, une baisse de 5% de la valeur ajoutée du secteur industriel a été enregistrée au premier trimestre 2024, une chute directement attribuée par l'INS à la régression des performances des filières du textile et de l'agroalimentaire, et ce malgré le fait que le textile représente encore 33% des entreprises manufacturières et que l'agroalimentaire pèse pour 21% du tissu industriel national.

[5] INS (2025), Flash TIC



10 INÉGALITÉS RÉDUITES



RÉDUIRE LES INÉGALITÉS ENTRE LES PAYS ET EN LEUR SEIN

1. Réalisations par rapport à 2021

Depuis 2021, la Tunisie a enregistré des avancées mesurables au titre de l'ODD 10, surtout pour les cibles 10.1, 10.2, 10.3 et 10.c.

La part du travail dans le PIB est passée de 43,9% en 2010 à 45,1% en 2021, avec un pic à 49,9% en 2018. Après le choc de 2020, la reprise est restée partielle, avec 44,8% en 2022, ce qui montre une amélioration réelle mais encore fragile de la place du travail dans la distribution de la valeur ajoutée.

Les inégalités ressenties ont globalement reculé, en lien avec la cible 10.3.1. La discrimination ressentie est passée de 30,6% à 28% entre 2017 et 2021, avec une baisse plus nette chez les hommes, de 33% à 27,1%, et en milieu urbain, de 30,1% à 24,7%.

De même, la pauvreté relative a diminué: la part de la population vivant avec moins de 50% du revenu médian est passée de 15% en 2010 à 10,8% en 2021. Sur le plan financier et international, la cible 10.c.1 montre aussi un progrès. Le coût d'envoi de 200 USD vers la Tunisie a reculé de 8,79% en 2010 à 5,54% en 2021, ce qui allège la charge pesant sur les ménages recevant des transferts de la diaspora.

2. Mesures engagées en faveur de l'ODD 10

Plusieurs mesures ont accompagné cette dynamique. L'extension des dispositifs de protection sociale, notamment à travers AMEN Social, a contribué à soutenir les ménages les plus vulnérables et à amortir les écarts de revenu. Cette orientation a aussi favorisé une meilleure inclusion économique des populations à bas revenu. Les politiques de réduction des inégalités territoriales ont également joué un rôle, même si leurs effets restent inégaux.

La diminution de la discrimination ressentie en milieu urbain suggère que les espaces les mieux intégrés au développement ont davantage bénéficié des opportunités économiques et des services publics. Parallèlement, la baisse du coût des transferts de fonds constitue une mesure importante d'inclusion financière pour les ménages des régions intérieures, souvent dépendants des envois de la migration.

La dimension migratoire de l'ODD 10 a aussi été prise en compte, notamment par l'amélioration des conditions de transfert d'argent. Cette évolution reste toutefois incomplète au regard de la cible internationale de 3% fixée à l'horizon 2030. Elle montre néanmoins une

volonté de réduire les coûts de transaction et de renforcer l'utilité développementale des flux financiers transnationaux.

Depuis 2021, la Tunisie aborde la migration sous l'angle du développement durable à travers le renforcement de la migration circulaire des compétences (projets Y-MED et Perspectives) et la mobilisation des Tunisiens résidant à l'étranger (projet Mobi-TRE) pour stimuler l'investissement dans les régions intérieures marginalisées.

Une réorientation de la politique d'inclusion des personnes en situation de handicap est constatée depuis 2021 en passant d'une approche purement d'assistance à un modèle de développement durable fondé sur l'autonomisation et l'accessibilité universelle.

Sur le plan institutionnel et législatif, cet engagement s'est traduit par la consécration de la non-discrimination dans la Constitution de 2022. L'action publique se déploie désormais à travers des mécanismes financiers d'envergure, à l'image du fonds d'inclusion triennal approuvé fin 2025, d'une enveloppe de 5 millions de dinars pour l'emploi, et du lancement récent d'une plateforme de prêts sans intérêt pour stimuler l'entrepreneuriat des personnes handicapées, tout en maintenant le quota de 2% de recrutement dans la fonction publique.

Parallèlement, la dimension territoriale du développement durable est concrétisée par des projets d'aménagement inclusifs majeurs, comme le programme pilote de logement social adapté lancé en 2026 dans le Grand Tunis et à Tataouine en partenariat avec ONU-Habitat, garantissant ainsi une intégration socio-économique durable et structurelle au cœur des communautés locales.

3. Défis et obstacles

Malgré ces progrès, plusieurs défis demeurent. Le plus important concerne les inégalités de revenu. Entre 2015 et 2021, les 40% les plus pauvres ont vu leurs dépenses croître de 0,87% par an, contre 1,03% pour l'ensemble de la population. Cela signifie que les ménages modestes progressent moins vite que la moyenne, ce qui traduit une aggravation relative des inégalités.

Le second défi est territorial. En milieu rural, la discrimination ressentie a augmenté de 31,8% à 35,8% entre 2018 et 2021, tandis que la discrimination liée au lieu de résidence est passée de 13,6% à 17%.

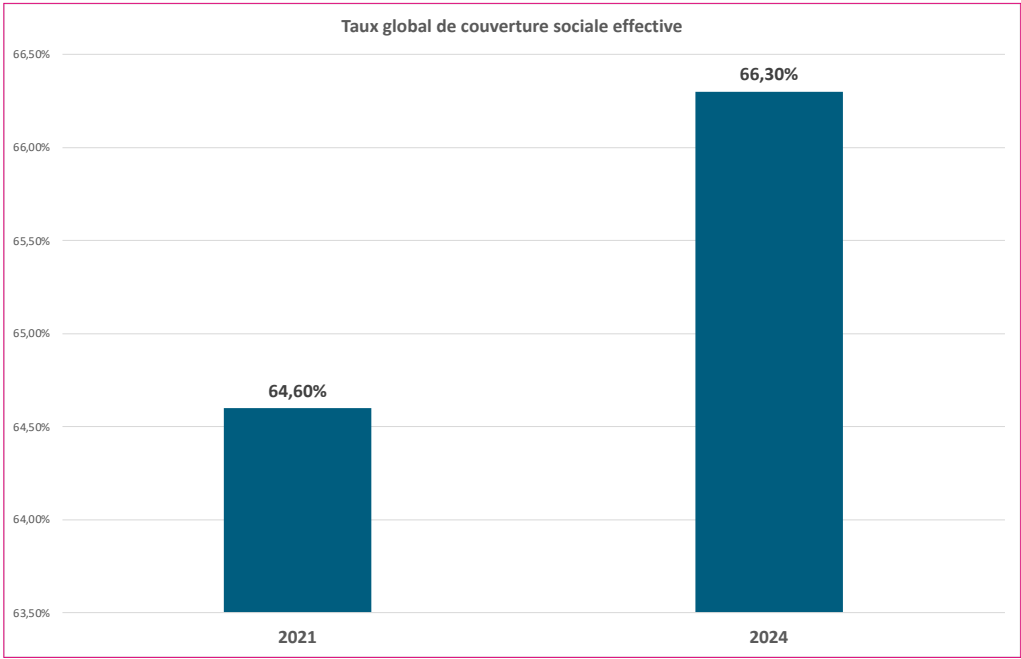
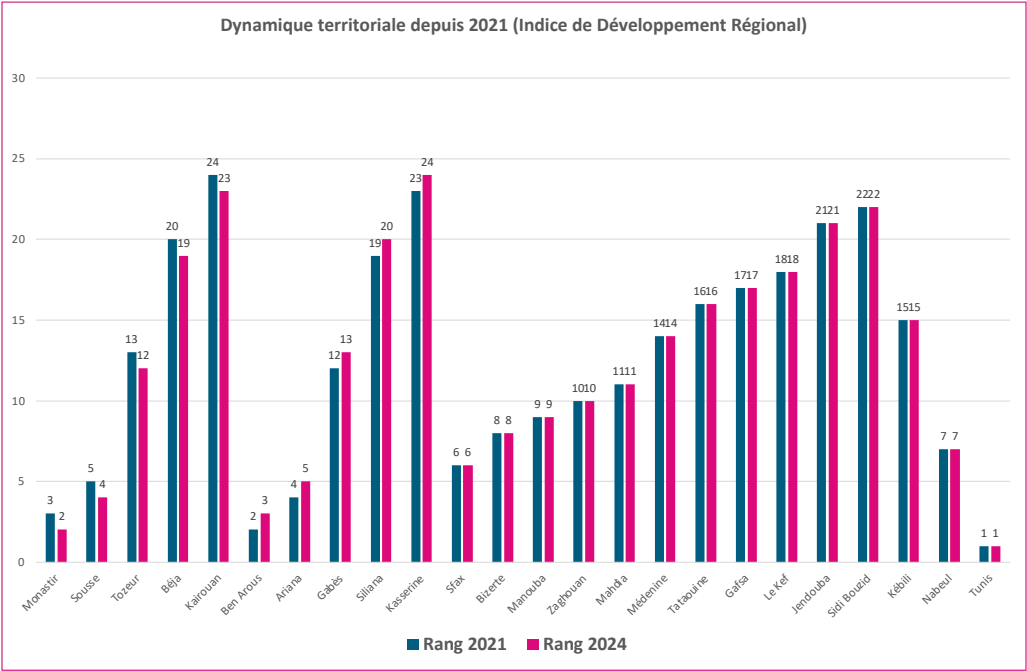


BONNE PRATIQUE

L'entrepreneuriat collectif levier de la réduction des inégalités:

Le déploiement des «Entreprises Citoyennes» (Sociétés communautaires) à partir de 2022 constitue la réforme structurelle la plus prometteuse de la Tunisie pour répondre à l'ODD 10 (Réduction des inégalités). Ce modèle d'entrepreneuriat inclusif s'attaque directement aux racines de l'exclusion en rompant avec la centralisation historique qui favorise le littoral au détriment de l'intérieur du pays. Le dynamisme de cette stratégie se traduit par la constitution officielle de 230 sociétés communautaires, parmi lesquelles 60 ont déjà démarré leurs activités de production. En accordant la personnalité juridique à des groupements locaux d'habitants (composés d'au moins





11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES



FAIRE EN SORTE QUE LES VILLES ET LES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS SOIENT OUVERTS À TOUS, SÛRS, RÉSILIENTS ET DURABLES

Réalisations par rapport à 2021

L'analyse cible des avancements de l'ODD 11 met en évidence des progrès réels, portés par de grands programmes nationaux et l'usage de technologies géospatiales.

Logement adéquat (cible 11.1)

La Tunisie enregistre des résultats élevés en matière accédés à la propriété. En effet et selon l'INS, 75.1% de des ménages sont propriétaires de leur logement en 2024. Ce taux s'élève à 92% dans le milieu rural.

L'indicateur 11.1.1, relatif à l'habitat précaire et à l'accès au logement, montre une amélioration globale de la qualité du parc de logements, quoique progressive. Le taux de logements rudimentaires est passé de 0,8% en 2014 à 0,6% en 2024, ce qui traduit une réduction continue, mais limitée, de l'habitat précaire. Cette évolution s'inscrit dans le cadre du Programme de Réhabilitation et d'Intégration des Quartiers d'Habitation (PRIQH 1 et 2), qui a structuré la réhabilitation de 315 quartiers informels au profit d'environ 1,7 million d'habitants.

Ces interventions ont permis de sécuriser juridiquement certaines parcelles, d'améliorer l'accès aux services de base et de renforcer la dignité et la sécurité des résidents, en particulier dans les zones périurbaines structurées autour de grands axes.

Malgré ces avancées, la situation reste un peu préoccupante: 262 quartiers précaires, regroupant environ 930 000 habitants, attendent encore d'être intégrés dans les programmes de réhabilitation, ce qui montre que la précarité du logement demeure une question structurante plutôt qu'une situation ponctuelle.

Comme levier, l'accélération des régularisations foncières pour les logements sociaux depuis 2021 s'appuie sur une synergie historique entre le FNAH, la SNIT, l'AFH et l'élargissement récent du FOPROLOS en 2023, ce qui renforce la capacité à sécuriser les droits fonciers et à pérenniser les interventions.

L'enjeu émergent consiste à institutionnaliser un suivi national consolidé et annuel des quartiers précaires, au-delà des évaluations ponctuelles, pour orienter mieux les priorités et ajuster les politiques.

Le Nouvel Agenda Urbain (NUA, ou Nouveau Programme pour les villes) est un cadre mondial adopté par l'ONU en 2016. Il guide la planification, la conception et la gestion des villes pour les rendre plus inclusives, résilientes et durables. Il s'aligne directement sur les Objectifs de Développement Durable (ODD), notamment l'ODD 11.

En Tunisie, il a été suivi et mis à jour par le Ministère de l'Équipement et de l'Habitat à partir de 2016, il s'articule autour du Plan de Développement 2026-2030. Il met l'accent sur un développement régional équilibré, la création de méga projets (extension de l'aéroport Tunis-Carthage, train à grande vitesse, port en eaux profondes à Enfidha), et la coopération avec ONU-Habitat pour un habitat durable.

Il a également permis le développement de la première Politique Urbaine Nationale (PUN), stratégie intersectorielle intégrée visant à orienter le développement des villes de manière durable, inclusive et résiliente.

Alignée sur le Nouvel Agenda Urbain et l'Agenda 2030, elle cherche à corriger les déséquilibres régionaux, stimuler l'économie locale et améliorer le cadre de vie dans le pays. Sous l'égide du Ministère De L'équipement et de L'habitat, il a également permis la mise à jour du CATU (Code De l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme) qui est en cours de finalisation. Cette mise à jour majeure, très attendue, vise à moderniser les règles de délivrance des permis de construire et à résoudre les blocages liés aux anciens plans d'aménagement.

La mise en œuvre de cette vision urbaine se décline à travers plusieurs initiatives et axes stratégiques majeurs:

- **Mobilité et Planification:** Des ateliers spécifiques, impliquant l'Agence d'Urbanisme du Grand Tunis (AUGT), ont été lancés pour repenser la mobilité urbaine et intégrer les corridors de transport à haute performance.
- **Résilience Climatique:** Des projets comme UrbA-CliMa, mené en partenariat avec MedCités et la GIZ, renforcent la coopération

entre communes tunisiennes pour adapter les villes au changement climatique

- **Habitat Durable:** Le Ministère de l'Équipement et de l'Habitat révisé actuellement sa stratégie nationale de l'habitat, avec le soutien d'UN-Habitat, intégrant la révision volontaire du plan de développement durable et des stations immobilières durables

A la recherche de systèmes de transport durables et accessibles (cible 11.2)

La question des systèmes de transport durables et accessibles se traduit par une progression notable de l'indicateur 11.2.1 sur l'accès aux transports publics. La part de la population ayant un accès pratique aux transports publics est passée de 62% en 2021 à 68% en 2024 au niveau national, ce qui reflète une amélioration de l'offre et de la couverture.

Un levier transformateur est la mise en œuvre d'une méthodologie combinant QGIS, flux GTFS, OpenStreetMap et imagerie satellite, qui permet de cartographier l'accessibilité réelle aux services. Cette approche ouvre la voie à une planification plus rigoureuse, mais elle souligne l'urgence d'instaurer un mécanisme légal garantissant un seuil minimal de couverture en transport public afin de rompre avec la logique concentrique des offres urbaines.

Une vision orientée vers une urbanisation durable et planification (cible 11.3)

L'urbanisation durable et à la planification est évaluée grâce à l'application de l'approche DEGURBA sur un échantillon de 23 villes tunisiennes.

L'indicateur 11.3.1, sur l'efficacité de la consommation des terres, révèle une meilleure capacité à comparer la croissance urbaine à la croissance démographique réelle, ce qui aide à diagnostiquer des tendances d'étalement et de faible densité.

Le levier principal réside dans l'initiative des rapports d'examen local volontaire (VLR), notamment celui d'Ennour, et dans le déploiement d'une plateforme nationale de localisation des ODD, qui servent de modèles de planification urbaine participative et décentralisée.

La question émergente qui se pose est la nécessité de ventilations des indicateurs d'expansion urbaine par profils de populations vulnérables, afin de rendre visible l'impact différencié des transformations urbaines sur les groupes les plus exposés.

Protection du patrimoine culturel et naturel (cible 11.4)

La sauvegarde du patrimoine indique une stagnation du volume de projets, bien que certains résultats soient qualitativement remarquables. Le nombre de communes couvertes par des programmes patrimoniaux financés reste stable à 10 entre 2021 et 2024.

De plus, les conflits fonciers compliquent la classification et la restauration des monuments historiques, retardant souvent des projets de longue durée. Or, le Programme de Régénération des Centres Anciens (PRCA) se distingue comme un levier transformateur, associant conservation du patrimoine, inclusion économique des jeunes et revitalisation des quartiers en dépit des difficultés liées à la vulnérabilité des interventions face aux aléas de financement.

Résilience face aux catastrophes (cible 11.5)

Passé d'une simple gestion des risques de catastrophe et à une optique de résilience, la gestion de la cible 11.5 montre une trajectoire positive. Dans ce sens, le nombre de décès liés aux catastrophes est passé de 45 en 2021 à 38 en 2024, ce qui indique une baisse sensible de la mortalité, même si les facteurs exogènes peuvent jouer un rôle.

Les efforts de prévention, la sensibilisation et la gestion d'urgence se traduisent aussi par l'intégration progressive de la résilience

climatique dans la Stratégie Nationale de l'Habitat et par l'usage d'outils de profilage standardisés (CRPT) dans des villes pilotes. Toutefois, les plateformes de données post-catastrophes restent peu harmonisées entre les ministères sectoriels, et les budgets consacrés aux infrastructures de prévention pure (ouvrages d'endiguement, gestion des eaux pluviales) demeurent insuffisants au regard des impératifs climatiques.

Impact environnemental des villes (cible 11.6)

Une gestion optimale des déchets consiste le focus de la réduction de l'impact environnemental des villes et montre des progrès tangibles. Dans ce sens, le taux de collecte des déchets municipaux est passé de 55% en 2021 à 63% en 2024 sur l'ensemble du territoire, ce qui témoigne d'une amélioration de l'organisation des services de collecte et de la propreté urbaine.

Le déploiement de l'outil Waste Wise Cities Tool dans des projets pilotes permet de rationaliser les circuits de collecte, d'assainir des espaces urbains denses et de réduire les dépôts sauvages. Cette dynamique ouvre la voie à une gestion intégrée, mais elle reste tributaire d'investissements additionnels et de cadres de responsabilité clarifiés entre collectivités et agences spécialisées.

Espaces publics verts, sûrs et inclusifs (cible 11.7)

Afin de rendre les espaces publics sûrs, inclusifs et accessibles, des actions ciblées ont été entreprises, en particulier via le PRIQH, qui a permis de livrer 145 équipements socio-collectifs et 33 locaux d'activités en 2025. Ces interventions accroissent la qualité de l'espace public et renforcent la convivialité des quartiers, mais l'analyse spatiale met en évidence des écarts importants d'accès selon les municipalités.

Le Programme Global Public Space, avec ses «audits de sécurité genre» combinés à de la cartographie participative, constitue un levier novateur pour concevoir des parcs et des places plus sûrs pour les femmes, les jeunes et les personnes âgées, en articulant participation locale, analyse de sécurité et redéfinition des usages de l'espace public.

Liens territoriaux et cadres de résilience (cibles 11.a, 11.b, 11.c)

Les efforts consacrés aux liens territoriaux et aux cadres de résilience montrent une dynamique réglementaire positive. Le nombre de communes dotées d'une stratégie locale de résilience alignée sur le Cadre de Sendai est passé de 12 à 18 entre 2021 et 2024, tandis que le nombre de projets durables bénéficiant aux Petites et Moyennes Agglomérations est

passé de 5 à 7 projets, ce qui traduit une tentative de relier plus explicitement les planifications urbaines et territoriales aux objectifs de résilience.

L'adossement des Politiques Urbaines Nationales (PUN) au projet du Plan National de Développement 2026-2030 permet d'harmoniser les planifications multi-niveaux. Toutefois, l'absence d'indicateurs standardisés pour mesurer la cohérence des flux et de l'articulation entre milieu urbain et milieu rural laisse une part significative des dynamiques territoriales hors observation.

12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES



ÉTABLIR DES MODES DE CONSOMMATION ET DE PRODUCTION DURABLES

L'évolution des indicateurs de l'ODD 12 en Tunisie est caractérisée par des progrès notables dans la réduction de l'empreinte carbone et l'éco-entrepreneuriat.

La valorisation des déchets industriels a connu une progression significative. Le taux de substitution énergétique par l'utilisateur de CSR dans les fours des cimenteries a atteint 25% en 2025. Toutefois le taux de recyclage global reste faible (7% pour les déchets ménage).

En terme d'intensité carbone, la Tunisie enregistre une réduction cumulée de 6.6 millions de tonnes d'équivalent CO₂ sur la période 2021-2025.

L'efficacité hydrique industrielle est améliorée grâce aux audits hydrauliques obligatoires imposés aux industries de textile et de la chimie.

Dans le même cadre, boosté par la loi sur la responsabilité sociétale des entreprises, le nombre des grandes entreprises tunisiennes publiant un bilan environnemental ou un rapport RSE a augmenté de 35% entre 2021 et 2025.

Ces résultats s'appuient d'abord sur un renforcement du cadre juridique et stratégique: la Loi n° 2024-2 du 4 janvier 2024 modifie la loi cadre historique n° 96-41 sur les déchets en introduisant strictement le principe de «Responsabilité Élargie des Producteurs (REP)» et en durcissant les sanctions liées aux infractions environnementales.

En outre la Stratégie Nationale de Transition Écologique (SNTE à l'horizon 2035), adoptée en 2023 fait de l'économie verte, bleue et circulaire dans le cadre des modes de consommation et de production durable l'un de ses axes transversaux majeurs. S'y ajoute la Stratégie Nationale de Gestion Circulaire Globale et Sectorielle des Déchets présentée fin 2024 qui structure la transition autour de trois filières pilotes: la gestion et la réduction du plastique, le compostage des déchets ménagers et organiques et le recyclage des gravats et déchets de démolition.

Pour soutenir ce changement de modèle, l'État a mis en place des incitations financières et des mécanismes de soutien, notamment la ligne de financement «économie verte, bleue et circulaire» créée par l'article 66 de la loi de finances 2025, qui ouvre des crédits préférentiels à moyen et long terme, alimentés au départ par une dotation de 20 millions de dinars tunisiens mobilisés sur le Fonds de dépollution (FODEP) et ciblés sur

les jeunes promoteurs et les projets circulaires (cible 12.c).

De plus, des avancées structurantes sont constatées au niveau du renforcement des capacités scientifiques et technologiques (cible 12.a) suite au renouvellement à 100% du réseau de stations synoptiques, marines et climatiques entre 2021 et 2025, ainsi que l'automatisation de 86 stations pluviométriques.

Appuyé par le lancement, en 2022, du portail national Climat-C permettant des projections climatiques disponibles jusqu'en 2100, cette dynamique innovatrice vient consolider la base technique et scientifique et favoriser l'accès direct aux outils d'aide à la décision dans les principaux secteurs stratégiques, ce qui facilite la planification et l'optimisation de l'usage des ressources naturelles.

Les investissements devraient se traduire par une meilleure anticipation des aléas climatiques et une réduction des pertes de production, tout en appuyant les décideurs et les chercheurs dans la planification d'une production agricole durable. Ils permettent également d'identifier les zones agricoles à haute vulnérabilité et d'orienter, de façon scientifique, les pratiques culturales, notamment le choix des dates de semis, les rotations de cultures, la gestion des intrants phytosanitaires et l'optimisation de l'irrigation.

Parallèlement, 11 sessions de formation sur les achats publics durables ont été organisées par le ministère de l'environnement au profit de des grands acheteurs publics (200) en plus de l'élaboration d'un guide pour faciliter l'accès à l'achat durable et de deux cahiers des charges types pour deux secteurs prioritaires à savoir, l'informatique et le bâtiment.



BONNE PRATIQUE

Stratégie nationale de réduction des pertes et du gaspillage alimentaire

Un plan sectoriel d'envergure nationale initié en 2021 et intensifié sur la période 2021-2025 concerne la réduction du gaspillage alimentaire. Cette stratégie révèle une approche systémique visant à corriger une vulnérabilité macroéconomique majeure.

L'action publique s'est articulée autour d'une approche intégrée tout au long de la période 2021-2025. En amont, l'effort s'est concentré sur la modernisation technologique, notamment par le calibrage des moissonneuses-batteuses et la réhabilitation des infrastructures de stockage de l'Office des Céréales, atténuant ainsi les pertes post-récolte structurelles. En aval, la stratégie s'est attaquée à la rationalisation de la consommation urbaine, particulièrement problématique en Tunisie en raison des distorsions de marché induites par les subventions étatiques sur le pain, qui génèrent un gaspillage évalué à près de 100 millions de dinars par an.

C'est précisément à l'intersection de ces dynamiques urbaines et logistiques que s'est inscrit le projet Red-GAMU (Réduction du gaspillage alimentaire en milieu urbain). L'intérêt académique de Red-GAMU réside dans sa capacité à institutionnaliser une gouvernance alimentaire locale réactive, tout en créant des synergies public-privé. L'accord stratégique formalisé en mai 2025 entre la FAO et la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) a illustré cette transition vers des mécanismes de financement pérennes. En finançant l'innovation technologique portée par de jeunes entrepreneurs et en formant les cadres municipaux au cours de l'année 2025, ce partenariat a transformé la gestion des invendus céréaliers urbains en opportunités d'économie circulaire.



13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES



PRENDRE D'URGENCE DES MESURES POUR LUTTER CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET LEURS RÉPERCUSSIONS

1. Réalisations par rapport à 2021

La trajectoire de l'ODD 13 montre des réalisations globalement positives, marquées par des progrès chiffrés en matière de conservation, de diversité génétique et de capacités institutionnelles.

Les neuf indicateurs 13 BNG.1 à 13 BNG.9 sont associés de manière explicite aux sous-cibles, ce qui permet de lire la contribution de la BNG en termes de renforcement de la résilience climatique, d'intégration des mesures climatiques dans les politiques nationales, d'éducation et de mobilisation des moyens financiers et de coopération.

Dans le cadre de la cible 13.1, le stock d'accèsions végétales est passé de 24 485 en 2021 à 25 159 en 2024, ce qui traduit une consolidation nette de la base de ressources génétiques végétales. Le nombre de projets pilotes agro-écologiques est également passé de 2 en 2021 à 5 en 2024, illustrant une extension quantitative des initiatives d'adaptation. Pour la cible 13.2, le nombre de taxons végétaux conservés est passé de 667 en 2021 à plus de 700 en 2024, tandis que 128 variétés arboricoles, notamment des oliviers, figuiers et grenadiers, sont désormais conservées dans la banque de gènes au champ de Takelsa,

avec un suivi numérique inédit. Concernant la cible 13.3, le programme de formation climat et gestion des ressources génétiques, lancé depuis 2018, est devenu un dispositif continu après 2021, avec une intensification marquée.

De même, le nombre de publications scientifiques et guides produits est passé d'un statut « non disponible » en 2021 à 8 publications entre 2022 et 2024, axées sur la tolérance au stress hydrique. Enfin, pour la cible 13.a, le nombre de partenariats nationaux et internationaux et de groupes de travail est passé d'une situation initialement « non disponible » à 9 réseaux actifs en 2024, notamment avec TIKA, PRIMA et CIHEAM.

La Tunisie a concrétisé sa politique climatique par des résultats tangibles comme l'élaboration des textes législatifs, rapports internationaux conformes, instruments de transparence numérique, feuilles de route pour les banques, programmes de formation certifiés et pipelines de projets bancables. Les priorités 2026 consistent à finaliser le cadre carbone (article 6), déployer la budgétisation verte et financer les 14 projets prioritaires identifiés dans la CDN 3.0.

La Tunisie a considérablement renforcé son cadre de gouvernance climatique à travers

l'élaboration de plusieurs instruments stratégiques et opérationnels. Après une première CDN adoptée en 2015 et une révision en 2021 intégrant des objectifs plus ambitieux de réduction des émissions ainsi que les dimensions financement et transfert technologique, la CDN 3.0 finalisée en 2025 a été élaborée selon une approche participative mobilisant 450 participants lors de 12 ateliers régionaux, tout en intégrant une modélisation économique alignée sur l'objectif de neutralité carbone à l'horizon 2050. Cette dynamique a été consolidée par l'adoption de la SNBC RCC 2050, l'élaboration du Plan national d'adaptation avec des déclinaisons territoriales pilotes à Kalaât el-Andalous et Tataouine, ainsi que par la finalisation de stratégies sectorielles dédiées au genre et à la jeunesse.

Sur le plan institutionnel, un projet de loi sur la gouvernance climatique a été soumis au circuit législatif, tandis que la Tunisie a déposé son premier Rapport Biennal de Transparence (BTR1) en 2024 et poursuit la préparation du second rapport, appuyée par des plateformes numériques MRV/ETF interconnectant 12 ministères.

Parallèlement, des avancées notables ont été enregistrées dans le financement climatique grâce à l'élaboration de portefeuilles de projets sectoriels, l'adoption d'une feuille de route pour la finance durable incluant une taxonomie verte testée auprès des banques tunisiennes, le lancement d'un projet de budgétisation climat et l'organisation de

conférences sur l'investissement climatique ayant mobilisé plus de 300 investisseurs autour de 22 projets prioritaires. Les efforts de renforcement des capacités ont également permis la formation de hauts fonctionnaires, parlementaires, jeunes négociateurs et agents techniques spécialisés dans les systèmes MRV et les inventaires GES, tout en soutenant l'entrepreneuriat vert dans les régions du sud. Enfin, le dispositif de suivi-évaluation repose sur des indicateurs de performance relatifs au respect des échéances internationales, à la participation des parties prenantes et à la maturation de projets climatiques, avec un plan d'action CDN 3.0 comprenant 53 mesures transversales programmées pour la période 2026-2030.

2. Mesures engagées en faveur de l'ODD 13

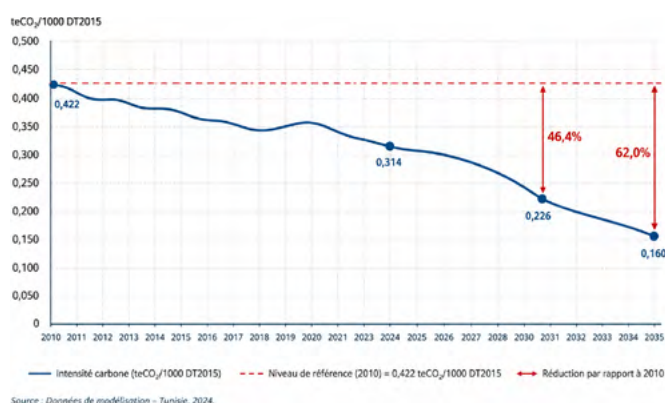
Les mesures engagées traduisent une volonté de renforcer la résilience climatique. Ces progrès reposent sur l'éducation, la coopération et la mobilisation des capacités scientifiques et institutionnelles.

Dans le cadre de la CDN 3.0, la Tunisie s'est engagée à réduire de 62% l'intensité carbone de son économie d'ici 2035 (par rapport à 2010).

On estime que le domaine industriel pourrait par lui-même réduire environ 11% des émissions potentielles totales entre 2026 et 2035, par le biais d'actions de réduction spécifiques.

Intensité carbone de la Tunisie $\text{TeCO}_2/1000 \text{ DT2015}$

Évolution de l'intensité carbone de la Tunisie de 2010 à 2035 selon le scénario de la CDN 3.0



L'amélioration des compétences des entreprises constitue le pivot de cette transformation visant à quantifier et minimiser leurs émissions, à accéder à des financements adaptés au climat, et à faire évoluer leurs méthodes de production de manière à allier compétitivité et transition vers une économie faible en carbone.

Grâce à ce soutien, les industriels exportateurs peuvent se préparer à l'introduction du Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF) de l'Union Européenne tout en renforçant leur transition vers des chaînes de valeur durables, génératrices d'emplois et d'opportunités de croissance verte.

En 2025 la Tunisie a adopté son plan national d'adaptation pour intégrer les risques climatiques dans les politiques sectorielles et imposer les critères ESG aux entreprises.

Parallèlement, et face à la crise hydrique la Tunisie a massivement investi dans les eaux non conventionnelles (Sousse, Zarat, Sfax, et Djerba).

Au niveau de l'agriculture et les écosystèmes résilients la Tunisie s'est engagé dans plusieurs projets afin de diffuser les pratiques agricoles intelligentes face au climat et afin de restaurer les écosystèmes dégradés (programme PAA-4R)

La cible 13.2 se concrétise par l'élargissement du stock de taxons végétaux conservés, dépassant les 700 unités en 2024, et par la préservation de 128 variétés arboricoles à Taels, renforçant la centralisation et la gestion numérique des ressources.

Pour la cible 13.3, la dynamique est portée par un programme de formation continue sur le climat mis en place après 2021, ainsi que par l'édition de huit publications et guides scientifiques valorisant la science locale pour l'aide à la décision. Enfin, la cible 13.a se déploie à travers le rapatriement d'accessions génétiques et la transformation de l'unité de cryoconservation animale en banque régionale pour l'Afrique du Nord. Porté par neuf réseaux actifs en 2024, ce modèle consacre une gouvernance participative unissant recherche, développement et société civile.

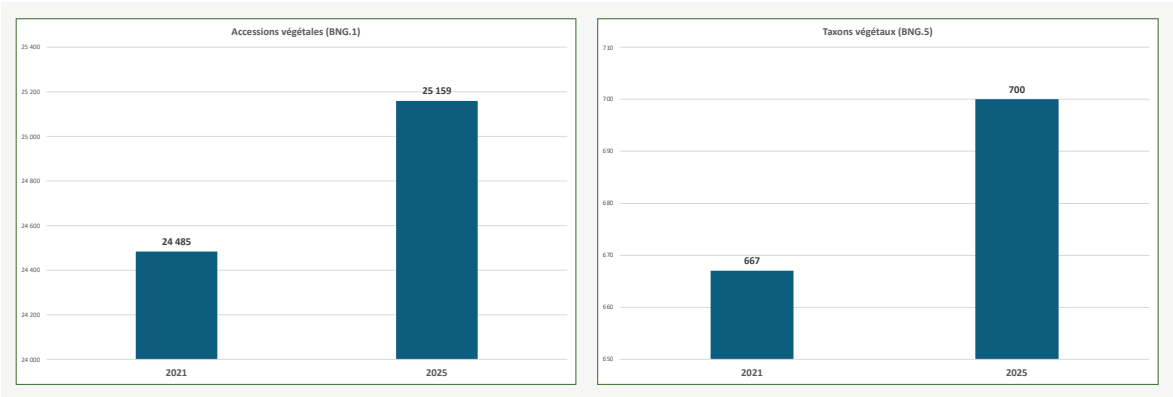
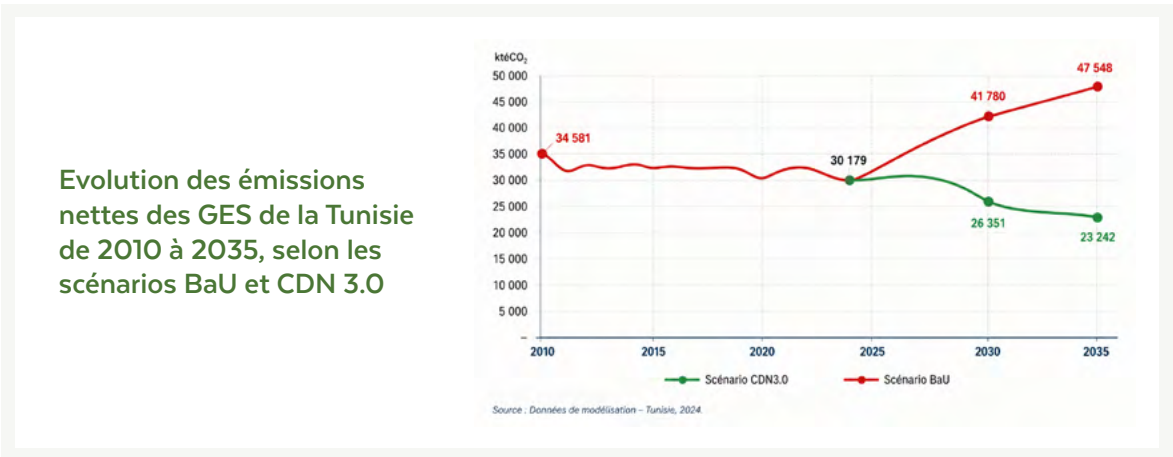


BONNE PRATIQUE

- ⋮ **La banque de gènes au champ de Takelsa**, localisée dans le gouvernorat de Nabeul, a démarré ses activités en novembre 2015. Déployée sur un domaine agricole de 20 hectares, l'infrastructure de Takelsa, elle a été conçue pour assurer la conservation ex situ en plein champ des espèces végétales, notamment arboricoles et fruitières, qui ne tolèrent pas les méthodes de congélation ou de stockage traditionnel en chambre froide. Ce site joue un rôle de premier plan l'adaptation au changement climatique en maintenant des collections vivantes soumises en temps réel aux conditions climatiques du pays. Ce processus permet de sélectionner naturellement des variétés locales hautement résilientes au stress hydrique sévère et aux sécheresses récurrentes en Tunisie. Entre 2021 et 2024, face à l'urgence climatique, la banque a intensifié ses opérations en élargissant ses collections arboricoles, en rapatriant des variétés autochtones tunisiennes anciennes autrefois stockées à l'étranger, et en multipliant des souches rustiques de céréales et de cultures fourragères. Ces avancées ont permis le transfert direct de matériel végétal robuste aux agriculteurs locaux, sécurisant la biodiversité agricole et réduisant à la fois le besoin en intrants chimiques et la dépendance aux systèmes d'irrigation à forte intensité énergétique

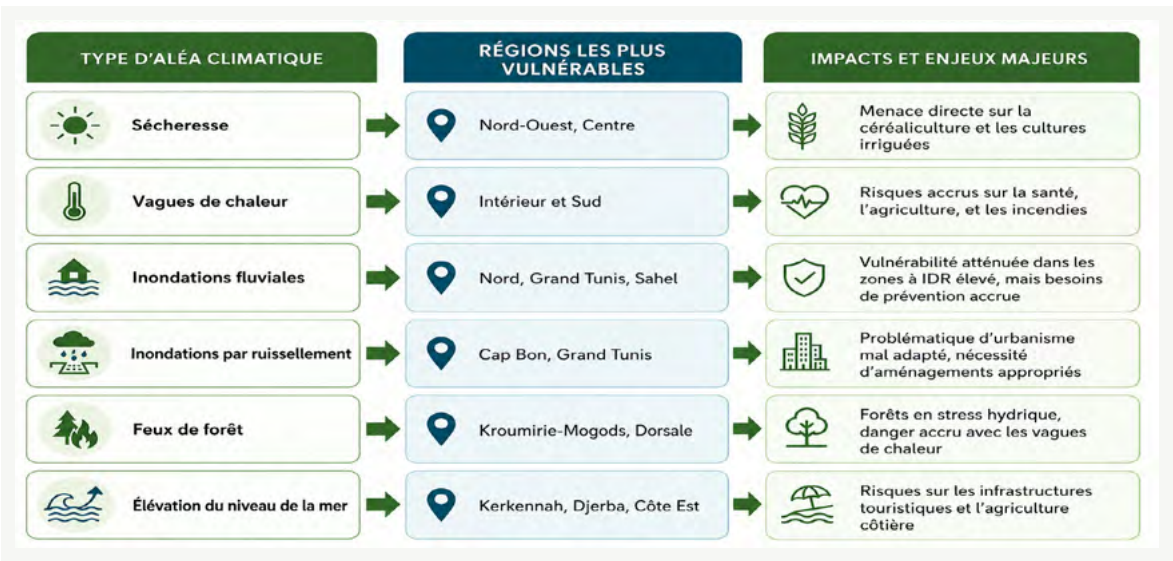


Les émissions nettes passeraient d'environ 35 MteCO₂ en 2010 à 30.2 MteCO₂ en 2025 et 47,5 MteCO₂ en 2035 selon le scénario BaU et 23,2 MteCO₂ selon le scénario de la CDN3.0 (conditionnel et inconditionnel).

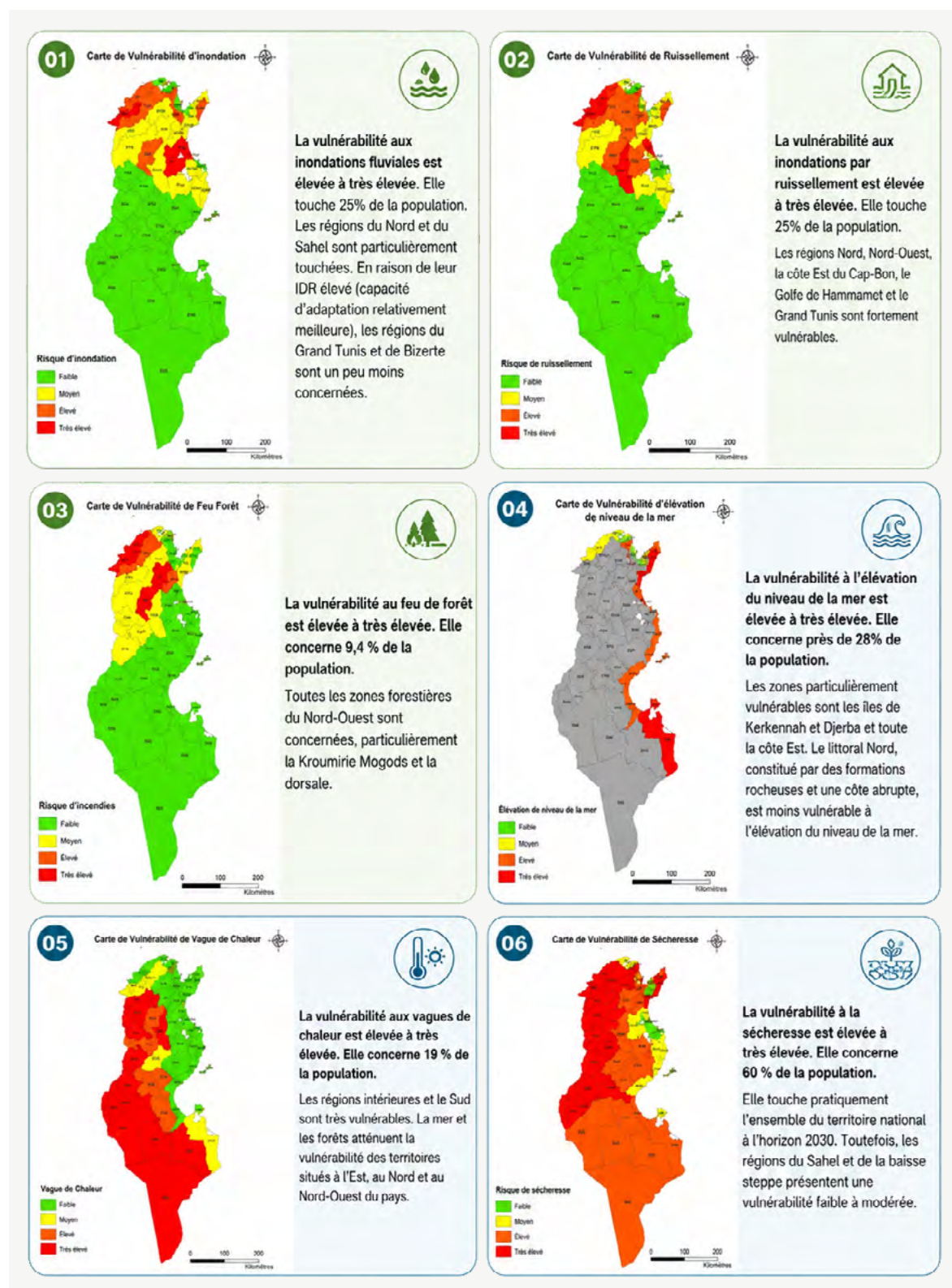


Etude: Analyse de la vulnérabilité socio-économique du territoire national au changement climatique et évaluation des impacts sur l'économie tunisienne

Encadré 1. Vulnérabilité des différentes régions du pays aux aléas climatiques



Encadré 2. Carte de vulnérabilité aux six aléas climatiques, ajustée par l'IDR



14 VIE AQUATIQUE



VIE AQUATIQUE

1. Réalisations par rapport à 2021

Depuis 2021, la Tunisie a consolidé son architecture institutionnelle et technique pour répondre aux défis hydriques tout en renforçant son rôle régional, avec des retombées positives pour les écosystèmes marins. Sur le plan juridique, l'article 48 de la Constitution de 2022 garantit le droit à l'eau potable, imposant à l'État l'obligation d'assurer l'accès et de préserver les ressources.

Un projet en cours de révision Code des Eaux, modernisant la législation de 1975, affirme l'eau comme bien public non cessible, posant ainsi une assise normative pour une gestion durable des ressources hydriques, essentielle à la réduction des pressions sur les milieux côtiers.

Par son rayonnement régional, la Tunisie a été désignée hub pour tester le Système d'Appui à la Décision de l'ODD 6 (SAD ODD). Cet outil modélise l'impact des politiques hydriques sur les eaux douces, contribuant indirectement à réduire les pollutions telluriques en mer Méditerranée (cible 14.1). Il aide également à préserver les aquifères côtiers contre l'intrusion saline, protégeant ainsi les zones humides et les écosystèmes marins (cibles 14.2 et 14.5). Enfin, il facilite l'harmonisation régionale du suivi des ressources partagées

et renforce la capacité nationale à porter des solutions transfrontalières.

À l'échelle diplomatique, un accord trilatéral (Tunisie-Algérie-Libye) signé en avril 2023 a sécurisé la gestion conjointe du Système Aquifère du Sahara Septentrional (SASS), soulignant le rôle central de la Tunisie dans la gouvernance des ressources partagées. Parallèlement, l'aide publique au développement a progressé pour atteindre 222 millions de dollars, fournissant un appui financier international significatif aux réformes et investissements.

Sur le plan des infrastructures et des performances opérationnelles, la Tunisie a mobilisé 332,5 millions de dollars auprès de la Banque mondiale pour la réhabilitation des réseaux de la SONEDE, incluant l'installation de compteurs intelligents destinés à améliorer la gestion de la demande et la détection des pertes. Le pays affiche par ailleurs un taux d'épuration très élevé de 99,3% en 2024-2025 pour les eaux collectées par l'ONAS, témoignant d'une capacité de traitement robuste pour les effluents urbains.

Certaines actions issues du périmètre de l'ODD 6 ont des retombées directes sur la protection des écosystèmes marins et littoraux, contribuant ainsi aux cibles de l'ODD 14.

D'abord, le projet de modernisation de la station d'épuration (STEP) de Sud Mélian à Ben Arous intègre des traitements tertiaires visant à réduire les rejets polluants en milieu côtier et ainsi limiter les perturbations des habitats littoraux.

De plus, la stratégie REUSE 2050 prévoit l'injection d'eaux traitées de haute qualité pour la recharge des nappes phréatiques, ce qui constitue un levier crucial pour contrer l'intrusion saline et préserver l'équilibre des zones côtières vulnérables.

De même, une révision réglementaire est en cours pour transformer la norme nationale sur la réutilisation des eaux en un décret d'application plus contraignant, permettant de mieux protéger les milieux récepteurs, y compris les zones humides et littorales, et d'assurer des pratiques de réutilisation compatibles avec la conservation marine (cibles 14.1 et 14.2).

Par ailleurs, la Tunisie a engagé plusieurs mesures directement dédiées à l'ODD 14, couvrant la gestion des écosystèmes marins et côtiers, la réglementation de la pêche, la préservation des zones marines et les retombées économiques de l'exploitation durable des ressources marines. Le pays dispose de 72 Zones Clés pour la Biodiversité (ZCB) représentant 1 395 378 hectares, soit 8,5% du territoire national.

En matière d'aménagement du territoire intégrant la biodiversité, la protection des écosystèmes marins et côtiers est une priorité. Les schémas directeurs d'aménagement couvrent les zones sensibles et les ZCB ; treize schémas sur dix-neuf ont été élaborés, concernant notamment le Cap Bon, l'extrême Nord de Bizerte, l'île de Djerba et les steppes. Un nouveau Schéma Directeur d'Aménagement du Territoire National (SDATN) à l'horizon 2050 est en cours de préparation depuis 2025.

S'agissant de la réglementation de la pêche et de la lutte contre les pratiques destructrices, plusieurs textes ont été adoptés : un arrêté organise la pêche maritime de plaisance (JORT n°2025-048) ; la pêche de l'espadon est interdite du 1er janvier au 31 mars

(arrêté n°2024-157) ; de nouvelles dispositions régissent la pêche et l'engraissement du thon rouge (arrêté n°2025-42). La loi n°2009-17 institue un repos biologique dans le secteur de la pêche et son financement. Une surveillance spécifique est exercée sur la pêche au chalut benthique « Kiss » dans le golfe de Gabès.

Pour la préservation des zones marines et côtières, la Tunisie a élaboré une stratégie nationale de transition écologique ainsi qu'une stratégie de conservation de la biodiversité marine et côtière à l'horizon 2030, dans le cadre du Programme d'action stratégique post-2020 pour la Méditerranée (Post-2020 SAPBIO).

Une étude stratégique du secteur de la pêche et de l'aquaculture à l'horizon 2030 a été réalisée. Le programme ADAPT (2020-2028), doté de 70 millions d'euros financés par l'Union européenne, soutient la pêche artisanale.

L'Institut National des Sciences et Technologies de la mer (INSTM) réalise régulièrement des évaluations des stocks halieutiques. Les capacités de recherche sont renforcées par l'IRESA et la DGRST, permettant l'inventaire de la faune et flore marine et la surveillance des espèces. Deux réalisations majeures sont à signaler : la création du Réseau tunisien de pêche artisanale durable, et un projet pilote mené en 2025 par le WWF Afrique du Nord et le gouvernement britannique dans le golfe de Gabès, visant à réduire l'empreinte carbone des bateaux de pêche artisanale, améliorer la gouvernance et promouvoir des pratiques durables.

Concernant les retombées économiques de l'exploitation durable des ressources marines, le nombre de pêcheurs artisanaux est stable, autour de 36 000, et 7 000 femmes pratiquent la pêche à la palourde sur les côtes tunisiennes.

La pêche fixe à la Charfiya, pratiquée aux îles Kerkennah et Djerba, est une méthode ancestrale, saisonnière et sélective inscrite au patrimoine culturel immatériel de l'humanité par l'UNESCO en 2020.

La Tunisie a mis en œuvre un plan d'action national contre la résistance aux antimicrobiens selon l'approche One Health, un plan de surveillance des résidus d'antibiotiques dans les poissons d'élevage, ainsi que des stratégies nationales d'économie verte, bleue et circulaire. L'ONUDI a conduit une analyse de l'économie circulaire bleue dans l'aquaculture (2020-2021) pour améliorer les techniques d'alimentation et réduire la pollution organique. Le programme SwitchMedII, financé par l'Union Européenne, appuie ces actions.

Enfin, des pratiques ancestrales de gestion de l'eau et des sols contribuent indirectement à la protection du milieu marin: les Jessours dans le Sud, les Tabias, les Meskats dans le Sahel, la technique des Mgouds pour la valorisation des eaux de crues, et les citernes de collecte des eaux pluviales. La Tunisie a également adopté un plan d'action pour la convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants, la stratégie « Littoral Sans Plastiques – LISP » (2022), la stratégie nationale de gestion durable des déchets ménagers (2020-2035) et la stratégie nationale d'économie verte à l'horizon 2030.

2. Défis et obstacles

Le secteur de la pêche et de l'aquaculture en Tunisie traverse une crise multifactorielle liée à des pressions environnementales, économiques et structurelles. Les ressources halieutiques subissent une surexploitation critique.

L'augmentation de la demande, stimulée par le tourisme et l'exportation, menace le renouvellement des stocks. Ce phénomène est aggravé par la pêche illicite, non déclarée et non réglementée.

Parallèlement, le pays soutient les petits pêcheurs des îles Kerkennah via les projets DEVLOK et Charfia Road, qui lient la pêche artisanale à l'écotourisme pour éliminer les intermédiaires. Cette démarche intègre des coopératives féminines et préserve la technique traditionnelle de la Charfiya, classée à l'UNESCO. Enfin, la ratification du protocole de la Convention de Barcelone consolide la coopération transfrontalière.



BONNE PRATIQUE



Valorisation du Crabe Bleu: L'invasion du crabe bleu en Tunisie, déclenchée en 2014 par le réchauffement des eaux méditerranéennes, constitue l'une des crises biologiques les plus marquantes de la dernière décennie. Après une phase d'adaptation entre 2017 et 2020, le pays a su transformer cette menace en une véritable opportunité industrielle. Entre 2021 et 2024, une trentaine d'usines de transformation se sont modernisées, permettant de valoriser le crustacé sous forme de chair décortiquée ou de plats préparés, plutôt que de l'exporter brut. Cette maturité commerciale s'est traduite en 2024 par l'exportation de 6,07 mille tonnes de crabe pour une valeur de 75,9 millions de dinars, principalement à destination de l'Asie, suivie de l'Amérique, de l'Europe et de l'Australie. Au-delà de cette réussite économique, cette crise a engendré de profonds bouleversements sociaux, particulièrement dans le golfe de Gabès et les îles Kerkennah. La prolifération du crabe dans les eaux peu profondes a dévasté les gisements de palourdes, privant plus de 4 000 femmes collectrices de leur activité principale. Face à cet effondrement, des programmes d'aide internationaux, tels que le PNUD et le projet européen BLEU-ADAPT, ont été déployés. À l'instar de la reconversion réussie des pêcheurs hommes, ces initiatives ont permis de former ces artisanes à la fabrication de nasses adaptées et à la valorisation des sous-produits du crabe, scellant le passage d'une gestion de crise à la consolidation d'un marché porteur..



15 VIE TERRESTRE



PRÉSERVER ET RESTAURER LES ÉCOSYSTÈMES TERRESTRES

1. Réalisations par rapport à 2021

Depuis 2021, la Tunisie a enregistré des progrès importants au titre de l'ODD 15, notamment dans la planification territoriale, la protection de la biodiversité et la restauration des terres dégradées.

Dans le cadre des cibles 15.1 et 15.9, 19 zones sensibles nationales ont été identifiées comme nécessitant des schémas directeurs d'aménagement, et 13 disposent déjà de documents finalisés. Cette dynamique s'est renforcée en 2025 avec le lancement de la préparation du Schéma Directeur d'Aménagement du Territoire National (SDATN) à l'horizon 2050, qui vise une vision plus intégrée et durable du territoire.

La Tunisie a aussi consolidé ses acquis en matière de biodiversité, avec l'identification de 72 Zones Clés pour la Biodiversité couvrant environ 8,5% du territoire, ainsi que 52 îles et îlots écologiques, 10 lagunes littorales et 28 zones humides classées Ramsar. Ces avancées ont été accompagnées par la formation de 110 cadres aux outils de planification durable en 2023, ce qui renforce les capacités institutionnelles de mise en œuvre.

Sur les cibles 15.2 et 15.3, la restauration des terres dégradées a connu une progression tangible. Entre 2020 et 2023, 31 515 hectares ont été restaurés sur 55 084 hectares programmés, soit un taux de réalisation de 55%. Par ailleurs, 230 388 hectares ont bénéficié de mesures de conservation des eaux et des sols. La proportion des terres protégées et consolidées par la DGACTA est passée de 62,45% en 2022 à 68,91% en 2023, puis à 72,89% en 2024, ce qui traduit une amélioration régulière de la gestion durable des sols.

La conservation des écosystèmes terrestres et marins s'est également renforcée au titre de la cible 15.4. La Tunisie dispose d'un réseau de 17 parcs nationaux, 27 réserves naturelles, 4 réserves de faune et 4 aires marines et côtières protégées, soit 44 aires protégées reconnues. En parallèle, 12 zones côtières sensibles ont été identifiées pour une protection renforcée, dont 4 sont déjà en procédure avancée de classement. Dans le même esprit, la cible 15.5 a progressé grâce à l'inventaire actualisé de la biodiversité, avec 70 espèces de l'herpétofaune recensées en 2022 et plus de 60 espèces marines endémiques suivies en 2024.

2. Mesures engagées en faveur de l'ODD 15

Pour renforcer sa gouvernance environnementale et sa résilience écologique, la Tunisie a déployé plusieurs mesures structurantes, alignées sur les ambitions de l'ODD 15. D'abord, en réponse aux cibles 15.1, 15.2 et 15.3, la préparation du Schéma Directeur d'Aménagement du Territoire National (SDATN 2050) s'impose comme un levier central de planification durable.

Ce projet s'articule avec des actions concrètes de restauration des terres pour viser la neutralité en matière de dégradation. Ainsi, 12 018 hectares ont déjà été réhabilités dans le Centre-Ouest et le Nord-Ouest.

De plus, la planification prévoit la restauration de 33 200 hectares de paysages forestiers, incluant 9 000 hectares de pinède à Kasserine et 6 000 hectares dans la zone d'Ichkeul. Ensuite, au titre des cibles 15.4, 15.5 et 15.7, l'accent a été mis sur la préservation des écosystèmes et la lutte contre l'exploitation non durable.

Le gouvernement a ainsi soutenu 1 774 pêcheurs, indemnisé 136 unités de pêche pour le repos biologique, et versé plus de 6,59 millions de dinars de subventions. Parallèlement, la généralisation des systèmes de surveillance VMS, subventionnés à 50%, renforce la gestion durable des ressources.

Par ailleurs, la digitalisation appuie la cible 15.9 en optimisant le suivi de la biodiversité. Entre 2022 et 2026, la Tunisie a publié en ligne les données de 72 Zones Clés pour la Biodiversité, intégré le registre mondial GRIIS, et développé des outils cartographiques interactifs sur ArcGIS pour anticiper la propagation des espèces invasives.

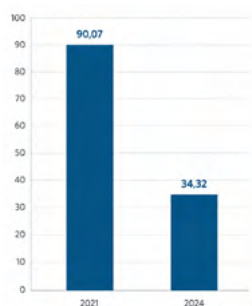
Enfin, la mobilisation de financements internationaux soutient les cibles 15.a et 15.b. Les interventions majeures incluent 70 millions d'euros du programme ADAPT, des appuis de la BAD via le projet PARFD, et une coopération technique avec la FAO, consolidant ainsi la foresterie et l'agriculture durables.



BONNE PRATIQUE



Partenariats Public-Privé (RSE): Le programme «Tounes T3ich»: en coordination étroite avec la Direction Générale des Forêts (DGF), l'entreprise finance le reboisement de 30 hectares à Béja en 2025, une intervention ciblant des zones ravagées par les incendies qui s'ajoute aux 224 hectares plantés via ce mécanisme en 2025, déjà restaurés à Bargou et Béja. Ce modèle de financement hybride répond concrètement à la Cible 15.b de l'ODD 15 en mobilisant des ressources privées pour pallier les contraintes budgétaires de l'État, assurant ainsi la préservation à long terme de la biodiversité et des ressources hydriques tunisiennes.



Les actions de restauration et de préservation en progression depuis 2021:

31 515 ha: Superficie totale de terres dégradées restaurées

230 388 ha: Superficie couverte par des mesures d'aménagement préventives (CES) pour éviter la dégradation

2,2 millions ha: Cible nationale volontaire de neutralité en matière de dégradation des terres à l'horizon 2030

52 sites protégés officiels

16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES



PROMOUVOIR L'AVÈNEMENT DE SOCIÉTÉS PACIFIQUES ET OUVERTES AUX FINS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

1. Réalisations par rapport à 2021

Depuis 2021, la Tunisie a enregistré des avancées notables dans le cadre de l'ODD 16, notamment en matière de protection des droits, de justice et de modernisation administrative. Le nombre de victimes pour 100 000 habitants est ainsi passé de 9 en 2021 à 4 en 2024, ce qui traduit une amélioration sensible de la cible 16.2.2.

Dans le même sens, le taux de récidive des mineurs dans les centres de rééducation a reculé de 24,40% en 2023 à 21,41% en 2024, indiquant des progrès dans la protection de l'enfance et la réinsertion.

De plus, l'accès à l'aide légale s'est également amélioré, avec un taux de réponse aux demandes atteignant 71% en 2022, et une projection de 74% en 2026. Depuis Mars 2021, cette aide est devenue obligatoire pour les victimes de violences faites aux femmes, renforçant ainsi l'effectivité du droit à la protection.

En matière de participation citoyenne, le système e-people [1] a vu ses requêtes passer de 265 en 2020 à 559 en 2025, tandis que plus de 534 000 citoyens ont participé à la consultation nationale électronique de 2022.

La digitalisation de l'administration constitue en effet l'un des acquis les plus marquants. L'identité numérique, lancée en 2022, permet désormais d'accéder aux portails étatiques, de signer électroniquement des documents et d'obtenir certains actes officiels en ligne. Le Registre National des Entreprises et la télé-déclaration fiscale se sont aussi imposés comme des services de référence. Enfin, la plateforme TUNEPS a renforcé la transparence des marchés publics en centralisant les achats de l'État.

2. Mesures engagées en faveur de l'ODD 16

Plusieurs réformes ont été engagées pour consolider la paix, la justice et des institutions plus efficaces. Le Décret n°2021-3 sur l'Open Data, complété par la Circulaire n°4 de 2024, a élargi la publication des données administratives sur la plateforme nationale data.gov.tn, renforçant ainsi la transparence et l'accès à l'information publique. La publication des rapports d'audit dans le cadre du partenariat pour un gouvernement ouvert s'inscrit dans la même logique de redevabilité.

Sur le plan juridique et institutionnel, la lutte contre la corruption a été profondément restructurée avec la fermeture de l'INLUCC

en 2021 et l'instauration du mécanisme de réconciliation pénale par le Décret-loi n°2022-13. Parallèlement, la justice a été modernisée à travers l'introduction de mesures alternatives, comme le bracelet électronique pour certaines infractions, et la création de bureaux d'accompagnement pour améliorer l'accessibilité du service judiciaire.

La Tunisie a aussi mis en place des outils de prévention et de gouvernance plus intégrés. La méthodologie SCRM de gestion des risques de corruption sectorielle est déployée dans des secteurs sensibles comme l'eau, la santé et les transports.

En outre, la Stratégie nationale 2021-2027 de prévention de l'extrémisme renforce l'approche préventive et la coopération internationale, tandis que l'adhésion à 15 instruments sur 19 confirme l'alignement du pays sur les standards internationaux.

3. Défis et obstacles

En dépit de ces avancées, des défis majeurs restent à relever. Le premier concerne la

parité dans les instances de décision. Si les femmes occupent 29,2% des sièges à l'Assemblée des représentants du peuple, elles ne représentent que 13% au Conseil national des régions et des districts. Cette sous-représentation limite l'effectivité de l'ODD 16 en matière d'inclusion et de gouvernance équitable.

Le deuxième défi tient à l'interopérabilité incomplète entre les administrations. La fragmentation numérique réduit l'efficacité des services publics, freine la circulation de l'information et limite l'impact des réformes de transparence.

De même, malgré les progrès de l'aide légale, un accès réellement universel reste à consolider, notamment pour les populations les plus vulnérables. Enfin, la surpopulation carcérale demeure une contrainte importante, malgré les mesures alternatives mises en place. Cette pression sur le système pénitentiaire montre que la modernisation institutionnelle doit encore s'accompagner d'une réforme plus profonde de la chaîne pénale, de la prévention des infractions et de la réinsertion.



BONNE PRATIQUE

- **La méthodologie SCRM (Sectoral Corruption Risk Management):** Cette méthodologie a été déployée en Tunisie par le ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche, en partenariat avec le PNUD, à partir de 2022 afin de sécuriser le secteur stratégique de l'eau. Cet outil de gouvernance intégrée a permis, lors des ateliers de 2023, de cibler les risques majeurs et de renforcer la transparence du service public. Ses actions clés se sont concrétisées entre 2024 et 2025 par la numérisation des demandes d'autorisations de forage, la sécurisation des marchés publics hydrauliques, et l'assainissement de la gestion des ressources humaines. En 2026, face aux urgences climatiques, la démarche s'est intensifiée avec une lutte stricte contre les branchements anarchiques responsables des coupures, tout en s'étendant progressivement à d'autres ministères clés, à l'image du secteur de la santé.



[1] Le système e-people Tunisia (ou «*ع-مواطن*») est une plateforme gouvernementale en ligne, gérée par la Présidence du Gouvernement, qui modernise la relation entre les citoyens et l'administration publique tunisienne. Cet outil interactif permet de déposer des requêtes, de suivre l'avancement des réclamations en temps réel, de suggérer des pistes d'amélioration pour les services publics et de dénoncer de manière sécurisée les cas de corruption. Accessible de façon classique ou via l'identité numérique mobile E-Houwiya, le système fait actuellement l'objet d'une modernisation majeure (version V2) en partenariat avec l'agence coréenne KOICA afin d'optimiser le traitement des demandes et d'élargir ses canaux digitaux de communication.

17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS



PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS

Réalisations par rapport à 2021

Depuis 2021, la Tunisie a poursuivi ses efforts au sein de la communauté internationale visant au renforcement des mécanismes de partenariat mondial pour la récupération post-covid et l'accélération de la réalisation du développement durable. A cet effet, La Tunisie a continué à bénéficier de l'appui de ses partenaires financiers et techniques à travers la mise en œuvre de projets de coopération qui concourent à la réalisation des ODD.

Parallèlement et compte tenu de l'engagement de longue date de la Tunisie en faveur de la solidarité internationale et dans le cadre de sa politique de renforcement de la coopération sud-sud et triangulaire, elle a continué à apporter son assistance technique et à partager son expérience dans nombre de domaines du développement durable avec plusieurs pays du continent.

Convaincu du rôle primordial du multilatéralisme pour « ne laisser personne pour compte » notamment en temps de crises, la Tunisie a placé l'année 2025 sous le thème « le renforcement de l'action multilatérale et du partenariat avec le système des Nations unies » et a organisé à cet effet plus de dix événements à portée nationale, régionale et

internationale, visant à promouvoir l'action multilatérale selon une approche fondée sur la modernisation des mécanismes de coopération internationale, pour un monde plus équitable et plus juste.

Depuis 2021, la trajectoire de l'ODD 17 révèle un renforcement progressif de l'autonomie budgétaire, accompagné d'une restructuration efficace des engagements financiers et d'une mobilisation accrue des ressources. Toutefois, cette dynamique reste limitée par des insuffisances juridiques, institutionnelles et statistiques qui restreignent l'efficacité et la durabilité des partenariats sur le long terme.

Mobilisation des ressources fiscales internes

L'indicateur 17.1.1 montre une hausse continue des ressources fiscales, passant d'environ 35 milliards de dinars (TND) en 2021 à près de 50 milliards TND en 2025, avec une stabilisation autour de 30% du PIB depuis 2022, ce qui annule le recul post COVID enregistré en 2021 et témoigne d'un niveau élevé et soutenu de collecte. L'objectif est ainsi considéré comme atteint. Les principaux obstacles tiennent à un manque de coordination entre les administrations fiscales, une bureaucratie

lourde et a des lenteurs administratives persistantes, ce qui fragilise l'efficacité du système.

Le levier principal réside dans un vaste processus de modernisation fiscale, soutenu par la Banque mondiale et l'Union Européenne, qui vise à élargir l'assiette fiscale et à renforcer la collecte. On observe en parallèle une accélération des partenariats techniques internationaux spécifiquement dédiés au renforcement des capacités de collecte.

Financements additionnels et aide internationale

La part des recettes fiscales internes dans le financement du budget national est passée de 88% en 2021 à 91% en 2025 (cibles 17.2 et 17.3) en permettant à la Tunisie de mobiliser ses ressources internes. Cette situation s'est renforcée par la progression de l'Aide Publique au Développement ayant augmenté d'environ 20% depuis 2021.

De nouveaux modèles de Partenariat Public Privé (PPP), qui ont également catalysé près d'un milliard de dinars d'investissements privés dans des infrastructures vertes et de l'énergie solaire. Néanmoins, les financements à long terme nécessitent sont fragmentés et instables. De plus, le coût élevé des technologies et de la volatilité des marchés, qui limitent la bancabilité des projets privés, en particulier dans les énergies renouvelables constituent une contrainte additionnelle. Cette dynamique accélère les flux de capitaux privés vers les infrastructures durables, mais elle requiert un cadre légal plus incitatif pour les investisseurs étrangers. Par ailleurs, l'indicateur 17.4.1 indique que l'objectif de la restructuration de la dette extérieure est en bonne voie grâce à une dette totale restructurée de 2 milliards de dollars. Ces marges budgétaires supplémentaires ont été mobilisées pour financer des programmes sociaux de réduction de la pauvreté, créant une synergie avec l'ODD 1.

Commerce et investissements envers les territoires vulnérables

La signature d'accords internationaux alignés sur les normes de l'OMC et à l'entrée de nouveaux investisseurs étrangers dans les infrastructures tunisiennes en 2024 ont renforcé la progression pour la réalisation des cibles 17.5.1, 17.10 et 17.11. En effet, la Tunisie a accéléré en 2025 l'alignement de sa politique commerciale sur les normes de l'OMC, notamment à l'issue de son 4e Examen des politiques commerciales tenu en novembre 2025. Ce processus a été accompagné d'une dynamique législative importante visant à renforcer l'attractivité du pays et à capter de nouveaux investissements étrangers dans les secteurs industriels, énergétiques et logistiques. Dans ce cadre, les partenaires internationaux ont encouragé la Tunisie à rejoindre l'Initiative plurilatérale sur la Facilitation de l'investissement pour le développement (FID), afin d'améliorer la transparence et l'efficacité des services publics.

Sur le plan des investissements, la Tunisie a restructuré sa gouvernance en regroupant ses agences au sein de la Haute Autorité de l'Investissement, ce qui a contribué à la hausse des flux des IDE, atteignant 3,57 milliards de dinars en 2025 (+30,3%) avec un objectif de 4 milliards en 2026.

Ces investissements se concentrent principalement dans les infrastructures industrielles (62%), les infrastructures logistiques côtières (64%) et les énergies renouvelables, en forte progression de +40% au premier trimestre 2026. Les principaux partenaires restent la France, l'Allemagne et l'Italie, dans une logique de nearshoring et d'intégration aux chaînes de valeur européennes.

De plus, des leviers de transformation résident dans l'instauration d'avantages fiscaux ciblés et de zones économiques spéciales (ZES), qui orientent les investissements directs étrangers vers le tourisme durable et les technologies de l'information dans les régions rurales et défavorisées, renforçant ainsi la dimension territoriale et inclusive de l'ODD 17.

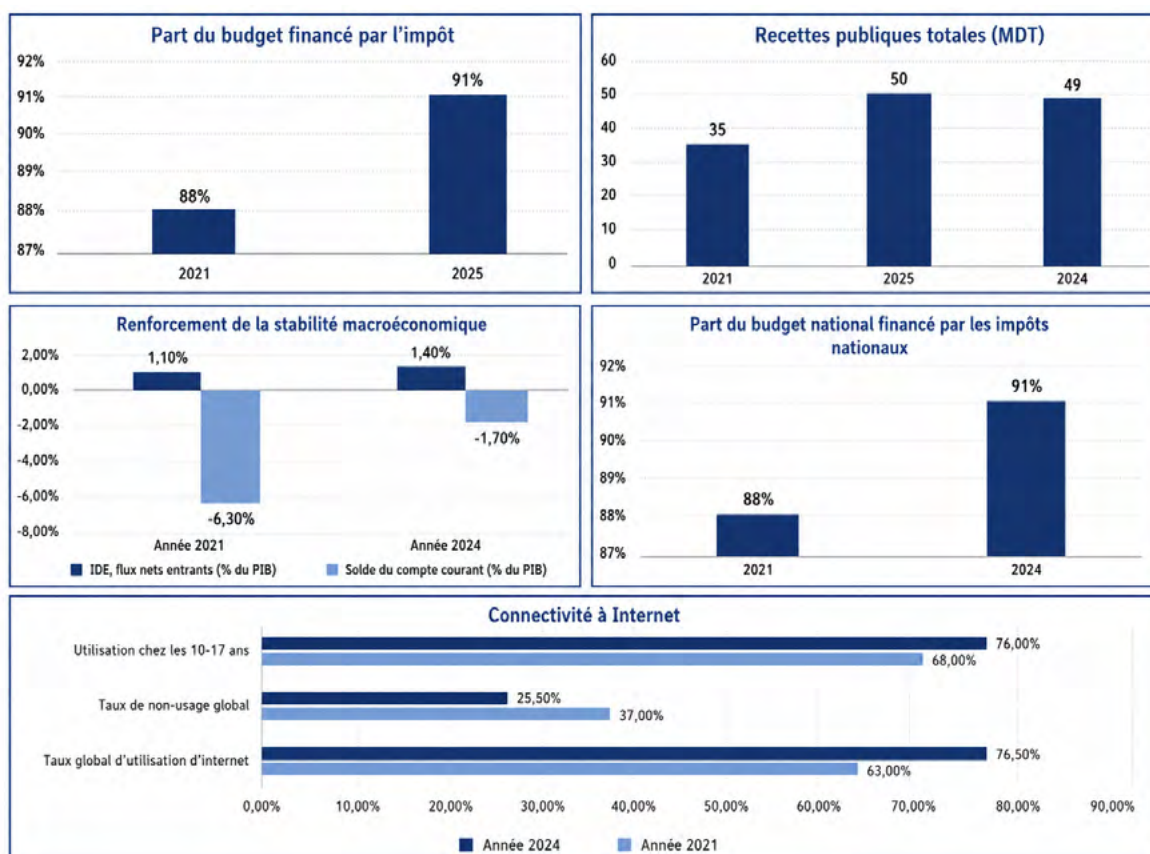
Cohérence stratégique et partenariats multipartenaires

Sur ce plan de l'analyse, les indicateurs 17.15.1, 17.17.1 et 17.18.1 sont jugés «en bonne voie». Une multiplication des alliances stratégiques entre l'État, le secteur privé et les ONG pour financer des projets à fort impact environnemental (eau, assainissement, climat) est tissée depuis 2021, témoignant d'une sophistication croissante des partenariats multipartites. Des partenaires stratégiques tels que la Banque Africaine de Développement et le PNUD ont consacré 53 millions de dollars entre 2021 et 2024 pour renforcer la résilience socioéconomique et la gestion des crises climatiques et aider la Tunisie à recentrer ses stratégies et appuyer le secteur privé.

De plus, le financement du développement s'est progressivement orienté vers l'économie verte, afin de capter de nouveaux instruments financiers internationaux. La réévaluation des besoins climatiques à 19,4 milliards de dollars sur la décennie 2021-2030 a conduit le PNUD et la GIZ et d'autres partenaires à concentrer leurs interventions sur

l'efficacité énergétique, l'adaptation agricole et les infrastructures résilientes au climat. De nouveaux mécanismes de financement hybride, tels que l'instrument VAIR et le projet GreenTech, déployés via la Caisse des Dépôts (CDC) et l'Union Européenne, soutiennent l'agriculture intelligente, l'économie circulaire et les start-up innovantes, en combinant financement public, subventions et coinvestissements privés.

L'un des défis les plus critiques réside dans la difficulté à mesurer les flux exacts de financements, tant publics que privés, en raison de la grande diversité et de la fragmentation des sources d'information. Cette lacune empêche une évaluation rigoureuse de la mobilisation des ressources financières destinées au développement. Parallèlement, une invisibilité statistique est constatée au niveau local et rural, marquée par précises insuffisantes sur l'impact réel de l'aide internationale dans ces zones, ce qui rend difficile la vérification de l'efficacité des programmes et le respect de l'engagement de «ne laisser personne de côté».





ANNEXES

10.2

10.2 ANNEXE: RÉSULTATS DE LA PRIORISATION DES CIBLES « PAR ODD »

L'optimisation méthodologique de la sélection prioritaire de des cibles pour la Revue Nationale Volontaire (RNV) 2026 s'est structurée autour d'un Processus Participatif Délibératif (PPD).

Cette démarche méthodologique est ainsi ancrée dans une triple exigence: le polycentrisme institutionnel, la délibération argumentative et la participation inclusive. L'objectif fondamental est de franchir la simple sommation des avis individuels pour converger vers l'intérêt général, tout en harmonisant les impératifs techniques avec les spécificités territoriales et sectorielles du contexte tunisien.

Déroulement du processus de priorisation

L'architecture du processus de priorisation s'organise en une séquence d'étapes successives, conçues pour identifier et hiérarchiser les cibles stratégiques des 17 ODD au sein des commissions techniques dédiées. Cette ingénierie méthodologique articule des évaluations individuelles d'experts, des phases de consolidation collective et des séances de délibération croisée avec le Comité de Pilotage (COPI). La finalité de ce dispositif est de dégager une vision harmonisée et souveraine, en phase avec la conjoncture économique, sociale, environnementale et de gouvernance, tout en tenant compte des disparités territoriales.

Étape 1: La consultation individuelle des experts

La phase initiale a sollicité l'expertise sectorielle des membres des 17 commissions techniques (une commission par ODD). Chaque membre a procédé de manière individuelle à l'évaluation d'une grille matricielle des cibles, adossée à trois critères fondamentaux: la pertinence, la faisabilité et le potentiel catalytique. Sa tâche consistait à attribuer une note de 1 à 5 à chaque dimension pour chaque cible. Cette modalité visait à garantir la neutralité des évaluations techniques, en affranchissant les jugements de toute influence collective immédiate. **Cette consultation a permis de recueillir 125 contributions via un questionnaire numérique, matérialisant un taux de réponse de 94% sur la cohorte de référence (établie à 133 praticiens ayant suivi la session de formation du 13 mars 2026).**

Étape 2: La consolidation au niveau des commissions sectorielles

Les évaluations individuelles ont fait l'objet d'une première consolidation par le biais d'une agrégation linéaire non pondérée, formalisant ainsi un score collectif préliminaire. Cette opération aboutit à une cartographie préliminaire des priorités techniques par pôle d'action (Économique, Social, Environnemental et Gouvernance).

Afin de garantir la cohérence et un caractère scientifique de l'analyse, les résultats collectifs bruts sont soumis à un traitement statistique de normalisation par le calcul du Z-score. Cette standardisation s'avère indispensable pour convertir des données hétérogènes en variables métriques comparables d'une cible à l'autre. Le recours au Z-score remplit ici deux fonctions analytiques majeures:

- **Neutralisation des écarts de variance:** Cette technique empêche qu'une cible caractérisée par une forte dispersion des réponses ne biaise l'équilibre global de l'analyse finale.
- **Perméabilité à la comparaison inter-cible:** La transformation des scores bruts en valeurs centrées sur zéro (0) permet de mesurer et de comparer, de façon relative et objective, l'intensité de la priorité technique attribuée à chaque cible.

Étape 3: Le croisement délibératif sous l'égide du COPIL

Après arbitrage du Comité de Pilotage, les résultats et les argumentaires issus des commissions font l'objet d'une confrontation analytique par le biais d'une démarche de 'Delphi croisé qualitatif'. Ce dispositif de concertation est calibré pour identifier les zones de convergence et opérer les arbitrages nécessaires entre les grands pôles sectoriels et les leviers d'accélération (innovation, mécanismes de financement). Ce processus harmonise les contributions techniques avec les orientations institutionnelles au profit de l'intérêt général. À ce titre, la session de validation des résultats a permis de parachever la démarche de priorisation et d'intégrer l'ensemble des contributions et amendements formulés.

Étape 4: La validation souveraine

La phase ultime consacre la validation souveraine des cibles prioritaires. Cet arbitrage final garantit l'alignement des choix stratégiques avec les priorités nationales, mettant ainsi les bases de politiques publiques résilientes et adaptées aux réalités du pays. A cet égard, le choix basé sur la règle de quotas par commission permet de sélectionner deux cibles par ODD, celles les mieux classées en termes de Z-score. Une exception est opérée pour l'ODD 3. Dans ce sens, les délibérations ont conduit à la priorisation de **la cible 3.4** dédiée aux maladies non transmissibles en dépit d'un classement défavorable.

Encadré N°1. Outil méthodologique et critères de sélection

Le Z-score est un outil statistique intéressant et simple qui standardise les données pour permettre la comparaison directe de variables aux unités ou échelles différentes. En mesurant l'écart d'une valeur par rapport à la moyenne en nombre d'écarts-types, il offre une interprétation universelle immédiate et facilite le calcul des probabilités via la loi normale. Cet indicateur s'avère également performant pour détecter rapidement les valeurs aberrantes et prédire les risques de dispersion d'avis.

Sa formule mathématique est donnée par:

$$Z = (X - \mu) / \sigma$$

Où

X représente le score brut d'une cible,

μ la moyenne des scores totaux de l'ensemble des cibles de l'ODD

σ l'écart-type de ces scores au niveau de l'ODD

Cette normalisation, théorisée par Altman (1967) et Hair et al. (2019) élimine les effets d'échelle et de variance hétérogène, facilitant ainsi le classement objectif des cibles en priorisation multicritère. Dans le contexte de notre démarche, le Z-score a été calculé sur les scores totaux agrégés (pertinence + faisabilité + qualité catalytique), permettant d'identifier les cibles prioritaires: un Z-score positif élevé signalant ainsi une priorité supérieure, tandis qu'un Z-score négatif indique une moindre priorité. Cette approche, validée en analyse décisionnelle pour renforcer la robustesse du classement face à des distributions non uniformes, tout en préservant les relations relatives entre observations.

De plus, les résultats quantitatifs sont soumis à une triangulation qualitative en confrontant systématiquement le top classement quantitatif aux informations recueillies dans les canevas SWOT administrés. L'objectif ultime est d'adopter une approche mixte et séquentielle: priorisation quantitative appuyée par une démarche qualitative et renforcée par un arbitrage final avec le COPIL.

Il convient de souligner qu'à ce stade, le principe d'un arbitrage par quotas a été formellement validé: la sélection porte sur les deux cibles classées en premier dans chaque ODD, sauf pour l'ODD 3. En effet le consensus délibératif a induit un changement significatif.

Afin de faciliter la lecture, les cibles de chaque ODD sont classées selon leurs Z scores. Celles colorées en vert les cibles ayant des Z-scores positifs et éloignés de zéro. Elles sont les cibles prioritaires et stratégiques au vu des résultats de cette consultation. Celles colorées en orange sont des cibles d'appui ou de leviers. Les cibles en gris ont été déclassées. Notons à ce niveau que le processus délibératif a consolidé cette démarche à travers un arbitrage cohérent avec les priorités nationales et surtout objectif et argumentatif.

Dans le tableau ci-dessous: P fait référence à la dimension Pertinence; F à la faisabilité et QC à la qualité catalytique.

I. RÉSULTATS DE LA PRIORISATION ARGUMENTÉS

Encadré N°2. La matrice des cibles sélectionnées par les commissions techniques

ODD 1	P	F	QC	Score	Z-score	ODD 7	P	F	QC	Score	Z-score	ODD 13	P	F	QC	Score	Z-score
1.3	29	26	28	83	1,263	7.2	15	14	13	42	1,552	13.b	27	24	27	78	1,292
1.4	29	26	27	82	0,978	7.1	14	14	11	39	0,183	13.a	27	22	25	74	0,369
1.b	27	24	29	80	0,408	7.3	13	13	12	38	-0,274	13.1	28	16	28	72	-0,092
1.1	27	24	28	79	0,122	7.a	13	13	12	38	-0,274	13.2	24	19	29	72	-0,092
1.2	26	24	27	77	-0,448	7.b	13	10	13	36	-1,187	13.3	20	21	25	66	-1,476
1.5	27	22	27	76	-0,734												
1.a	25	22	26	73	-1,59												
ODD 2	P	F	QC	Score	Z-score	ODD 8	P	F	QC	Score	Z-score	ODD 14	P	F	QC	Score	Z-score
2.5	50	40	42	132	1,928	8.3	42	36	42	120	1,215	14.1	13	13	13	38	1,54
2.1	47	38	38	123	0,95	8.10	42	35	37	114	0,859	14.4	13	12	11	36	1,09
2.2	46	35	36	117	0,299	8.9	40	35	37	112	0,741	14.5	12	11	12	34	0,65
2.a	38	36	37	111	-0,353	8.8	38	35	37	110	0,622	14.a	11	11	11	33	0,42
2.c	37	36	37	110	-0,462	8.5	42	28	38	108	0,504	14.2	8	9	12	31	-0,02
2.b	37	36	36	109	-0,57	8.5	42	29	37	108	0,504	14.b	11	11	9	31	-0,02
2.3	39	30	38	107	-0,787	8.7	39	35	33	107	0,444	14.c	10	10	10	30	-0,25
2.4	39	29	37	105	-1,005	8.4	40	22	35	97	-0,148	14.7	10	9	9	29	-0,47
						8.b	34	27	32	93	-0,385	14.3	8	8	10	26	-1,14
						8.6	34	26	27	87	-0,741	14.6	7	6	10	23	-1,81
						8.1	35	22	28	85	-0,859						
						8.a	23	21	21	65	-2,044						
ODD 3	P	F	QC	Score	Z-score	ODD 9	P	F	QC	Score	Z-score	ODD 16	P	F	QC	Score	Z-score
3.8	33	28	33	94	1,625	9.1	45	32	42	119	1,297	16.6	28	25	28	81	2,54
3.4	29	27	32	88	0,370*	9.5	44	31	40	115	1,031	16.a	23	21	24	68	1,378
3.6	34	26	33	93	1,416	9.4	38	24	40	102	0,166	16.3	19	16	18	53	0,037
3.b	32	26	33	91	0,998	9.b	37	28	35	100	0,033	16.b	18	17	18	53	0,037
3.1	33	29	28	90	0,788	9.2	37	26	36	99	-0,033	16.5	17	15	18	50	-0,231
3.c	33	23	31	87	0,161	9.3	40	20	36	96	-0,233	16.7	17	16	17	50	-0,231
3.7	29	28	29	86	-0,048	9.c	35	31	30	96	-0,233	16.10	18	17	15	50	-0,231
3.2	29	27	28	84	-0,467	9.a	26	17	26	69	-2,029	16.4	17	16	15	48	-0,41
3.a	28	28	28	84	-0,467							16.9	15	17	15	47	-0,499
3.d	31	24	28	83	-0,676							16.1	15	14	17	46	-0,588
3.5	29	24	28	81	-1,094							16.2	17	15	13	45	-0,678
3.9	30	21	30	81	-1,094							16.8	14	13	13	40	-1,125
3.3	27	24	28	79	-1,512												
ODD 4	P	F	QC	Score	Z-score	ODD 10	P	F	QC	Score	Z-score	ODD 17	P	F	QC	Score	Z-score
4.3	24	22	26	72	1,168	10.2	49	34	49	132	1,3	17.6	28	25	29	82	1,673
4.4	24	20	26	70	1,015	10.3	45	34	44	123	0,936	17.17	21	25	30	76	1,295
4.5	24	20	25	69	0,939	10.1	40	33	43	116	0,652	17.1	25	21	28	74	1,169
4.7	22	19	25	66	0,71	10.4	43	32	39	114	0,571	17.19	23	23	26	72	1,043
4.2	22	19	20	61	0,328	10.5	40	33	36	109	0,369	17.7	23	20	24	67	0,727
4.1	21	18	21	60	0,252	10.7	38	32	39	109	0,369	17.3	24	18	24	66	0,644
4.6	15	14	16	45	-0,893	10.6	35	22	29	86	-0,563	17.4	23	17	20	61	0,349
4.a	15	12	18	45	-0,893	10.b	31	24	30	85	-0,604	17.16	23	14	22	59	0,222
4.b	13	12	15	40	-1,275	10.a	24	20	25	69	-1,252	17.9	20	18	22	58	0,033
4.c	12	12	15	39	-1,351	10.c	20	16	20	56	-1,778	17.2	20	14	22	56	0,033
ODD 5	P	F	QC	Score	Z-score	ODD 11	P	F	QC	Score	Z-score	17.8	19	17	27	56	0,033
5.5	20	15	19	54	1,73	11.1	37	27	42	106	1,241	17.5	18	17	20	55	-0,03
5.2	18	13	18	49	1,112	11.a	36	30	37	103	1,019	17.11	18	15	19	52	-0,219
5.1	17	14	17	48	0,988	11.3	36	28	38	102	0,945	17.12	15	14	18	47	-0,535
5.c	13	11	14	38	-0,247	11.6	31	32	35	98	0,65	17.18	17	12	16	45	-0,661
5.6	13	12	12	37	-0,371	11.7	34	27	34	95	0,428	17.10	13	12	13	38	-1,102
5.3	13	13	8	34	-0,741	11.b	30	28	32	90	0,059	17.15	12	11	12	35	-1,292
5.a	12	10	12	34	-0,741	11.5	27	24	27	78	-0,827	17.14	12	7	10	29	-1,67
5.4	12	8	13	33	-0,865	11.2	27	21	29	72	-0,901	17.13	11	6	9	26	-1,859
5.b	12	8	13	33	-0,865	11.c	25	25	22	72	-1,27						
						11.4	28	20	23	56	-1,344						
ODD 6	P	F	QC	Score	Z-score	ODD 12	P	F	QC	Score	Z-score						
6.4	43	30	40	113	1,213	12.2	63	42	63	168	1,293						
6.1	40	34	38	112	1,138	12.a	62	41	65	168	1,293						
6.2	38	29	40	107	0,762	12.5	61	45	57	163	0,87						
6.3	37	31	36	104	0,536	12.4	62	42	54	158	0,447						
6.6	34	24	28	86	-0,818	12.6	50	51	56	157	0,362						
6.b	34	30	22	86	-0,818	12.8	54	53	48	155	0,192						
6.5	33	26	25	84	-0,969	12.7	49	50	51	150	-0,231						
6.a	31	28	24	83	-1,044	12.1	50	47	51	140	-0,4						
						12.c	62	35	47	144	-0,739						
						12.3	54	32	49	135	-1,501						
						12.b	48	41	45	134	-1,586						

II. RÉSULTATS DE LA PRIORISATION ARGUMENTÉS

Les priorités issues de cette analyse sont alignées aux grandes orientations stratégiques de la Tunisie à l'horizon de 2030-2035. Dans ce sens, une cohérence stratégique est perçue à travers la liste des cibles jugées prioritaires par les commissions techniques. Les résultats issus de cette démarche se présentent comme suit:

ODD 1: Élimination de la pauvreté

- **Cible 1.3 (Protection sociale):** Avec un Z-score de 1,263 et le score le plus élevé (83), elle est la priorité absolue. Sa force réside dans un équilibre parfait entre pertinence (29) et qualité catalytique (28), permettant d'étendre massivement le filet de sécurité (programme AMEN Social).
- **Cible 1.4 (Services de base):** Elle suit de près (Z-score 0,978) avec une faisabilité (26) solide illustrée par la numérisation foncière totale, bien que sa pertinence (29) soit mise au défi par la crise des transports publics.

ODD 2: Faim « Zéro »

- **Cible 2.5 (Diversité génétique):** Une cible dominante avec un Z-score exceptionnel de 1,928, elle affiche la faisabilité (40) et la catalyse (42) les plus hautes de l'ODD. Elle est stratégique pour la sauvegarde du patrimoine biologique malgré des lenteurs d'exécution.
- **Cible 2.1 (Accès à l'alimentation):** Très pertinente (47), elle vise à stabiliser la sous-alimentation, mais son Z-score (0,950) reflète une faisabilité (38) plus complexe face à la volatilité des marchés mondiaux.

ODD 3: Santé et Bien-être

- **Cible 3.8 (Couverture santé):** Leader avec un Z-score de 1,625, elle combine une pertinence (33) et une qualité catalytique (33) maximales pour garantir l'accès universel malgré les crises de financement.
- **Cible 3.4, (Maladies non transmissibles):** et à la promotion de la santé mentale, affiche un score de 88 et un Z-score de 0,370, se plaçant statistiquement au-dessus de la moyenne des enjeux de l'ODD 3. Son architecture repose sur une pertinence solide (29) et un potentiel catalytique élevé (32), mais elle est freinée par une faisabilité modérée (27), illustrant la difficulté de transformer les politiques de prévention en résultats cliniques immédiats dans le contexte tunisien.

ODD 4: Éducation de qualité

- **Cible 4.3 (Enseignement technique):** Elle affiche le Z-score le plus élevé (1,168). Sa qualité catalytique (26) est portée par une hausse de l'orientation vers les technologies numériques.
- **Cible 4.4 (Compétences pour l'emploi):** Avec un Z-score de 1,015, elle est jugée hautement pertinente (24) pour résoudre l'inadéquation entre formation et marché du travail.

ODD 5: Égalité entre les sexes

- **Cible 5.5 (Leadership féminin):** Priorité majeure (Z-score 1,730), elle possède la pertinence (20) et la catalyse (19) maximales de l'ODD, visant à briser le plafond de verre institutionnel.

- **Cible 5.2 (Élimination des violences):** Classée seconde (Z-score 1,112), elle s'appuie sur une pertinence (18) forte et une transformation numérique réussie (plateforme interministérielle).

ODD 6: Eau propre et Assainissement

- **Cible 6.4 (Efficacité hydrique):** Urgence absolue avec le Z-score (1,213) et la pertinence (43) les plus élevés pour répondre au stress hydrique de 97,10%.
- **Cible 6.1 (Accès eau potable):** Sa faisabilité record (34) et son Z-score (1,138) s'expliquent par un effet multiplicateur (catalyse 38) sur les autres secteurs de développement.

ODD 7: Énergie propre

- **Cible 7.2 (Énergies renouvelables):** Véritable «Quick Win» (Z-score 1,552), elle maximise la pertinence (15) pour décarboner l'économie nationale.
- **Cible 7.1 (Accès énergie):** Elle se distingue par une faisabilité maximale (14), consolidant un taux d'électrification de 99,9%, bien que son Z-score (0,183) soit plus modeste.

ODD 8: Travail décent et Croissance

- **Cible 8.3 (Formalisation des PME):** Priorité critique (Z-score 1,215), elle est jugée vitale (pertinence 42 et catalyse 42) pour contrer la montée de l'informalité (16,3% en 2025).
- **Cible 8.10 (Services financiers):** Levier de croissance (Z-score 0,859), elle bénéficie d'une excellente faisabilité (35) et d'une pertinence (42) égale à la cible leader.

ODD 9: Industrie et Innovation

- **Cible 9.1 (Infrastructures durables):** Score record (119) et Z-score de 1,297. Elle est le socle indispensable avec une catalyse (42) et une pertinence (45) maximales.
- **Cible 9.5 (Recherche scientifique):** Accélérateur de compétitivité (Z-score 1,031), elle mise sur une pertinence (44) élevée pour pivoter vers l'industrie 4.0.

ODD 10: Inégalités réduites

- **Cible 10.2 (Inclusion sociale):** Leader incontesté (Z-score 1,300), elle s'appuie sur des scores maximaux de pertinence (49) et de catalyse (49).
- **Cible 10.3 (Égalité des chances):** Pivot de la cohésion sociale (Z-score 0,936), elle maintient une faisabilité (34) stable pour transformer les intentions en actions.

ODD 11: Villes durables

- **Cible 11.1 (Logement décent):** Pivot systémique avec le Z-score (1,241) et la catalyse (42) les plus forts pour répondre à l'urbanisation galopante.
- **Cible 11.a (Liens urbain-rural):** Elle se distingue par la meilleure faisabilité (30) de l'ODD et un Z-score de 1,019, visant l'équilibre territorial.

ODD 12: Consommation responsable

- **Cible 12.2 (Gestion des ressources):** Priorité majeure (Z-score 1,293), elle capitalise sur une pertinence (63) élevée via des outils comme le Portail Climat-C.
- **Cible 12.a (Capacités scientifiques):** À égalité de Z-score (1,293), elle offre la qualité catalytique maximale (65) pour instaurer des modes de production durables.

ODD 13: Changements climatiques

- **Cible 13.b (Capacités de gestion):** Investissement le plus sûr (Z-score 1,292) avec un équilibre entre pertinence (27) et faisabilité (24).
- **Cible 13.a (Fonds verts):** Stratégique pour le financement (Z-score 0,369), elle est cruciale pour capter les ressources internationales (430 M\$ pour l'énergie propre).

ODD 14: Vie aquatique

- **Cible 14.1 (Pollution marine):** Priorité absolue (Z-score 1,54), elle possède la pertinence (13) et la catalyse (13) maximales pour protéger les écosystèmes.
- **Cible 14.4 (Pêche durable):** Seconde priorité (Z-score 1,09), elle bénéficie d'une bonne faisabilité (12) liée aux progrès de l'assainissement.

ODD 15: Vie terrestre

- **Cible 15.2 (Gestion des forêts):** Leader (Z-score 1,128) grâce à une qualité catalytique maximale (18) pour le climat et la biodiversité.
- **Cible 15.3 (Neutralité terres):** Deuxième priorité (Z-score 0,913), elle repose sur une faisabilité (12) solide pour lutter contre la désertification.

ODD 16: Paix et Justice

- **Cible 16.6 (Institutions efficaces):** Priorité stratégique exceptionnelle avec un Z-score de 2,540, portée par une pertinence (28) et une catalyse (28) maximales (ex: digitalisation administrative).
- **Cible 16.a (Institutions nationales):** Support de la sécurité (Z-score 1,378), elle affiche un fort potentiel catalytique (24) pour la stabilité du pays.

ODD 17: Partenariats

- **Cible 17.6 (Coopération scientifique):** Priorité absolue (Z-score 1,673) misant sur une pertinence (28) et une catalyse (29) fortes pour le transfert technologique.
- **Cible 17.17 (Partenariats):** Elle détient le score maximal de qualité catalytique (30) de toute la matrice, affirmant que le multi-actorat est le levier le plus puissant pour l'Agenda 2030.

III. REGROUPEMENT PAR PÔLES STRATÉGIQUES

Les priorités nationales tunisiennes s'articulent autour de **quatre pôles stratégiques majeurs**:

1. Pôle Économique: Infrastructures, Compétences et Innovation

Ce pôle vise à moderniser les structures productives et à renforcer l'employabilité afin de soutenir une croissance durable et inclusive. Il repose d'abord sur des infrastructures résilientes et un secteur énergétique adapté: des investissements ciblés dans les infrastructures durables et la montée en puissance des énergies renouvelables consolident le tissu industriel et assurent un accès fiable à l'énergie pour les entreprises et les ménages. Parallèlement, l'amélioration de l'offre de formation qualifiante et des dispositifs d'insertion professionnelle favorise l'employabilité des jeunes et réduit les disparités d'accès aux compétences recherchées par le marché du travail. La promotion de l'entrepreneuriat et la formalisation des petites et moyennes entreprises sont traitées comme une urgence stratégique pour freiner l'informalité et dynamiser la création d'emplois de qualité. Enfin, le passage vers une économie de la connaissance, soutenu par le renforcement de la recherche, de l'innovation et de la coopération scientifique, ainsi que par le recours aux partenariats public-privé pour mobiliser financements et compétences, constitue le levier central pour transformer ces objectifs en performances économiques durables.

2. Pôle Social: Inclusion, Droits et Services de base

Protéger les populations vulnérables et garantir l'équité citoyenne par la qualité et l'universalité des services publics constitue l'objectif du pôle social. Il s'appuie sur le renforcement des mécanismes de protection sociale, illustré par l'extension ambitieuse des programmes en vigueur, pour prévenir les ruptures de revenu et stabiliser les parcours des ménages les plus exposés. L'inclusion sociale et économique et la promotion de l'égalité des chances sont traitées comme des leviers d'accélération indispensables pour réduire durablement la pauvreté et les inégalités territoriales. L'accès universel aux soins et la consolidation de la couverture santé constituent le moteur du système de santé, garantissant résilience et continuité des soins. L'accès à un logement décent est considéré comme un pivot systémique car il conditionne la dignité, la stabilité familiale et la capacité d'insertion socioéconomique. Enfin, le bien-être et la sécurité humaine, notamment la prévention des maladies non transmissibles et la sécurité routière, sont des priorités opérationnelles pour préserver la vie, réduire les coûts sociaux et maintenir la productivité nationale.

3. Pôle Environnemental: Ressources, Climat et Biodiversité

Les priorités nationales sur le plan environnemental focalisent sur la gestion rationnelle du capital naturel et le renforcement de la résilience face aux chocs climatiques, en articulant trois axes complémentaires. D'abord, la gouvernance intégrée de l'eau et l'usage rationnel des ressources hydriques sont essentiels pour répondre au stress hydrique structurel et sécuriser les besoins domestiques, agricoles et industriels. Ensuite, la résilience alimentaire repose sur la préservation de la diversité génétique, la gestion durable des paysages et la restauration des sols: la protection des forêts et la lutte contre la désertification sont des leviers systémiques qui soutiennent à la fois la production agricole, la biodiversité et la régulation des risques naturels. Enfin, l'action climatique et la protection des milieux marins exigent à la fois le renforcement des capacités techniques et institutionnelles et la mobilisation de financements dédiés, tandis que la lutte contre la pollution côtière et marine préserve les services écosystémiques indispensables aux moyens de subsistance des populations littorales et à l'économie nationale. Ensemble, ces mesures constituent une vision cohérente pour maintenir les fonctions écosystémiques.

4. Pôle Gouvernance: Institutions et État de Droit

La gouvernance constitue le socle indispensable à la réalisation des ODD à l'horizon de 2030: des institutions efficaces, transparentes et responsables sont fondamentales pour planifier, coordonner et évaluer l'ensemble des politiques publiques. Le renforcement institutionnel vise à améliorer la qualité des décisions, la gestion des ressources et la confiance des citoyens et des investisseurs, grâce à des mécanismes durables de redevabilité et de transparence.

En conclusion, l'exercice de priorisation des cibles dessine un système complexe où les avancées et les freins structurels s'influencent mutuellement. D'un côté, **des synergies positives majeures** se dégagent lorsque des cibles catalytiques fortes, telles que la numérisation de la protection sociale (cible 1.3), de l'aide foncière (cible 1.4) ou de la lutte contre les violences de genre (cible 5.2), déclenchent des cercles vertueux en matière d'inclusion, d'emploi et de santé. De même, l'accès universel à l'eau (cible 6.1) ou l'essor des énergies renouvelables (cible 7.2) agissent comme des multiplicateurs systémiques essentiels pour la résilience nationale.



ANNEXES

10.3

10.3 ANNEXE: ANALYSE DU GAP DES DONNÉES

ANALYSE DES LACUNES AU NIVEAU DES INDICATEURS RELATIFS AUX ODD (SDGs Data Gap Analysis)

Rapport de synthèse préparé dans le cadre de l'élaboration du Rapport National Volontaire (RNV 2026)

Ce travail propose une évaluation stratégique de la disponibilité des données relatives aux Objectifs de Développement Durable (ODD) en Tunisie. L'analyse cible prioritairement les objectifs inscrits à l'agenda du Forum Politique de Haut Niveau (FPHN) 2026.

1. INTRODUCTION ET CONTEXTE

1. Le compte à rebours 2030

La Tunisie maintient un engagement ferme envers l'Agenda 2030. L'échéance finale approche. À quatre ans de cette date butoir, l'urgence de l'action dicte nos priorités. Le suivi rigoureux des indicateurs n'est plus une option. Il constitue une nécessité stratégique absolue. La fiabilité des données conditionne l'évaluation précise des politiques publiques.

Ce rapport dresse un état des lieux actualisé du déficit statistique (Data Gap) concernant les ODD. Il s'inscrit dans la continuité des travaux d'évaluation initiés en 2018. L'enjeu est clair: mesurer notre capacité réelle à piloter le développement national et à éclairer la prise de décision.

2. Objectifs et Méthodologie

L'objectif central de cette mission est d'évaluer le gap actuel des données relatives aux ODD. Pour y parvenir, une démarche systématique a été déployée. Conçue avec l'Institut National de la Statistique (INS), elle garantit la robustesse de l'analyse.

Le processus d'actualisation des indicateurs s'articule autour de quatre étapes successives:

• Étape 1: Identification

Extraction des indicateurs ODD et de leurs métadonnées depuis les bases onusiennes. Cette phase intègre une première vérification de leur disponibilité et de leur pertinence.

• Étape 2: Actualisation nationale

Mise à jour des valeurs des indicateurs. Cette opération exploite directement les statistiques produites par les sources nationales, notamment l'INS.

• Étape 3: Validation participative

Partage de la base avec les points focaux et les groupes de travail. Cette consultation permet de vérifier l'existence de données récentes, d'intégrer des mises à jour et d'identifier des indicateurs complémentaires.

• Étape 4: Consolidation et contrôle

Finalisation de la base de données. Un contrôle de qualité rigoureux est appliqué. Il vérifie la cohérence des séries temporelles et la précision des désagréations (sexe, âge, région).

2. ANALYSE DES ÉCARTS AU NIVEAU DES INDICATEURS ODD

2.1. État des lieux global des indicateurs

L'évaluation couvre un total de 251 indicateurs. Ce référentiel permet de mesurer l'effort statistique national de la Tunisie. Les données révèlent une capacité de réponse institutionnelle notable.

Le classement s'appuie sur six statuts précis. Cette rigueur méthodologique garantit l'objectivité du diagnostic. Le tableau 1 synthétise la disponibilité globale des indicateurs ODD.

Tableau 1: Synthèse de la collecte des données

Statut de disponibilité	Nombre	Pourcentage
Disponible (méthodologie conforme aux métadonnées ODD)	115	45,8%
Disponible avec proxy (indicateur national approximatif)	35	13,9%
Partiellement disponible (données incomplètes ou désagréations manquantes)	21	8,4%
Non disponible – nécessite une nouvelle collecte	32	12,7%
Responsabilité d'une agence internationale	37	14,7%
L'indicateur n'est pas applicable au pays	11	4,4%
Total	251	100%

L'analyse de ces chiffres dégage trois constats majeurs:

- Une disponibilité solide: 115 indicateurs (45,8%) sont totalement conformes aux exigences onusiennes.
- Un effort d'adaptation: 35 indicateurs s'appuient sur des proxys nationaux. 21 autres sont partiellement renseignés. Cela démontre la flexibilité du système statistique.
- Un déficit structurel: 32 indicateurs exigent une nouvelle collecte. Par ailleurs, 37 indicateurs relèvent des agences internationales. Ces lacunes nécessitent des interventions ciblées.

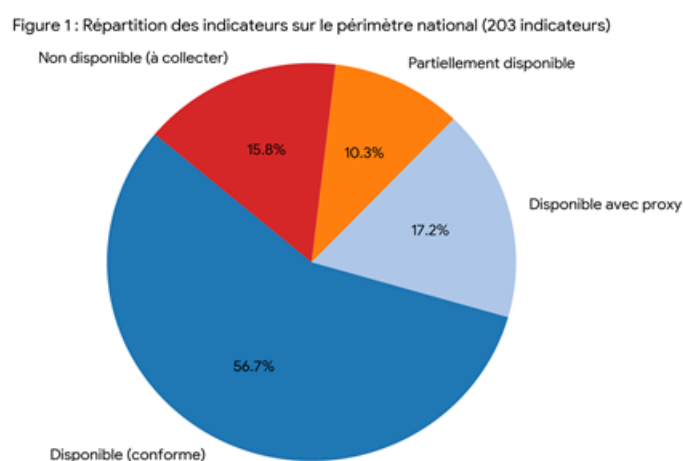
2.2. Le périmètre d'évaluation national: une base ciblée de 203 indicateurs

Afin de mesurer précisément l'autonomie et l'effort réel du système statistique tunisien, le référentiel global de 251 indicateurs a été affiné.

Nous avons exclu 48 indicateurs qui n'incombent pas à la production nationale: 11 sont inapplicables au contexte tunisien, et 37 relèvent exclusivement de la responsabilité des agences internationales.

Le périmètre d'évaluation se resserre ainsi sur un socle de 203 indicateurs. C'est sur cette base strictement nationale que se mesure notre véritable déficit statistique. Cette approche permet de cibler les lacunes institutionnelles et d'orienter efficacement les futures stratégies de collecte, comme l'illustre la répartition dans la figure 2.

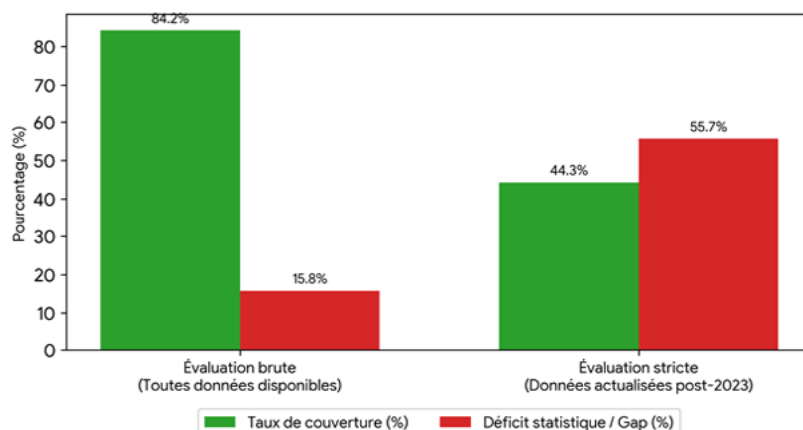
Figure 1: Répartition des indicateurs sur le périmètre national (203 indicateurs)



2.3. Analyse des écarts statistiques (Data Gap)

Après le processus de collecte des données des 17 groupes ODD, l'évaluation de l'écart des données statistiques du RNV 2026 a reposé sur une méthodologie rigoureuse en quatre étapes: le cadrage normatif onusien, la remontée des sources nationales, la validation par un groupe de travail, et le contrôle qualité des séries et de leurs désaggrégations. Ce processus établit que sur 203 indicateurs applicables à la Tunisie, 171 sont globalement disponibles, portant le taux de couverture brut à 84,2% et limitant l'écart statistique initial à 15,8%. Toutefois, l'intégration d'une exigence stricte d'actualisation — excluant les données antérieures à 2023 — réajuste ce diagnostic: seuls 90 indicateurs demeurent véritablement opérationnels, creusant ainsi le déficit statistique effectif à 55,7%.

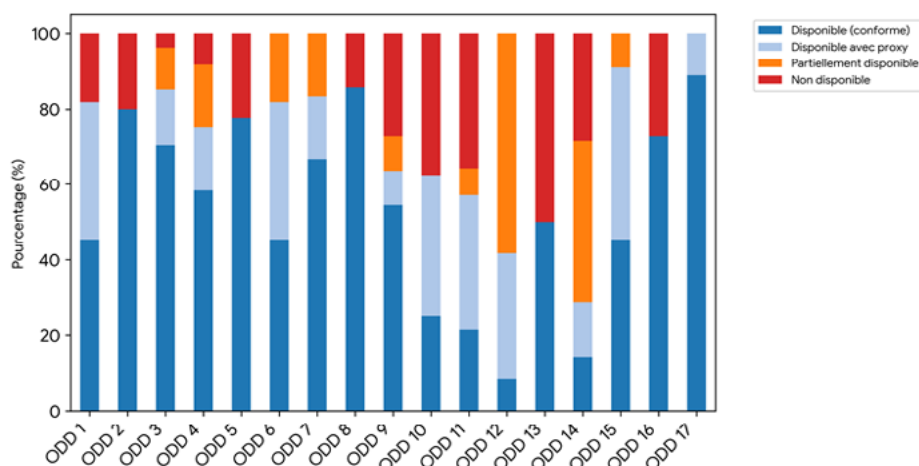


Figure 2: Évolution du déficit statistique selon le critère d'actualisation

Ce déficit statistique effectif de 55,7% ne se répartit pas de manière uniforme à travers l'Agenda 2030. Pour transformer ce constat global en plan d'action opérationnel, il est nécessaire de descendre à un niveau de granularité sectoriel. L'analyse qui suit, articulée objectif par objectif, permet d'isoler les secteurs où le système statistique tunisien est à jour de ceux où l'obsolescence des données entrave le pilotage des politiques publiques.

2.4. Cartographie des lacunes par Objectif (ODD)

L'analyse par objectif révèle des disparités importantes. Elle permet d'identifier nos atouts statistiques et nos angles morts. La figure 3 présente la disponibilité des indicateurs pour chaque ODD, en distinguant la conformité stricte et le recours aux proxys.

Figure 3: La disponibilité des indicateurs par ODD (en%)

L'observation de cette cartographie dégage trois dynamiques sectorielles:

• Des zones de performance

Le suivi du capital humain et des ressources naturelles affiche une grande robustesse. L'ODD 8 (Travail décent), l'ODD 17 (Partenariats) et l'ODD 2 (Faim) présentent les taux de disponibilité les plus élevés. L'ODD 3 (Santé), l'ODD 6 (Eau) et l'ODD 15 (Vie terrestre) se distinguent également

par une base statistique solide, confirmant la maturité des systèmes d'information sectoriels associés.

• Des lacunes persistantes

Certaines thématiques transversales pâtissent d'un déficit structurel de données. L'ODD 13 (Climat), l'ODD 10 (Inégalités) et l'ODD 11 (Villes durables) concentrent les taux de non-disponibilité les plus élevés, dépassant parfois le tiers des indicateurs cibles. L'ODD 14 (Vie aquatique) souffre également d'un manque critique d'indicateurs pleinement conformes aux standards onusiens.

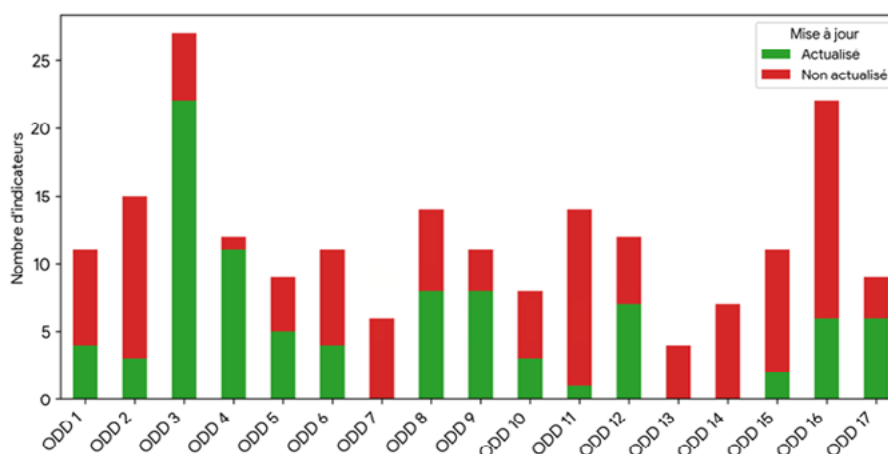
• L'adaptation par les « proxys »

L'effort d'adaptation statistique nationale est une réalité opérationnelle. Le recours aux indicateurs « proxy » (approximatifs) est une stratégie d'évitement du vide statistique particulièrement marquée pour l'ODD 15 (Vie terrestre), l'ODD 10 (Inégalités) et l'ODD 6 (Eau). Parallèlement, l'ODD 12 (Consommation responsable) présente une très forte proportion d'indicateurs partiellement disponibles (près de 60%), ce qui traduit une collecte amorcée mais nécessitant un recadrage méthodologique urgent pour satisfaire aux exigences de désagrégation et de précision demandées par le RNV.

2.5. Analyse sectorielle avec filtre d'actualisation

L'analyse sectorielle, après application du filtre d'actualisation (données post-2023), permet d'affiner le diagnostic de la maturité statistique nationale (Cf. Figure 4).

Figure 4: Disponibilités réelles des données par ODD



L'observation de cette cartographie dégage trois dynamiques sectorielles:

• Le socle de performance (ODD à jour)

Le suivi du capital humain est le point fort. L'ODD 3 (Santé) et l'ODD 4 (Éducation) disposent de la majorité de leurs indicateurs mis à jour.

• Le bloc des Données anciennes

À l'inverse, des thématiques comme l'ODD 11 (Villes durables) ou l'ODD 15 (Vie terrestre) pré-

sentent une majorité d'indicateurs «Non actualisés». Ici, le déficit n'est pas l'absence de production, mais l'obsolescence des données.

• Le risque de déconnexion

Pour les ODD dont les données sont majoritairement non actualisées, le risque est une perte de crédibilité du suivi. Le RNV 2026 doit prioriser la réactualisation ciblée de ces séries.

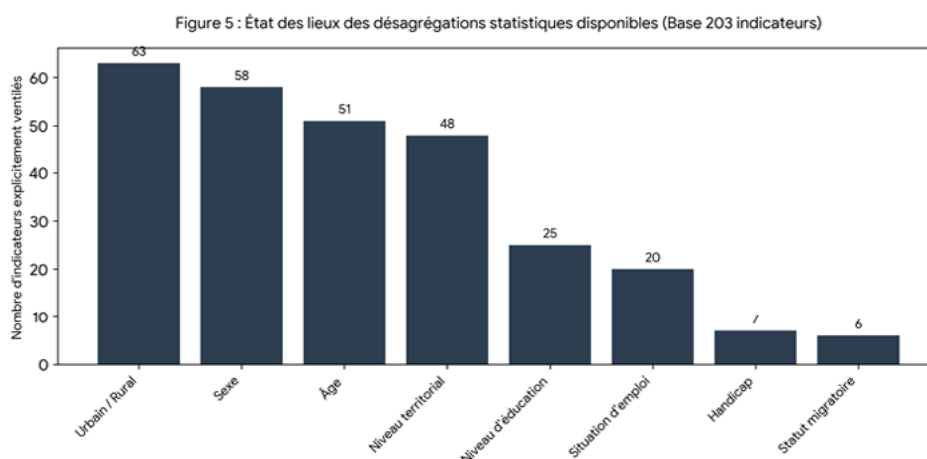
3. DÉFIS STATISTIQUES, DÉSAGRÉGATION ET FEUILLE DE ROUTE STRATÉGIQUE

L'analyse des écarts statistiques révèle que la seule disponibilité d'un indicateur au niveau national est insuffisante pour piloter efficacement l'Agenda 2030. Dans la continuité des premières évaluations de 2018, le présent rapport impose de dépasser la logique de l'inventaire global pour s'attaquer aux faiblesses structurelles de la granularité des données.

3.1. L'état des lieux de la désagrégation: Mesurer les vulnérabilités pour l'État social

Le principe cardinal de l'Agenda 2030, « Ne laisser personne pour compte », exige une finesse de l'information statistique afin de concevoir des politiques de ciblage efficaces. L'analyse des 203 indicateurs du périmètre national révèle des disparités profondes selon les dimensions de désagrégation étudiées, comme l'illustre la figure 5.

Figure 5: Etat des lieux des désagréations statistiques disponibles



L'observation rigoureuse de ces données met en évidence deux constats majeurs pour l'évaluation des politiques publiques:

• La maîtrise des variables démographiques et spatiales classiques

Les désagréations fondamentales sont structurellement intégrées dans l'appareil de production. La distinction spatiale (Urbain/Rural, 63 indicateurs), ainsi que les dimensions de Genre (Sexe, 58 indicateurs) et d'Âge (51 indicateurs) constituent le socle de l'information infranationale. Le maillage territorial profond (Gouvernorats, Districts) est également documenté pour près d'une cinquantaine d'indicateurs.

· L'invisibilité des franges vulnérables

À l'inverse, les variables déterminantes pour mesurer l'inclusion sociale demeurent dans un angle mort statistique sévère. Le Niveau d'éducation et la Situation d'emploi ne sont disponibles que pour un nombre limité d'indicateurs. Plus préoccupant encore, le handicap (7 indicateurs) et le statut migratoire (6 indicateurs) souffrent d'un vide presque total. Cette invisibilité entrave la capacité de l'État social à évaluer l'impact réel de ses politiques sur les populations les plus marginalisées.

3.2. De l'enquête ponctuelle à l'interopérabilité administrative

Le diagnostic confirme une dépendance historique aux grandes enquêtes nationales de terrain. Or, ces enquêtes induisent une faible fréquence de mise à jour. La résilience du système statistique repose sur une transition vers l'exploitation massive des registres administratifs. L'intégration des données issues du fonctionnement routinier des ministères sectoriels constitue un levier indispensable.

3.3. Accélérer la transition statistique: Gouvernance, désagrégation et innovation

Pour résorber le double déficit statistique — marqué par le manque d'informations sur certains domaines et l'obsolescence des données existantes — une feuille de route stratégique s'impose. Son objectif est d'améliorer le ciblage des politiques publiques à travers trois axes:

· Gouvernance et coordination opérationnelle:

Le Conseil National de la Statistique (CNS) assure la coordination globale. La complexité de l'Agenda 2030 exige toutefois un groupe opérationnel permanent dédié. Ce groupe interministériel pilotera les flux de données avec l'INS. Son mandat prioritaire: garantir la mise à jour régulière des séries temporelles et mettre en conformité les indicateurs d'adaptation (« proxys »).

· Rigueur méthodologique et désagrégation:

L'appareil statistique doit s'aligner sur les normes onusiennes. La désagrégation des données (sexe, âge, milieu) doit devenir contraignante pour les producteurs sectoriels. Parallèlement, il est urgent de combler le vide statistique sur les franges vulnérables (handicap, migration). Cet effort rendra effectif le ciblage social (« Ne laisser personne pour compte »).

· Innovation et diversification des sources:

Les enquêtes de terrain traditionnelles sont lourdes et manquent de réactivité. Pour moderniser le système, deux leviers sont cruciaux: l'exploitation massive et interopérable des registres administratifs, et l'intégration des nouvelles sources de données (Big Data, géospatial, imagerie satellite). Cette transition technologique réduira les délais et garantira des indicateurs à haute fréquence, notamment pour l'environnement et l'urbain.



ANNEXES

10.4

ANNEXE 10.5 : PARTICIPANTS AU PROCESSUS DE PRÉPARATION DU RNV 2026

Ministères

- > Présidence du Gouvernement
- > Ministère de l'Economie et de la Planification
- > Ministère des Affaires étrangères, de la Migration et des Tunisiens à l'Etranger
- > Ministère des Finances
- > Ministère de la Justice
- > Ministère de la Défense nationale
- > Ministère de l'Intérieur
- > Ministère de l'Agriculture, des Ressources hydrauliques et de la Pêche Maritime
- > Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Energie
- > Ministère du Commerce et du Développement des exportations
- > Ministère des Domaines de l'État et des Affaires Foncières
- > Ministère des Technologies de la communication
- > Ministère de l'Environnement
- > Ministère de l'Équipement et de l'Habitat
- > Ministère du Transport
- > Ministère du Tourisme et de l'Artisanat
- > Ministère de la Santé
- > Ministère de l'Éducation
- > Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche Scientifique
- > Ministère de la Famille, de la Femme, de l'Enfance et des Personnes âgées ministère des Affaires culturelles
- > Ministère de la Jeunesse et des Sports
- > Ministères des Affaires Sociales
- > Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
- > Ministère des Affaires Religieuses

Organismes Publics

- > Institut National de la Statistique **(INS)**
- > Institut Tunisien de la Compétitivité et des Études Quantitatives **(ITCEQ)**
- > Agence Tunisienne de Coopération Technique **(ATCT)**
- > Banque Centrale de Tunisie **(BCT)**
- > Office National de la Propriété Foncière **(ONPF)**
- > Centre National d'Enseignement pour Adultes **(CNEA)**
- > Agence de la Vulgarisation et de la Formation Agricoles **(AVFA)**
- > Banque Nationale de Gènes **(BNG)**
- > Agence de Promotion des Investissements Agricoles **(APIA)**
- > Caisse Nationale d'Assurance Maladie **(CNAM)**
- > Office National de la Famille et de la Population **(ONFP)**
- > Agence Nationale du Médicament et des Produits de Santé **(ANMPS)**
- > Observatoire National de la Sécurité Routière **(ONSR)**
- > Centre de Recherches, d'Études, de Documentation et d'Information sur la Femme **(CREDIF)**

- > Observatoire National de Lutte contre la Violence à l'Égard des Femmes (**ONLVEF**)
- > Bureau d'Appui à la Femme Rurale (**BAFR**)
- > Observatoire National de la Jeunesse (**ONJ**)
- > Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux (**SONEDE**)
- > Observatoire National de l'Agriculture (**ONAGRI**)
- > Technopôle de Borj Cédria
- > Agence Nationale pour la Maîtrise de l'Énergie (**ANME**)
- > Société Tunisienne de l'Électricité et du Gaz (**STEG**)
- > Agence de Promotion de l'Investissement Extérieur (**FIPA**)
- > Agence de Promotion de l'Industrie et de l'Innovation (**APII**)
- > Observatoire National de la Migration (**ONM**)
- > Centre de Recherches et d'Etudes Sociales (**CRES**)
- > Office des Tunisiens à l'Étranger (**OTE**)
- > Instance Tunisienne de l'Investissement (**TIA**)
- > Agence de Réhabilitation et de Rénovation Urbaine (**ARRU**)
- > Centre International des Technologies de l'Environnement de Tunis (**CITET**)
- > Institut National de la Météorologie (**INM**)
- > Office National de l'Assainissement (**ONAS**)
- > Centre National de Télédétection et de Cartographie (**CNCT**)
- > Agence de Protection et d'Aménagement du Littoral (**APAL**)
- > Agence des Ports et des Installations de Pêche (**APIP**)
- > Institut National des Sciences et Technologies de la Mer (**INSTM**)
- > Commission Nationale de Lutte contre le Terrorisme (**CNLCT**)

Organismes Régionaux

- > Commissariat Général au Développement Régional (**CGDR**)
- > Office de Développement du Nord-Ouest (**ODNO**)
- > Office de Développement du Centre-Ouest (**ODCO**)
- > Office de Développement du Sud (**ODS**)
- > Directions du Développement Régional (**DDR**)
- > Commissariats Régionaux de Développement Agricole (**CRDA**)

Organisations Nationales

- > Union Générale Tunisienne du Travail (**UGTT**)
- > Union Tunisienne de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat (**UTICA**)
- > Union Tunisienne de l'Agriculture et de la Pêche (**UTAP**)

Conseils Elus

- > Présidents des Conseils de Districts
- > Présidents des Conseils Régionaux

Secteur Privé

- > Confédération des Entreprises Citoyennes de Tunisie (**CONECT**)
- > Conseil Bancaire et Financier
- > Global Compact Network - Tunisia

Agences Onusiennes

- > Bureau du Coordinateur Résident des Nations Unies en Tunisie
- > Programme des Nations Unies pour le Développement (**PNUD**)
- > Programme des Nations Unies pour les Etablissements Humains (**ONU-Habitat**)
- > Organisation Internationale pour les Migrations (**OIM**)
- > Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (**UNICEF**)
- > Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (**ONUDI**)
- > Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (**ONU Femmes**)
- > Fonds des Nations Unies pour la Population (**FNUAP**)

Associations

- > Plateforme de la Société Civile Tunisienne (**Jamaity**)
- > Association de l'Environnement et la Culture
- > Association (**Salakta Nature**)
- > Organisation Tunisienne de Défense des Droits des Personnes Handicapées (**OTDDPH**)
- > Association Tunisienne pour les Non-voyants et Malvoyants - Malentendants (**LAMS**)
- > Association Générale des Insuffisants Moteurs (**AGIM**)
- > Académie Sportive et Éducative des Sourds de Tunis (**ASEST**)
- > Association (**IBSAR**)

